

LA

TURQUIE ACTUELLE

DU MÊME AUTEUR

SMYRNE ET L'ASIE MINEURE............................ 7 »

N. B. — LA PRÉSENTE ÉDITION FRANÇAISE SERA SUIVIE D'AUTRES, EN LANGUES : Turque, Grecque, Russe, Arabe et Arménienne.

L'édition turque paraîtra prochainement.

DEMETRIUS GEORGIADÈS

LA TURQUIE ACTUELLE

LES PEUPLES AFFRANCHIS DU JOUG OTTOMAN

ET LES INTÉRÊTS FRANÇAIS EN ORIENT



PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES

3, RUE AUBER, 3

1892

A MONSIEUR PAUL LEROY-BEAULIEU,

Membre de l'Institut, professeur au Collège de France,
Directeur de l'*Économiste français*.

Cher directeur et éminent maitre,

Sans l'encouragement que vous avez bien voulu me donner en accordant depuis plus de dix ans l'hospitalité des colonnes de l'*Économiste français* à mes correspondances sur l'Orient méditerranéen, cet ouvrage n'aurait sans doute pas vu le jour. Il est donc naturel que je vous en fasse publiquement hommage comme témoignage de ma reconnaissance et de mon respectueux dévouement.

Je n'ai point la prétention de publier une œuvre d'érudition; mon but est plus modeste. Je me contente de résumer dans ce travail des observations sur les hommes et les choses de l'Orient, appuyées du témoignage d'écrivains autorisés sur l'état social, économique et politique de l'empire ottoman et des pays limitrophes.

Comme en tout pays de monarchie absolue et exclusivement autoritaire, le chef de l'État est plus particulièrement critiqué par les auteurs qui ont écrit sur la Turquie. J'ai moi-même très nettement signalé, sans périphrases, les grosses fautes politiques du règne actuel, mais j'ai aussi fait remarquer, et je tiens à répéter, que la responsabilité de l'état navrant de l'empire ottoman incombe plutôt à l'entourage néfaste du sultan Abd-ul-Hamid qu'au souverain lui-même.

Je m'éloigne aussi de beaucoup de bons esprits en ce qui concerne les appréciations relatives aux services que rend à la Turquie l'Administration internationale de la

Dette Publique. On considère généralement que cette administration payant intégralement et régulièrement les coupons, sa gestion est à louer sans restrictions. Tel n'est pas notre sentiment. Elle est peut-être, à n'envisager que ce côté spécial, un sévère collecteur d'impôts. Malheureusement, à notre modeste avis, cette sévérité n'est pas très éclairée. La commission agit comme le fermier d'une propriété rurale qui paierait parfaitement sa ferme, mais ne jouirait pas de la terre en bon père de famille, et épuiserait le sol. Or, au point de vue économique, c'est là ce qui se passe en Turquie. L'administration de la Dette, qui eût pu avoir une féconde influence sur l'agriculture et sur le régime administratif de l'empire ottoman, se désintéresse de ces questions, au point de ne pas voir qu'elle peut tarir la source de ses revenus.

Quoi qu'il en soit, j'ai eu surtout en vue ici les intérêts communs de la France et de la Turquie et je les ai défendus de mon mieux, en prenant pour guide l'enseignement élevé qui se dégage, cher Directeur et éminent Maître, de vos savants ouvrages.

D. G.

Paris, le 20 mars 1892.

A MONSIEUR D. GEORGIADÈS

Paris.

MON CHER MONSIEUR,

Vous m'avez demandé à être le parrain de votre livre sur *la Turquie actuelle* et de le présenter au public qui, dans cette circonstance, constitue les fonts baptismaux, d'où émerge le succès ou l'insuccès des livres.

Malgré l'aridité de la tâche, je veux bien faire de mon mieux en faveur d'une œuvre se recommandant suffisamment par elle-même et dans laquelle, j'aime à le constater, vous avez semé des sentiments qu'un *vieux Français* ne démentirait pas.

Mais, hélas ! n'allez-vous pas ajouter une voix de plus à la *vox clamantis in deserto ?* Qui donc, aujourd'hui, se préoccupe des intérêts français dans le Levant ? Qui, parmi nos ministres, cherche à enrayer la France dans la pente fatale où l'ont placée nos politiciens boulevardiers ?

La question d'Orient ? Belle affaire en vérité ! Mais, me direz-vous, il s'agit ici, non seulement des intérêts, mais de l'honneur de la France; il s'agit, également, de son avenir méditerranéen et de celui de nos compatriotes qui, bravement, opposent encore le drapeau français aux étendards allemand, anglais, italien et autrichien, en luttant, chaque jour, pour notre vieille prépondérance orientale.

Sans doute, toutes ces raisons sont excellentes en elles-mêmes. Ce sont elles qui m'ont guidé dans la publication de mes deux volumes sur l'Orient, mais, encore une fois, qu'est-ce que cela prouve ? Que nous sommes, vous et moi, de bien grands naïfs, s'imaginant qu'il suffit de crier casse-cou pour dissiper la cécité des aveugles volontaires !

Je vous sais trop intelligent, mon cher monsieur, pour ne pas être convaincu qu'en publiant le résultat de vos études sur *la Turquie actuelle*, c'est moins un succès littéraire que vous cherchez qu'une bonne œuvre à faire. Si, en effet, vous n'eussiez eu en vue qu'une *grosse vente* de votre volume, il vous eût suffi de falsifier la vérité en déclarant, par exemple, le sultan régnant, l'homme le plus intelligent de son peuple, le plus courageux des ottomans, le plus turc, le moins arménien et le plus libéral des chefs d'État; notre infortuné Mourad V, archi-fou, fou à lier; l'Angleterre, ayant juré d'évacuer l'Égypte à l'avènement au pouvoir du *old man*; la France, plus influente que jamais, et l'Allemagne et l'Italie, renonçant à s'emparer, l'une, de la Turquie d'Asie, et l'autre de la régence de Tripoli.

En agissant ainsi, vous eussiez été certain du concours de presque toute la presse parisienne, l'influent *F*... .... en tête.

Mais qui, peut espérer un véritable succès, quand il s'agit d'un travail consciencieux où l'auteur, tout en restant grec par le cœur, se montre si français ?

Les défenseurs quand même du beau régime capricieux et fantastique qui préside, non au gouvernement, mais à

la désorganisation finale de cette malheureuse Turquie, vont avoir beau jeu pour accuser votre livre de je ne sais quelle passion mesquine et méprisable. On dira peut-être de vous, comme on l'a insinué à mon égard, qu'en publiant *la Turquie actuelle* vous avez encore plus cédé à une rancune personnelle, qu'au désir d'éclairer vos nouveaux concitoyens en leur montrant la Turquie telle qu'elle est, en cette année de grâce 1892!

Pour les plumes habituées à chanter des louanges à tant la ligne; pour certain de vos anciens compatriotes, jadis athénien exalté, aujourd'hui turcophile enragé, un livre ne peut, en effet, s'expliquer que par de vils intérêts! Pour ces hiboux, les rayons de la vérité sont choses blessantes au suprême degré. Oiseaux nocturnes, ils ne savent et ne peuvent vivre que dans le noir des passions humaines.

Que faire à cela? Les plaindre encore plus que les mépriser!

Mais je m'aperçois que le temps s'écoule et que j'ai plus parlé de l'esprit de votre livre, que du livre lui même. Certes, grands seraient mes torts, si notre illustre économiste, M. Leroy-Beaulieu, en acceptant la dédicace de votre œuvre, ne s'était, par ce seul fait, chargé, mieux que je n'aurais su le faire, de la présenter au public en en affirmant la valeur politique, patriotique et économique.

Sous ce haut patronage, quelle peut être ma tâche ?

Assurer à vos lecteurs, curieux des choses réelles de l'Orient, qu'ils trouveront dans *la Turquie actuelle* de quoi satisfaire leur légitime curiosité; que, politiciens, économistes, détracteurs par ignorance des véritables progrès accomplis par les nouveaux États, récemment

encore sous la domination turque, puiseront dans cette lecture les connaissances si nécessaires aux patriotes rêvant encore de l'expansion politique, industrielle, commerciale et artistique de notre chère et vaillante patrie?

Ceci, cher monsieur Georgiadès, je l'affirme en toute sincérité, et m'en porte réellement garant, comme tout bon parrain doit le faire pour son filleul.

Et maintenant que le vent de l'opinion publique vous soit favorable et conduise votre livre, de port en port, à doubler sans naufrage le cap du succès.

PAUL DE RÉGLA.

Asnières (Seine), 25 mars 1892.

AVANT-PROPOS

En écrivant ce livre je m'acquitte tout d'abord d'une obligation que j'ai contractée, il y a quelques mois, vis-à-vis de mes abonnés à *la Turquie contemporaine*, journal créé par moi l'an dernier, mais dont la suppression m'a été demandée par le gouvernement, pour des raisons de *haute politique.* Ensuite, au moment où les grandes puissances, divisées en deux camps, s'épuisent en armements pour *le maintien de la paix,* j'ai pensé qu'il n'était pas sans intérêt de faire connaître exactement l'état actuel de l'empire ottoman, car c'est fort probablement de là que partira encore l'étincelle qui mettra l'Europe en feu en faisant éclater la lutte suprême et tant redoutée

Depuis plus de vingt ans je n'ai jamais cessé de m'occuper des questions économiques et politiques de l'Orient, mon pays d'origine; j'ai toujours critiqué

la mauvaise administration de la Turquie, même dans la presse turque, et, dans le conflit des intérêts étrangers qui s'agitent à Constantinople, j'ai toujours soutenu les intérêts de la France. C'est en partie grâce à cette circonstance que la qualité de citoyen français m'a été conférée. Je croyais qu'étant devenu Français je pourrais continuer à rendre à mon pays adoptif les mêmes services qu'auparavant. C'est pour cela qu'après avoir collaboré à *l'Économiste français*, depuis 1882, à la *Revue française* et à d'autres publications, j'avais fondé *la Turquie contemporaine*.

Le gouvernement français, au nom de ces mêmes intérêts français que j'ai toujours voulu défendre, m'a demandé d'interrompre la publication de *la Turquie contemporaine* sous prétexte que mon journal créerait des embarras à l'ambassade française à Constantinople.

Je ne crois pas qu'une politique de complaisance exagérée envers la Sublime-Porte, poussée souvent jusqu'à la servilité, comme celle dont notre représentation diplomatique et consulaire en Turquie est coutumière, serve très utilement les intérêts français en Orient. L'exemple opposé des Anglais et le succès de leur diplomatie autoritaire et hautaine avec les Orientaux en sont la meilleure preuve.

Nous attachons une grande importance aux choses de l'Orient, et particulièrement de cette partie de

l'Orient qui est la plus rapprochée de la France, avec laquelle nos relations commerciales sont le plus fréquentes. Il y a là, en effet, dans l'Asie méditerranéenne, des pays neutres où aucune puissance n'a encore établi son influence exclusive ; où toutes ont des intérêts considérables engagés; où la lutte demeure ouverte entre elles; lutte heureusement toute pacifique jusqu'à présent, et qui se livre sur le terrain économique. Mais nous nous laissons aujourd'hui évincer par des rivaux dangereux dont hier encore le nom était à peine connu dans ces pays et qui, à l'heure actuelle, ont réussi à répandre partout leur influence envahissante au grand détriment de nos intérêts séculaires.

Des admirateurs et des amis, des jaloux et des ennemis, la France en a eu de tout temps. Ce qu'elle n'a pas toujours eu et ce dont elle doit prendre grand souci, ce sont des rivaux; elle en a maintenant partout, surtout en Orient; leur nombre est grand et ils sont redoutables. De toutes les supériorités dont elle pouvait jadis être fière, il lui en reste fort peu qui ne lui soient contestées, et ce ne sont ni les plus solides ni les plus glorieuses. A la suite des lamentables événements de 1870 et 1871, notre prestige et notre prépondérance politique séculaires se sont évanouis dans le Levant.

Ce n'est là, je l'espère bien, qu'une éclipse, un effacement passager. Je ne suis point de ceux qui

croient à la décadence de la France. Mais il faut bien l'avouer, elle n'est pas encore complètement remise du rude coup qu'elle a reçu il y a vingt ans, des cruelles épreuves dont elle est sortie mutilée et démoralisée.

Sans doute, au lendemain de ses malheurs, elle sut montrer que les ressorts de son activité n'avaient rien perdu de leur force et de leur élasticité, que les pertes qu'elle venait de subir et les sacrifices énormes au prix desquels son honneur du moins était demeuré sauf, avaient à peine entamé ses immenses ressources. Elle put supporter sans faiblir et sans se plaindre un surcroît d'impôts qui semblait devoir l'accabler. Non seulement elle ne plia pas sous le faix, mais en même temps que ses énormes budgets se soldaient par des excédents de recettes, elle vit sa production et ses échanges se développer dans des proportions inouïes et dépasser le niveau des meilleures années.

C'était trop beau pour durer. Ébloui et comme grisé par ce prompt relèvement qui émerveillait le monde, le peuple français est retombé dans ses anciens péchés d'infatuation et d'imprévoyance, il s'est mis à gaspiller follement la fortune qu'il venait de se faire; il a commencé à compromettre, par ses prodigalités, par son laisser aller et par ses imprudences, la belle situation qu'il avait reconquise. La cruelle leçon reçue en 1870 et 1871 ne l'a rendu ni

plus sage ni plus modeste qu'il n'était auparavant : elle l'a seulement rendu plus timide.

Lui qui naguère encore se croyait de taille à conquérir le monde, il ose à peine tenir tête au moindre potentat barbare ou sauvage qui le moleste ou le menace. Il voit toujours, derrière ce chétif ennemi, d'autres ennemis puissants qui cherchent un prétexte pour se ruer sur lui. La politique de la « paix à tout prix », qu'il répudiait jadis avec indignation et qui lui fit faire une révolution que Lamartine a pu appeler « la Révolution du mépris », a maintenant toutes ses préférences. S'il arrive que son gouvernement s'avise parfois de déployer quelque énergie pour faire respecter son drapeau, soutenir ses droits, affermir ou étendre en quelque point du globe son influence et sauvegarder ses intérêts ou sa dignité, il crie qu'on l'engage dans des aventures lointaines, qu'on prodigue inutilement son sang et son or, qu'on va lui mettre sur les bras de fâcheuses affaires, peut-être l'exposer à une nouvelle invasion. Il voudrait qu'on ne s'occupât, qu'on ne se mêlât de rien, qu'on laissât tout faire sans lui, en dehors de lui et même contre lui. Par l'effroi que lui inspirent les « aventures » lointaines ou prochaines, il en est venu, lui qui, en d'autres temps, poussait l'esprit chevaleresque jusqu'au *don quichottisme*, à n'oser même plus demander raison et réparation des avanies, des agressions, des vexations infligées à ses nationaux.

C'est à cette claustration volontaire de la République dans les murs étroits de notre territoire continental qu'est dû l'effacement complet de notre influence en Égypte. En revanche, il est un autre genre de protection que le peuple français réclame avec insistance en toute occasion : c'est celui qui consiste à fermer les portes et les fenêtres de peur de laisser entrer chez lui des gens qui n'y viendraient certainement que pour le voler ou l'assassiner.

Ce n'est plus seulement la politique de la paix à tout prix que les Français d'aujourd'hui ont empruntée à ceux de 1840; c'est la politique étroite, mesquine, absurde, du « chacun pour soi, chacun chez soi », la politique de l'isolement ! — S'ils redoutent d'avoir des querelles avec les États étrangers, petits ou grands, ils ne se soucient pas non plus de nouer avec eux des relations d'affaires, et les échanges de produits au dehors ne sont guère plus de leur goût que les échanges de coups de canon. Dans le premier cas, ils ont peur d'être battus; dans le second, ils craignent d'être dupes. La lutte sur les marchés intérieurs ou extérieurs ne leur plaît pas davantage que la lutte sur les champs de bataille, — à moins toutefois qu'ils ne se croient assurés de vaincre sans se donner de la peine et sans courir aucun risque. De là, la faveur dont jouissent à l'heure actuelle, en France, les idées protectionnistes.

C'est en ce sens que je parlais, il y a un instant, de l'état de démoralisation où nous a laissés la catastrophe de 1871, de la timidité, de la pusillanimité que nous apportons maintenant dans toutes nos actions, et qui se trahit dans notre conduite vis-à-vis des autres peuples, soit qu'il s'agisse de politique proprement dite ou de politique économique, ou seulement d'opérations industrielles et commerciales.

Il y a chez nous un proverbe vulgaire qui exprime sous une forme triviale mais énergique cet état de notre esprit : nous avons peur « de nous noyer dans une cuvette ». Le moindre obstacle nous rebute, le moindre risque nous fait hésiter, tergiverser, reculer; l'inconnu nous épouvante ; ce qu'on appelle partout ailleurs une entreprise, nous l'appelons maintenant une aventure, et plutôt que de nous y engager, nous préférons renoncer à tout profit comme à tout progrès.

Les colonies florissantes du germanisme en Turquie et la masse des fonctionnaires ottomans-allemands portant la calotte rouge, prouvent quel pas décisif est fait dans l'asservissement du Sud-Est par l'Allemagne. Le germanisme marche résolument à la conquête, non seulement des pays qui se trouvent encore sous la domination turque, mais aussi des États que l'héroïsme de leurs peuples ainsi que l'aide de la Russie avaient affranchis du joug malfaisant des sultans.

L'empire ottoman, dont la force et le prestige s'amoindrissent considérablement, notamment depuis l'usurpation du pouvoir par le sultan Abd-ul-Hamid, « le geôlier » de son infortuné frère Mourad, est tombé au rang des États qui ne peuvent subsister qu'avec la protection d'une grande puissance européenne. Jusqu'à 1870, ce rôle de protectrice de la Turquie était rempli par la France.

La moindre parole de Napoléon III était accueillie à Constantinople avec le plus grand respect; l'ambassadeur de France à Stamboul était entouré d'un tel prestige et jouissait d'une telle autorité parmi les hauts fonctionnaires de la Porte, que tout le monde, dans la capitale du sultan, s'inclinait devant le représentant de la France.

Aujourd'hui la France est évincée en tout et partout, dans l'empire ottoman, par l'Allemagne.

C'est l'Asie Mineure qui attire notamment, depuis longtemps, l'attention de l'Allemagne, et c'est particulièrement vers cette opulente contrée que sont dirigés un grand nombre de colons allemands. Aussi la colonisation de ces provinces asiatiques se fait-elle d'après un plan savamment combiné à Berlin, et le jour, — qui ne nous paraît pas très éloigné, — où la diplomatie occidentale sera devenue impuissante à soutenir le Moribond et où le pouvoir du sultan aura vécu, nous risquerons de trouver la place fortement occupée par nos rivaux, si nous per-

sistons dans cette politique d'imprévoyance, d'inertie et d'isolement!

Cet état de choses ne mérite-t-il pas d'attirer l'attention de nos hommes d'État, aussi bien que celle de nos financiers et de nos industriels, qui laissent, avec une indifférence impardonnable, s'accomplir mystérieusement une évolution si grosse de menaces et une prise de possession si dangereuse pour les intérêts séculaires de la France?

Depuis la dernière guerre, notamment, la Turquie est tombée dans un extrême engourdissement. Plongée depuis longtemps dans le désordre le plus barbare, elle ne présente plus, au milieu des nations européennes, que la caricature d'un État. Fondé sur l'égoïsme du conquérant, l'empire ottoman ne s'est jamais élevé au-dessus du despotisme militaire; maintenant il est même tombé au-dessous de ce régime. Sa force militaire a eu ses racines dans une armée véritablement nationale, mais, sous le règne actuel, l'esprit militaire se trouve complètement dégénéré et ses chefs suprêmes sont devenus, à l'exception de quelques rares patriotes, de braves concussionnaires. La puissance politique des Osmanlis reposait autrefois sur l'autorité despotique de ses vaillants sultans; mais maintenant le padichah et khalife des rives du Bosphore a depuis longtemps changé l'ancienne vie des camps contre celle de Yildiz-Kiosk et du sérail, où il se renferme prison-

nier volontaire, ayant renoncé à son pouvoir militaire et à la sévérité de la discipline, sans que son despotisme ait rien emprunté au caractère bienfaisant du despotisme occidental qui, mû par une philanthropie toute bourgeoise, s'applique à soigner l'État et le peuple, comme la maison et la famille. Tout ce que, chez d'autres peuples, l'État a pour mission de garantir : la sécurité des personnes et celle des biens, la liberté, l'honneur, la culture intellectuelle, tout cela est entièrement refusé aux sujets ottomans, sans en excepter le peuple turc lui-même. On ne saurait mieux dépeindre l'état actuel de ces différentes contrées de l'empire ottoman, qu'en citant ici les paroles autorisées d'un profond observateur :

« L'Orient est une féerie, mais gardez-vous bien de pénétrer dans les coulisses ! quel changement et quelle désillusion ! Aux regards sévères du psychologue, de l'économiste, toutes ces belles apparences s'effacent devant de trompeuses réalités : l'attrait cède la place à la répulsion ; la déception vous saisit au cœur et vous fait monter l'amertume à la bouche. On comprend alors combien ce beau pays a été gâté par les hommes ; cette terre si riche et si généreuse ne porte que des misères ; ce ciel si pur abrite des horreurs ; dans ces *palais* de marbre, logent toutes les dépravations ; au milieu de ce grand calme de la nature, on devine les hypocrisies de l'égoïsme,

et, à travers les parfums du jasmin, on sent l'odeur de la corruption !

» C'est, en effet, un peuple qui se décompose : *le désordre, la cupidité, l'ambition, les vices, le crime,* TOUT CELA GROUILLE DANS LES RUISSEAUX FANGEUX QUI VERSENT LEUR IMPUR TRIBUT DANS LES NOBLES EAUX DE LA CORNE D'OR. A mesure que l'observateur pénètre plus profondément dans les bas-fonds de la vie de Constantinople, IL RESTE ATTERRÉ DEVANT CETTE POURRITURE dont il ne trouve jamais les limites et qui A RONGÉ LENTEMENT CE BEAU CORPS, en ne lui laissant que les apparences de la vie (1)! »

Ce livre n'a pas pour objet de demander à l'Europe le bannissement des musulmans des territoires qu'ils occupent depuis plusieurs siècles. Son but est d'exposer fidèlement le sort misérable qui est fait, en plein XIXe siècle, à tant de populations laborieuses qui gémissent, pour la honte de l'Europe civilisée, sous un régime basé sur l'espionnage, la délation, l'exil et des supplices auxquels on est condamné sans être entendu par un gouvernement en violation formelle avec les lois de l'Islam, gouvernement qui, depuis quatorze ans, n'a amoncelé autour de lui que la misère et la ruine.

Si les territoires que les musulmans de l'empire

(1) *Le Mal d'Orient*, par Kesnin-Bey.

ottoman habitent avec les chrétiens ne sont pas pour eux un pays où ils campent au jour le jour, à l'instar d'une peuplade qui ne vit que par la rapine et la violence, si ces contrées sont bien leur patrie, ils ont plus que jamais besoin de s'unir vigoureusement avec les autres races de l'empire pour empêcher la dissolution et la dislocation de leur pays. Menacés d'être absorbés par l'invasion de voisins ambitieux, ils ne pourront conjurer le danger qu'en formant un faisceau, en organisant une individualité nationale, douée d'une vie propre, ayant un caractère très tranché, à l'exemple de peuples qui, malgré la diversité de races, de religion et de mœurs, vivent si heureux sous le sceptre bienfaisant des tsars, en Russie, et de l'empereur François-Joseph, en Autriche-Hongrie.

Pourquoi ne vivrait-on pas de la même vie nationale unie et féconde, sous l'égide d'un sultan susceptible d'aimer sincèrement ses peuples et de se consacrer à la prospérité de son empire ? Ce livre n'a donc pas pour but d'encourager un esprit de sédition ni de réclamer un changement *radical* de la forme du gouvernement en Turquie. Cet empire n'a pas besoin pour vivre d'institutions constitutionnelles calquées sur celles de la France et de l'Angleterre. Ce serait retomber dans une nouvelle bouffonnerie des plus burlesques. Ce dont il a un pressant besoin, sous peine de mort politique, c'est de mettre

un terme au pouvoir absolu et sans contrôle, centralisé aujourd'hui au palais de Yildiz-Kiosk, entre les mains de quelques courtisans et de conseillers néfastes qui trompent systématiquement leur maître, et, pour mieux s'emparer de son esprit, développent sa méfiance et ses craintes chimériques par le récit de complots imaginaires. Partout ailleurs, dans les pays civilisés, l'État met la main dans la poche des citoyens et puise les ressources dont il a besoin pour travailler à les rendre heureux et prospères. En Turquie où l'État c'est *Un* Homme, où la forme du gouvernement représente le despotisme le plus intolérable reposant sur la force et l'arbitraire avec un droit absolu sur la vie, sur la fortune et sur les libertés civiques des contribuables, il n'y a que des *moutons à tondre* impunément pour satisfaire aux exigences d'une liste civile et à l'entretien d'une nombreuse cour de faméliques dont rien ne peut assouvir les appétits jamais apaisés.

Il n'y a vraiment pas de paysans plus malheureux que les paysans turcs ; ils sont plus malheureux que les chrétiens, parce qu'ils souffrent comme ces derniers, avec cette différence, qui les met dans un état d'infériorité, qu'ils n'ont pas, comme ceux-ci, des consuls, des ambassadeurs, des gouvernements, et surtout une presse autorisée et indépendante pour les patronner et les défendre.

Oui, ce sont les contribuables musulmans qui

souffrent le plus de toutes les exactions; les *rayas* ou sujets chrétiens sont moins malheureux, pour cette excellente raison que le fonctionnaire issu du Sérail n'ose pas trop les pressurer de peur d'une intervention consulaire provoquée par l'autorité religieuse du plaignant. Le musulman a, il est vrai, la ressource du pétitionnement, mais il se garde bien d'en user. En effet, s'il a la témérité de se plaindre sur place, il est jeté et maintenu en prison sans autre forme de procès ; s'il s'adresse à Constantinople, il peut être certain que sa pétition ne sera jamais examinée ou référée à qui de droit. On sait, dans les divers ministères, que tel *vali* ou *caïmacam* est l'homme de tel ou tel dignitaire du sérail, et l'on redoute trop ces protecteurs tout-puissants pour oser s'attaquer à leurs créatures.

C'est ainsi que l'arbitraire et la vénalité se donnent libre carrière dans toutes les régions administratives. Du haut en bas de l'échelle hiérarchique les employés exploitent sans pudeur une position qu'ils savent toujours menacée. C'est ainsi que, bien que les contribuables payent l'impôt plutôt deux fois qu'une, la plus grande partie des revenus du fisc ne rentre pas dans les caisses de l'État; que le budget est constamment en déficit; que le Trésor est obligé de recourir à des avances onéreuses (autre source de profits illicites); que les troupes et les petits fonctionnaires ne sont pas

payés ; que les engagements ne sont pas tenus, etc.

La corruption des dignitaires du palais est devenue un lieu commun ; elle s'étale au grand jour. Elle est, d'ailleurs, tellement entrée dans les mœurs officielles qu'on l'accepte comme naturelle. Personne n'ose récriminer : on encourrait les cachots ou l'exil. Tout au plus se borne-t-on à envier la bonne étoile de X... Bey ou de Z... Effendi qui, entrés, il y a quelques années, sans sou ni maille, au service du padichah, possèdent aujourd'hui, l'un une fortune de cinq millions, l'autre de dix millions de francs !... Et X... et Z... tendent à devenir légion.

Les attributions de ces grands effendis de Yildiz — pour la plupart personnages privés de tout sens moral, que l'intrigue et la trahison élèvent tour à tour — se sont outrageusement étendues, surtout depuis la chute du grand vizir Saïd-Pacha, et laissent une part effrayante à l'arbitraire. Les ministres, les grands vizirs actuels eux-mêmes, sont tenus de courber la tête devant l'omnipotence de cette domesticité, sous peine de se voir l'objet d'accusations habiles de lèse-majesté ou de lèse-patrie, et d'encourir une disgrâce souvent agrémentée de la séquestration des biens et du bannissement dans l'Arabie ou dans la Tripolitaine.

Il est inutile de s'étendre sur les résultats navrants d'un tel gâchis, d'une telle anarchie, — et ces infamies, ces crimes se commettent au nom et sous les

yeux du sultan! N'est-on pas allé, par exemple, jusqu'à prétendre que le padichah était de connivence et s'était même fait la part du lion dans les pots-de-vin donnés pour la conclusion des contrats relatifs aux fusils et aux cartouches Mauser, aux canons Krupp, aux torpilleurs, aux railways d'Anatolie, etc.?

Il n'est malheureusement pas possible à l'opinion publique, en Turquie, de se faire jour dans la presse indigène. Les journaux qui, sous Abd-ul-Medjid, Abd-ul-Aziz, Mourad V et au début du règne actuel, jouissaient d'une liberté relative, sont littéralement bâillonnés. Les beys de Yildiz et leurs dignes complices de la Sublime-Porte ont fait décréter, en 1885, sous couleur de raison d'État, la censure préventive, — une censure *sui generis*, comme on n'en a encore vu nulle part, pas même en Chine.

Les Ottomans, aussi bien que les amis sincères de la Turquie, sont fondés à entrevoir l'avenir avec de légitimes angoisses. Tous les ressorts vitaux de ce bel Empire, si nécessaire à l'équilibre européen, à la paix générale, et appelé par sa situation exceptionnelle entre trois continents à servir d'intermédiaire entre la civilisation européenne et la barbarie asiatique et africaine, sont rongés par la vermine de la corruption, et menacent de se briser à la première secousse politique, à la moindre conflagration.

Pourquoi le sultan Abd-ul-Hamid II ne va-t-il pas

au-devant d'un vœu non seulement national, mais universel, en faisant acte d'énergie, en appliquant au mal le remède non pas héroïque, mais rationnel, qu'il préconisait lui-même dans son *hatt* et qu'il a déjà essayé une première fois avec succès?

Remember! Les horreurs du despotisme n'ont porté bonheur à aucun des ascendants des padichahs ; ils ont été, tous ou presque tous, étranglés, étouffés, empoisonnés ou « cisaillés » par leurs favoris.

Aujourd'hui, il est encore loisible au sultan de reconquérir la faveur populaire et en même temps d'arrêter l'empire sur la pente de sa décadence, de le sauver. Demain, il sera peut-être trop tard, sinon pour la Turquie, du moins pour Abd-ul-Hamid II.

Qu'il se rappelle le mémorable exemple que lui donne l'histoire du règne de son grand-père Mahmoud II. Ce souverain mettait une volonté de fer au service de l'œuvre de réforme qu'il croyait devoir aboutir à la régénération de son pays. Les janissaires, fiers des révolutions de palais nombreuses qu'ils avaient faites, étaient aux projets du padichah un obstacle qui paraissait insurmontable. On sait comment il le brisa.

Autres hommes, autres moyens. Les janissaires actuels de Yildiz n'ont, Dieu merci, aucun point de contact, de ressemblance, avec les intrépides guerriers de 1826, et s'ils renversent leurs marmites, ou plutôt s'ils refusent de rendre leurs tabliers, point

ne sera nécessaire d'employer contre eux le fer, le feu et la mitraille : un vigoureux coup de balai suffira pour faire disparaître cette valetaille impudente et cupide qui déshonore et avilit son maître et qui est la cause de tous les maux dont souffrent l'État et la nation.

La pensée que le produit de ces investigations pourrait être utile aux intérêts de mes compatriotes et de la Turquie elle-même, m'a décidé à prendre la plume.

Je crois d'ailleurs que le moment est venu d'écrire la vérité sur la Turquie.

« Notre époque, a dit un illustre maître, M. Ernest Legouvé, n'est pas une époque d'imagination et de poésie, la réalité seule l'intéresse profondément. » Dans ma modeste sphère, j'ai osé entreprendre cette tâche aussi ingrate que difficile, de peindre comme j'ai vu, de parler comme j'ai senti. Aussi, que d'injures m'ont été adressées ! que de haines j'ai soulevées, lorsque l'an dernier j'ai commencé la publication de mon journal « LA TURQUIE CONTEMPORAINE » ! « — Il faut plaindre les gens pour qui la vérité est une calomnie », a dit quelque part M. Victor Tissot.

Paris, mars 1892.

LA

TURQUIE ACTUELLE

PREMIÈRE PARTIE

I

APERÇU GÉNÉRAL

A une époque où tout se transforme, où les vieilles civilisations éprouvent le besoin de se rajeunir et viennent demander à leurs cadettes le mouvement et la vie, la Turquie présente ce caractère original de ne pas changer. De tous les engagements internationaux pris vis-à-vis de l'Europe pour établir l'égalité politique, tant de fois promise, des religions et des races aucun n'a été réellement tenu.

Aussi, non seulement la situation de l'Orient ne s'est pas en général améliorée, mais la confusion a

encore augmenté depuis dans les choses de l'administration. La misère publique ne cesse de grandir. De vastes contrées, clairsemées d'habitants, dont chacune suffirait à donner la prospérité à un grand pays, se dépeuplent de plus en plus et les familles nombreuses deviennent très rares. D'immenses plaines sont désertes. La terre est grasse et fertile, mais on ne la cultive pas, faute de sécurité publique et de communications à l'intérieur.

Quand on visite l'Asie Mineure, les ruines indiquent, de tous les côtés, l'ancienne prospérité du pays avant la conquête musulmane. On n'y reconnaît plus ni les rues ni les maisons. Tout le pays est désolé. L'ignorance du peuple est sans limite. La dilapidation des biens publics est devenue l'habitude de tout fonctionnaire, sorti des fanges de cette ignorance pour gouverner un des plus grands empires, en contact permanent avec le monde civilisé! D'un autre côté, depuis l'intervention plus active de l'Europe dans les affaires de la Turquie, on a tant inventé, adopté, abrogé et réformé pour régénérer l'Homme malade, qu'on a fini par désorganiser complètement tout l'édifice social et par faire un gâchis, même de celles des institutions communales et municipales du pays auxquelles tout le monde était habitué et dont personne relativement ne souffrait.

En somme, les ressources de l'État et des particuliers ont diminué d'une manière désastreuse. La défiance et la misère la plus complète sont devenues le partage de chacun.

Le régime actuel est caractérisé par l'absence de toute notion des devoirs les plus élémentaires d'un gouvernement qui doit travailler sérieusement au relèvement moral et matériel des peuples dont il tient le sort entre les mains.

L'aveuglement des gouvernants turcs — soit à cause de l'apathie qui engourdit leur âme, soit à cause de l'incurie funeste qui les caractérise — pousse le plus beau pays de l'ancien monde à une ruine complète. Et, en compromettant ainsi l'avenir, il n'est pas douteux que, tôt ou tard, on ne finisse par interdire politiquement ce gouvernement destructeur pour cause d'incapacité notoire. Ce jour-là, ceux qui l'auront, de par leur nullité, amené à ce point, devront s'estimer fort heureux si le peuple, sans distinction de races ni de religions, dans sa traditionnelle mansuétude, ne les poursuit point au criminel.

Il est vraiment temps que cette comédie, qui commence à tourner au tragique, finisse promptement pour le salut de ce malheureux empire. Il est temps qu'une autorité virile, émanant des entrailles mêmes de la nation, vienne enfin mettre à la raison et fasse rentrer dans le rang ces « conseillers intègres et vertueux (!) du commandeur des croyants », qui sont devenus aujourd'hui les plus terribles pillards de la maison!

En présence de la gangrène officielle qui ronge l'Empire, en présence des symptômes de mécontement qui se manifestent un peu partout, en Crète,

en Arménie, en Syrie, en Arabie, etc., le sultan devrait-être le premier à secouer la tutelle néfaste de son sérail et à doter définitivement ses vastes et beaux États d'un régime humain et libéral, capable de faire cesser les concussions, les abus révoltants, les félonies, en un mot, l'incurie administrative et politique qui navre les patriotes ottomans, révolte la conscience publique et met constamment en jeu l'indépendance de la Turquie.

Les mœurs, les lois, la forme du gouvernement, sont actuellement à peu près ce qu'elles étaient du temps de l'invasion barbare. Singulier effet de cette langueur et de cet engourdissement, dû à la fois à la religion et à l'éducation des sectateurs du Prophète, qui ont pour principe le mépris et l'asservissement de la chrétienté et pour règle de la vie sociale et politique cet autre principe : « A quoi bon faire aujourd'hui ce qui peut être remis à demain ? »

Descendants d'une race essentiellement conquérante, possédant les qualités et les défauts des peuplades organisées pour la rapine et la conquête, mais non pour l'assimilation ; soumis à un fatalisme religieux développé par un clergé ignorant et paresseux, les dominateurs actuels ne sont que les fils dégénérés de ceux qui firent plus d'une fois trembler la vieille Europe. Aussi, quand nous disons « la Turquie actuelle », nous ne voulons pas parler d'une Turquie nouvelle, inconnue, subitement dégagée de l'ancienne Turquie par le travail et le progrès, par la civilisation, les sciences et les idées

modernes, telle que le grand réformateur Rechid Pacha et ses partisans l'avaient rêvée. Il ne s'agit de rien de tel. Les récits des voyageurs impartiaux et des écrivains distingués modernes ne diffèrent pas sensiblement de ceux des siècles passés. « Turquie actuelle » signifie donc seulement « Turquie réelle, telle qu'elle n'a jamais cessé d'être ». Nous ne parlons naturellement pas de cette Turquie fantastique que certains publicistes, complaisants ou mercenaires, dépeignent de temps à autre sous des traits magnifiques et qui n'a qu'un défaut, celui de n'avoir jamais existé et de ne pas exister. Il s'agit de la véritable Turquie, de celle qui ne porte aucun fard et dont on voit le lamentable spectacle, lorsqu'on s'avance dans l'intérieur du pays, sur toute l'étendue des domaines du padichâh de Stamboul, depuis les rives du Bosphore jusqu'à celles de l'Euphrate.

Lord Palmerston disait, en 1856, que, depuis trente ans, la Turquie avait fait plus de progrès que n'importe quelle nation de l'Europe (*sic*). Le vieux Palm, comme on l'appelait familièrement de l'autre côté de la Manche, savait à quoi s'en tenir à ce sujet aussi bien que personne; mais il n'était pas homme à s'effaroucher d'une assertion hasardeuse quand ses plans politiques la réclamaient et quand il s'agissait, comme cette fois, de dorer la pilule à ses concitoyens. La vérité est que le Malade de 1856 est devenu le Moribond de 1877; — ce sera peut-être le Mort de 1893. Il n'est pas de nation qui

ait été enfouie sous une couche aussi profonde d'ignorance et de servitude que les nations tombées sous la domination turque. La conquête étrangère a quelquefois rajeuni le sang des vaincus. Pour les peuples conquis par les sultans, l'asservissement a toujours été et est encore sans compensation. Il n'y a dans tout l'empire qu'une oligarchie de favoris et de faméliques à Yildiz-Kiosk, qui s'engraissent et vivent uniquement des exactions et du labeur des populations opprimées.

La tyrannie des padichahs est, en un mot, un des plus terribles fléaux que l'histoire des pouvoirs divins et absolus ait jamais enregistrés. Percevoir des taxes en opprimant les faibles, vivre dans le faste et dans la luxure, tel fut et tel est encore le principal, l'unique soin de ces conquérants malfaisants. Partout où ils ont passé et où ils campent, ils ont flétri les âmes et rendu le sol stérile. Retranchés dans leur stupide et pompeuse gravité, les hommes qui forment la cour de Yildiz-Kiosk regardent d'un œil indifférent le monde se mouvoir autour d'eux. Ils ne gardent plus aujourd'hui que l'orgueil du passé; ils en ont perdu les vertus guerrières.

Par cela même, ils sont aujourd'hui méprisés des musulmans eux-mêmes, leurs coreligionnaires.

Tout pousse donc aujourd'hui le pouvoir du commandeur des croyants à l'abîme, grâce aux néfastes conseils de ses courtisans. Aussi la situation des populations s'aggrave-t-elle chaque jour davantage.

La sécurité n'existe nulle part, et la sécurité est la seule compensation que le despotisme puisse offrir en échange de la servitude. Les franchises municipales et les privilèges accordés par les premiers conquérants au culte des chrétiens, si efficacement protégé par tous les sultans qui ont régné avant Abd-ul-Hamid, subissent très souvent des affronts qui leur avaient été épargnés au milieu de la plus grande effervescence de la conquête.

Depuis quelque temps, l'atmosphère est grosse de signes précurseurs de l'orage épouvantable qui gronde et peut éclater d'un moment à l'autre, si un vent plus salutaire ne souffle pour dissiper les nuages menaçants. Le pouvoir du sultan Abd-ul-Hamid repose sur des volcans qui inquiètent l'Europe anxieuse, au point qu'elle ne sait plus à quel parti s'arrêter pour conjurer le danger, dans la confusion qu'elle a elle-même créée en Orient.

Les hommes d'État d'aujourd'hui, en Turquie, manquent d'esprit public, de dévouement, et de patriotisme, pour compenser les grandes fautes et les grands méfaits du règne actuel. Cet état de choses développe tous les artifices de la corruption et de l'intrigue chez les hommes publics de l'empire, du plus haut rang jusqu'au plus petit. Dès lors, les ressources de l'État se tarissent, l'énergie guerrière s'engourdit, la force morale et intellectuelle s'émousse au plus haut degré. Tous les biens, toutes les fortunes considérables se cachent ; car ni la vie ni la mort du possesseur ne les garantissent contre

l'arbitraire et la rapine des pachas, qui, engagés vis-à-vis des usuriers de Galata pour le prix d'achat de leurs places, tombent sur les provinces comme des loups affamés. Cette lèpre, la vénalité des places, existait déjà, sous le règne de Soliman le Grand; mais elle éclata au grand jour à l'avènement d'Amurat III (1574), qui, le premier, donna l'exemple de la corruption, en forçant ses hauts fonctionnaires à lui acheter le droit de se maintenir dans leurs emplois. Ainsi, les régions les plus élevées de l'État furent atteintes par la plaie du *bakchich* (pour boire), cette lèpre qui ronge, aujourd'hui plus que jamais, le peuple turc, et dont Frédéric le Grand disait qu'elle ferait vendre aux Turcs leur Prophète lui-même pour de l'argent.

A propos de la corruption gouvernementale incurable existant en Turquie, M. James Baker nous cite la curieuse anecdote suivante :

« Schemsi-Pacha, un des descendants de ces princes seljoucides que la famille d'Othman avait dépouillés du souverain pouvoir, rentrant un jour chez lui, dit à l'un de ses domestiques, d'un air tout joyeux :

» — J'ai enfin vengé les injures que la famille d'Othman a faites à la mienne, et si la dynastie ottomane a causé notre chute, je crois avoir maintenant préparé la sienne.

» — Et comment vous y êtes-vous pris ? s'écria le vieux serviteur.

» — En persuadant au sultan qu'il devait vendre

ses faveurs; et pour mon compte, je lui ai payé quarante mille ducats un service que je sollicitais. Dorénavant, le sultan donnera lui-même l'exemple de la corruption, et la corruption le conduira à l'abîme. »

« Schemsi-Pacha n'a été que trop bon prophète, ajoute M. James Baker. Les sultans ont besoin de sommes folles pour l'entretien de leurs courtisans, de leurs espions et de leurs harems. »

Sous le sultan Abdul-Hamid II comme sous Amurat III, la corruption étouffe, chez les gouverneurs des provinces, tout esprit politique et le sentiment de famille, aussi bien que tout sentiment d'honneur susceptibles de réfréner l'abus de leur position; elle étouffe toute sympathie pour les petits et les faibles, dans le cœur de tous les fonctionnaires subordonnés. Tous ces employés subalternes rivalisent avec les grands, d'arbitraire et de concussion; les juges et les témoins se laissent corrompre et acheter; ceux qui, dans la vie privée, sont les plus honnêtes gens, doivent, une fois entrés en fonctions, suivre le courant de la corruption ou renoncer aux affaires publiques. La pondération des devoirs et des droits sur laquelle repose toute législation bien ordonnée, a disparu dans cet État où, de tradition, la notion du devoir est sacrifiée au désir d'obtenir des droits, ainsi que la notion du droit au penchant pour l'arbitraire et pour l'oppression. La sécurité des personnes étant ainsi constamment troublée, il peut y être encore moins question

de sollicitude bienveillante pour favoriser l'essor de la prospérité générale et nationale. Comme il n'y a pas, pour ainsi dire, de flotte marchande turque, il n'y aurait pas eu de commerce turc sans les privilèges, sans la juridiction et les immunités accordés aux étrangers et aux diplomates, dont les résidences sont considérées comme ne faisant pas partie du territoire turc. Sans tous ces avantages, le commerce serait nul, malgré la position de la Turquie, pays merveilleusement propre au commerce et à l'agriculture, riche en côtes et en golfes, entouré de tous côtés par la mer et placé aux confins de trois parties du monde. L'isolement, dans lequel se complaît l'Orient, est antipathique au mouvement du commerce, qui efface les différences de religion et de nationalité, et fait voir, dans les étrangers, des amis à la place d'ennemis. C'est pourquoi les neuf dixièmes peut-être des meilleures terres du pays le plus fertile restent incultes; la plus belle contrée du monde est devenue un désert, et là où la population la plus nombreuse aurait pu vivre dans l'abondance, quelques habitants clairsemés souffrent souvent de la famine! L'état de nature, dans lequel vivent les peuples sauvages qui ne prêtent aucune attention aux conséquences et aux effets des choses, pèse sur le pays ; le manque d'ensemble et d'unité se fait sentir dans tous les travaux publics. En général, on ne connaît ni administration embrassant tout l'État, ni service pour protéger les propriétés contre les abus les plus grossiers des autorités, ni

remèdes contre les désastres causés par les débordements des torrents, ou contre le mauvais état des routes. Ces vastes pays ressemblent à une immense ruine, et le centre de l'empire, la capitale, n'est qu'un amas confus de décombres, séjour de la luxure la plus fastueuse et de la misère la plus noire. La malédiction qui pèse sur ce pays et qui le porte à se détruire lui-même a sa cause primordiale dans cette administration. Depuis longtemps, personne ne songe plus au but élevé de la culture morale et intellectuelle du peuple. Aucune institution ne se donne pour mission de dompter l'homme à l'état de nature et de lui donner une idée plus élevée de lui-même, comme le mariage, la famille, l'école et l'Église auraient pu le faire. Ces hordes sauvages, parmi lesquelles règne dans les deux sexes l'amour physique sans frein aucun et s'égarant souvent de son but naturel, ne connaissent pas la monogamie, institution qui, plus que toute autre, sert à réfréner les instincts brutaux de l'homme. Toute vie intellectuelle a été anéantie par un culte machinal. Ceux qui connaissent le mieux le peuple turc et qui le jugent le moins sévèrement le trouvent ignorant, paresseux et fanatique, honnête dans le commerce, et souvent généreux vis-à-vis des opprimés; mais les riches et les grands sont hébétés par l'excès des jouissances sensuelles, plongés dans une apathie rêveuse et rongés par une sombre mélancolie, qui est presque toujours la suite de leurs anciennes débauches. Les Turcs de toutes les classes repoussent

tout ce qui est étranger avec dédain et montrent un orgueil qui va jusqu'à l'absurdité, bien qu'ils sentent clairement qu'une fatalité terrible (*Kissmet*) les menace et que leur décadence a déjà commencé. Le véritable sens de cette fatalité est que l'idée du développement et du progrès a été étouffée par l'inertie orientale, qui nie, pour ainsi dire, toute perfectibilité humaine. Il n'y a que quelques rares Turcs, parmi les plus instruits, qui avouent, et ils en gémissent, que leur nation est tombée parce qu'elle a perdu sa foi active et militante sans avoir acquis la science de l'Europe; et pourtant, disent-ils, le Prophète estimait l'encre du sage plus précieuse que le sang des martyrs. La plupart des Turcs ont bien reconnu qu'une législation changeante et variable peut être avantageuse pour d'autres nations, mais non pour la leur, puisque tout est renfermé dans les écrits du Qôrân, qui, d'après eux, n'a rien omis de ce qui peut être nécessaire aux vrais croyants. Tous ont les yeux fermés pour ne pas voir les causes de leur décadence et l'essor des peuples avoisinants. Vivant à une époque où le progrès marche à pas de géant, mais s'isolant complètement et repoussant toute réforme venant de l'étranger, les Turcs doivent bientôt voir qu'ils dépendront à l'avenir de tous ceux d'entre leurs voisins qui les ont dépassés : même les peuples soumis à leur domination, qui ont su mieux suivre le mouvement du temps, leur font courir de sérieux dangers.

La politique de tous les grands États conquérants a toujours eu pour but d'absorber tous les principes vitaux qu'ils trouvaient dans la civilisation et dans les éléments populaires des nations conquises, afin de les fondre tous dans une même nationalité. La domination des Osmanlis, au contraire, avait été imposée à un mélange de peuples. Ici, comme en Autriche, on voit plutôt les parties que le tout, plutôt les forces dissolvantes que celles qui poussent à l'unité, et on est frappé surtout de l'absence de toute civilisation qui, comme un ciment, devrait faire un tout homogène des membres épars de l'empire. Les Turcs ont donc pu à peine établir une unité purement extérieure parmi les peuples qu'ils ont subjugués. Une tolérance libre d'égoïsme et une véritable sagesse politique auraient pu se concilier les sentiments antipathiques et les dispositions contraires de tous ces peuples : Arabes, Grecs, Valaques, Slaves, Bulgares, Arnautes, Juifs, Arméniens, etc., et reconstituer un empire fort ; mais cette tolérance et cette sagesse ont de tout temps fait complètement défaut aux sultans. La race dominante des Osmanlis n'a jamais eu la moindre conscience des rapports sociaux inviolables qui rattachent l'individu à l'État. Par les souvenirs de leur histoire, par leur langue, leurs mœurs, leur foi, leur origine, leur civilisation et par leurs occupations, toutes les nationalités soumises des rayas ont été attirées par leurs voisins dont ils partageaient la foi. Jamais, à aucune époque, elles n'avaient été attachées au

centre commun de l'empire. Dès le commencement de ce siècle, au contraire, le gouvernement turc a tout fait pour les en détacher de plus en plus.

Les panégyristes, qui fêtent l'âge d'or de l'empire ottoman depuis l'avènement de S. M. I. le sultan Abd-ul-Hamid, rapportent que : « quinze ans à peine se sont écoulés, et ceux qui suivent avec attention le sort de la Turquie peuvent constater avec nous, disent-ils, que l'armée s'est reconstituée; que le crédit se relève (*probablement depuis qu'on ne paye aux fonctionnaires publics que* QUATRE *mois à peine sur* DOUZE); — que la réforme judiciaire a assuré une large liberté individuelle (!) (*la liberté notamment de l'assassin de Kamaroff, l'infortuné attaché militaire de l'ambassade de Russie; l'acquittement du bandit kurde Mussa-Bey et de Hussein le fameux ravisseur d'un jeune et blond matelot allemand, comme de tant d'autres tristes créatures de la cour impériale de Yildiz-Kiosk*).

« La flotte a été également renforcée, écrivait dernièrement un courtisan anonyme, dans un grand journal parisien, et, si elle n'est pas encore en état de prendre... (*la mer pour porter des cadeaux à quelque souverain de l'Extrême-Orient*), elle peut, du moins, concourir efficacement à la défense... (*de la Corne d'Or, où elle pourrit*), ce qui suffit, ajoute-t-on, à la politique de paix, *de dignité* et de stricte économie (! ?!) d'Abd-ul-Hamid... »

Et pour conclusion de ces boniments qu'une cer-

taine presse servile nous ressert de temps à autre, on se plaît à faire remarquer que ces résultats de l'*âge d'or* de l'empire des « Mille et une Nuits » sont dus uniquement à la politique de centralisation de tous les pouvoirs publics à Yildiz-Kiosk et à la direction immédiate des moindres affaires par le sultan Abd-ul-Hamid lui-même *(sic)*.

S. M. ne sait pas à quel point ses adulateurs La compromettent et Lui nuisent. En affirmant qu'Elle s'occupe des plus grandes affaires comme des moindres détails — tâche au-dessus des forces humaines, — ils reconnaissent avec nous qu'Elle a centralisé tout entre Ses mains et que, par conséquent, Elle a assumé toutes les responsabilités. Quoique opposé en principe au pouvoir absolu qui partout a causé tant de malheurs, nous aurions été des premiers à constater le bien en Turquie, s'il avait été le résultat de la politique du sultan. Malheureusement, il nous est impossible de manifester notre admiration lorsque la rente est à 18; les appointements ne sont pas payés régulièrement; la marine militaire n'existe pour ainsi dire plus; l'armée, malgré les admirables qualités du soldat turc, est dépourvue de commandement, d'intendance et de commissariat sérieux. Lorsque les voies de communication se trouvent dans un état rudimentaire; lorsque les récoltes pourrissent sur place; lorsque le commerce languit; lorsque l'industrie fait absolument défaut dans l'empire; lorsque, par contre, le brigandage fleurit; lorsque les principes les plus élémentaires de la jus-

tice sont méconnus; lorsque le favoritisme est à son apogée; lorsque l'espionnage, la délation et le terrorisme sont élevés à la hauteur d'institutions d'État; lorsque l'inquiétude règne partout; lorsque l'administration est un mythe et la politique étrangère une farce, nous sommes, à notre vif regret, forcé d'opposer tous CES FAITS incontestables aux phrases boursouflées avec lesquelles on essaye de berner le public.

Dans tout pays civilisé, la culture de la terre est considérée comme une des principales sources de la richesse et du bien-être. L'État dont les territoires donnent des produits abondants et variés pèse puissamment dans la balance commerciale et économique internationale, par cela seul que les peuples des autres pays deviennent ses tributaires. Particulièrement, pour l'empire ottoman qui, malgré les démembrements considérables qu'il a éprouvés depuis une quinzaine d'années, possède encore de vastes contrées fertiles, l'agriculture est une question vitale. Elle constitue le seul moyen d'existence de ses populations, et, à peu près en même temps l'unique source des revenus du gouvernement. C'est aussi la seule branche qui en Turquie alimente le commerce, parce qu'il n'y existe plus malheureusement ni arts, ni industrie. Celui qui, dans ce pays, voudrait tenter d'établir une industrie quelconque, peut être sûr d'avance d'un échec désastreux, parce que, au lieu d'une protection ou d'un simple encouragement, il serait constamment exposé à se heurter à des difficultés et à

des obstacles artificiels insurmontables, que les autorités lui créeraient à chaque instant.

La construction des chemins de fer, dans certaines parties de la Turquie, a contribué en quelque sorte au développement de l'agriculture, limitée plutôt dans les parages du littoral du pays. Mais ce qui a surtout donné un certain essor à cette branche, c'est l'émigration en Asie des Turcs de la Dobroudja, de la Bulgarie, de la Roumélie orientale et de la Thessalie. Le gouvernement leur a distribué des terres en vue d'assurer en quelque sorte leurs moyens d'existence et, afin de se les attacher et de ne pas les voir regretter leur pays natal, passé aujourd'hui entre des mains chrétiennes, les a exemptés, pour un certain nombre d'années, du service militaire. Ces émigrés, venant de pays essentiellement agricoles, sont incontestablement supérieurs à leurs coreligionnaires asiatiques, dont l'indolence proverbiale et le manque d'énergie n'ont pas de bornes, mais ils n'en sont pas moins Turcs, et, comme tels, privés de toute notion scientifique dans l'art de cultiver la terre. Leurs méthodes sont des plus primitives. Ils sont réfractaires à tout ce qui peut être une amélioration de la manière de labourer la terre et ils ignorent absolument les engrais chimiques et artificiels. Par contre, les paysans chrétiens se montrent plus progressifs et sont de meilleurs cultivateurs.

En outre, l'esprit d'association fait absolument défaut chez les Orientaux et l'assistance gouverne-

mentale n'existe pas. Dès lors chaque paysan travaille pour son compte exclusif; quelquefois, mais rarement, il s'associe avec le propriétaire. En général chacun, dans la mesure de ses moyens, cultive de petites parcelles de terre, et encore est-il souvent réduit à recourir à des emprunts usuraires qu'il s'estime heureux d'obtenir à un taux variant de 20 à 50 p. 100. Si la récolte est mauvaise, le malheureux paysan, pour ensemencer de nouveau dans l'espoir de se rattraper des pertes subies, se voit forcément obligé d'aggraver sa situation en contractant de nouvelles dettes. Ces emprunts, à force de se renouveler, finissent par le conduire à la ruine, car le créancier, à défaut d'autres moyens de se couvrir de ses créances, lui enlève à la fin sa petite propriété. Et encore, si les désastres n'étaient que la conséquence des mauvaises récoltes ! Il arrive plus souvent, au moment où des conditions atmosphériques favorables permettent d'espérer des récoltes abondantes, qu'on se voie cruellement frappé par un autre fléau, terrible celui-là, bien qu'il soit devenu à peu près endémique : les ravages des sauterelles. Le paysan est alors réduit, après la perte de sa récolte, à s'imposer le sacrifice d'un bijou, d'un ustensile de ménage, de sa pauvre bête enfin, son unique collaborateur ; car il a besoin d'argent, non plus pour l'achat de graines d'ensemencement, mais pour se procurer la quantité indispensable de blé, d'orge ou de maïs nécessaire à la nourriture de sa famille. C'est ainsi qu'on arrive à se trouver aux abois de

l'indigence la plus poignante et de la misère la plus noire, dont, en ces derniers temps, les populations de l'Anatolie ont été plus d'une fois victimes, en dépit de la fertilité exceptionnelle du pays.

Les calamités des années 1887-1888 et en partie de l'année 1889-1890 sont encore trop récentes pour s'effacer de notre mémoire. Nonobstant l'émigration des Turcs de la Turquie d'Europe, et le prolongement des voies ferrées dans l'intérieur des opulentes provinces asiatiques, l'agriculture n'a pas fait de progrès notables et les récoltes dépendent exclusivement de la clémence de la Providence. L'homme n'y fait rien; au contraire, il crée les obstacles les plus inimaginables pour compromettre les résultats que la nature peut permettre souvent d'espérer. Un des plus terribles obstacles artificiels, et celui-là pèse de tout son poids sur les malheureux agriculteurs, c'est encore le mode de perception des dîmes, qui donne naissance à des fraudes et à des abus révoltants. Le cultivateur sème, mais lorsque la nature l'a favorisé et lui permet de moissonner le produit de son labeur, de sa sueur et de ses économies, il ne peut recueillir ce que la Providence seule lui a donné, aussi longtemps que le terrible décimateur ne sera pas venu d'abord le mesurer, puis l'inscrire, pour percevoir 12 1/2 p. 100 de la production. Or, comme sa visite se fait ordinairement attendre bien longtemps, les pluies et les intempéries surviennent; il en résulte que le pauvre paysan ne trouve plus à enlever, après le passage

de ce fonctionnaire ou du fermier des dîmes, que des récoltes avariées, sinon pourries! De là, des pertes irréparables pour l'agriculteur, qui, dégoûté, n'ensemence plus que des terres d'une étendue limitée. Par suite, des champs exceptionnellement fertiles restent et resteront longtemps encore en friche.

Voici ce que rapporte, à la date du 28 mai 1891, au sujet de ces obstacles artificiels, un important journal de Constantinople, dans une correspondance qui lui était adressée de Smyrne, ce grand centre agricole et commercial de l'empire ottoman.

« Depuis une quinzaine de jours, une circulaire envoyée à toutes les autorités subalternes du vilayet leur recommande sévèrement de NE PERMETTRE A PERSONNE DE FAIRE BATTRE DES ORGES, DES BLÉS, DES FÈVES, NI DE PERMETTRE DE LES LEVER, — sinon les délinquants seront poursuivis conformément aux règlements élaborés à cet effet — et ce jusqu'à ce que LES DÎMES SOIENT DÉFINITIVEMENT AFFERMÉES. Or, le terme de cet affermage n'est pas fixé et nous pourrons demeurer dans cette situation jusqu'à la fin du mois de juillet, époque à laquelle on pourra seulement décider la vente définitive des dîmes. En effet, d'après la circulaire susmentionnée, il faut attendre aussi le résultat de la récolte des vignes : c'est alors seulement qu'on affermera définitivement les dîmes des céréales avec celles des raisins.

» D'après cette même circulaire, pour donner du pain à ceux qui en ont besoin, il est permis à chaque village de faire battre un ou deux harmans, c'est-à-

dire une quantité de céréales proportionnelle au nombre des habitants de chaque village.

» Bien que personne n'ait le droit d'attaquer ni les lois, ni les règlements, ni les ordres du gouvernement, il est nécessaire cependant, lorsque certaines mesures peuvent porter atteinte soit aux intérêts du fisc, soit à ceux des particuliers, de chercher les moyens de remédier au mal qui pourrait en résulter. Si les mesures en question sont strictement appliquées, je ne saurais préciser *les grandes pertes qui en résulteront* si on laisse pendant un mois et demi les moissons exposées aux intempéries, aux ravages des oiseaux, dont la quantité est énorme dans différentes localités du vilayet, ou bien devenir la proie des sauterelles qui ont déjà envahi le grand district d'Odemich et les environs de la fertile vallée de Caystre, à l'est du vilayet.

» Ce serait un coup mortel pour notre commerce, sans compter le préjudice qu'éprouverait le Trésor impérial; les contribuables ne pourraient faire face à leurs obligations envers le fisc, puisque leurs récoltes se trouveraient pour ainsi dire SÉQUESTRÉES A PEU PRÈS JUSQU'AU MOIS D'AOUT, époque à laquelle commencent les pluies et qu'alors le temps manquerait pour mettre ces produits à l'abri.

» Il est à espérer que ces mesures, si défavorables aux intérêts du fisc et à ceux du pays, seront rapportées et que les cultivateurs obtiendront la permission de sauvegarder leurs récoltes en temps utile.

» Ces mesures ont causé une émotion générale : plusieurs requêtes ont été adressées au gouverneur général, S. E. Halil-Rifaat-Pacha, demandant le retrait de ces mesures, d'autant plus qu'il y a de fortes commandes d'orge et de fèves à des prix suffisamment rémunérateurs. »

Qu'on vienne, après ces témoignages de la presse autorisée de Constantinople, nous reprocher de dénigrer systématiquement l'administration détestable du gouvernement qui, grâce aux rivalités mesquines et égoïstes des puissances, règne sur les rives du Bosphore, pour la honte de la civilisation et de l'humanité.

II

LE FONCTIONNARISME ET LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.

Le fonctionnarisme est sans contredit une des plus terribles maladies qui rongent l'État en Turquie. Cette hiérarchie intolérable de fonctionnaires rapaces pèse de tout son poids sur les contribuables, sans distinction de races. Nous faisons, bien entendu, la part de quelques exceptions fort rares. Il n'est question ici que de la grande masse, de l'immense majorité des fonctionnaires.

L'obtention des emplois dont dispose le gouvernement est devenue le but des ambitions universelles.

Le Turc, d'après les idées que ses gouvernants lui ont inculquées, ne connaît que quatre carrières : celles de fonctionnaire, de soldat, de prêtre ou d'agriculteur ; et quel agriculteur !

L'Osmanli est surtout fonctionnaire ; c'est là son rêve. Il sait fort bien qu'il sera mal payé et rarement payé ; il s'attend à perdre, chaque année, les deux tiers de ses appointements. Rien n'y fait : il n'a qu'un désir, entrer dans l'administration, parce

que cela flatte à la fois sa vanité et sa paresse, et surtout parce que cela rapporte, *d'une autre façon*, beaucoup plus que ce que le Trésor public lui retient pour satisfaire aux exigences inassouvies de la liste civile. Nous ne pouvons, en France, nous imaginer quelle est la dose de paresse qui caractérise le fonctionnaire turc.

Vivre de l'État est l'unique idéal du Turc. Autant celui-ci, dans sa vie privée, est simple, sobre, honnête, modeste et soumis, autant il devient hautain, insolent, arrogant, despote, rapace et vénal dès qu'il est investi de la moindre fonction publique. Une ambition effrénée du pouvoir et une grande avidité d'argent sont alors les seuls mobiles de ses actes. Et comme il n'est jamais sûr de son lendemain, il a pour devise inviolable : « Après moi le déluge ». Dès lors, sa seule et unique préoccupation consiste à gaspiller les deniers de l'État à son profit et au profit de ses créatures, à distribuer les emplois administratifs, non entre les plus capables, mais entre ceux dont il veut acheter les consciences.

En d'autres termes, en vue d'avantages matériels personnels, de profits aussi grossiers que révoltants, qui ne sont ni le prix de l'intelligence, ni celui de l'initiative, mais celui de la soumission absolue à son autorité, le Turc, parvenu au timon des affaires, commande avec une morgue au delà de toute expression. Dans cet ordre d'idées, il ne recule devant aucun moyen.

Le fonctionnaire ottoman, qu'il soit turc, grec, arménien, juif ou bien européen, intrus et pique-assiette, est, en thèse générale, un des spécimens les plus méprisables de l'humanité; et les populations qui vivent sous sa main, plongées dans le plus abject des esclavages, sont exposées constamment aux plus terribles vexations. La conséquence inévitable de cette situation est l'abaissement intellectuel et moral de ceux qui gouvernent. Leurs vices s'expliquent par leur grand nombre. Comme il est difficile d'allouer de gros traitements à chacun des membres de ces administrations colossales qui se multiplient à l'infini, on leur distribue des appointements minimes, que d'ailleurs explique la pénurie du Trésor. Celui-ci étant dans l'impuissance de payer, c'est par la rapine, la concussion, la prévarication et l'exploitation des administrés qu'ils suppléent à l'insuffisance de leurs revenus.

Les patriotes éclairés et honnêtes qui voudraient résolument mettre fin à cet état de choses lamentable rendraient le plus grand service à l'humanité, à l'État et au peuple.

L'Europe, soit par intérêt, soit à cause des rivalités politiques qui la divisent, a fait preuve en toute occasion d'une tolérance et d'une complaisance tellement scandaleuses à l'égard de la machine barbare et vermoulue qu'on nomme le gouvernement turc, qu'il n'est plus permis de compter que sur le patriotisme des hommes du peuple éclairés et honnêtes.

Par le fonctionnarisme, tel qu'il se manifeste dans sa triste réalité, le pays est en pleine décomposition sociale : Rien, en Turquie, ne demeure plus debout.

L'appât du gain est si fort chez le fonctionnaire ottoman que, le plus souvent, l'intérêt du pays est immolé sans scrupules; quelquefois l'avenir est grevé d'une manière irrémédiable. Que de monopoles scandaleux, que d'engagements funestes, que de concessions ruineuses ont été ainsi accordés! Ce qui empêche aujourd'hui le relèvement de la Turquie, c'est qu'on a peu à peu aliéné les meilleures ressources du pays. Les Turcs ont livré, pièce par pièce, la prospérité de leur patrie à la rapacité de certains concessionnaires et créanciers usuriers qu'on se plaît à désigner sous le nom de : « l'administration de la Dette publique » ou « la « Banque Impériale ottomane », etc.; et maintenant le gouvernement se trouve enchaîné par des traités qui rendent sa ruine fatale.

A l'heure actuelle même se perpètre, au ministère des finances à Constantinople, en petit comité, l'acte le plus abominable qu'ait jamais conçu imagination de financiers. Son exécution, si elle a lieu, — et rien ne nous fait espérer malheureusement le contraire, car *Sa Majesté le Bakchich* a une puissance irrésistible, — sera la mort d'une des plus prospères industries du pays, l'industrie agricole, la seule de l'empire, pourrions-nous ajouter, qui nourrisse des milliers de familles.

Nous voulons parler du projet soumis au gouvernement turc par la fameuse Régie ottomane des tabacs (création de l'administration de la Dette publique et de la Banque Impériale ottomane) à l'effet d'obtenir la limitation de la culture de ce produit, sous le fallacieux prétexte d'AMÉLIORER LA CULTURE DU TABAC, projet qui a pour but réel et inavouable de créer un nouveau MONOPOLE au profit exclusif d'une oligarchie de privilégiés, des actionnaires desdites administrations privilégiées et au détriment de la liberté de la culture du tabac qui aujourd'hui assure l'existence de milliers de pauvres cultivateurs. Ce sera vraiment la charge la plus accablante que le règne du sultan Abd-ul-Hamid léguera aux populations agricoles de son empire, si jamais l'acte qui se prépare est sanctionné par Sa Majesté.

Nous nous réservons de parler plus tard de cette grave question dans une étude spéciale.

Pour revenir au fonctionnarisme turc, nous ne pourrions mieux faire que de nous reporter, ici encore, au témoignage autorisé de l'auteur du remarquable livre intitulé : *le Mal d'Orient.*

« Lorsqu'une place est vacante, dit Kesnin-Bey dans son ouvrage, la concurrence s'établit et les intrigues commencent à fermenter ; chaque postulant se pourvoit d'un protecteur qu'il intéresse au succès de sa demande ; celui-ci s'évertue alors à distancer ses concurrents et à faire triompher son client. On

ne peut imaginer ce qu'il déploie de ruses, de roueries, ce qu'il dépense de supplications, de promesses et de flatteries, tandis que le postulant, à demi desséché par l'inquiétude, obsède son patron nuit et jour...

» Sitôt que la nouvelle de sa nomination devient enfin officielle, le titulaire se voit assiégé par les domestiques et les garçons de bureau de ses protecteurs, qui viennent solliciter aussi leur gratification (sans parler déjà d'une convention que l'aspirant avait préalablement signée à son protecteur, en vertu de laquelle il cédera à ce dernier une partie de ses futurs appointements).

» Le nouveau titulaire, tout dilaté de joie, s'exécute largement et satisfait ces voracités, en se promettant de se rattraper plus tard sur ses administrés.

» Les premières qualités à acquérir dans ses fonctions sont le calme, la douceur, la politesse imperturbable et l'obséquiosité envers les supérieurs ; il doit apprendre à flatter ses chefs par doses progressives et à intervalles judicieux, au moins trois fois la semaine...

» L'admirable paresse des bureaux turcs est proverbiale : j'en appelle au souvenir des malheureux Européens qui ont essayé de remuer ces mastodontes. Le Turc fera revenir dix fois de suite la même personne, pour s'éviter la peine d'écrire une lettre ; il inventera des prétextes étourdissants pour se dispenser de griffonner trois lignes... Il offrira de tout cœur du café et des cigarettes, écoutera le

visiteur avec patience, lui promettra tout et l'engagera irrévocablement à repasser quelques jours après. Aussi les affaires traînent-elles en Turquie des mois et des années. Je suis allé *quatre-vingt-trois* fois au ministère pour obtenir la solution d'un petit règlement qui, après *trente* mois d'attente, ne m'a pas encore été donnée.

» Lorsque le jeune fonctionnaire est bien imbibé de cet esprit de lenteur et de routine, il n'a plus que deux choses à désirer : toucher ses appointements et attraper un grade. La première opération est vraiment pénible et la mendicité professionnelle présente moins d'amertume ; de jour en jour, elle devient encore plus cruelle. A toute réclamation, le caissier du ministère répond brutalement :

» — Il n'y a pas d'argent!

» — Quand y en aura-t-il?

» — Est-ce que je sais!

» Aussi les arriérés dépassent-ils souvent huit mois, un an et plus.

» Que faire alors? Le pauvre Osmanli, qui a presque toujours une famille, de nombreux enfants et une plus nombreuse domesticité qu'il doit nourrir, cherche à tirer parti de sa position. Si on le charge de conclure un marché, il s'entendra avec le fournisseur pour gruger l'État; s'il est en tournée d'inspection, il se laissera corrompre, pour dissimuler des méfaits et des abus ; s'il est expédié en mission, il chargera la note de ses frais de route et, afin de restreindre ses déboursés réels, il fera le

moins de besogne possible. En un mot, il « carottera » l'État de toutes les manières qu'il pourra imaginer. »

Le soldat ne touche pas non plus sa solde, il n'est réellement payé qu'au moment des fêtes qui suivent le grand jeûne. A cette époque on lui donne un mois de solde et tout est dit jusqu'à l'année suivante ou à une des fêtes de Sa Majesté. Quand il est libéré et qu'il rentre dans ses foyers, on lui délivre un papier constatant que le gouvernement lui doit une somme de tant. Ce brave soldat ne pouvant, comme ses chefs, céder ses années de solde aux usuriers qui ont la spécialité de ces sortes d'achats, force lui est de rentrer dans ses foyers, muni de ce fameux billet.

Les officiers, eux, pouvant disposer mensuellement de leur solde, le font en vendant leur mensualité aux *sérafs* (1). Ces mensualités sont achetées par ces derniers avec une perte pour l'officier qui varie entre 60 et 80 p. 100.

Malgré les richesses naturelles incontestables de l'empire ottoman, le Trésor public se trouve depuis un grand nombre d'années dans un état de vide presque continuel. On n'a qu'à lire les journaux de Constantinople pour y voir de temps à autre, notam-

(1) Le *séraf* est un changeur de monnaie, qui fait métier d'usure. Lorsqu'il a acquis une certaine fortune qui lui permet de se retirer de la rue où il exerçait en plein air sa profession pour se donner le luxe d'un bureau, il s'attribue par euphémisme le titre de « banquier ».

ment à la veille du *Ramazan*, la notification d'un fait qui paraît étrange à tous ceux qui ne connaissent pas l'ordre des choses qui règne dans cet État vraiment patriarcal. Parmi les nouvelles locales de Stamboul, on lit de temps à autre que Sa Majesté le sultan, dans sa *sollicitude paternelle*, a ordonné au ministre des finances d'*avancer*, à l'occasion du *Ramazan*, UN MOIS d'appointements à tous les fonctionnaires et employés de l'État sur les HUIT MOIS D'ARRIÉRÉS QUI LEUR SONT DUS!

Cette pénurie du Trésor public acceptée et supportée avec bonhomie par les Osmanlis — qui forment, soit dit en passant, le peuple le plus gouvernable du monde et le plus résigné à son sort — s'appelle le RELÈVEMENT DES FINANCES ET DU CRÉDIT DE LA TURQUIE!

M. Paul de Régla, qui a habité très longtemps Constantinople et qui, par sa position, s'est trouvé en contact avec toutes les grandes administrations publiques, décrit avec la dextérité d'un profond observateur la manière d'opérer des *sérafs* dont nous venons de parler.

« Quand le *séraf* a réuni ainsi, dit-il dans le très intéressant ouvrage qu'il a publié sous le titre *la Turquie officielle*, une somme importante, il se rend au ministère de la guerre, et là, voici ordinairement ce qui se passe.

» Notre *séraf*, bien connu des employés dont il a soin d'entretenir l'amitié par de petits cadeaux, est immédiatement introduit près du ministre de la

guerre. Le café et les cigarettes sont servis et, après les premiers compliments d'usage, les assurances réciproques d'amitié et d'estime, des phrases banales sur la dureté du temps, la difficulté des affaires et les obstacles que ces coquins de *giaours* apportent à la bonne marche des opérations turques, le séraf, qui est généralement un chrétien, c'est-à-dire un de ces giaours sur le dos desquels il n'a pas hésité à dauber pour être agréable à Son Excellence, s'écrie :

» — A propos, Excellence, — et, en prononçant ce mot, le séraf s'incline jusqu'à terre en élevant sa main droite, qu'il a abaissée jusqu'aux pieds du ministre, d'abord à son cœur, puis à ses lèvres et à son front, triple manœuvre qui constitue la grande salutation turque, ou *témela*, et peut se traduire par ces mots : *Je ramasse la poussière de tes pieds magnanimes pour la porter sur mes lèvres et à mon front*, — à propos, dit-il, j'ai là pour cent mille francs de quittances d'appointements militaires, et comme la misère est grande, que j'ai bien besoin de mon argent, je supplierai très humblement Votre digne et grande Excellence — nouveau salut — de bien vouloir donner des ordres pour qu'il me soit délivré un *havalé* (1), sur tel ou tel *vilayet* (province).

(1) Les *havalés* sont bien une des nombreuses plaies de la Turquie. Ce sont des délégations données aux ministres ou distribuées par eux sur les gouverneurs des provinces. M. Gabriel Charmes, avec l'autorité qui le distingue, a exposé longuement le mécanisme de ces *havalés* dans son livre *l'Avenir de la Turquie*.

» Et ici le séraf a soin d'indiquer le gouvernement provincial dont les havalés sont les mieux cotés, car tous n'ont pas la même valeur. Les uns peuvent se négocier avec 15 ou 20 p. 100 de perte, alors que d'autres ne rendent guère que la moitié de leur valeur nominale.

» Son Excellence ne manque pas de faire valoir qu'il ne peut disposer, en ce moment, que des havalés sur telle ou telle province, etc. Arrivée à ce point, la discussion s'engage de plus en plus vivement, le premier voulant perdre le moins possible et le ministre voulant gagner le plus possible.

» Grâce au *sultan* Bakchich, on finit enfin par s'entendre à l'amiable. Son Excellence s'aperçoit qu'il lui reste, en effet, un havalé sur le gouvernement indiqué par son digne interlocuteur, mais — car il y a encore plus de mais en Turquie qu'ailleurs — cet havalé ne s'élève qu'à la somme de 80 000 francs.

» Le séraf, qui a fait rapidement son compte, qui joue cette scène depuis plusieurs années, sait qu'en défalquant de ces 80 000 francs les 25 000 qu'il a donnés pour l'acquisition des 100 000 francs de titres qu'il possède et qui vont passer entre les mains du ministre, les autres 15 000 ou 20 000 francs qu'il devra donner au gouverneur du vilayet et à ses principaux agents, il lui restera un boni de 35 000 à 40 000 francs, et... il se décide, le brave homme, tout simplement pour être agréable à Son Excellence, à accepter ce pauvre havalé de 80 000 francs. »

L'instruction est complètement négligée parmi le peuple turc. Il n'y a aucune illusion à se faire là-dessus : du haut en bas de l'échelle sociale, en Turquie, l'ignorance est à peu près complète. Et cette ignorance n'empêche pas tous ces fonctionnaires et hommes d'État turcs de gouverner sans responsabilité d'aucune sorte le plus beau pays du monde! Et s'il n'y avait qu'ignorance, le mal ne serait pas aussi grand : l'ignorance, c'est l'absence de toute notion sur un sujet donné. Mais que dire du faux savoir et de l'infatuation qui brillent de leur plus bel éclat parmi un grand nombre de hauts fonctionnaires de Constantinople, qui se piquent de connaissances *universelles* et, avec des allures comiques, posent pour des diplomates, des économistes et des financiers consommés, capables de rouler l'Europe tout entière! Ce sont des vices que Jean-Jacques Rousseau estimait « cent fois plus méprisables que l'ignorance » et qui sont, il n'y a pas à en douter, infiniment plus dangereux.

Ce sont incontestablement les hommes au pouvoir en Turquie qui ont fait du Qôrân un instrument barbare qui semble signifier « ignorance », « indolence », « torpeur » et « inertie ».

Plus d'un Vieux-Turc, versé dans la connaissance des prescriptions du Qôrân, nous a déclaré, en protestant avec indignation contre les préventions injustes de l'Europe à l'égard des musulmans, que « l'islamisme n'est point un obstacle à la civilisation. L'islamisme, loin d'être hostile au développe-

ment de l'instruction, l'ordonne au contraire, comme un acte de foi... Le labeur est considéré par le Qôrân comme une action moralisante. Créez des écoles professionnelles et agricoles pour éclairer les masses dans l'art de tirer le meilleur profit possible de leur labeur et vous aurez accompli une œuvre incontestablement humanitaire et utile. L'islamisme impose le travail, il ne se perd pas en contemplations, comme le recommandent les saintes écritures chrétiennes. Il dit : « Rien ne vaut pour l'homme que par le travail » ; « Remue ton bras pour que je t'envoie de quoi vivre »; et encore : « Cherche ta nourriture dans les couches profondes de la terre. »

« Ces paroles, disent les Vieux-Turcs qui ne lisent que le Qôrân, demeurent malheureusement presque inconnues, même dans le monde musulman, parce que nos *maîtres* n'ont aucun intérêt à ce qu'elles soient répandues parmi le peuple. C'est que nos gouvernants ont besoin de « moutons à tondre » et non pas de « citoyens libres et instruits. »

Voilà ce que les vrais patriotes, parmi les Turcs eux-mêmes, pensent de leur propre gouvernement.

L'administration des contributions indirectes est une de celles avec laquelle tout le monde est journellement en contact. Nous pensons donc qu'il n'est pas sans intérêt d'introduire le lecteur dans une de ces administrations douanières, qui ne sont pas les moins intéressantes à étudier de près.

Nous n'essayerons pas de faire ici une description

minutieuse de la désorganisation incomparable qui règne dans cette administration, une des plus rébarbatives qui puissent exister. Cela nous mènerait trop loin. Nous tâcherons de donner seulement une idée sommaire, mais aussi exacte que possible de son fonctionnement. Ce que nous allons raconter n'apprendra certes rien à ceux qui ont eu occasion, une fois au moins dans leur vie, d'en faire connaissance à leurs dépens. Le récit pourra amuser les autres et les déterminer à se garder des douanes turques comme de la peste ·

1° Le temps n'est pas de la monnaie pour le fonctionnaire oriental, nous l'avons déjà dit au commencement de ce chapitre; 2° le préposé n'a aucun souci des marchandises déposées en douanes; 3° si on ne lui promet pas l'éternel pot-de-vin, il se croit, et cela de bonne foi, autorisé à faire subir toutes sortes de vexations au contribuable, parce qu'il ne croit pas le moins du monde que la pratique de la justice et l'application scrupuleuse des lois et des règlements dont il est l'instrument soient un devoir pour lui. Telles sont les trois maximes fondamentales de la règle de conduite des fonctionnaires turcs lorsqu'ils se prélassent magistralement sur leur siège.

L'acquittement des droits de douane en Orient n'implique pas seulement pour le négociant une somme à verser au Trésor, mais aussi une grande perte de temps. Pour retirer des douanes turques le plus insignifiant des colis, on doit perdre au moins une journée, souvent, très souvent, hélas! plusieurs jours. A cela contribuent l'indolence proverbiale du

personnel, l'insuffisance de l'emplacement qui donne lieu au désordre le plus complet, le système bureaucratique qui engendre la manie des écritures et l'inévitable et éternel pot-de-vin, suivant l'importance duquel chaque employé mesure sa conduite; et pour compléter les traits caractéristiques les plus saillants du préposé oriental, nous devons ajouter qu'autant celui-ci est pliant et rampant devant ses supérieurs, autant il est insolent, arrogant et grossier envers le public qui se présente pour payer les droits. Les exceptions malheureusement sont très rares.

Les douanes turques s'ouvrent à huit heures du matin, heure à laquelle on voit entrer, avec leur air de nonchalance traditionnelle, tous les fonctionnaires. Le négociant qui attend déjà avec impatience cette entrée en scène, quelque pressé qu'il soit de retirer un moment plus tôt sa marchandise pour se rendre à ses affaires, doit forcément avoir la vertu d'une patience à toute épreuve jusqu'à ce que quelques cigarettes aient été consumées et que le café ait été avalé par chaque *effendi*, seuls moyens de dissiper le *machmourlouk* (somnolence) matinal. Ceci fait, c'est le tour de la plume à tailler, de sorte que le travail proprement dit ne commence qu'à neuf heures, si ce n'est plus tard. En attendant, le commerçant parcourt la douane en quête de sa marchandise qu'il cherche dans un amas de balles, ballots, barils, caisses, fers, machines, enfin de toutes sortes de colis imaginables, qui s'y trouvent pêle-mêle dans un désordre indescriptible. Pauvre

négociant! à quel exercice de gymnastique forcée n'est-il pas condamné à se livrer durant le temps de la recherche de sa marchandise, consistant souvent en objets délicats, riches et fragiles, et qui sait sous quel poids écrasant elle se trouve ensevelie! A l'instar d'un lévrier qui poursuit son gibier, il court, il enjambe des balles, des caisses, il monte sur des amas périlleux de la hauteur desquels un faux pas suffirait pour le précipiter sur quelque objet pointu. Un instant, ayant cru découvrir la trace de sa marchandise, il respire, puis il descend pour remonter encore et de nouveau redescendre; il se courbe, il s'efforce de lever ou d'écarter des masses et des volumes énormes au risque de se voir écrasé sous leur poids. Quelle déception! Il s'était trompé! Ce n'était pas ce qu'il cherchait. Et alors il recommence! Ceux qui, au moins une fois dans leur vie, ont pratiqué ce pénible métier avoueront bien que nous n'exagérons pas et que nous n'inventons rien. On a beau demander à gauche et à droite et être généreux en pourboires, il faut qu'on ait de la chance avant tout pour dénicher son bien. Encore, si l'on n'avait qu'un seul colis à rechercher, est-on heureux lorsqu'on est parvenu à le découvrir! Mais si la partie énoncée dans le connaissement est composée de plusieurs unités dispersées aux quatre coins de la douane! Enfin est-on parvenu à les réunir toutes, on procède alors à la recherche d'un *kiatip*, d'un *araïdji*, d'un peseur, d'aides, sous-aides et surtout de portefaix et d'un déballeur, qui tous

vous font entendre que vous ne serez servi qu'en proportion de votre largesse. L'enregistrement commence enfin, et, lorsqu'il est terminé, on se présente devant les bureaux des *estimateurs* où chacun doit faire queue en attendant son tour.

Voyons maintenant ce que c'est qu'un estimateur. C'est généralement un être qui a médiocrement conscience des devoirs que son poste lui impose ; qui a pour règle fixe que son devoir ne consiste, lorsque le contribuable ne jouit pas de ses bonnes grâces, qu'à le rançonner le plus possible en dénaturant à cet effet l'esprit et la lettre des tarifs en vigueur. Sans hésiter, et par ignorance plutôt que de propos délibéré, il fait une estimation de beaucoup supérieure à la valeur réelle de la marchandise qu'il examine, et le négociant n'acceptant pas cette estimation, il exige la présentation de la facture d'origine. Le système de déclaration par le négociant n'existe pas en Turquie. Ce sont les préposés *estimateurs* qui évaluent les marchandises. Si le montant de la facture présentée par le commerçant ne satisfait pas le douanier, il la rejette, et, sans aucune considération, il l'accuse de produire de faux documents et persiste de plus belle dans ses propres évaluations. Le négociant tourmenté, épuisé de fatigue et de faim, car il n'a rien mangé de toute la journée, se voit réduit ou à plier devant l'arbitraire ou à acquitter les droits en nature, en abandonnant à la douane 8 p. 100 sur ses marchandises. Dans ce dernier cas, l'estimateur, de peur d'être

dupé, — car lui-même ignore si la valeur qu'il prétend donner à un article est juste ou non, — cherche alors à capituler et fait enfin certaines concessions au marchand afin de le décider à payer ses droits en espèces. Si celui-ci refuse et ne consent qu'à les acquitter en nature, ce qui est son droit, le préposé s'imagine alors qu'il lui incombe de causer le plus de dommage possible à la marchandise du récalcitrant. En voici un exemple entre mille : Sur une marchandise pesant 700 kilos, contenue dans des barriques de 50 kilos et au-dessus, le contribuable ayant à céder à la douane 8 p. 100, c'est-à-dire 56 kilos, lui offre au choix une barrique de 50 kilos, plus la différence de 6 kilos. L'estimateur n'accepte aucunement; il exige qu'on lui ouvre une des grandes pour y prendre ses 56 kilos et cela dans la seule intention de nuire et de rendre invendable, si possible, le reste de la marchandise dépréciée par un tel procédé. L'espace ne nous permet malheureusement pas de citer plusieurs autres exemples, plus piquants l'un que l'autre ; nous ne faisons ici qu'une esquisse simple mais très fidèle, et à grands traits de plume, du fonctionnement des douanes turques.

Enfin, l'enregistrement et l'estimation terminés après mille et mille péripéties, les droits acquittés en nature ou en espèces, s'imagine-t-on que tout est fini ? Pas le moins du monde ! C'est le tour maintenant d'une seconde autorité dans les douanes, avec laquelle on a un compte à régler : autorité terrible, implacable, farouche. C'est la corporation des por-

tefaix privilégiés qui va vous imposer maintenant ses tarifs iniques, inqualifiables, sans quoi vous n'auriez pas le droit d'enlever votre marchandise si impitoyablement maltraitée, bien que les droits d'entrée soient déjà acquittés.

Ce sont de grandes places commerciales et maritimes que Constantinople et Smyrne, grandes dans le passé et dans le présent, et plus grandes encore par les promesses de l'avenir. Mais nous devons ajouter, en le déplorant, qu'elles sont mal outillées, mal desservies, mal exploitées. Quiconque a visité les ports de n'importe quel pays de l'Occident est frappé de l'infériorité, de l'insuffisance, de la maladresse des manutentions commerciales dans l'empire ottoman.

Nous devons signaler tout particulièrement cet autre obstacle artificiel et scandaleux, la corporation des portefaix, qui, dans les douanes turques, opprime le commerce de la façon la plus inique : cette classe de subalternes rapaces, qui a la responsabilité du désordre, constitue une seconde autorité douanière plus terrible que la première, parce qu'elle se recrute parmi les brutes les plus farouches des hordes sauvages de l'intérieur de l'Asie, qu'aucune discipline n'a pu jusqu'à présent subjuguer.

Les marchandises, — même celles qui sont le plus exposées aux dégâts, — arrivent généralement jusqu'aux quais des douanes, dans les meilleures conditions de conservation. Mais, dès l'instant où le terrible crochet du portefaix tombe sur elles

pour les débarquer, des dommages irréparables commencent pour le négociant. Chaque coup de crochet ébrèche le bénéfice déjà précaire de ces marchandises, et chacun sait, pour en avoir été témoin ou victime, à quelle manutention désordonnée ces marchandises sont exposées.

Les portefaix de ces douanes jouent donc un rôle important en Turquie et forment un véritable corps d'état. Cette corporation constitue une caste à part, et cette caste est aussi intolérante, aussi exclusive, aussi orgueilleuse et aussi insolente que si elle remontait aux janissaires. Naturellement aussi, comme toutes les castes, elle met un très haut prix à ses moindres services, et se pose en adversaire déclaré de toutes les innovations et de tout progrès. Maîtresse du terrain et libre de toute concurrence, cette corporation a tarifé son travail à sa guise, de telle sorte que nul n'ose discuter. Elle n'a de compte à rendre à personne, puisque l'autorité approuve ses tarifs. Quant au commerce, il n'a qu'à payer. Devant qui aller réclamer ? A qui s'adresser pour obtenir de meilleures conditions ? C'est à prendre ou à laisser.

Et quel impôt que ce droit de portefaix !

Là où les portefaix de place, dont les tarifs sont déjà exorbitants, ne demandent qu'une ou deux piastres par colis, les chefs-portefaix des douanes (*hamal-bachis*) prélèvent un droit de quatre à six piastres, au lieu de *deux*, qu'on aurait eu à payer, tout au plus, si la douane avait permis au commerce

d'enlever ses marchandises par ses propres moyens. Dès lors, on conçoit facilement à quel nombre de vexations et de tracas sont constamment exposés les commerçants obligés de recourir à messieurs les *hamals*.

A la douane, ils sont les maîtres absolus : ce sont eux qui embarquent et débarquent.

Dans leurs mains légères la marchandise la plus précieuse, la plus délicate et la plus fragile, saute, rebondit, vole, mais souvent en éclats. Inutile de faire des observations, car elles ne seront pas écoutées si par hasard elles sont entendues dans le vacarme des querelles continuelles que tout le monde connaît et qui accompagnent inévitablement le travail de ces messieurs; cela doit faciliter leur besogne, selon toute apparence. Et les sacs et la marchandise emballée dans de la toile sont maltraités avec ces fameux crochets dont tout hamal est armé : le sac se déchire, son contenu se répand, la toile d'emballage est lacérée, l'étoffe est entamée: *Zarar yok!* (ce n'est rien) voilà la réponse. Une fois entré à la douane, votre main doit se livrer aux mouvements d'un tiroir à vapeur entrant et sortant de votre poche bien garnie pour offrir des *bakchiches* et payer, outre les droits de douane d'entrée, des droits de :

Arama parassi (visite de marchandise);
Ambar parassi (magasinage);
Tchykartma parassi (sortie de magasin);
Atchma parassi (pour ouvrir la caisse);

Kapama parassi (pour la refermer);

Tartma parassi (pesage);

Manéla parassi (support pour pesage);

Poussoula parassi (bulletin de sortie);

et enfin transport à domicile. Or, comme les diverses opérations ci-dessus énumérées sont faites par des personnes distinctes, il faut donner un bakchich à chacune d'elles.

Votre caisse ou votre marchandise arrive en magasin et vous croyez que c'est fini. Détrompez-vous! Les hamals, en arrivant, ont jeté pêle-mêle votre marchandise dans la rue. C'est alors le tour de ces ouvriers portefaix qui réclament une seconde rétribution sous forme de *bakchich*. Le commerçant, exaspéré déjà de toutes les vexations dont il a été l'objet à la douane, refuse naturellement de satisfaire à cette exigence.

Qu'arrive-t-il alors? Ces malheureux portefaix, qui reçoivent rarement quelques miettes du gros revenu presque entièrement retenu par leurs chefs, ne pouvant, malgré leurs instances, obtenir du négociant un subside supplémentaire, ne se gênent plus pour le charger des injures les plus grossières, et il doit se trouver heureux si sa marchandise, comme coup de grâce, ne reçoit pas quelque dernier coup de crochet.

III

LE POUVOIR PERSONNEL DU SULTAN ABD-UL-HAMID.

La cérémonie de la ceinture du Sabre à la mosquée d'Eyoub constitue une consécration périodique au nom du peuple de la souveraineté des sultans, élective dans le principe. Cette souveraineté est devenue héréditaire, en fait, mais les sultans reconnaissent tout de même le droit populaire, en se soumettant, à leur avènement au trône, à la solennelle formalité dont il est question plus haut. Dans l'origine, les khalifes gouvernaient paternellement le peuple. Ils s'éclairaient de ses vœux et subissaient son contrôle effectif. Plus tard le sultanat devint absolu, mais il était représenté par des hommes célèbres comme Bayazit, Mahomet, Sélim, Soliman et Mahmoud. Toutefois ce pouvoir n'était absolu qu'en théorie, car les sultans étaient entourés d'hommes éminents dont ils suivaient les avis et qui les éclairaient de leur savoir et de leur patriotisme. C'est ainsi que l'empire ottoman réalisa des conquêtes incalculables, s'étendit du golfe Persique à l'Adriatique, conquit l'Égypte, le littoral africain, les îles de la Méditerranée et s'élargit jusqu'au

Pruth; même après l'échec subi sous les murs de Vienne, et après les campagnes malheureuses contre le prince Eugène, la Russie et Napoléon, la Turquie resta une puissance redoutable.

Le système suivi par tant d'illustres sultans fut continué de nos jours par les sultans Medjid, Azis et Mourad : ils admettaient le contre-poids nécessaire de la Porte et la légitime autorité d'hommes tels que Rechid, Ali, Fuad, Mehmed-Ruchdi, Hussein-Avni et Midhat. Tout le monde se souvient que les grandes affaires intérieures et étrangères se traitaient avec ces personnages, dont plusieurs représentèrent avec éclat leur souverain dans les conseils européens. D'ailleurs, leur situation et leur influence étaient si peu discutées par leurs maîtres, que les fonctionnaires les plus importants du palais, tels que premier secrétaire, grand chambellan, etc., étaient désignés par la Porte et remplacés lorsqu'elle n'en était plus satisfaite. A ce propos nous rappellerons que le sultan Mourad, ayant voulu prendre comme premier secrétaire un homme de son intimité, le grand vizir lui imposa Saadoulah-Pacha. C'est même à cette circonstance que ce malheureux fonctionnaire, soupçonné d'être ami de Mourad, doit d'avoir été exilé à l'ambassade de Berlin, puis à celle de Vienne, où, ne pouvant obtenir de congé, après seize ans de séjour forcé, pour aller voir sa femme et sa fille gravement malades, il se suicida.

S. M. I. le sultan Abd-ul-Hamid II, rompant avec

les éclatants exemples de glorieux prédécesseurs, préfère détruire la tradition, plusieurs fois séculaire, en centralisant tous les pouvoirs à Yildiz-Kiosk. Cette politique néfaste fut adoptée après la promesse que le sultan avait solennellement faite, par un *hatt* impérial, d'observer et de faire respecter la constitution nouvellement promulguée. Or, ainsi que nous le démontrerons plus tard, les ennemis seuls de la Turquie avaient intérêt à discréditer le régime représentatif et à en empêcher l'application. Les sultans Medjid, Azis et Mourad avaient, eux, scrupuleusement observé le *tanzimat* ou *hatti-chétif* de Gulhané, limitant même en droit leur autocratie. En mettant en regard les résultats obtenus pendant cinq siècles avec la politique inaugurée depuis quinze ans, nous constatons que l'empire a perdu la Bulgarie, la Dobroudja, la Roumélie orientale, la Bosnie, l'Herzégovine, les territoires annexés à la Serbie et au Monténégro, la Thessalie, Chypre, Batoum, Kars, l'Égypte, Tunis, etc., etc. Il est fâcheux pour le sultan Hamid que la responsabilité de telles catastrophes doive uniquement reposer sur sa tête, du moment qu'il a décidé de concentrer entre ses mains seules les pouvoirs, à l'exclusion systématique de la Porte.

Telle est l'opinion de tous les hommes impartiaux et sensés : ce sera le verdict de l'histoire. Nous ne comprenons vraiment pas comment Sa Majesté ne redoute pas les conséquences d'une pareille responsabilité. Il est évident qu'il s'est en

quelque sorte étudié lui-même à en dégager tous ses ministres. Comment pourrait-on s'en prendre logiquement de l'état pitoyable du pays à Kutchuck-Saïd, à Kheïredin, à Kiamil et à d'autres ? Mais le sultan a précisément éliminé Saïd et Kheïredin, parce qu'ils avaient essayé de faire revivre l'autorité méconnue de la Porte. D'autre part, l'Europe désire fermement le maintien de la paix. Mais si l'état de la Turquie, malgré les fallacieuses assurances, s'aggrave de jour en jour, une explosion pourrait s'y produire, qui embraserait le continent tout entier. L'Europe pourrait donc avoir intérêt à rechercher les moyens de prévenir de si terribles éventualités et d'écarter préventivement le prince responsable. On l'a bien fait en Égypte sur une plus petite échelle, et depuis trente ans, nous avons vu des choses tellement extraordinaires que rien ne nous surprendrait.

Sire, il en est temps encore; songez à votre empire qui pourra redevenir puissant; songez à vos peuples qui ne demandent qu'à vivre en paix; songez à votre dynastie; songez à votre propre couronne!

On vous trompe, Sire, si on nous représente comme opposants systématiques. Nous ne recherchons que le bien de l'empire et nous le voulons même avec votre auguste concours; car si nous n'ignorons pas vos fautes et leurs funestes conséquences, nous ne méconnaissons pas non plus vos

mérites, et nous en désirons le judicieux emploi dans l'intérêt de chacun et de tous.

Mais, que peut, hélas! un souverain qui est le prisonnier de son Yildiz-Kiosk? Cependant, depuis son avènement au trône, le sultan Abdul-Hamid, rompant avec ses habitudes de quasi claustration volontaire, s'était rendu aux eaux douces d'Europe il y a quelques mois. Ce fait fut favorablement accueilli par le public de la capitale, et les personnes les plus sincèrement dévouées à Sa Majesté se mirent à espérer qu'Elle se déciderait enfin à reprendre les nobles traditions de sa maison, dont invariablement tous les membres régnants avaient pour constante règle de conduite de se faire fréquemment voir en public. L'illustre grand-père du sultan actuel, le sultan Mahmoud, le grand Réformateur de la Turquie, malgré les inimitiés qu'il avait entassées autour de lui par la guerre contre les insurgés grecs, par la destruction presque complète des janissaires, par les guerres malheureuses contre la Russie et Mehmed-Ali, avait le courage de se montrer à ses sujets en se promenant dans sa capitale seul ou simplement accompagné par un aide de camp. Ses deux fils, les sultans Abdul-Med-jid et Abdul-Azis, père et oncle du sultan actuel, sortaient plusieurs fois par semaine à cheval, en voiture ou en *caïque*. Les populations ottomanes furent donc humiliées en constatant que le sultan Abdul-Hamid ne semblait pas avoir suffisamment confiance en elles, et elles

attribuaient à un manque de courage, inconciliable avec la bravoure nationale et la vaillance traditionnelle des princes de la maison d'Othman cette attitude si extraordinairement étrange de leur souverain.

L'on sait à la suite de quels événements tragiques le sultan Abdul-Hamid est arrivé au trône des Osmanlis et du khalifat du monde islamique. Cet avènement s'est accompli sous l'influence de deux révolutions, la première éteinte dans le sang, la seconde dans... l'imbécillité, dit-on, au milieu des intrigues du palais. L'infortuné Mourad, qui un instant a cru pouvoir régénérer la Turquie par les idées modernes de l'Occident, est aujourd'hui enseveli vivant dans une détention plus mystérieuse qu'on ne le suppose, sous l'accusation de folie incurable. Mais l'on se demande aujourd'hui : son successeur, dont les moindres actes trahissent parfois des défaillances cérébrales aussi dangereuses, peut-être, que la folie du noble reclus, est-il lui-même à l'abri de la terrible maladie à laquelle n'échappe, paraît-il, aucun des membres de la famille d'Othman?

Abdul-Hamid, arrivé brusquement au pouvoir — par la grâce de Midhat-Pacha et de l'ancien cheikh-ul-islam Haïrullah-Effendi, sans lesquels il serait encore aujourd'hui le prince Harpagon, comme on l'appelait autrefois — élevé si tragiquement au premier rang, environné d'esprits prompts à la rébellion, a encore sous les yeux l'épouvantable spec-

tacle des deux révolutions qui ont entraîné son oncle et son frère; et sa nature, déjà portée à la méfiance et à la mélancolie, en a été fâcheusement influencée.

Pour quiconque observe avec attention cette physionomie d'un homme petit, maigre, nerveux, à l'œil inquiet qui semble scruter tous les recoins, il est impossible de ne pas reconnaître, à première vue, qu'on se trouve en présence d'un homme poursuivi par de continuelles terreurs personnelles. On ne sait quoi de fixe et de troublé trahit l'instabilité mentale de ce monarque. Personne, d'ailleurs, de tous ceux qui entourent aujourd'hui Abd-ul-Hamid, n'ignore que la monomanie de la persécution est devenue chez lui une véritable maladie fort dangereuse.

Dans un livre, intitulé *la Guerre d'Orient*, nous trouvons le témoignage suivant : « Abd-ul-Hamid n'avait jamais passé pour avoir une bien grande fermeté d'esprit, mais, depuis quelque temps, la démence qui semble devoir atteindre tous les membres de sa famille et qui s'était produite chez son oncle Abd-ul-Azis, sous la forme de la manie des dépenses, et chez son frère Mourad V, sous celle d'une mélancolie profonde, commençait à se manifester chez lui avec tous les symptômes d'une peur abjecte. »

« Une suite d'événements tragiques, ajoute le docteur de Régla, dans son remarquable ouvrage, *la Turquie officielle*, avait beaucoup contribué, en dernier lieu, à jeter cette pauvre cervelle dans les plus folles terreurs. »

Aussi les courtisans qui l'entourent exploitent-ils la situation en lui inspirant de continuelles alarmes pour sa personne et pour son pouvoir. Dès lors, en se donnant le mérite de prévenir des complots et des conspirations imaginaires, ils se rendent maîtres absolus de l'esprit faible de leur souverain. De son côté, celui-ci, persuadé que l'assassinat le menace sans cesse, est porté à des mesures de répression les plus horribles pour effrayer ses ennemis et déjouer les projets qu'il leur prête. Les rancunes personnelles sont chez lui implacables, parce qu'elles naissent d'un sentiment de crainte toujours en éveil. Tourmenté constamment par des visions terribles, ébranlé par des secousses trop fortes pour son tempérament débile, atteint peut-être de remords, visité, en tous cas, par des craintes incessantes, son intelligence s'épuise peu à peu et sa mémoire s'affaiblit de plus en plus. Une des preuves de ce phénomène, c'est que Hamid II change chaque jour de sentiments et d'idées, ce qui, souvent dans la même journée, donne lieu à la signature d'iradéhs contradictoires.

Abdul-Hamid II est, en un mot, un *cérébral*; une de ces natures que Diderot pressentait quand il écrivait ces lignes :

« Je *conjecture* que ces hommes, pour la plupart, d'un tempérament sombre et mélancolique, ne doivent cette pénétration extraordinaire et presque divine qu'on remarque chez eux et qui les conduit à des idées tantôt si folles, tantôt si sublimes, qu'à

quelque dérangement périodique de la machine.

» Oh ! que le génie et la folie se touchent de bien près !...

» Ceux que le ciel a signés en bien et en mal sont sujets plus ou moins à ces symptômes; ils les ont plus ou moins fréquents, plus ou moins violents, on les enferme et on les enchaîne, ou on leur élève des statues. »

Et, en effet, fait remarquer M. de Régla, le savant écrivain que nous venons de citer, qui a longtemps habité Constantinople et fréquenté le palais impérial : « Donnez à ce *padichah* le courage des Mahomet, Charles-Quint, Cromwell, Pierre le Grand, Richelieu, Napoléon, et son règne, grâce à ses inspirations, à ses vues internes subites et justes, deviendra un des règnes les plus remarquables de l'empire ottoman ; sanglant peut-être... grand certainement !

» Mais il n'en est pas ainsi : l'élément mélancolique avec sa névrose constante et sa *folie intermittente* — la folie circulaire au premier degré de certains auteurs, dont je n'ai pas ici à discuter la théorie — domine trop son idiosyncrasie; les anxiétés sans motifs, les craintes chimériques, les frayeurs organiques, les prostrations cérébrales, soigneusement entretenues par les gens les plus influents de son entourage, annihilent trop ses sentiments de grandeur et ses velléités de courage; de là, le décousu de ses actes et les changements fréquents des personnages qu'il emploie...

» Si à ces qualités sérieuses, à son esprit de pénétration, le sultan joignait le courage...

» Malheureusement, c'est un craintif...

» Pour combattre ce sentiment instinctif, il faudrait près de Sa Majesté un homme supérieur, un médecin habile ayant largement sa confiance, à l'abri des intrigues du palais... »

Mais, hélas! Abd-ul-Hamid est entouré, à l'exception de quelques serviteurs honnêtes qui dans l'intimité sont les premiers à déplorer l'état de choses actuel, d'une armée de flatteurs, de créatures sinistres plus décidées à faire leur propre fortune que celle de leur chef suprême; de conseillers qui n'ont en vue que la place occupée par leur voisin; de fantoches lugubres, ridicules, qui vous tendent impudemment la main à la moindre approche; de prévaricateurs prêts à trahir pour de l'argent les intérêts les plus sacrés de l'État. C'est toute une nuée de sauterelles qui se sont abattues sur les infortunées populations et s'engraissent de leur substance. C'est un peuple de reptiles qui vit des dilapidations impériales; et quel peuple! Un mélange informe d'appétits divers, de croyances ennemies, de préjugés, d'ignorances, de superstitions et de vices!

Ainsi tout marche pour le mieux dans le plus étrange et le meilleur des mondes des névrosés : la COUR DU SULTAN ABDUL-HAMID.

M. le comte E. de Kératry qui, avec l'autorité qui lui appartient, a publié un remarquable ouvrage sur Mourad V, dit, avec raison : *Si un prince pouvait*

sauver la Turquie de ses propres fautes comme de l'invasion étrangère, le sultan Mourad V, à qui la Providence réserve peut-être encore de grandes destinées, était le seul des héritiers de Sélim III, apte à entreprendre cette tâche glorieuse pour son pays et féconde pour l'Europe entière (1).

Dans le chapitre suivant, où nous allons esquisser d'après les témoignages les plus autorisés, l'histoire de ce malheureux prince, souverain éphémère, nous aurons plus d'une fois recours à l'autorité incontestée du comte E. de Kératry.

(1) *Mourad V*, Prince, sultan, prisonnier d'État, par le comte E. de Kératry. E. Dentu, éditeur, Paris.

IV

LE SULTAN MOURAD V

Comme M. E. de Kératry, un autre écrivain, versé dans les affaires turques, profitant d'un entrefilet publié, il y a quelques mois, dans l'*Événement*, entrefilet qui a produit à Constantinople une certaine sensation en raison des souvenirs douloureux qu'il évoquait sur le sort de l'infortuné détenu impérial, nous faisait le très intéressant récit suivant :

Jamais souverain n'a été plus sympathique par ses malheurs et par son caractère; son détrônement a été un véritable désastre pour l'influence française en Orient, car il aimait la France, en goûtait la littérature et la musique. Lui, sur le trône, jamais l'Allemagne n'aurait pu s'implanter en Turquie et inonder de ses émigrés et de ses productions les plus belles villes de l'empire ottoman.

Depuis quatorze ans, il gît au fond d'un sombre château, séparé du reste des vivants, gémissant sur la perte de sa liberté! Je m'estimerai heureux si ma faible voix réussit à exciter quelque sympathie pour lui en Europe et suggère l'idée d'une enquête sur l'odieuse injustice dont il est l'objet.

Le sultan Mourad est le fils aîné d'Abd-ul-Medjid. Il est né le 21 septembre 1840. Il tient de sa mère, Circassienne d'une beauté remarquable, une physionomie élégante et une grande pureté de traits. Jamais prince musulman ne fut mieux préparé pour le trône. Il était doué, du reste, d'aptitudes les plus diverses et son père, qui avait pour lui une préférence marquée, le retira de bonne heure du contact exclusif des femmes et des eunuques pour le confier aux maîtres les plus habiles, tant chrétiens que musulmans. Cette éducation virile et libérale dégagea, dès l'enfance, le jeune prince des étreintes du fanatisme et de la superstition. Ce fut aussi Abd-ul-Medjid qui lui donna un précepteur français et lui inspira cette sympathie pour la France, que, dans la suite, il ne perdit jamais une occasion de manifester.

Beaucoup de personnes se rappellent encore le plaisir qu'il avait à assister aux bals et aux fêtes de l'ambassade de France et le charme que sa physionomie douce et expressive inspirait à tous ceux qui l'approchaient. — Un grand malheur pour le jeune prince fut la perte de son père. Vers 1860, Abd-ul-Medjid mourut subitement. Mourad en fut inconsolable, car non seulement il perdait en lui un père tendre et un conseiller éclairé, mais sa vie allait être bouleversée du jour au lendemain par ce changement de règne.

D'après la loi musulmane, c'était à Abd-ul-Azis que revenait le trône. Or, jamais deux frères régnant l'un après l'autre n'ont offert un contraste plus frappant.

Autant Medjid personnifiait la douceur, l'humanité et la civilisation, autant Azis offrait le type de la dureté, de l'égoïsme et du fanatisme. L'un ne savait qu'aimer, l'autre que haïr.

Sous ce règne, l'existence de Mourad fut un supplice de tous les instants. Sans cesse tenu en suspicion par son oncle qui se l'imaginait conspirant constamment pour le détrôner, et qui tenta même de l'empoisonner, afin que le trône revînt à son fils Yousouf-Izeddin, ce ne fut que par miracle qu'il conserva la vie. Cependant, malgré tout, il continuait ses études, s'efforçant de se rendre digne du rôle que sa naissance l'appellerait un jour à remplir. Grâce à la complicité des gens que son oncle apostait pour le surveiller et qui finissaient invariablement par être séduits par ce caractère aimable et charmant, il parvenait à s'entretenir avec les étrangers de marque qui visitaient Constantinople et sollicitaient l'honneur d'être présentés au prince héritier.

Une conversation, entre autres, qu'il eut avec un haut personnage américain est restée célèbre, car plus tard, communiquée aux journaux, elle lui attira de sévères remontrances et un redoublement de surveillance de la part d'Abd-ul-Azis. L'Américain ayant, au cours de l'audience, demandé à Mourad s'il avait jamais pensé à un plan de réforme et de réorganisation de l'empire ottoman, le prince répondit : « C'est la préoccupation de tous mes instants d'étudier tout ce qui pourra améliorer le sort de mes futurs sujets. Je crois que c'est par l'éducation qu'il faut com-

mencer les réformes. Avec des écoles qui réuniront sur les mêmes bancs les musulmans, les chrétiens, les juifs, les idolâtres, s'il s'en trouve, ils s'habitueront, dès leur plus tendre enfance, à se considérer comme des frères et non comme des ennemis, et quand un jour la patrie sera en danger, ils sauront mourir côte à côte pour la défendre. »

Ces simples paroles montrent combien était vive la perspicacité de Mourad et quelles grandes réformes il avait l'intention d'introduire dans son pays. Tout le monde admet aujourd'hui que ce qui perd la Turquie c'est précisément ces haines de race et de religion et que l'empire ne pourra prospérer que le jour où elles auront disparu !

Cependant si le caractère arbitraire et soupçonneux d'Abd-ul-Azis rendait la vie insupportable à son neveu, les souffrances mêmes que le jeune prince endurait lui gagnaient journellement de nouvelles sympathies.

C'était sur sa tête que se fondaient les plus grandes espérances. En effet, vers 1875, l'indignation contre Abd-ul-Azis était à son comble ; elle animait les prolétaires qui mouraient de faim par la stagnation du travail, et les rentiers que ruinait la suppression du payement des coupons. Elle animait les fonctionnaires civils et les troupes qui n'étaient plus payés. Elle animait la Jeune-Turquie sans espoir désormais de faire prévaloir les réformes constitutionnelles, et les Vieux-Turcs irrités de voir le sultan fouler aux pieds les lois sacrées du chérif. Abd-ul-Azis ne se

doutait pas des haines qu'il inspirait. Les manifestations que les softas (élèves en théologie) faisaient de temps à autre, ne lui dessillaient pas les yeux. Il était convaincu qu'en sacrifiant son grand vizir aux mécontents, il apaiserait immédiatement les perturbateurs. Aussi, confiné dans son harem, préoccupé seulement de remplir ses coffres par les agiotages et les concussions, il refusait de croire à l'orage.

Ce fut le 29 mai 1876 que la foudre éclata par un coup d'État qui le renversa du trône et y éleva son neveu. Beaucoup ont encore à l'esprit ce beau jour où Mourad se rendit solennellement au séraskiérat (ministère de la guerre), dans une voiture à quatre chevaux, pour être proclamé sultan! Quand on le vit, par un radieux soleil de mai, plein de vie et souriant, saluant, à droite et à gauche, la foule enthousiaste qui se pressait sur son passage, un immense soupir de soulagement souleva toutes les poitrines. Chacun se dit que l'ère de la tyrannie était finie, que celle du bonheur allait s'ouvrir. C'était une explosion de joie universelle; et les espérances de réformes, de justice et de liberté, comprimées sous le règne précédent, faisaient battre tous les cœurs! Hélas! qui pouvait prévoir que ces espérances allaient être si vite déçues!

Mais pour rendre plus clair ce qui va suivre, nous devons dire un mot de la santé de Mourad. Le jeune prince, quoique possédant une riche constitution et un bon tempérament, était en même temps d'une nature très impressionnable. Une frayeur qu'il prit

dans sa jeunesse, développa encore ces dispositions maladives qui, lors de certaines émotions, se changeaient en véritables crises nerveuses. S'il avait été conseillé au début par un médecin compétent, il est certain que la maladie aurait été vite enrayée; mais un malheureux hasard voulut que, dès son enfance, on eût attaché à sa personne un certain Capaléone dont l'ignorance médicale n'avait d'égale que son entêtement. Les médecins particuliers, en Orient, ont toujours joué un rôle prédominant. C'est ainsi qu'il est de notoriété publique que c'est à Mavrogeny-Pacha que le sultan actuel Abd-ul-Hamid II « doit d'être sur le trône ». Ce prince, dont la mère était poitrinaire, avait peu d'espoir de vivre ; il s'était ensuite laissé aller, dans sa jeunesse, à un usage abusif des liqueurs fortes. Jusqu'à vingt-deux ans ses débauches furent célèbres à Scutari, à Beylerbey et à Phanaraki, où les habitants en conservent encore le souvenir. Cette existence à bride abattue ébranla gravement sa santé et ce fut alors que son médecin lui déclara qu'un mois encore de cette existence le conduirait au tombeau. Le conseil fut compris et, dès ce jour, Abd-ul-Hamid changea de vie et se rétablit peu à peu.

Si Mourad avait eu près de lui un ami aussi sincère, il n'est pas douteux qu'il ne se fût promptement guéri, mais Capaléone cherchait plutôt à servir qu'à combattre les faiblesses de l'héritier présomptif. Quand des crises s'emparaient de son client, il employait aussitôt des réactifs violents, qui, s'ils pro-

duisaient une amélioration locale et momentanée, ébranlaient profondément l'économie générale. C'est ainsi que quelques jours après son avènement, Mourad ayant ressenti une émotion des plus vives à l'annonce du suicide d'Abd-ul-Azis, qui n'avait pu supporter sa déchéance et s'était tué dans un moment de misanthropie, Capaléone, appelé en toute hâte, prescrivit, en digne disciple de Sangrado, des bains chauds en guise de tonique et l'application de soixante-dix sangsues à la fois ! Cette forte évacuation de sang amena immédiatement les conséquences les plus fatales. En affaiblissant le malade, elle augmenta sa sensibilité nerveuse, produisit des insomnies, des accès d'irritation et des hallucinations. L'homme le moins au courant des règles de l'hygiène et de la médecine peut facilement se rendre compte des perturbations physiques qu'un pareil traitement, répété à la moindre occasion, pouvait produire sur l'homme le moins maladif. Bien loin de diminuer les crises nerveuses chez Mourad, il en augmenta la gravité au point que l'infortuné sultan dut complètement renoncer à s'occuper des affaires de l'État. Dans les moments où la maladie lui laissait un peu de répit, il s'inquiétait de la réalisation du rêve de toute sa vie. Il aurait voulu doter son pays d'une constitution, comme preuve que la Turquie était digne de figurer dans l'Aréopage européen. Dans ce but il avait chargé son conseil des ministres d'en élaborer une, sur les bases qu'il avait lui-même transcrites. Mais, au sein du conseil, la plupart des membres étaient du parti

rétrograde et sourdement opposés à ces innovations libérales. Aussi il aurait fallu, pour faire aboutir un pareil plan, l'énergie et la persévérance d'un sultan puissant. Et le malheureux Mourad était cloué sur un lit de souffrance!

De sorte que l'élaboration de ce plan de réformes, caressé avec tant d'amour par son auteur, traînait en longueur, dans des discussions stériles. D'autre part, le sultan ne donnant plus sa sanction impériale, aucun chef de département n'osait prendre d'initiative, et toutes les affaires restaient en suspens. Les ambassadeurs, chargés de missions pour le souverain ottoman, s'irritaient de ne pas être reçus en audience.

Une vive inquiétude générale agitait Constantinople. Le gouvernement se plut, pendant deux mois, à donner le change à l'opinion publique sur la vraie maladie de Mourad. Il faisait répandre le bruit que le sultan avait éprouvé un saisissement, qu'il souffrait de fièvres et que plusieurs clous, dont l'un sur la figure, l'empêchaient de se montrer convenablement en public. Un jour, les gazettes annonçaient qu'il avait travaillé la veille avec un ministre et qu'il allait beaucoup mieux, un autre, qu'il s'était promené sur le Bosphore, etc., etc. Ajoutez à cela que le harem était devenu une officine de perpétuels complots et d'intrigues.

Depuis la fin tragique de Hussein-Avni, le gouvernement était dans les mains de Ruchdi, de Midhat et du cheich-ul-islam, Haïrullah-Effendi, véritables triumvirs. Lequel de ces triumvirs ouvrit le premier

avis, conforme sans doute, suivant la loi, aux intérêts de l'État, de frapper de déchéance le monarque incapable de remplir ses suprêmes fonctions ? Nous ne saurions le dire avec certitude. Le fait est que Midhat alla trouver Abdul-Hamid, et lui demanda s'il voudrait se charger de la régence de l'empire. Sur le refus formel de celui-ci, Midhat lui posa alors la question : — « Consentirez-vous, puisqu'il en est ainsi, à devenir padischah ? — Oui, répondit Abdul-Hamid, s'il est constaté que mon frère ne peut pas se rétablir ! »

D'autre part, des agents fidèles s'efforçaient de gagner chaque personnage influent du gouvernement, à la cause du prince héritier.

Entre-temps, deux lettres consécutives, publiées par un journal du midi de la France et reproduites par les journaux de Paris, répandirent une alarme générale. Elles racontaient que Mourad souffrait d'un ramollissement du cerveau provenant de l'alcoolisme, qui avait produit la folie, et d'un commencement de paralysie avant-coureur d'une mort prochaine.

La paternité de ces lettres fut attribuée par l'opinion publique à Capaléone. Toutefois on se demande dans quel but ce docteur aurait pu désirer que son auguste client fût déposé. Il serait plus plausible de l'attribuer aux personnes à qui cette déposition devait profiter... Mais passons !

Afin de remédier au scandale provoqué par ces publications, les amis de Mourad mandèrent de

Vienne un spécialiste, M. Leidesdorf, pour diagnostiquer sur son cas et rassurer l'opinion publique. Leidesdorf, arrivé quelques jours après à Constantinople, déclara que la maladie impériale avait été surtout aggravée par le traitement ridicule de Capaléone et qu'il répondait de la guérison de Mourad s'il voulait s'abstenir, durant deux mois seulement, de toute tension d'esprit. Mais il était déjà trop tard. Le diagnostic de Leidesdorf ne fut pas publié, le futur sultan avait mis à propos le temps de ces négociations. Le sort du malheureux Mourad avait été déjà décidé. Les événements que nous racontons sont encore trop récents et ce point est trop délicat pour que nous insistions sur les détails de ce qui suivit : nous dirons seulement que quelques jours après, le cheikh-ul-islam Hairullah rendait un *fetwah* (sentence), qui déclarait Mourad incapable de régner.

Le soir même, un mercredi, il y eut un grand déploiement de troupes. Dolma-Baghtché fut cerné pendant la nuit et Mourad transféré au palais de Tchéragan. Le lendemain, 1er septembre, Abd-ul-Hamid traversait la Grande-Rue de Péra avec tous les ministres et une nombreuse escorte pour se rendre à la Sublime-Porte. A midi tout était fini. Une sombre stupeur avait accueilli cette horrible violation de la justice et du droit.

Quatorze ans se sont écoulés depuis ces événements, et cependant ils sont aussi présents à la pensée de tous que s'ils dataient d'hier. Mourad guérit

rapidement au milieu du calme et du repos, mais il ne fut plus question de lui rendre son trône. Au contraire, comme Tchéragan était trop près de la mer et pouvait favoriser sa délivrance. On le fit reléguer au fond de son parc de Yildiz, à Malta-Kiosk, qui est éloigné de toute communication et protégé par une impénétrable enceinte.

Il est curieux de remarquer cependant que tous ceux qui ont pris part, de près ou de loin, à cette odieuse iniquité, ont été poursuivis durant toute leur vie par une sorte de fatalité vengeresse.

Pour ne citer que les personnes déjà frappées par la mort : Midhat s'est éteint misérablement, après un exil de huit mois à Taïf, en maudissant celui qu'il avait élevé au trône : c'est du moins ce qui ressort d'une espèce de testament qu'il a laissé quelques jours avant sa fin. Mehemet-Rudchi, alors grand vizir, mandé à Constantinople quelque temps après l'avènement d'Abd-ul-Hamid, fut impliqué dans un procès ridicule et, deux mois après son arrivée à Constantinople, quoiqu'il fut bien portant la veille, un beau matin on le trouva mort dans son lit. On n'a jamais clairement connu les détails de cette fin. La famille a vainement demandé l'autorisation de faire faire une autopsie. Enfin, jusqu'à cet infortuné Saadoulah-Pacha, ex-secrétaire intime de Mourad qui, comme saint Pierre, ne fit que renier son ancien maître, quelle horrible fin n'a-t-il pas eue dernièrement?.... Son dramatique suicide épouvanta les cercles officiels de Vienne où il était ambassadeur...

Nous affirmons que le sultan Mourad n'est pas fou. Nous en fournirons les preuves.

Sa détention est odieusement inique.

Nous comprenons les craintes du sultan actuel de voir des compétitions se produire. Cependant l'humanité a aussi ses droits ! Et, tout en prenant les précautions nécessaires à sa sécurité, Abd-ul-Hamid, qui se proclame le plus philanthrope des hommes, accomplirait une noble action en épargnant à son frère aîné un plus long martyre. Jamais peut-être la fatalité n'a été plus brutale pour l'empire ottoman qu'en frappant d'une infortune subite Mourad V, si cruellement détenu dans sa prison.

Nous avons raconté précédemment comment, en 1876, l'infortuné souverain fut détrôné par une odieuse intrigue de palais, sous le fallacieux prétexte d'incapacité intellectuelle. D'autre part, nous avons cité le diagnostic du docteur spécialiste Leidesdorf (de Vienne), mandé officiellement par le Divan, qui, tout en déclarant le sultan atteint d'une maladie nerveuse provoquée par de violentes émotions et un excès de travail, affirmait qu'il le guérirait, à la condition de deux mois d'un régime de calme et de repos. Nous avons ajouté que ce rapport ne fut jamais rendu public, mais que le grand vizir d'alors, Midhat-Pacha, d'accord avec l'ambassadeur d'Angleterre, dit-on, fit déposer le souverain par une assemblée dont ils avaient gagné au préalable tous les membres à la cause de l'héritier présomptif Abdul-Hamid II.

Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis plus de

quinze ans, Mourad gît, au secret, au fond d'un palais solitaire. Quoique sa guérison soit complète, une consigne très sévère le maintient séparé du reste des humains.

On ne peut penser sans émotion aux angoisses morales qui ont dû assaillir ce malheureux prince durant tant d'années de captivité, lui qui, après avoir gouverné vingt et un millions d'hommes, en est réduit aujourd'hui à envier le sort du dernier de ses sujets libres! Toutefois, la plus amère de ses souffrances a été sans contredit son impuissance à réaliser le rêve de toute sa vie.

En effet, pendant vingt ans, il avait caressé l'espérance d'être un jour célèbre, non à la manière de ces monstres couronnés, qui, par la conquête et la spoliation, agrandissent leurs États au détriment de voisins plus faibles, après avoir causé la mort de milliers d'êtres humains! Non! il voulait être illustre pacifiquement, en dotant ses sujets d'une constitution libérale! Ses peuples, courbés et abrutis par tant de siècles de tyrannie et d'oppression, il voulait les affranchir, les ranimer par l'infusion d'un sang jeune et nouveau.

Il était persuadé que « l'Homme Malade » était encore loin de l'agonie et que son empire possédait des germes de vitalité bien plus puissants que ceux des vieilles monarchies européennes; enfin qu'un régime où toutes les grandes idées libérales et civilisatrices seraient appliquées, donnerait à la Turquie un regain de vigueur, de jeunesse et de

popularité, qui lui ferait regagner de prime abord la place qu'elle avait occupée autrefois dans l'aréopage européen.

Hélas! ce beau rêve a été détruit par une suite de machinations ténébreuses et d'intrigues de palais. Et ce prince, dont on attendait le règne avec tant d'impatience, et qui possédait dans le cerveau et le cœur tant de nobles idées, est aujourd'hui relégué comme un coupable au fond d'une prison perpétuelle, tandis que — ô sarcasme amer! — son successeur a proclamé et a juré, à la face du monde civilisé, de faire respecter la constitution du 11/23 décembre 1876. Cette constitution porte :

Art. 9. — Tous les Ottomans jouissent de la liberté individuelle.

Art. 10. — La liberté individuelle est absolument inviolable.

. . . .

Art. 6. — La liberté des membres de la dynastie impériale ottomane, leurs biens personnels, immobiliers ou mobiliers; leur liste civile, pendant toute leur vie, sont sous la garantie de tous (1).

. . . .

---

(1) *Voici, à titre de curiosité, le* hatt *(rescrit), par lequel le sultan Abd-ul-Hamid avait promulgué la constitution ottomane :*

Mon illustre Vizir Midhat-Pacha,

La puissance de Notre Empire se trouvait jadis en déclin; les questions du dehors n'en étaient point la cause, mais on s'était écarté du droit chemin dans l'administration des affaires intérieures, et les liens qui rattachent la confiance des sujets envers le pouvoir s'étaient relâchés.

Aussi, Mon Auguste Père, feu Sultan Abd-ul-Médjid, avait-il octroyé un principe de réforme, le *Tanzimat*, qui garantissait,

Mais reportons-nous en 1876.

Après sa déposition, Mourad fut somptueusement installé dans le palais de Tchéragan, avec la plus

---

conformément aux dispositions sacrées du Chéri, la vie, les biens et l'honneur de tous.

C'est par l'effet salutaire du *Tanzimat* que l'État a pu jusqu'ici se maintenir dans la voie de la sécurité et que Nous avons réussi à fonder et à proclamer aujourd'hui l'œuvre de cette Constitution qui est le résultat des idées et des opinions librement formulées.

Dans ce jour heureux, je dois rappeler avec une dévotion toute particulière la mémoire et le vœu de Mon Auguste Père qui a été, à juste titre, considéré comme le régénérateur de l'Empire. Je ne doute pas qu'il eût lui-même inauguré l'ère constitutionnelle dans laquelle nous allons entrer aujourd'hui, si l'époque de la promulgation du *Tanzimat* avait été appropriée aux nécessités de nos jours. Mais c'est à Notre règne que la Providence avait réservé le soin d'accomplir cette transformation heureuse, qui est la garantie suprême du bien-être de Nos peuples. Je rends grâces au Ciel d'avoir pu en être l'organe.

Il était évident que le principe de Notre Gouvernement était devenu incompatible avec les modifications successives qui ont été introduites dans Notre régime intérieur et le développement croissant de Nos relations extérieures. Notre plus profond désir est de faire disparaître à jamais toutes les entraves qui empêchent la Nation et le Pays de profiter, comme il convient, des ressources naturelles qu'ils possèdent, et de voir enfin Nos sujets, mis en possession des droits qui appartiennent à une société civilisée, se confondre dans une même pensée de progrès, d'union et de concorde.

Il était nécessaire pour atteindre ce but, d'adopter un régime salutaire et régulier, de sauvegarder les droits imprescriptibles du pouvoir gouvernemental en prévenant les fautes et les abus de toute nature qui sont le résultat des actes illégaux, c'est-à-dire de la domination arbitraire d'un ou de quelques individus ; d'accorder les mêmes droits et de prescrire les mêmes devoirs aux différents membres des communautés qui composent notre société, et de les mettre à même de profiter indistinctement des bienfaits de la liberté, de la justice et de l'égalité ; c'étaient là les seuls moyens de garantir et de protéger tous les intérêts.

De ces principes essentiels découlait la nécessité d'une autre

grande partie de ses chambellans, de ses secrétaires et de son ancienne cour. Tchéragan est ce magnifique palais, près du village d'Orta-Keuy, qui mire ses colonnes de marbre de Paros dans les eaux du

---

œuvre éminemment utile : celle de rattacher notre droit public à un système délibératif et constitutionnel. C'est pourquoi dans le *hatt* que Nous avions promulgué à l'occasion de Notre avènement au Trône, Nous avons déclaré l'urgence de la création d'un Parlement.

Une commission spéciale formée des plus grands dignitaires, Ulémas et Fonctionnaires de l'Empire, a élaboré avec soin les bases de Notre Constitution, qui a été ensuite étudiée et approuvée par Notre Conseil des Ministres.

Cette Charte fondamentale consacre les prérogatives du Souverain, la liberté et l'égalité civile et politique des Ottomans devant la loi, la responsabilité et les attributions des Ministres et des Fonctionnaires ; les droits de contrôle du Parlement ; l'indépendance complète des tribunaux ; l'équilibre effectif du budget ; enfin la décentralisation administrative dans les provinces, tout en réservant l'action décisive et les pouvoirs du gouvernement central.

Tous ces principes, qui sont conformes aux dispositions du Chéri, comme à nos aptitudes et à nos aspirations, sont aussi en harmonie avec la pensée généreuse d'assurer le bonheur et la prospérité de tous, ce qui est Notre désir suprême.

En Me confiant à la grâce divine et à l'intercession du Prophète, Je viens remettre en vos mains cette Constitution, après l'avoir revêtue de Ma sanction impériale. Avec l'assistance de Dieu, elle recevra son application immédiate dans toutes les parties de Notre Empire.

En conséquence, Je veux fermement que vous la promulguiez et que vous en fassiez exécuter les dispositions à partir de ce jour.

Vous devez également prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour procéder à l'étude et à l'élaboration des lois et des règlements dont il est fait mention dans cet acte.

Que le Très-Haut daigne accorder le succès aux efforts de tous ceux qui travaillent au salut de l'Empire et de la Nation.

Donné le 3 Zilhidjé 1293 (19 décembre 1876).

ABD-UL-HAMID.

Bosphore. Tous les navires se rendant de la Marmara à la mer Noire le côtoient. C'est ce qui rend sa position unique au monde.

Tout d'abord le sultan Abd-ul-Hamid se montra plein d'attentions pour son frère. Il avait dit à plusieurs reprises qu'il n'avait accepté le sceptre d'Othman que contraint par les circonstances, et afin que les affaires publiques ne périclitassent pas, ce qui semblait laisser à entendre que le jour où Mourad serait en état de reprendre la direction du gouvernement, il lui restituerait sa place. Au début, il se montra donc d'une générosité qui est loin d'être dans ses habitudes : ainsi la liste civile du prince déchu fut royalement réglée ; il augmenta considérablement son harem, en lui faisant présent de jeunes esclaves nouvellement arrivées du Caucase. On avait même pensé jusqu'à monter les caves de l'ex-sultan à l'européenne. On les avait garnies des meilleurs crus et des plus fines liqueurs. Les âmes simples applaudissaient à cette conduite si délicate et si différente de l'odieuse coutume suivie par les précédents sultans avant Mahomet II, qui faisaient égorger tous leurs frères le jour de leur intronisation. Néanmoins quelques personnes disaient tout bas que c'était un mauvais service à rendre à Mourad que de lui faciliter ainsi des plaisirs vers lesquels son état le portait et dont il ne comprenait pas les perfides conséquences. On dit même que les courtisans d'Abdul-Hamid se rappelaient sans doute les dernières années du duc de Reichstadt et voulaient imiter la

conduite que tint l'Autriche en 1830 à l'égard de ce prince ! Cependant, avec les dignitaires de sa maison, Mourad avait conservé le docteur Capaléone, ce fameux disciple de Sangrado, celui-là même qui, un jour, pour faire revenir son impérial client d'un évanouissement, avait ordonné d'appliquer soixante-dix sangsues à la fois ! J'ai tort de dire « avait conservé » car il serait plus vrai de dire qu'on lui avait imposé cet empirique. En effet, quoique le docteur Leidesdorf eût déclaré, lors de son voyage à Constantinople, que c'était surtout par suite du traitement ridicule de Capaléone que l'état de Mourad s'était aggravé, on avait exigé néanmoins que ce docteur continuât ses soins à Mourad, et, chose curieuse, on s'était rencontré en cela avec le plus vif désir de la sultane Validé. La mère de Mourad était, comme il a été dit précédemment, une Circassienne d'une grande beauté et aimant son fils jusqu'à l'adoration.

Pour elle un désir de Mourad était un ordre, pour l'exécution duquel elle eût donné sa vie, sans hésiter. Lors du détrônement de son fils, elle le suivit sans un regret, et, pendant douze ans, jusqu'au jour où elle mourut, il y a peu de temps, elle partagea sa captivité, lui témoignant jusqu'au dernier moment un amour et un dévouement sublimes. Toutefois, à ces brillantes qualités la sultane Validé joignait une simplicité et une naïveté extraordinaires. Parvenue, grâce à son idéale beauté, sans transition aucune, de l'humble cabane de la Circassie au trône d'Abd-ul-Medjid, elle n'avait pas eu le temps d'acquérir la

notion exacte des choses de la vie. Ainsi, tandis qu'elle avait accordé toute sa confiance au docteur Capoléone le croyant, de bonne foi, un excellent guérisseur, elle méprisait au fond de son âme, Leidesdorf et son diagnostic, elle traitait ce docteur d'ignorant « giaour », et encourageait secrètement son favori à continuer son précédent traitement, c'est-à-dire l'application des sangsues et l'eau chaude! Quelque temps après, ayant entendu parler de l'influence extraordinaire d'un fakir arabe... elle le lui adjoignit. De sorte que, quand Capoléone avait terminé son traitement, le fakir commençait le sien, qui consistait en manipulations étranges, en prières, en récitations de versets du Qôrân qui devaient, d'après la sultane Validé, chasser les mauvais esprits qui s'étaient emparés de son fils. La bonne dame avait aussi son traitement : elle entourait journellement Mourad de fumigations aromatiques et aspergeait secrètement les salles où il se tenait d'urine de jeunes odalisques, remèdes souverains, croyait-elle, pour chasser les démons qui tourmentaient l'âme et le corps de son fils! Dans un moment de lucidité, Mourad déclara qu'il ne voulait plus de ces traitements empiriques. Son ordre fut exécuté à la lettre et, dès ce jour, il alla mieux. Il avait repris la plénitude de ses facultés. Bientôt la rumeur s'en répandit. Mais alors ce fut un coup de théâtre : la situation changea du tout au tout. Du jour au lendemain l'entourage de l'ex-sultan fut renouvelé. Trois chambellans qu'il affectionnait furent envoyés

en prison pour avoir propagé de fausses nouvelles nuisibles à la sécurité de l'État. Dès ce jour, Tchéragan fut gardé comme une forteresse inaccessible. Défense expresse fut faite à quiconque de pénétrer près de lui, et cet ordre fut si rigoureux que le propre frère de Mourad, le prince Kemal-Eddin, ne put faire fléchir cette consigne.

Mourad se rendait parfaitement compte de la situation. Il se résignait à sa déposition, mais protestait contre son emprisonnement et la défense de recevoir ses amis. Il aspirait à rentrer dans les droits de la liberté individuelle! Il causait des heures entières avec une parfaite lucidité. A la vue de certaines personnes qu'il savait envoyées pour l'espionner, son front s'assombrissait, et il ne pouvait cacher l'aversion que lui inspirait une conduite aussi mesquine. Il se tenait des heures entières à son piano, dont il joue en virtuose et cherchait un adoucissement à ses maux dans des variations harmonieuses et des mélodies sentimentales qu'il improvise merveilleusement.

Voici, tiré du beau livre de M. le comte de Kératry, *Mourad V*, le récit d'une entrevue de l'ex-sultan avec un de ses dévoués partisans, entrevue qui eut lieu au mois de janvier de 1878.

« Cet ami du malheur parvint par ruse et au péril de sa vie, à pénétrer à Tchéragan; il trouva le prétendu malade jouissant d'une parfaite santé. Il fut seulement frappé de voir combien, en si peu de mois, les cheveux de l'interné s'étaient argentés.

» S'apercevant de son étonnement à cet égard, Mourad lui dit : « Vous m'avez connu il y a un an » avec la tête d'un jeune homme, vous me revoyez » avec la tête d'un vieillard. Vous vous imaginez » peut-être que le phénomène s'est produit brus- » quement, comme chez Marie-Antoinette, ou qu'il » s'est développé graduellement par les ennuis » d'une longue réclusion. Il n'en est rien. Plusieurs » mois avant la mort de mon oncle, j'avais déjà » quelques cheveux blancs et j'avais voulu les con- » server comme dénotant une certaine maturité » d'esprit, mais ma mère ne fut pas de mon avis. » Dans les jours qui précédèrent mon avènement au » trône, elle apporta de Péra une eau merveilleuse, » dont elle me frotta à plusieurs reprises toute la » chevelure, qui devint d'une couleur égale et juvé- » nile. — Cette opération me fit immédiatement » éprouver de violentes migraines attribuées par » Capoléone à une cause tout autre, mais que le » docteur Leidesdorf a déclaré provenir du nitrate » d'argent et d'autres ingrédients nuisibles, dont se » composait la lotion. Le fait est que depuis qu'on » ne me teint plus le crâne, les douleurs que j'y » ressentais ne me tourmentent plus. »

» Dans ce simple récit, ajoute M. de Kératry, se trouve probablement l'origine première de la maladie de Mourad. Ce ne serait donc pas l'usage abusif des liqueurs alcooliques, ainsi qu'on l'a prétendu en haut lieu, mais une cause futile, une fiole de toilette ! Parlant ensuite des incidents de la guerre qui se

déroulait alors entre l'empire et la Russie, de la mauvaise direction donnée aux opérations militaires par Abd-ul-Hamid qui, sans aucune notion de la guerre, prétendait diriger de son palais les chefs de corps, Mourad ajouta :

« Mon frère n'a pas d'autre souci que de m'em-
» pêcher de remonter sur le trône. C'est cela qui
» l'empêche de dormir et non les préoccupations
» de la guerre et le salut des peuples. On lui exa-
» gère les victoires, on lui cache les défaites. Son
» entourage épaissit les ténèbres autour de sa per-
» sonne. Tous ceux qui auraient pu rectifier son
» jugement, il les a bannis, déportés, jetés dans la
» prison centrale de Stamboul ! »

Le visiteur ayant exprimé « le vif désir de le voir rétabli dans ses droits ou au moins rendu à la liberté », Mourad répondit :

« C'est au peuple qui m'a laissé enfermer comme
» un criminel, de venir briser mes chaînes ! C'est
» au peuple à déclarer si je dois reprendre mon
» règne interrompu. D'ici là, je ne ferai aucune
» tentative pour me délivrer des angoisses de la
» captivité. »

Si nous citons tout au long cette entrevue, c'est qu'elle prouve que, dès le mois de janvier 1878 : 1° Mourad avait recouvré la plénitude de ses facultés ; 2° qu'il supportait avec fermeté son odieuse captivité ; 3° qu'il ne souffrait d'aucune maladie.

Depuis, de nouveaux témoignages sont venus fortifier davantage ces conclusions : notamment l'année

suivante où un coup de main fut tenté pour lui rendre le trône :

« Les Russes étaient encore campés à San-Stephano et la flotte anglaise croisait dans les eaux de la baie de Bésika. La population était terrifiée et s'attendait à de graves événements. Abd-ul-Hamid avait déjà fait transporter ses trésors et ce qu'il avait de plus précieux sur le yacht l'*Izzeddin* qui devait le transporter à Brousse si les Russes pénétraient à Constantinople. Le moment parut fort bien choisi à un patriote exalté, Ali-Suavi, partisan de Mourad, pour le délivrer de sa captivité et le replacer sur le trône, en profitant de l'impopularité d'Abd-ul-Hamid que l'on accusait d'être cause de la perte de la campagne. Il réunit une centaine d'hommes déterminés, et, en plein jour, il les conduit devant le palais de Tchéragan. Toutes les sentinelles qui tentent de s'opposer à l'entrée de la troupe, sont massacrées. Bientôt Ali-Suavi, le pistolet au poing, pénètre dans les appartements intérieurs jusqu'à Mourad. Tout d'abord effrayé, celui-ci se remet en reconnaissant Ali-Suavi. « Tu es notre souverain légitime, s'écrie-t-il, nous venons te délivrer! Vive le sultan Mourad! » Ce cri est répété par des centaines de voix. Mourad ému, saisi par la soudaineté de l'événement, hésite, et ne sait quel parti prendre. Tout à coup, Ali-Suavi s'élance vers lui et l'entraîne dans la cour en s'écriant : « Si tu ne veux pas être sultan de bon gré, tu le seras de force! »

Cependant tout cela a pris du temps, l'alarme a

été donnée et des casernes voisines plusieurs bataillons de renfort arrivent au pas de charge. Et, au moment où Mourad, entraîné par Ali-Suavi enjambait le marchepied d'une voiture qui devait le sauver, un jeune officier du nom d'Ahmet, aujourd'hui pacha, s'élance sur Ali-Suavi et lui brûle la cervelle à bout portant, tandis qu'il entraîne Mourad dans le palais où il l'enferme. Ali-Suavi tomba comme une masse sans pousser un cri. Une fois le chef mort, la troupe se démoralisa et lâcha prise. Pas un seul n'en réchappa : tous furent massacrés.

A la suite de ce tragique incident, Mourad fut transféré, le jour même, à Malta-Kiosk, qui se trouve au milieu du parc de Yildiz, résidence du sultan actuel.

Une fois enfermé dans cette sombre et triste demeure, qui est entourée d'une triple enceinte d'énormes murs et éloignée de toute communication, il a été assez difficile d'avoir des nouvelles du prisonnier, d'autant plus qu'Abdul-Hamid met tous ses efforts à empêcher toute communication entre le personnel de l'ex-sultan et le dehors; ainsi il est rare que quiconque a pénétré à Malta-Kiosk puisse en sortir vivant.

Toutefois, il y a trois ans environ, une jeune odalisque du harem de Mourad réussit à s'évader. Toute la tourbe des espions et des policiers fut lancée à sa poursuite. Mais elle avait trouvé refuge, dit-on, à l'ambassade d'Angleterre qui l'aurait fait

partir secrètement pour l'Inde où elle s'est mariée depuis.

On a obtenu par elle des nouvelles très-satisfaisantes de la santé de l'ex-sultan.

A la suite de cet incident, de nouvelles mesures ont été prises pour que âme qui vive ne puisse approcher de Malta-Kiosk.

Des sentinelles gardent jour et nuit cette demeure et ont ordre de faire feu sur quiconque s'approcherait de cette partie du parc.

Les fenêtres sont grillées, et l'infortuné monarque n'a même pas la permission de faire quelques pas pour respirer l'air nécessaire à sa santé.

Beaucoup de personnes se sont émues de ce régime barbare et ont réclamé par la voie de la presse un adoucissement de cet état, notamment l'année dernière, où avaient couru les bruits les plus sinistres.

Ces bruits alarmants servirent de prétexte à des amis restés fidèles à Mourad pour tenter un appel à deux loges maçonniques de Péra en faveur de l'ex-sultan — car il faut dire que Mourad avait accepté dans sa jeunesse un haut grade dans la compagnie — à ce titre ses collègues lui devaient aide et protection. En effet, cet appel fut pris en considération, et les deux vénérables du Grand-Orient firent une démarche auprès d'Abdul-Hamid, sollicitant des nouvelles officielles sur l'état de santé de Mourad. Abdul-Hamid, effrayé du scandale public qu'un refus de sa part pouvait provoquer, s'exécuta et

leur fit constater de visu que l'état de l'ex-sultan était toujours fort satisfaisant. Pour terminer, nous citerons un passage de *la Turquie officielle*, de Paul de Régla, qui résume parfaitement les conclusions de ce récit :

« Mourad V est encore fou ou il ne l'est plus. On ne peut sortir de ce dilemme :

» S'il est fou, et je crois avoir suffisamment démontré le contraire, comment l'histoire devra-t-elle qualifier la conduite de son frère, son successeur ou l'usurpateur de son trône, suivant que l'on adoptera un de ces dilemmes ?

» S'il est encore malade, n'ai-je pas le droit de m'écrier : « Hé quoi ! Sire, votre frère, celui dont vous occupez la place est malade... et vous le laissez ainsi, sans consolations, sans soins, sans un conseil médical, parqué comme une bête dangereuse, loin de ses amis, loin, bien loin de toutes consolations et de tout secours ! Vous l'abandonnez aux griffes de la terrible affection qui effleure souvent votre propre front, sans que votre conscience de frère et d'homme puisse émouvoir votre âme de souverain ? Et, cela fait, vous retranchant derrière une méprisable *question d'État*, vous croyez être absous par l'humanité qui, suivant vos idées et celles de vos flatteurs, devra vous savoir bon gré de ne pas avoir fait tomber cette auguste tête sous la hache du bourreau ou par l'épée d'un des exécuteurs de vos hautes œuvres ? Allons donc ! quand le tigre non altéré, non affamé, garde sa proie vivante entre ses robustes griffes et

la laisse se débattre dans les phases sanglantes d'une lente agonie, assistant, impassible, à cet épouvantable spectacle, auquel il ne veut ni mettre un terme par la liberté, ni précipiter le dénouement par un coup de gueule, pensez-vous qu'il soit moins cruel, moins barbare, moins *tigre?* Répondez, ô vous le commandeur suprême des croyants, vous qui aspirez au titre glorieux de réformateur et sauveur magnanime d'un peuple sur la pente de l'abîme! Répondez, vous qui ne prononcez jamais une sentence capitale, vous qui n'avez jamais apposé votre seing au bas d'une condamnation à mort!!!

» Non! ne répondez pas! gardez le silence sur une action blâmée par votre propre conscience, suggérée, je veux le croire, par le triste entourage qui, pressé autour de votre trône, mendie vos aumônes et cherche à vous faire descendre à son niveau, afin d'être mieux votre maître.

» Et maintenant, si Mourad V n'est pas fou, s'il n'est que triste, malheureux, hypocondriaque ; si la griffe héréditaire ne pèse que légèrement sur son être pensant, comment votre conduite à son égard devra-t-elle être qualifiée, de quel nom faut-il l'appeler?

« Hélas! vous le voyez, mon dilemme est terrible. Il s'impose par la puissance même du fait.

» Quoi que vous en puissiez dire, vous êtes pris dans un cercle vicieux dont vous ne pouvez sortir.

» Donc, d'une façon comme d'une autre, arrêtez-vous, cessez de suivre cette voie qui n'est ni celle

de la clémence, ni celle qu'impose « la raison d'État ».

» L'humanité a des droits imprescriptibles avec lesquels il nous faut compter. Ces droits, plus forts, plus divins que ceux que nous forgeons avec nos passions, nos préjugés, nos craintes et toutes nos mauvaises raisons, s'imposent encore plus aux souverains qu'aux particuliers. Et ces droits, Sire, voilà ce qu'ils viennent vous dire :

« Chef d'un grand peuple, empereur et pontife de
» toute une nation, abaisse ta vue orgueilleuse sur
» les agissements des simples mortels ! Vois, non
» plus comme souverain, mais comme homme, comme
» membre de la grande famille humaine, tout ce que
» ta conduite à l'égard de *ton frère* renferme d'hor-
» reur et de coupable faiblesse !

» Si tu crois réellement que sa vie est un danger
» pour l'État ; si tu penses qu'elle peut, en se mani-
» festant publiquement, amener des désordres pou-
» vant fâcheusement compliquer les tristesses et
» les difficultés du présent, n'hésite pas ! Exile
» ton prédécesseur, l'ex-sultan déchu de ses droits.
» Exile-le loin de tes États, en lui laissant la faculté
» de vivre comme ont vécu tous les rois en exil;
» comme a vécu et vit encore Ismaël-Pacha, l'ex-
» khédive d'Égypte, aujourd'hui ton hôte.

» En faisant cela, tu te conduiras dignement, en
» véritable souverain bienfaiteur de l'humanité ; en
» grand empereur et pontife !

» Si Mourad est réellement malade, incapable,
» fou, mineur, fais-le soigner au grand jour; mets

» un terme à toutes les infamies qui se murmurent
» tout bas, à toutes les hideuses accusations que la
» méchanceté humaine, stimulée par le silence et la
» nuit qui recouvrent la demeure de ton frère, col-
» porte de porte en porte, de demeure en demeure,
» de bouche en bouche !

» Réponds à toutes les accusations, en leur faisant
» donner un démenti sérieux par des médecins euro-
» péens spécialistes, qu'on ne pourra accuser d'avoir
» fait un certificat de complaisance.

» Mais si ta conscience ne domine pas tes craintes
» affolées de souverain ; si tu continues à écouter
» les conseils pervers de certains de tes conseillers ;
» si le silence et la nuit persistent à envelopper le
» modeste kiosque qui sert de prison à ton prédéces-
» seur, attends-toi à être qualifié par la postérité du
» nom de « Abd-ul-Hamid-Khan II, le fratricide ! »

» Choisis entre ce titre et celui de « Abd-ul-Hamid-
» Khan II, le libérateur et le rénovateur des Otto-
» mans ! ! ! »

Le comte E. de Kératry fait remarquer que « le sultan actuel est le jouet de sa camarilla qui lui laisse quelque puissance pour le mal, aucune pour le bien ».

V

LES PRÉTENDUS CRIMINELS D'ÉTAT : MIDHAT, MAHMOUD ET LEURS PARTISANS. — A QUELLE PARTICULARITÉ L'EX-SULTAN MOURAD DOIT LA VIE.

Dans un de nos fréquents voyages à Constantinople, notamment pendant notre long séjour dans cette insondable capitale en 1889, nous avons eu occasion de nous entretenir plus d'une fois, avec quelques rares patriotes turcs haut placés, du terrorisme sous lequel le peuple ottoman gémit depuis une quinzaine d'années.

« Il y a chez nous tant de faits sinistres, ténébreux, d'autres tout simplement comiques — nous disait un de ces patriotes de la Jeune-Turquie — qu'il n'eût pas été sans intérêt de les rappeler plus souvent à l'Europe, surtout dans la presse libérale en France, pour donner au moins une idée au monde civilisé de la manière dont Notre Auguste Maître entend gouverner ses peuples. »

Notre effendi est, comme tous les Turcs, froid, réservé, toujours sur la défensive lorsqu'il se trouve en présence d'étrangers. Mais il devient un causeur expansif et agréable aussitôt qu'on a réussi à lui

inspirer confiance. C'est un homme lettré, instruit, qui a beaucoup lu et qui a connu de très près les personnages les plus en vue de son pays. Il raconte par conséquent avec autorité les événements qu'il a vus se dérouler pendant ces vingt dernières années On trouve toujours un grand plaisir à l'écouter, et de tout ce qu'il vous apprend on finit par avouer que l'Europe ignore complètement les mobiles bas et mesquins auxquels le gouvernement ottoman obéit dans tous ses actes; encore moins peut-elle croire aux raisons qui les inspirent et les dictent.

En Europe, on se rapporte ordinairement, sur les questions du jour en Orient, aux journaux dont les correspondances et les nouvelles émanent le plus souvent des officines mêmes de la Sublime-Porte. Celles qui proviennent de journalistes dignes de ce nom sont naturellement plus sérieuses; mais elles ne nous éclairent pas davantage sur la politique ottomane et sont loin de nous montrer sous leur véritable aspect les tristes acteurs qui la pratiquent d'après le mot d'ordre apporté presque à chaque instant par un chambellan. A quelle source, d'ailleurs, bien des correspondants puiseraient-ils leurs informations? Dans les journaux du pays? — Mais toutes ces publications, qu'elles soient écrites en français, en anglais, en grec, en arménien ou en turc, se trouvent muselées lorsqu'elles ne sont pas à la dévotion ou à la solde du palais. — Consulter l'opinion publique? — Elle n'existe pas! — Se renseigner auprès de hauts fonctionnaires? — Mais les uns ont joué les princi-

paux rôles dans les drames les plus terribles de ce règne, qu'ils se garderaient bien de révéler ; les autres savent bien que de leur discrétion dépend leur existence ! Il n'y a donc que la fréquentation et l'intimité des hommes éclairés et indépendants du pays qui, lorsqu'on est parvenu à gagner toute leur confiance, puissent fournir des renseignements exacts.

Nous nous bornerons donc à résumer ici, presque textuellement, tel qu'il nous a été conté, un fait sur lequel le public est médiocrement renseigné. Il s'agit de la mort de Midhat et de Mahmoud Pachas. De l'aveu de notre interlocuteur qui, du temps de Midhat, était un personnage très haut placé, ce dernier a joui en Europe d'une réputation surfaite; en Turquie, sa popularité a survécu à ses fautes ; en tout cas, il était le seul survivant de ceux qui avaient préparé l'avènement d'Abd-ul-Hamid au trône, et « ce souvenir l'aurait rendu sacré à tout autre qu'au sultan Hamid, régnant aujourd'hui de par la grâce de son ancien grand vizir (1) ».

Quant à Mahmoud-Pacha, le beau-frère du sultan actuel, il fut, pendant les premières années de son règne, son confident et son serviteur le plus zélé. C'est lui qui était chargé de faire surveiller l'infortuné Mourad, et le plus souvent il ne s'en rapportait de ce soin qu'à lui-même.

Mais Abd-ul-Hamid ne pouvait pardonner au pre-

(1) *La Grande Revue de Paris,* 10 février.

mier de tenir encore en éveil le patriotisme ottoman, et surtout de continuer à servir de ralliement aux mécontents. Pour Mahmoud-Damad, son esprit indépendant portait ombrage au sultan, et sa légèreté se manifestait fréquemment en des paroles d'un libéralisme mal déguisé, paroles qui aussitôt étaient rapportées au souverain par des espions, en les commentant et les aggravant. Un jour, l'imprudent pacha s'oublia au point de déclarer, dans une réunion, que la nation ottomane n'avait pas encore trouvé le chef qu'il lui fallait! Abd-ul-Hamid, mis au courant du propos, dissimula avec une habileté et une patience à toute épreuve, jusqu'au jour où il crut qu'il pouvait se venger sans danger pour lui-même. Le secret fut si bien gardé que ce fut une stupéfaction générale tant à la Porte qu'au palais même, quand on apprit que le procès des meurtriers d'Abd-ul-Azis allait commencer ; que Midhat, Mahmoud et Noury Pachas étaient arrêtés avec Fahri, Izet et Ali Beys, et qu'enfin l'ex-sultan Mourad et sa mère étaient compris dans les poursuites !

C'était là un coup de génie infernal, nous dit notre effendi. Toute la procédure de l'instruction fut conduite d'après les ordres du palais. Les pièces nécessaires à la cause une fois confectionnées et réunies, une chambre de mises en accusation, composée d'un président, de trois membres et de deux secrétaires, fut nommée et reçut l'ordre de se transférer à Yildiz-Kiosk, un lundi matin. Les six membres arrivés au palais furent introduits dans la chambre

du premier secrétaire. A peine quelques paroles de politesse venaient d'être échangées, lorsque le premier chambellan du sultan fit son entrée et, après avoir transmis aux magistrats le *sélam* (salut) de Sa Majesté, il leur annonça qu'ils avaient mission de rédiger l'acte d'accusation à charge des prévenus dans l'assassinat d'Abdul-Azis. Mais comme ceux-ci ne pouvaient procéder le jour même à la rédaction d'un acte de cette gravité avant qu'ils eussent pris connaissance du dossier, ils reçurent l'ordre de revenir le lendemain au palais. A leur retour à l'heure fixée, ils furent cette fois introduits et enfermés dans une pièce petite et basse, dont les dimensions pouvaient à peine suffire à quatre personnes. Et ils étaient six! Après avoir attendu pendant plus de six heures les matériaux nécessaires à l'accomplissement de leur mandat, matériaux qui se faisaient cependant par trop attendre, et voyant les issues de la pièce où ils se trouvaient enfermés, gardées par des sentinelles, ils commencèrent à s'inquiéter. Toute la journée s'écoula ainsi; minuit sonna, le jour commença à poindre, dans une anxiété grandissant de plus en plus, sans apporter aucune amélioration à leur claustration. Le lendemain se passa comme la veille dans une angoisse et une gêne indescriptibles. Entrés là le mardi matin, ils étaient déjà au jeudi. On s'imagine à quel point ces malheureux étaient déjà anéantis et exténués d'insomnie, de faim et de fatigue, lorsqu'un fonctionnaire du palais se présenta enfin devant eux et les invita à se rendre au

local où ils devaient tenir leurs séances. Heureux de quitter enfin ce qui était une véritable prison, ils le suivirent, et, à travers des sentiers obscurs du parc de Yildiz, ils arrivèrent devant une tente, où quatre hommes leur remirent une caisse dont les quatre angles étaient soigneusement cachetés. Quelques instants après, un chambellan, accompagné du procureur général Latif-Bey vint les trouver, et s'adressant aux magistrats, sans aucun autre préambule, il leur dit à peu près : « Cette caisse renferme tous les documents, procès-verbaux et interrogatoires des accusés et des témoins relatifs à l'assassinat du sultan Abd-ul-Azis. Sa Hautesse, Notre Maître, daigne vous saluer ! Vous allez examiner attentivement toutes les pièces de cette affaire, qui a été suivie avec le plus grand soin, et vous rédigerez ensuite l'acte d'accusation conformément *à la loi* et *à l'équité*. Dans la ferme volonté de chercher et de découvrir la vérité, le sultan Notre Maître daigne vous accorder la latitude nécessaire afin que *vous puissiez exprimer librement toute votre pensée.* Il désire et il ordonne que la loi soit rigoureusement observée et, aussi, que votre acte d'accusation soit rédigé *aujourd'hui même.* »

Son allocution terminée, le chambellan s'installa dans un coin de la tente et, après avoir échangé quelques paroles avec les magistrats, il leur ordonna de se mettre sans retard à l'œuvre.

Les dispositions de la loi exigeant que les délibérations soient tenues secrètes, les membres de cette

chambre de justice improvisée s'entre-regardèrent avec étonnement et l'un d'eux osa faire observer que, d'après la loi, les délibérations doivent être secrètes. Sa Majesté Impériale voulant que les magistrats observassent strictement le texte de la loi, ils devaient délibérer seuls. Le chambellan, qui jusque-là n'était pas habitué à une opposition semblable, en fut stupéfait; mais il réprima immédiatement sa contrariété et répliqua que sa présence venait d'un ordre impérial. Le magistrat maintint son opinion et la résolution de la chambre. Cette attitude hardie et même téméraire irrita le chambellan au point qu'il se retira en proférant des menaces.

Il revint en effet peu après avec le sourire sur les lèvres et les allures d'un homme sûr de sa puissance et de sa force, et sans montrer aucune trace de sa récente colère. D'un air on ne peut plus aimable et où l'ironie perçait, il demanda si la chambre avait déjà pris une décision. En même temps les pans de la tente furent levés sur un signe du chambellan, et les magistrats se virent avec effroi cernés de tous les côtés par des soldats qui braquaient trois mitrailleuses sur eux. Devant de pareils arguments, ils comprirent que toute résistance était impossible. Ils s'inclinèrent, et, malgré la présence illégale du chambellan, ils procédèrent immédiatement à l'ouverture de la fameuse caisse et au dépouillement des pièces accusatrices. Leur lecture prouvait jusqu'à l'évidence qu'elles étaient le produit d'une pression incessante. Puis le procureur gé-

néral Latif-Bey donna lecture de son réquisitoire.

Il réclamait la condamnation à mort de l'ex-sultan Mourad et de sa mère, qu'il accusait d'avoir ordonné le crime, ainsi que la condamnation des pachas et autres inculpés de haute marque, et, d'accord en ses conclusions avec le chambellan présent, il demandait aux magistrats de conclure dans le même sens.

Le conseil tout entier manifesta encore son étonnement d'une telle proposition; le juge qui s'était déjà fait l'interprète de ses collègues prit de nouveau la parole et fit observer qu'aucun des documents ni des interrogatoires ne prouvait que le crime eût été ordonné par le sultan Mourad, et qu'en outre, cette assemblée ne pouvait, en aucun cas, condamner à mort un membre de la famille d'Othman ayant été lui-même élevé à la dignité de sultan.

La discussion se prolongea longtemps, et, comme la nuit venait, on renvoya, d'un commun accord, la suite de la délibération au lendemain.

Le jour suivant n'amena aucune solution. Ni menaces, ni caresses, ni promesses ne suffirent à ramener le récalcitrant à accepter les conclusions du réquisitoire. L'inquiétude commençait à se manifester dans l'entourage du sultan. Enfin le troisième jour, le chambellan eut un entretien particulier avec ce juge qui continuait sa résistance. Que s'y passa-t-il? Nul ne le sait, mais ce magistrat comprit que son opposition n'aurait aucun résultat, et,

afin de ne pas assumer la responsabilité d'un acte condamnant l'ex-sultan, il eut recours à un subterfuge, grâce auquel il sauva la vie à l'infortuné Mourad. Voici ce qu'il dit à peu près au chambellan :

Notre Auguste Maître veut que Mourad-Effendi soit condamné à mort. Mais Mourad a été détrôné pour cause d'aliénation mentale. Tout le monde sait qu'il est fou. Or la loi et le chéri n'admettent pas la responsabilité d'un être privé de raison. Si nous ne tenions pas compte de l'esprit de la loi et du chéri, nos autres condamnations deviendraient, par ce fait, suspectes au public. Ne concluez pas de mes paroles, que je sois partisan de Mourad-Effendi. C'est tout l'opposé et je n'ai d'autre mobile que la crainte de compromettre, dans l'opinion publique, par un acte maladroit, la personne de Notre Auguste Souverain et ses hauts sentiments de justice et d'équité. Diverses considérations m'ont empêché d'exprimer ouvertement ma pensée, au cours de nos délibérations ; c'est pourquoi vous vous êtes mépris sur mes refus successifs...

Le chambellan fut d'avis que les observations qui venaient d'être présentées étaient favorables aux intérêts de son maître. Il s'empressa de se rendre auprès de lui et de les lui soumettre, en attendant ses ordres. Sa Majesté Impériale approuva les réflexions du juge et ordonna que l'acte d'accusation, rédigé par Latif-Bey, fût modifié dans le sens indiqué. En communiquant à la chambre les volontés du sultan, le chambellan exprima au magistrat récalcitrant le contentement de Sa Majesté Impériale. Les autres passages de l'acte furent approuvés en entier et, les signatures apposées, le président, les membres de la chambre et les secrétaires furent autorisés à se retirer chez eux.

C'est à cette particularité que l'infortuné sultan Mourad doit la vie.

On connaît le reste et le sort de Midhat-Pacha et de ses compagnons. Après leur condamnation à la peine capitale, ils furent l'objet d'une mesure de clémence de la part de leur auguste maître, qui commua leur peine en une détention perpétuelle. Cet acte magnanime (*sic*) permit alors à la presse servile de vanter sur tous les tons la bonté et la justice du souverain.

Les malheureux condamnés furent dirigés, le 28 juillet 1881, de Constantinople sur le Hedjaz et internés au Taïf, à quelques lieues de la Mecque. Les correspondances, rédigées à la Sublime-Porte, donnèrent des détails très minutieux sur l'installation, que le sultan, avec sa générosité habituelle, avait fait préparer pour ces criminels à qui pourtant il devait le trône; elles énumérèrent le personnel des domestiques, des cuisiniers, etc., attachés à leur service, et annoncèrent que Midhat, Mahmoud et Noury Pachas avaient emmené avec eux jusqu'à leur *agha*.

Bien que les prisonniers n'eussent aucune communication avec le dehors, et que toute correspondance, même avec leurs familles, fût rigoureusement interdite; quelque étroitement gardés qu'ils fussent par des geôliers choisis avec soin, dans un pays presque désert, où il ne leur eût pas été possible de trouver un abri momentané en cas d'évasion, le sultan ne se sentait pas rassuré, et sa confiance dans

le *vali* et les fonctionnaires de la Mecque et du Taïf diminuait de jour en jour, tandis que ses terreurs augmentaient. Les rares confidents qui possèdent une partie de sa confiance lui signalèrent comme un homme sur le dévouement et la discrétion duquel il pouvait se reposer en toute assurance, un certain Os...-Pacha qui commandait alors, au titre de *liva*, la réserve de Gusmuljuné, dans la Roumélie orientale. Abd-ul-Hamid le fit venir à Yildiz-Kiosk et eut avec lui des entretiens très longs qui furent remarqués et diversement commentés. Convaincu qu'il avait mis enfin la main sur l'instrument docile qu'il cherchait, il le nomma général de division et commandant militaire du Hedjaz. Peu après, Os...-Pacha, comblé de marques de faveur et de cadeaux par son maître, se rendit à Dédé-Agatch, où il choisit trois bataillons d'infanterie et deux batteries d'artillerie, qu'il pourvut d'officiers recrutés parmi les hommes de sa connaissance sur lesquels il pouvait compter pour toute espèce de besognes; il partit le lendemain même pour la Mecque avec ses troupes. Quelques jours après son arrivée dans la ville sainte de l'Islam, le vali du Hedjaz, Safved-Pacha, fut destitué et Os...-Pacha appelé à lui succéder par intérim : il réunissait ainsi l'autorité civile à l'autorité militaire, et les prisonniers d'État se trouvaient entièrement à sa discrétion.

C'est de ceux-ci qu'il s'occupa exclusivement. Immédiatement il envoya au Taïf un bataillon commandé par un chef de son choix, avec ordre de faire

resserrer plus étroitement le régime des condamnés.

Il ne s'écoulait pas de semaine qu'Os...-Pacha ne reçût des messages du sultan. Le plus souvent, des aides de camp les lui apportaient, et l'on remarquait qu'après le dépouillement de chaque courrier, un changement ou une innovation quelconque s'opérait dans la prison.

Un jour, arriva à la Mecque un nommé F...-Effendi, ancien rédacteur d'un journal à Smyrne ; il venait d'être nommé secrétaire général du vilayet, avec la mission spéciale de s'occuper de tout ce qui concernait les prisonniers du Taïf, et l'on s'aperçut qu'à partir de son entrée en fonctions, leur situation matérielle ne cessa d'empirer. C'était un homme taré et capable des besognes les plus inavouables : il joignait aux qualités, qui l'avaient désigné au choix du sultan, le mérite d'être un ennemi personnel de Midhat.

Les choses restèrent en l'état pendant quelque temps. On ignorait absolument, à la Mecque et dans toute la province, ce qui se passait dans l'enceinte de la prison du Taïf; et, pour cause, on en parlait peu, surtout en public.

Quand les courriers arrivaient de Constantinople, il était rare qu'ils ne fussent pas porteurs d'*émirs* (ordres), accordant quelques nouvelles faveurs à Os...-Pacha et à ses hommes de confiance. Lui-même reçut ainsi son brevet de maréchal; le colonel Os...-Bey, le Circassien M.... et le *Bimbachi*

B....-Effendi obtinrent de l'avancement, des décorations et des présents. Le sultan entretenait ainsi le zèle de ses agents.

Un jour, on apprit qu'Izzet-Pacha venait d'être nommé vali de Hedjaz. On crut un instant à la disgrâce d'Os...-Pacha. Mais cette nomination n'était qu'une manœuvre ou peut-être un malentendu. Os...-Pacha se plaignit très probablement en haut lieu, car quelques semaines après, Izzet-Pacha fut à son tour destitué et remplacé par Os..-.Pacha, qui réunit de nouveau entre ses mains le gouvernement civil et militaire de la province.

Il se trouvait donc à la Mecque des hommes tout disposés à satisfaire la haine et la vengeance de ces hommes d'État de l'empire ottoman. La confiance en Os...-Pacha était restée entière; mais on ne le faisait pas moins surveiller. Les agents qui apportaient des messages avaient presque tous reçu ordre de rester à la Mecque; les nouveaux arrivants avaient la même mission, et tous passaient ensuite leur temps à s'espionner mutuellement.

On a su plus tard que les malheureux prisonniers étaient tenus au courant, par leurs valets de chambre, de ce qui se faisait à la Mecque. Quand ils apprirent l'arrivée d'Os...-Pacha avec sa petite armée, ils crurent leur dernier jour venu. Midhat particulièrement se vit perdu quand il connut la nomination de F...-Effendi, son ennemi personnel.

Enfin un aide de camp, nommé B...-Bey, le même dont plus tard la mort mystérieuse à Constantinople

causa tant de sensation dans la presse, venait d'apporter de Stamboul la fatale sentence. Il fallait en finir avec Midhat et Mahmoud.

Os...-Pacha prit aussitôt toutes ses dispositions. Dès le lendemain, les domestiques des prisonniers reçurent l'ordre de se rendre à la Mecque; on les y retint plus d'une semaine, et, pendant leur absence, l'ordinaire des soldats fut la seule nourriture des hôtes de la prison. Quand les gens de service réintégrèrent le Taïf, le commandant B..., qui les avait accompagnés, les rétablit dans leurs fonctions.

On n'a su que plus tard ce qui s'était passé entre eux et F...-Effendi qui les avait convoqués à la Mecque : ces gens de service n'auraient été appelés à la Mecque qu'afin de recevoir des ordres pour empoisonner les prisonniers, mais on abandonna ce projet parce qu'ils mangeaient tous en commun. Or, les messages de Constantinople n'ordonnaient que l'exécution de deux des condamnés. Mais peu de jours après l'arrivée de B...-Bey, un autre aide de camp arriva porteur d'ordres plus pressants.

Os...-Pacha se hâta. Le 8 rejeb 1301, il envoya au Taïf, avec le colonel M...-L...-Bey, les soldats choisis pour tenir l'office de bourreaux. Aussitôt arrivé, le colonel remplaça les hommes de garde. On attendit trois jours afin de rendre un peu de confiance aux prisonniers, que ces allées et venues avaient alarmés, et le mercredi suivant, 12 rejeb, à six heures et demie à la turque, à un moment où l'on pouvait croire que tous les hôtes de la prison

dormaient, le colonel introduisit huit soldats dans la chambre de Midhat-Pacha et douze dans celle de Mahmoud-Damad.

Midhat était éveillé; il se défendit, car on entendit des cris et le bruit d'une lutte pendant assez longtemps; Mahmoud, au contraire, dormait profondément et l'opération sinistre ne provoqua ni cris ni bruit.

On les enterra tous les deux le matin même et on inscrivit sur la tombe de Midhat la date du 24 rejeb 1301, comme celle de sa mort, et la date du 20 rejeb, sur la tombe de Mahmoud. Les journaux de Constantinople publièrent alors que Midhat était mort d'un anthrax et que Mahmoud-Damad avait succombé à une attaque d'apoplexie. Il est vrai que Midhat avait pendant quelque temps souffert d'un anthrax, mais il en était radicalement guéri depuis plus de six mois.

Quant à Mahmoud, tous ceux qui l'ont connu savent qu'il ne se manifestait chez lui aucune prédisposition à l'apoplexie; sa constitution était robuste et bien équilibrée, sa force physique très grande. Os...-Pacha connaissait bien cette dernière particularité, puisqu'il avait estimé que douze hommes n'étaient pas de trop pour en avoir raison.

Dans cette circonstance encore, le sultan se montra affligé, dit-on, de la mort inattendue des deux pachas; il ordonna même une enquête. Le rapport qui lui fut transmis et qu'on publia, à l'indignation générale, constatait évidemment que les

deux malheureux étaient décédés de mort naturelle; et, pour comble d'audace et de profanation, ce rapport portait l'attestation et le cachet d'Os...-Pacha, de Meh... Lo..., de B... et de P... Effendis, les organisateurs mêmes du crime!

Les soldats qui avaient rempli l'office de bourreaux reçurent, comme on peut le penser, une gratification, légère bien entendu, puisqu'elle avait passé par tant d'intermédiaires, avant d'arriver jusqu'à eux! Quant aux chefs, avancement, décorations et cadeaux de toutes sortes leur furent prodigués. L'odieux F... fut rappelé à Constantinople où il a dû occuper une position lucrative.

Depuis, le silence s'est fait sur le Taïf et ses prisonniers. D'ailleurs, qui se souvient d'eux aujourd'hui? On a su que Nouri-Damad-Pacha, l'autre beau-frère du sultan, avait à peu près perdu la raison. C'est lui qui avait le plus souffert de la torture à laquelle tous les accusés de marque ont été soumis, avant leur procès, au palais de Yildiz même; car la torture fleurit sous le règne actuel : mais raffinée et débarrassée de l'encombrement d'instruments terrifiants qu'on employait autrefois. Elle est maintenant simplifiée et d'un usage facile. Elle consiste en l'application d'œufs bouillants sous les aisselles : on les renouvelle autant qu'on le veut. C'est, paraît-il, un moyen infaillible pour délier les langues les plus rebelles aux aveux. Le seul inconvénient, c'est qu'il faille un certain nombre de bourreaux pour maintenir le patient, mais il n'en manque pas à Yildiz.

Les autres compagnons de Nouri-Damad-Pacha, le colonel Ali-Bey, dont le père, le maréchal Namyk-Pacha, est resté en faveur auprès du sultan, Fakri-Bey, l'ancien chambellan d'Abd-ul-Azis, Saïd-Bey, chambellan de Mourad, les colonels Izzet et Nedjib Beys doivent être encore vivants dans leur prison.

Hairullah-Effendi, l'ancien cheikh-ul-islam, est allé les rejoindre, sans que cet abus effroyable d'autorité ait provoqué le moindre étonnement. On voulait le faire comprendre aussi parmi les accusés du procès des assassins d'Abd-ul-Azis, mais on avait renoncé à ce projet, et Hairullah vivait exilé à la Mecque quand, un beau matin, il fut saisi et expédié à la prison du Taïf. Pourquoi en voulait-on à cet homme ? Il est difficile de le démêler. Sans son concours cependant et sa facilité à expliquer en vertu du Qôrân même la nécessité du détrônement d'Abd-ul-Azis et de l'interdiction de Mourad, Abd-ul-Hamid serait encore simple prince. . . . .

. . . .

Tel est le récit véridique que nous fit un des personnages les plus autorisés parmi les patriotes turcs, sur le drame sanglant qui marque et marquera dans l'histoire le règne actuel.

Quand on a connaissance de ces faits tragiques, on s'explique facilement l'impopularité dont jouit le sultan Abd-ul-Hamid parmi les musulmans eux-mêmes.

Les journaux de Constantinople, et celles des

feuilles européennes qui se laissent influencer par des appréciations intéressées, parlent invariablement de l'immense popularité dont le souverain actuel jouirait auprès de ses sujets. Comment se fait-il alors que Sa Majesté soit seule à ignorer les sentiments qu'elle inspire puisque, en dépit de la fidélité de ses sujets et du prétendu amour qu'Elle leur inspire, Elle se confine dans la prison dorée de Yildiz-Kiosk entourée de Kurdes, d'Arnautes, de Circassiens ou d'Arabes ! Comment se fait-il alors que, rompant avec l'étiquette observée vis-à-vis des princes étrangers par son père et par son oncle, le sultan actuel n'ait pas osé aller à la rencontre de l'empereur d'Allemagne, du roi de Suède, de l'empereur du Brésil, etc. ? Comment se fait-il que pendant tout son règne il ne se soit montré que de très rares fois en public ? Pourquoi enfin s'exerce-t-il au tir dans un pavillon écarté, porte-t-il invariablement sur lui deux revolvers et possède-t-il une voiture blindée ? Nous sollicitons humblement l'explication de ces contradictions autrement inconciliables. Il est humiliant pour l'amour-propre ottoman que, dans l'espace de dix-huit ans, le chah de Perse ait cru pouvoir, à trois reprises différentes, quitter ses États pendant des mois entiers et voyager en Europe, alors que le sultan Abd-ul-Hamid n'a même pas osé visiter les îles des Princes ni le Haut-Bosphore !

C'est, au contraire, ce manque absolu de popularité qui porta le commandeur des croyants à prodiguer à profusion des décorations à tout propos, en vue de

se rendre sympathique par ces faveurs publiques. On pourrait dire, après avoir parcouru les journaux de Constantinople, qu'il est accordé un plus grand nombre de grands cordons et de plaques de grand officier que de croix de chevalier et d'officier. Il en résulte une dépréciation constante des ordres de l'Osmanié et du Medjidié, contraire à la dignité de la couronne, aux intérêts de l'empire et aux statuts de ces ordres. Il y a en outre gaspillage de plaques en diamants. Le sultan Abd-ul-Medjid, alors que l'empire était affranchi de dettes et n'avait pas encore perdu le tiers de son territoire, avait supprimé le *Nichan Iftikar* (décoration d'honneur) par une mesure de sage économie, — car le *Nichan* était orné de diamants. Aujourd'hui le sultan accorde à tort et à travers des plaques somptueuses sans égard à la détresse du Trésor et à la ruine publique. il y a plus : Sa Majesté a offert des bijoux extraordinaires à l'impératrice d'Allemagne, à d'autres princesses et à quelques femmes de diplomates. Nous ne comprenons pas que ces dames et surtout des princesses n'aient pas senti ce qu'il y avait de pénible à accepter de pareils cadeaux, alors que tant de mois d'arriérés sont dus à de malheureux fonctionnaires et aux troupes d'un pays où elles recevaient l'hospitalité. A l'occasion de la visite de l'empereur d'Allemagne à Constantinople, un autre Vieux-Turc, haut placé, tout en nous contant un jour bien des faits curieux et inédits auxquels a donné lieu l'impériale visite du jeune souverain, nous fit observer malicieusement

et non sans raison : « L'Europe n'a pas besoin de nous faire la guerre pour ruiner notre empire. Il suffit de nous témoigner plus souvent ses *sympathies* par de fréquentes visites de ses souverains et de ses princes pour précipiter infailliblement la ruine financière complète de notre empire, ce qui équivaudra à une mort certaine... Que dire de Notre *Auguste Souverain* qui ignore ces considérations ? »

Nous savons — anomalie bizarre — que les ressources de la liste civile ont considérablement augmenté depuis quinze ans ; mais si le sultan est riche, il ferait mieux de consacrer le trop-plein de ses ressources personnelles à l'allégement des misères publiques.

VI

LA SOCIÉTÉ SECRÈTE DE YILDIZ-KIOSK « LA-ILLAH-IL-ALLAH » ET SES PRINCIPAUX MEMBRES.

Préoccupé exclusivement de la conservation de son pouvoir chancelant, il paraît qu'Abd-ul-Hamid aurait institué une société secrète, à l'instar de la franc-maçonnerie. Cette nouvelle institution de Yildiz-Kiosk aurait un mot d'ordre sacré, des signes distinctifs et des obligations spéciales pour les adeptes. Cette société aurait notamment pour but suprême la fidélité au souverain et l'abstention de toute affiliation des initiés dans d'autres associations qui pourraient viser un changement de dynastie ou des attentats subversifs contre l'hôte impérial actuel de Yildiz-Kiosk.

Les règlements de cette société secrète imposeraient d'abord la formule de « LA-ILLAH-IL-ALLAH » (Il n'y a qu'un Dieu), en supprimant le complément obligatoire de la profession de la foi musulmane : MAHOMET RESSOUL OULHA (et Mahomet est son prophète).

C'est que Abd-ul-Hamid, bien qu'affichant pour la cause de sa politique personnelle, des sentiments religieux, est considéré par les vrais musulmans

comme un souverain qui ne croit pas à la sainteté du Prophète. Sous ce rapport on cite plus d'un exemple qui le rend suspect aux yeux des fidèles. Car, outre l'exemple ci-dessus, où l'omission de « MAHOMET RESSOUL OULHA » est une violation très grave de la foi mahométane, on affirme, dans l'entourage du sultan, qu'un jour, dans le Tchadir-Kiosk de son palais de Yildiz, un de ses fidèles lui rapporta qu'un certain Tcherkes-Ali-Bey, avait blasphémé le Prophète. Or, la loi sacrée prescrit formellement la peine de mort contre quiconque insulte Mahomet. Mais Abd-ul-Hamid, avant d'aviser, s'empressa de demander au dénonciateur si Tcherkes-Ali-Bey avait tenu des propos injurieux à son égard.

Sur la réponse négative qu'il reçut, le sultan garda le silence et n'ordonna aucune poursuite contre le profanateur : au contraire, on apprit, une dizaine de jours après, que Tcherkes-Ali était comblé des faveurs impériales et recevait la troisième classe de l'ordre du Medjidié. Mais, un an plus tard, ce même Tcherkes-Ali fut exilé avec treize de ses compagnons pour avoir tenu, cette fois-ci, dans une réunion intime, des propos désobligeants pour le sultan Hamid. Dès lors, les vrais musulmans accusent leur souverain de tenir plus compte de sa personne que de la sainteté du Prophète dont il se dit le khalife. Ce qui prouve aussi l'état des esprits, pour tous ceux qui ont quelque notion de l'Orient, c'est qu'à l'heure où le sultan Abd-ul-Hamid poursuit l'ambitieuse, mais vaine espérance d'être reconnu par tout l'Islam comme le véri-

table khalife, le seul, le vrai, le grand, de tous côtés, même dans les contrées éloignées d'Asie, on démontre qu'il n'est pas musulman et que, par conséquent, même s'il était le souverain légitime de la Turquie, il ne pourrait pas être le khalife de l'Islam.

D'ailleurs, il est condamné, disent les vrais Turcs, par le douzième verset du quarante-neuvième chapitre du Qòrân qui proclame :

« O vous qui croyez, évitez des soupçons qui sont » des péchés. Ne cherchez pas à épier le pas des » autres. Ne médisez pas les uns des autres. Qui de » vous voudrait manger la chair de son frère mort? » Cela vous répugne. Craignez donc Dieu. Il aime à » revenir aux hommes et il est miséricordieux. »

Ce verset on le répète depuis quelques mois dans toutes les bouches des croyants, et l'on se demande enfin si ce prince qui vit épouvanté au milieu de son effroyable luxe, qui n'a même pas un seul ami sans le faire espionner par une créature quelconque, elle-même espionnée par quelque agent secret, si ce prince, qui ne veut pas même donner des nouvelles de son malheureux frère, de peur que les sympathies se montrent, est bien un légitime descendant de Mahomet. Oui, désormais, le doute est né dans l'esprit des fidèles croyants. Du doute à la certitude, il n'y a pas loin.

Mais revenons à la société *La-illah-il-Allah* placée sous la présidence effective du sultan lui-même. Lors de sa création, la vice-présidence fut confiée à

S. A. Saïd-Pacha, ex-grand vizir, qui dit-on, en élabora les statuts et règlements. Le sultan avait alors promis de ne jamais destituer Saïd-Pacha du grand vizirat, celui-ci ayant de son côté juré le maintien d'Abd-ul-Hamid sur le trône. Mais, d'après un dicton devenu populaire, les promesses et les iradés du sultan Hamid ne durent jamais plus de sept jours : « Padichahun Iradessi yedi gun surèr ».

Lorsque la révolte rouméliote éclata, Saïd-Pacha fut destitué pour avoir conseillé l'envoi de troupes en Roumélie orientale, et Kiamil-Pacha lui succéda, parce qu'il avait été d'un avis contraire à celui de son prédécesseur. C'est que les ennemis de Saïd-Pacha, profitant du caractère ombrageux et peureux du sultan, avaient saisi l'occasion d'accuser Son Altesse de chercher un prétexte pour éloigner de Constantinople les troupes impériales en vue de détrôner plus aisément Abd-ul-Hamid, d'accord en ceci, l'accusait-on, avec la Russie dont Saïd-Pacha serait le partisan.

Kiamil-Pacha, aussitôt élevé au poste de grand vizir, se rendit au palais, où, dans les appartements connus à Yildiz sous le nom de Zouledjim, il dut prêter serment, en présence d'Osman-Bey, premier chambellan, qu'il ne s'associerait jamais à aucun complot visant le détrônement du sultan Hamid. En même temps il fut admis membre effectif de la société secrète.

Cette institution ne fait aucune distinction de confession. Tout sujet ottoman, de n'importe quelle religion ou nationalité peut y être reçu, pourvu qu'il

jure fidélité à la personne du sultan Abd-ul-Hamid.

Carathéodori-Pacha, par exemple, feu Georges Zarifi, ancien banquier du sultan, Agop-Pacha, ministre de la liste civile, et nombre d'autres fonctionnaires chrétiens marquants, ont été et sont aujourd'hui membres de cette association, au même titre que les dignitaires turcs.

Les statuts de cette espèce de franc-maçonnerie hamidienne se composent de vingt-sept articles, dont le premier prescrit que tous les membres s'obligent à combattre solidairement, par tous les moyens en leur pouvoir, les associations de toute nature ayant pour objet de se réunir dans des lieux communs pour délibérer en secret. Les autres articles portent tous sur les moyens garantissant la sécurité personnelle du sultan et avisant à la répression éventuelle de tout complot qui serait de nature à mettre son pouvoir en danger.

Comme corollaire indispensable de cette institution, on dit qu'il existe au palais de Yildiz un cachot secret où l'on enferme toute personne suspecte. Ce cachot aurait dix clefs, dont une se trouve entre les mains du sultan lui-même; une autre était confiée à Osman-Bey, le premier chambellan bien connu, et les autres sont tenues par les différents sociétaires. R...-Bey, par exemple, lui aussi chambellan, très connu par les richesses qu'il a su accumuler dans un très court espace de temps, détient, assure-t-on, une de ces fameuses clefs, ce qui explique bien des choses et des phénomènes inexplicables autrement,

aux simples profanes, des mystères impériaux. Ce personnage, qui au moment de son entrée au service de la cour du sultan n'avait pas le sou, est aujourd'hui le plus grand propriétaire de Péra; et sa fortune, qu'il ne se gêne pas d'afficher avec une ostentation on ne peut plus scandaleuse, est évaluée à plus de dix millions de francs. Cet homme, entré au palais pauvre et déguenillé, possède aujourd'hui des propriétés et des maisons princières à Péra. Ce n'est pas certes en faisant des économies sur ses appointements qu'il a réussi à accumuler ces richesses.

Tant que ce personnage néfaste pour la Turquie, aussi bien que ses semblables (car il n'est pas le seul), n'auront pas justifié de la provenance honnête de leur fortune, on sera toujours autorisé à dire et à crier *urbi et orbi* que ces serviteurs indignes prévariquent; qu'ils mettent à profit impudemment et impunément leur haute situation auprès d'un maître indulgent, pour s'enrichir ; qu'ils reçoivent des pots-de-vin dans toute espèce de fournitures de l'État, dans les concessions et les affaires de toute nature; qu'ils vendent leur honneur contre l'argent quand ils patronnent et couvrent des opérations on ne peut plus scabreuses. Ce sont des sangsues qui pompent le meilleur du sang des malheureuses populations ; ce sont des vampires dont il est temps de débarrasser l'humanité.

Un autre favori du sultan Hamid, pris plus d'une fois en flagrant délit de concussion et de malversation fut toujours renvoyé indemne; il s'agit de

feu Osman-Bey, de triste mémoire, qui connaissait bien des secrets intimes de son impérial maître.

On ne saurait mieux résumer la biographie de ce courtisan, qui, jusqu'au jour de sa mort fut constamment l'objet de faveurs insignes de la part de son souverain, qu'en reproduisant textuellement une correspondance de Constantinople, publiée dans le journal *le Temps* du 9 septembre 1890 :

La mort du premier chambellan Osman-Bey est un événement qu'on ne saurait passer sous silence. Par le temps qui court, où toute la puissance gouvernemantale est concentrée au palais, un premier chambellan est un gros personnage ; son influence est grande et son action se fait sentir un peu partout. On sait peu de choses sur les débuts de cet heureux courtisan qui était, me dit-on, d'origine plébéienne et tout à fait obscure. Il entra de bonne heure au palais, où il eut la chance d'être protégé par la sultane, depuis longtemps décédée, qui fut mère d'Abd-ul-Hamid II. Après la naissance de ce prince, qui devait être appelé plus tard à de si hautes destinées, le jeune Osman-Bey fut chargé de veiller attentivement sur le prince impérial ; il fut plus tard le compagnon de ses jeux, son guide dans ses promenades, et, en fait, il est resté jusqu'à ces jours derniers attaché à la personne de son jeune maître, au point d'être appelé son *lala*. Ce mot, chez les Turcs, sert à désigner un surveillant à la fois attentif et dévoué qui est chargé de veiller sur un fils de famille. Quand Abd-ul-Hamid monta sur le trône, ce fidèle et dévoué serviteur fut naturellement désigné pour devenir son premier chambellan, et pendant près de quinze ans il a rempli avec zèle ses importantes fonctions. Comme tous les Turcs, Osman-Bey aimait l'argent et peu d'Osmanlis s'entendaient aussi bien que lui à faire fructifier les livres turques. Aussi dit-on qu'il a laissé en immeubles et en espèces de 20 à 30 millions de francs. Un ancien grand-eunuque avait fondé une fabrique de briques qui lui valut plus d'ennuis que de profits. Osman-Bey fut beaucoup plus heureux en fondant une vaste imprimerie qui, aujourd'hui encore, est, sans contredit, la plus belle et la mieux outillée de toute la ville.

Il y a quinze ans encore on pouvait voir à Stamboul, non loin du

tombeau du sultan Mahmoud et près de la Colonne brûlée, les arceaux brisés et les murs éventrés d'un vieux khan qui, pendant plusieurs siècles, avaient abrité les envoyés de plusieurs grandes puissances auprès du padichah. Il était borné à l'ouest par de beaux jardins qui descendaient vers la mer de Marmara. Ce fut là que Soliman le Magnifique logea l'ambassadeur de l'archiduc Maximilien d'Autriche, le célèbre Busbeck, à qui nous devons la découverte de l'inscription d'Ancyre (testament de l'empereur Auguste) et l'introduction du marron d'Inde en Europe. Le diplomate autrichien qui resta là de 1555 à 1562 nous raconte, dans ses lettres si curieuses, avec quelle joie il voyait le soleil levant éclairer de ses feux naissants les cimes neigeuses du mont Olympe.

En 1880, Osman-Bey fit disparaître ces ruines vénérables et sur ce vaste terrain dont il était devenu le propriétaire il fit construire une immense imprimerie qu'il appela Osmanieh. La vogue était alors à l'Allemagne; il fit venir des machines allemandes et peupla ses ateliers de protes et de typographes allemands. Les travaux ne lui manquèrent point; les documents officiels, les imprimés de la Régie des tabacs et de la Dette publique lui furent adjugés de gré ou de force, et les petites imprimeries se virent plus ou moins réduites à la famine. L'or affluait dans les caisses d'Osman-Bey qui, sur tous les points de la ville, faisait construire d'immenses maisons de rapport. La grande faveur dont jouissait l'heureux chambellan au palais de Yildiz parut subir une éclipse il y a environ trois ans. Le bruit courut que le puissant favori avait été mis aux arrêts dans ses appartements, en attendant le résultat d'une enquête sur ses agissements financiers. En dehors de la cour, on n'a jamais rien su de précis à cet égard.

Ce que le correspondant discret du *Temps* a passé sous silence, c'est qu'un des plus révoltants actes de rapine dudit Osman Bey est le déménagement opéré, *aux dépens de l'État*, d'un grand nombre de machines à imprimer, de l'Imprimerie de l'État, dans celle construite par le défunt, sous le nom d'*Imprimerie Osmanieh*.

A l'annonce de la mort de ce bey, un Turc d'importance, se trouvant à Paris, nous fit malicieusement

observer que Son Excellence venait d'accomplir « le seul acte honnête de sa vie ».

C'est avec de pareils moyens, que le sultan Abd-ul-Hamid II espère raffermir le trône croulant de sa dynastie. L'éternelle erreur de ses partisans, aveuglés par le fanatisme et par l'ignorance, est de croire que la Turquie se soutiendra longtemps encore aux dépens des autres nations, grâce à l'antagonisme des grandes puissances.

VII

LE RÉVEIL PATRIOTIQUE

Les progrès incessants de la crise orientale et les souffrances toujours croissantes de la masse poussent les esprits clairvoyants à rechercher les causes intimes du mal terrible qui ronge la Turquie.

Ceux qui étudient de près l'état économique de ce pays, ceux qui sondent les flancs de la société qui y végète et y croupit dans l'ignorance, sont les seuls à se rendre compte qu'on marche à un épouvantable cataclysme. Il faudrait des sauveteurs courageux et intrépides pour enrayer à temps la gangrène financière et politique dont le développement devient effrayant. Le peuple, étouffant sous les griffes de ces vampires, ne saurait continuer longtemps à suer chaque année les centaines de millions de piastres d'impôts pour assouvir les appétits jamais apaisés de la cour de Yildiz-Kiosk, *sans profit aucun*, ni pour le relèvement économique du pays, ni pour le rétablissement du crédit public.

Quand on voit tant de faillites se succéder depuis 1874 et la misère la plus profonde régner sur toute l'étendue des domaines du Padichah; quand on voit

l'anarchie et le désordre briller de leur plus bel éclat dans toutes les administrations publiques et les folles dilapidations de la liste civile absorber la presque totalité des revenus de l'État ; quand on voit les appointements de tous les fonctionnaires et employés de l'empire subir des arriérés de huit mois sur douze, il faut être aveugle pour ne pas prévoir la banqueroute à brève échéance, celle-là finale et plus désastreuse que les précédentes.

Dans les sphères bien informées, en Turquie et en Europe, on sait que le déficit annuel s'élève de 4 à 5 millions de livres turques. Si un tel déficit se fût produit périodiquement dans des pays aussi prospères que la France et l'Angleterre, on eût crié à la ruine et au désastre. Cela n'empêche pas quelques financiers intéressés de venir raconter à tous les badauds de l'Europe que le crédit de la Turquie se relève d'une façon sérieuse ! Malgré ses efforts, le puissant syndicat financier qui s'est constitué en Europe à la suite de la dernière conversion, pour soutenir les valeurs turques, réussira difficilement à conjurer la banqueroute devenue inévitable par la faute d'un gouvernement inepte qui saigne aux quatre veines le plus bel empire du monde.

Le souverain ferme les yeux sur les malversations de son entourage et sur l'administration de sa liste civile, et les ministres règlent leur conduite sur le fameux principe : *Après nous le déluge* ; ils trafiquent impudemment des concessions pour réaliser des profits éphémères, sans souci du lendemain, sans

tenir compte des intérêts de l'État et de ceux du pays. Dans ces conditions, que peut-on attendre d'un pareil gouvernement?

On se trompe étrangement si l'on croit que le parti de la Jeune-Turquie est complètement écrasé, parce qu'il a été vaincu une première fois. Tout nous atteste au contraire que, devant le spectacle de l'affreuse misère qui a envahi le pays et en présence du désarroi financier de l'État, les hommes éclairés et les vrais patriotes, qui forment ce parti, s'agitent sans cesse et travaillent sans relâche pour détourner S. M. I. le sultan de la voie périlleuse dans laquelle son entourage l'a si malheureusement engagé. Les fautes commises inévitablement au début par leurs devanciers les rendent aujourd'hui plus réservés et plus circonspects sur les moyens à mettre en œuvre pour remédier à la situation actuelle. Ils reconnaissent l'incompatibilité, avec les idées modernes, du régime odieux sous lequel gémit le peuple, mais ils veulent, non sans raison, éviter de renouveler la tentative bouffonne de ceux qui ont essayé naguère de doter la Turquie du parlementarisme occidental, comme si l'on pouvait faire nommer des députés par les Kurdes et par les Bédouins, et appliquer le principe du suffrage universel aux hordes nomades de l'Asie et de l'Afrique!

Ce qu'il faut, et ce dont la Turquie a besoin sous peine de mort, de l'avis de tous les gens sensés, c'est la séparation de l'État d'avec le pouvoir spi-

rituel, c'est-à-dire, la séparation de l'autorité politique du khalifat et la sécularisation du pouvoir. Il faut, en d'autres termes, enlever aux sultans le gouvernement temporel absolu, cause unique des malheurs de la Turquie, et le confier, soit à une assemblée nationale digne de ce nom, soit à un conseil ou contrôle d'État, le nom importe peu, mais en tout cas à une représentation nationale effective. Celle-ci comprendrait des membres éclairés élus par des conseils départementaux élus dans les différents *vilayets* de l'empire, et dont le nombre serait proportionné au chiffre de la population pour chaque nationalité. Le pouvoir exécutif, exercé par des ministres responsables, sous le contrôle de la représentation nationale, devrait naturellement être soumis à l'autorité suprême du souverain qui conserverait son droit de veto.

Aujourd'hui, malheureusement, l'ambition personnelle de Sa Majesté, le sultan Abd-ul-Hamid, se déguise sous la forme d'un devoir religieux à remplir : il poursuit ce rêve gigantesque de constituer sous son commandement une grande ligue panislamique à la faveur de son titre de khalife, dont il s'imagine pouvoir tirer toute son autorité. Cette pensée domine et dirige toute sa conduite, car c'est sur la politique panislamique qu'il compte pour relever son empire. Son goût pour cette politique est si vif et si invétéré que les déceptions les plus cruelles n'ont pu jusqu'ici l'en détourner.

Si les fanatiques de son entourage qui le bercent

dans ses illusions sont peu intéressants par eux-mêmes, ils exercent aujourd'hui un tel empire sur son esprit, que leur influence se retrouve dans ses moindres actes. La condamnation à la déportation de Midhat-Pacha et de ses partisans a fait éclater aux yeux de tout le monde le changement profond qui s'est opéré dans la politique du sultan Abd-ul-Hamid. Dominé par son ambition religieuse, il est capable de sacrifier les intérêts les plus vitaux de l'État et de son empire au rétablissement du pouvoir théocratique et barbare du khalifat. Sans doute, dans toutes les époques de l'histoire ottomane, les sultans se sont figurés qu'ils étaient chargés de constituer une religion universelle ; mais jamais, de nos jours du moins, ni le sultan Mahmoud, ni Medjid le père du sultan régnant, ni Aziz son oncle, ni le malheureux Mourad son frère, n'avaient fait de cette idée le centre et le pivot unique de leur politique

C'est précisément l'identification dans la personne du souverain de la puissance temporelle et du khalifat (auquel il donne la priorité) qui est la véritable cause de la décadence de son empire, le motif unique qui y fait échouer toutes les réformes modernes. Isolé au milieu d'une armée d'espions et de conseillers ignorants et rapaces, entravé continuellement par les préjugés et le fanatisme, Hamid prépare ainsi, sans s'en apercevoir, la dislocation définitive et prochaine de son empire chancelant.

D'un autre côté, devenu méfiant et soupçonneux par sa nature mélancolique et par la crainte des

complots chimériques et burlesques que son entourage s'applique à découvrir tous les jours — découvertes qui constituent une véritable source de richesse pour leurs auteurs — il s'est enfermé volontairement à Yildiz-Kiosk, gardé jour et nuit par des milliers de soldats. De nombreux agents secrets, en quête perpétuelle de conspirateurs imaginaires, fouillent et refouillent chaque coin, chaque demeure, chaque issue de cette impériale prison où grouillent tant de passions et de folies. Au delà des limites de cette forteresse, rien ne préoccupe le monde de la cour que ce qui intéresse exclusivement la sécurité personnelle et le maintien sur le trône du sultan qui l'habite. Cette manière de comprendre le khalifat est sans précédent dans l'histoire de l'islamisme et des sultans qui ont régné avant Abd-ul-Hamid. C'est pourquoi son autorité et son prestige sur le monde musulman ont décru dans des proportions énormes.

L'activité extraordinaire et le mouvement social de notre siècle assurent la prépondérance aux peuples capables de se soutenir seuls et de se nourrir de leur propre substance, car les nécessités de la vie moderne sont les mêmes pour tous malgré les différences de mœurs, de sentiments, de principes et de religion.

Or, sous les régimes théocratiques aucun progrès n'est possible. Il est vrai que l'islamisme est une religion très simple, très rationnelle et très peu surnaturelle, mais ses mérites ne peuvent servir qu'à ceux qui la pratiquent. Pour tous les autres, elle

est implacable : il faut qu'ils disparaissent ou qu'ils soient opprimés. Quoi qu'en disent certains cosmopolites, le Qôrân ne permet pas de traiter l'infidèle comme le vrai croyant et de donner au chrétien des droits égaux à ceux du musulman. Tant que le Qôrân sera la base, le principe fondamental de l'État, l'empire ottoman ne pourra se relever et marcher sur les traces des autres sociétés civilisées.

Le sultan Hamid, en s'efforçant de rajeunir pour son compte le prestige du khalifat et d'étayer son trône chancelant sur le fanatisme et le terrorisme, ne s'est pas aperçu que c'était l'autorité spirituelle de ses prédécesseurs qui avait fait avorter politiquement la régénération de l'empire ottoman.

La Turquie ne pourra se relever de ses désastres que lorsqu'elle aura abdiqué la prétention d'être l'armée de l'islam. Superfétation monstrueuse sur le sol européen, la domination de l'islamisme n'y peut subsister côte à côte avec les sociétés modernes. Ses préjugés, ses mœurs, ses habitudes n'ont subi depuis l'origine aucun changement, et, par cela seul qu'elle ne peut se prêter au mouvement général du monde civilisé, elle l'entrave.

Cette opposition inconciliable, tolérable peut-être jadis, ne saurait plus l'être aujourd'hui. Peu à peu les lumières et les bienfaits de la sociabilité et de la civilisation se répandent sur le monde entier; seul, l'islamisme échappe à leur action vivifiante. Impassible et immuable, il voit de jour en jour augmenter son opposition avec les nations qui progressent, et,

par conséquent, la gêne qu'il leur impose. Tout accord, tout accommodement est désormais impossible.

La transformation de l'État — dit M. Ahrens — se fait sous le mode d'un *contrat* ou d'une convention qui fixe les droits et les obligations de tous, établit la forme du gouvernement et les moyens d'administration. Ce mode d'organisation d'un État ne *se rencontre guère que chez les peuples modernes et chrétiens*, et doit être considéré comme une conséquence sociale de l'esprit du christianisme. Car la religion chrétienne, *en relevant la personnalité de l'homme, en lui donnant la conscience de sa valeur propre*, lui a fait comprendre aussi, quoique après bien des siècles, *qu'il doit compter comme un membre personnel, avec sa volonté libre et réfléchie, dans la constitution de l'État...*

Or le Qôrân refuse d'une manière absolue aux chrétiens le droit de *compter comme membres personnels dans la constitution de l'État en Turquie*. Il en résulte que la mort ne peut *s'allier* à la vie et que la morne torpeur de l'islamisme oppose à l'ardente activité du monde chrétien un obstacle infranchissable.

Ajoutez à cela la dépravation et l'impudeur des mœurs gouvernementales, l'avilissement des caractères du monde officiel, la corruption des consciences et l'immoralité administrative, vous aurez alors une idée exacte de la terrible gangrène qui ronge l'empire ottoman.

Rien n'y est solide, si ce n'est l'instinct de rapine, insuffisant pour former un État. « Aujourd'hui l'infection est complète : ce n'est plus un empire qui s'écroule ; c'est une société qui s'en va. Le moindre choc risque de faire tomber en poussière son édifice vermoulu jusqu'aux entrailles. »

Dans les conditions nouvelles qu'a faites aux nations l'essor prodigieux de l'activité humaine dans l'industrie, le commerce et la marine, un gouvernement est irrévocablement perdu lorsqu'il ne vit que pour le luxe et lorsque son luxe ne peut être alimenté que par l'arbitraire et la violence, parce que le travail est à ses yeux un signe d'esclavage. Ici encore, pour ne pas être accusé de détraction systématique, il convient de nous en rapporter au témoignage autorisé et impartial d'un éminent écrivain qui est considéré à juste titre comme un spécialiste dans les affaires d'Orient, mais qu'une mort prématurée a cruellement arraché à la France : nous voulons parler de Gabriel Charmes.

Comme la guerre n'enrichit plus, — dit ce profond observateur, — pour soutenir le poste dont il a pris l'habitude, le crédit est son unique ressource. Or il en est des peuples comme des individus : ils sont bientôt à la merci de leurs créanciers. On a souvent comparé le sultan Mahmoud à Pierre le Grand; on a eu raison de le faire. Ce souverain sans instruction personnelle, isolé au milieu de conseillers plus ignorants que lui, entravé sans cesse par les préjugés et le fanatisme, opérant, enfin, sur une race épuisée, n'a pas eu moins de génie, quoiqu'il ait eu moins de succès que le héros à demi civilisé, à demi barbare, qui a donné aux Russes l'essor de la jeunesse et l'élan de la vie. Du fond de son palais où tout devait le lui cacher, il a entrevu le monde moderne, et il a compris que, si la Turquie ne se modelait pas à son image, elle *périrait inévitablement* sous ses coups. Par malheur, il n'avait pas seulement à lutter contre la décrépitude de son peuple : la nature de son propre pouvoir était un obstacle presque invincible à sa grande entreprise.

Le maréchal de Moltke, témoin des efforts et des échecs du sultan Mahmoud, le premier réformateur

de son empire, a exposé les mêmes idées avec sa sagacité habituelle :

La longue querelle entre l'Église et l'État, dit-il, qui se poursuit à travers toute l'histoire de l'Occident, n'a touché aucun pays moins que la Turquie, où le chef de l'État est en même temps chef de l'Église. Une telle lutte de la puissance temporelle serait extrêmement périlleuse dans un pays où tant de peuples différents, Turcs et Arabes, Kurdes et Bulgares, Arnautes et Slaves, ne sont unis que par le lien de la foi, et où la moitié des sujets sont les parents spirituels d'une puissance voisine. Le sultan est, il est vrai, en même temps khalife; mais, en cette qualité, il est doublement tenu de maintenir la doctrine du mahométisme. De même que la loi mosaïque, l'islam s'étend sur une foule d'objets extérieurs. Il élève des règlements de police au rang de dogmes religieux, s'opposant au développement de l'esprit, de la culture générale et des intérêts matériels. C'est un crime que de disséquer un corps humain : la chirurgie ne peut donc point faire de progrès, et la croyance en la prédestination s'oppose aux mesures contre la peste. L'art de la peinture est exclu parce que les hommes et même les animaux demanderont compte de leur âme à celui qui les aura représentés; la signification fatale du mois de *sifer*, la bonté du lundi, etc., règlent les entreprises militaires, sans que l'on tienne compte de la saison et de la température. L'obligation légale de prendre un bain dans des circonstances déterminées autorise à négliger toute espèce de service, et le jeûne du Ramazan interdit toutes les affaires. Le musulman ne se résigne que difficilement à se faire une saignée, et le vin fortifiant est interdit même aux convalescents dans les hôpitaux.

Un nombre immense de personnes sont frappées de cécité, parce que l'œil du vrai croyant ne doit pas être protégé par un parasol, et qu'il est tenu, lorsqu'il est en prière, de toucher la terre de son front. Le soldat porte des bottes qui lui rendent la marche impossible, parce qu'il est obligé de les quitter cinq fois par jour pour faire ses ablutions. Le khalife, lorsqu'il veut être le sultan de l'empire ottoman, est donc réduit à ébranler l'autorité des doctrines de l'islam, celles-là même où il puise son pouvoir absolu.

C'est donc parce qu'il est khalife, que le sultan n'a jamais réussi à transformer son empire en em-

pire européen, ce qui n'a pas empêché l'Europe de l'admettre au nombre des puissances civilisées. Mais cette admission de la part de puissances complaisantes n'a eu d'autre effet que de lui inoculer tous les vices de l'Occident, sans lui donner aucune de ses qualités.

Depuis que la Turquie a songé à se mêler d'une manière active à la vie des grandes nations euro péennes, elle vient au dernier rang parce qu'elle a imité maladroitement les institutions occidentales et parce qu'elle manque des aptitudes nécessaires pour se donner un gouvernement rationnel. Elle ne pourra devenir un État européen tant que le sultan prétendra être le commandeur universel du monde islamique. On ne peut dénier à la politique du panislamisme une certaine grandeur. Mais, sans parler de la fragilité du fondement sur lequel elle repose, puisqu'elle dépend de la puissance douteuse des musulmans de l'Asie et des Arabes de l'Afrique, elle ne tient aucun compte des réalités présentes. C'est un rêve du passé lointain, qui doit s'évanouir aujourd'hui, comme le démontre encore Gabriel Charmes, lorsqu'il fait observer que « les nations musulmanes ont perdu l'habitude de cette action commune que le sultan Abd-ul-Hamid voudrait leur imposer. Chacune d'elles a ses intérêts particuliers qui sont en opposition avec ceux de ses voisins. Elles ont toutes subi, d'ailleurs, l'action de l'Europe. Dans tout l'Orient, la politique européenne a pénétré depuis longtemps, et a produit dans certaines contrées

musulmanes des résultats qu'on ne saurait détruire. Il existe en Turquie même des provinces entières, la Syrie par exemple, où musulmans et chrétiens ne demanderaient qu'à se coaliser avec les Européens pour expulser les Turcs. Tout le nord de l'Afrique, sauf Tripoli, a échappé à la souveraineté turque. L'Algérie, sagement gouvernée par la France, et la Tunisie sous son protectorat, ne sauraient, sous prétexte qu'elles sont arabes, regretter l'administration *odieuse* qui les accablait autrefois. Quant à l'Égypte, la transformation européenne y a trop bien réussi pour que le pays consente à revenir en arrière, à se replonger dans l'ancienne barbarie. L'Asie n'est pas moins réfractaire que l'Afrique à des projets qui lui feraient perdre toute indépendance sans lui procurer, en échange, d'autre avantage que celui de voir *s'affermir le règne détesté des sultans* et de contribuer au relèvement de la puissance panislamique d'Abd-ul-Hamid en rendant à son pouvoir défaillant les forces que ses fautes lui ont fait perdre... Le *Tanzimat*, le *Hatt-i-Houmayoun*, tous les projets, tous les plans, toutes les promesses de réformes ont succombé dans l'exécution devant des scrupules religieux et des impossibilités dogmatiques. En dépit des chartes, des firmans et des rescrits promulgués jusqu'à présent, toutes les races soumises à la domination turque sont dans un état d'abaissement désespérant. Aussi, non seulement la situation de l'Orient ne s'est pas, en général, améliorée, mais, sous le régime du pouvoir personnel d'Abd-ul-

Hamid, la confusion a encore augmenté dans des proportions effrayantes. »

Cause des insurrections en Orient.

Il ne s'agit pas ici de têtes chaudes qui n'ont aucune raison de s'insurger contre un gouvernement paternel ; ce sont des malheureux privés pendant des siècles de tout droit civil, troublés même dans l'exercice et la jouissance de leur vie privée et domestique, sans secours contre l'oppression, végétant comme des animaux, craignant à chaque instant pour leur misérable vie et pour un avenir que n'adoucit même pas l'espérance.

En Europe, quelque mauvais que soit un gouvernement, il se présente toujours à la pensée comme un ensemble quelconque, un tout homogène, en un mot un édifice social. Il est certain que toute tentative pour déranger cette homogénéité et troubler ce corps social constitue un véritable attentat contre son droit privé en même temps qu'une infraction à un droit civil antérieurement reconnu. On comprend qu'un tel acte soit nécessairement répressible, mais il n'en est pas de même lorsque les populations de l'Orient s'insurgent contre leurs oppresseurs. En Orient, le gouvernement n'est pas digne de ce nom ; il n'a rien de régulier, c'est un véritable galimatias.

Si l'on veut prétendre que tout mouvement doit être réprimé par cela seul qu'il trouble la paix de l'Europe, il sera facile de justifier toutes les usur-

pations d'un gouvernement immoral, injuste et perfide.

Le mouvement social agit sur les hommes réunis en société comme le mouvement physique sur la matière, et aussi dangereux en politique que monstrueux en morale, le principe d'inertie s'oppose continuellement à toutes les améliorations.

Ceci posé, pourquoi l'opinion publique européenne ne favoriserait-elle pas une réforme devenue inévitable ?

En général l'égalité est absolue dans tout l'Orient où il n'y a de supériorité reconnue que celle que donne le talent ou l'habileté. On y est essentiellement égalitaire et, pour ainsi dire, démocratique.

Dès lors, pourquoi ne pas accorder au peuple ou plutôt aux différentes populations de l'empire ottoman le droit d'élire des représentants et d'avoir à Constantinople un contrôle d'État sous la forme d'une assemblée nationale effective ?

Conclusion.

Nous ne saurions mieux terminer cette première partie qu'en reproduisant ici les conclusions de M. le vicomte A. de la Jonquière, ancien professeur d'histoire à Constantinople, et auteur du remarquable ouvrage : *Histoire de l'Empire ottoman :*

« En résumé, la Turquie a tout ce qu'il faut pour acquérir un haut degré de prospérité ; que lui man-

que-t-il donc pour cela? De *vouloir*. Les réformes introduites depuis Mahmoud ne pourront porter leurs fruits tant que la constitution de la société ottomane sera en contradiction avec les progrès de l'humanité.

» Pour donner quelque apparence de satisfaction aux exigences de l'Europe, pour l'éblouir d'un mirage plus ou moins trompeur de réformes, le gouvernement du sultan légifère à perdre haleine. Les hatt-i-houmayoun succèdent aux hatt-i-cherif, mais toutes les lois édictées, toutes les réformes pompeusement décrétées, et solennellement promulguées dorment dans la poudre et l'oubli des sacs des ministères. On octroie une constitution, mais on se garde bien de l'appliquer et l'on continue à se traîner dans la même ornière, pratiquant les errements surannés des siècles passés. Dans une récente publication, Midhat-Pacha déclare que, hors de la pratique sincère du régime parlementaire, il n'est point de salut pour la Turquie. La récente expérience a montré quelles réformes on pouvait attendre du parlement ottoman; on a vu quel sort attendait les députés assez hardis pour oser dire la vérité. La nation ottomane n'est point mûre pour le système parlementaire; il n'aurait d'autre effet que d'entraver la marche d'un gouvernement sérieusement et sincèrement résolu à se lancer dans la voie du progrès. Le sultan est tout, en Turquie; il peut dire, d'une façon bien autrement juste que le Grand Roi : *l'État c'est moi*; toute réforme qui ne viendra pas de lui

sera frappée de stérilité, mais il faut qu'il *veuille* ces réformes; il faut qu'il en fasse d'abord l'application à LUI-MÊME et à SON ENTOURAGE. Sur huit millions de livres turques que produit réellement le budget de l'empire, plus des deux tiers PASSENT AU PALAIS; voilà pourquoi tous les services publics restent en souffrance. Autrefois, quand le sultan se déclarait franchement un despote, quand il revendiquait comme sa propriété personnelle la fortune de l'empire, il assurait d'abord le fonctionnement régulier de l'administration et se contentait de prendre le reste pour son usage particulier. Aujourd'hui que le sultan est censé rendre des comptes, aujourd'hui qu'il fait publier des exposés budgétaires, le sultan commence par prélever sa part avant celle de l'État. Comme les revenus de l'empire ont baissé, que les besoins du sérail ont toujours été croissant, il ne reste presque plus rien pour les différents ministères qui, selon l'expression d'un pacha, « sont obligés de gratter la terre pour vivoter ». Le sultan enfermé dans son harem d'où il ne sort que pour aller, le vendredi, à la mosquée, à travers une double haie de baïonnettes qui le cachent aux regards effarés de ses sujets, le sultan, l'ombre de Dieu sur terre, ne connaît que ce que veut bien lui laisser connaître LA VALETAILLE DU PALAIS QUI SE GORGE DES DENIERS PUBLICS. Si le sultan voulait se résoudre à mettre à la porte son harem, ses odalisques, ses eunuques de toutes les couleurs, ses cavehdjis, ses tchiboukdjis, etc.; si, à l'exemple des grands padichahs des premiers âges

de la monarchie, il voulait être un homme et non un sybarite; s'il mettait en pratique, lui, successeur du Prophète, le précepte du Qôrân qui déclare que C'EST FAIRE UNE ŒUVRE AGRÉABLE A DIEU QUE DE N'AVOIR QU'UNE SEULE FEMME, la solution de la réforme sociale serait considérablement facilitée. L'abolition du harem, en brisant les entraves de la femme, entraînerait forcément son émancipation et créerait le foyer domestique qui manque à peu près complètement chez les Turcs.

« La femme turque est d'une ignorance qui n'a d'égal que son fanatisme; sous ce dernier rapport, elle laisse bien loin derrière elle, les illuminés du vieux parti turc. Les enfants, dont la mère s'occupe peu ou point, restent dans le harem, livrés aux soins mercenaires des domestiques ou des esclaves. Les premiers exemples qu'ils ont sous les yeux sont mauvais, les premières leçons qu'ils reçoivent sont pernicieuses et déposent dans leur âme un germe précoce de corruption. Adulés, encensés, habitués à voir tout plier sous leurs volontés, s'entendant répéter qu'ils sont les beys, les seigneurs, les maîtres (1), ils se persuadent qu'ils n'ont besoin de rien apprendre, de rien savoir. La famille l'entretient dans ces idées; la mère trouve étrange que son fils aille à l'école; le père est, les trois quarts du temps, incapable de résister aux séductions du harem; il laisse faire. Pour accroître encore la vanité et l'ou-

(1) Nous ne parlons ici, bien entendu, que des classes dirigeantes.

trecuidance de l'enfant, on l'affuble des insignes paternels, si le père occupe une position officielle quelconque. On voit journellement avec stupéfaction dans les rues de la ville des bambins de six à sept ans portant gravement des uniformes d'officiers, depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de muchir. La femme turque, achetée les trois quarts du temps à droite ou à gauche, n'a pas, à proprement parler, de patrie; sa pensée ne franchit point les murs du harem, elle ignore totalement ce que c'est que le patriotisme. Comment du reste le saurait-elle? Devoir, abnégation, sacrifice, ces mots, qui résument l'idée de la patrie, sont pour elle vides de sens; on ne les a jamais murmurés à son oreille. Ce n'est pas elle qui dirait comme cette mère spartiate présentant le bouclier à son fils : « Reviens dessus ou dessous ».

» De l'émancipation de la femme découleraient fatalement son instruction et la suppression de la polygamie. La femme libre, tous les geôliers employés à la garder, muets, ennuques, et tout ce personnel ruineux, encombrant et inutile, spécial aux harems, n'a plus de raison d'être. La polygamie n'existe en Turquie que chez les riches et dans les classes élevées; on conçoit aisément que le peuple ne puisse se passer le luxe dispendieux de plusieurs femmes. Mais où il atteint des proportions inouïes, c'est au palais du sultan. Pendant la dernière guerre on a pu former un régiment entier avec une partie de la domesticité du sérail, sans que le service du palais s'en ressentît aucunement. Les premiers

padichahs n'entretenaient pas sept à huit mille personnes dans leur palais; en revanche, ils conquéraient des royaumes. A la mort de chaque sultan, il faut constituer un douaire à ses femmes, les loger, les entretenir dans les palais impériaux. Il suffirait d'un mot du padichah; il suffirait qu'il donnât l'exemple pour que la polygamie disparût de Turquie.

» La femme libre voudra sortir de l'ignorance dans laquelle elle est plongée; elle en aura honte et elle voudra savoir. Actuellement beaucoup d'Ottomans de la classe élevée se soucient peu de faire donner de l'instruction à leurs filles, car la science, disent-ils, ne leur fera que plus vivement sentir l'esclavage dans lequel elles sont condamnées à vivre; il vaut mieux qu'elles restent dans la tranquillité et la quiétude de l'ignorance. Ces idées, le grand poète de la Turquie moderne, Kemal-Bey, les a éloquemment exprimées dans ses comédies.

» Dans l'ordre politique, abstraction faite de la mauvaise administration, de la corruption officielle et patentée, vices auxquels une volonté énergique peut apporter un prompt remède, il est une cause primordiale qui s'oppose à la renaissance de l'empire : la confusion de la loi civile avec la loi religieuse et la prédominance de la seconde sur la première. Certes on ne saurait prétendre à mettre en pratique en Orient la doctrine de Cavour : « *Libera chiesa in libero stato* »; la société orientale est essentiellement théocratique, à tel point que religion y

est synonyme de nationalité et réciproquement. Toute théocratie vit forcément dans les souvenirs du passé et répugne à accepter les modifications qui s'opèrent et les changements qui s'accomplissent sous ses yeux. Le sultan, qui est en même temps khalife et vicaire du Prophète, réunit à l'omnipotence temporelle la toute-puissance spirituelle; il a tous les moyens pour pouvoir, *s'il le veut*, arriver à établir un concordat qui, tout en réservant à la religion sa part d'action légitime, la limite uniquement aux questions religieuses et soumette à la loi civile tous les sujets de l'empire.

» Il est de mode parmi la presse officieuse de rejeter sur l'ingérence et les intrigues de l'Europe tout ce qui se fait de mal en Turquie : on lance contre elle les diatribes furibondes dont la moindre aménité est de déclarer *urbi et orbi* que la civilisation européenne dégoûte les Ottomans. On s'élève avec la plus grande virulence contre les capitulations, cause de tous les malheurs de l'empire, boulet rivé à son pied qui l'empêche de bouger. Les capitulations ont, il est vrai, engendré des abus; à leur faveur, il s'est formé une certaine race, les *Levantins*, rayas de la Porte qui se font inscrire dans les différentes légations, qui ont toutes les nationalités ou n'en ont aucune, selon les besoins de leur cause, qui, véritables protées, échappent à toute répression. Depuis trente ans, la Porte n'a cessé de poursuivre, avec la plus grande ténacité, l'abrogation des capitulations. Le succès, malheureusement obtenu par le khédive

en pareille occurrence, a redoublé ses espérances, et à l'heure actuelle elle tente par toutes les voies ouvertes ou détournées d'arriver à ses fins. Mais les puissances européennes ne pourront abandonner les capitulations, seule sauvegarde des Européens en Orient, tant que l'arbitraire sera la base de la justice en Turquie, tant que la loi religieuse primera la loi civile, tant que les magistrats ne connaîtront d'autre code que le Qôrân et n'obéiront pas à d'autres principes.

» Le peuple ottoman n'est pas plus que toute autre nation rebelle à la civilisation; il a des qualités natives qu'on chercherait vainement chez les autres races de l'empire : il est honnête et probe. L'ignorance dans laquelle il est plongé, le fanatisme dont il donne trop souvent des preuves sanglantes, tout cela doit être imputé à ceux qui sont chargés de ses destinées. On a, par une loi, prescrit l'ouverture d'écoles primaires dans tous les villages; il suffit de jeter un coup d'œil sur la somme allouée à l'instruction publique, dans la répartition du budget, pour voir comment cette loi a été exécutée et pour se convaincre que le gouvernement n'a jamais voulu sincèrement l'instruction des masses. Dernièrement encore, à une pétition d'Albanais réclamant l'installation d'écoles dans leur pays, l'organe officieux du palais qui s'intitule pompeusement l'interprète de la vérité (*Terdjumani Hakikat*) répondait avec désinvolture que c'était l'affaire des conseils municipaux et nullement celle du gouvernement. Ce sont les diatribes des

feuilles turques contre l'Europe qui maintiennent et développent dans le peuple le fanatisme et la haine du ghiaour, c'est en cherchant à excuser un Vely-Mehemed que la presse ottomane donne aux mauvaises passions de la multitude un encouragement funeste. Dans chaque catastrophe qui a abouti à l'égorgement des chrétiens, en Syrie comme en Bulgarie, la Porte a toujours cherché à faire peser la responsabilité sur la population ottomane; la Porte a calomnié ses sujets. Les musulmans ne se sont baignés dans le sang que parce que les autorités locales, comptant sur la connivence du gouvernement central, ont préparé, organisé et commandé les massacres.

» Tout dépend du sultan. Le gouvernement ottoman était autrefois un pouvoir absolu tempéré par les fetwa des muftis et les insurrections de l'armée. Aujourd'hui les cheikh-ul-islam sont les premiers domestiques du padichah et l'armée ottomane a érigé à la hauteur d'un dogme la théorie de l'obéissance passive. Jadis un simple retard de quelques jours dans le payement de la solde occasionnait une sédition qui ébranlait le trône et forçait le sultan à passer sous le sabre des milices. Depuis trois ans, officiers et soldats ne touchent pas de solde; les derniers sont en haillons, ils manquent de chaussures, et cependant ils ne se plaignent pas, ils obéissent sans murmurer. La bureaucratie a remplacé les ulémas et les janissaires; elle reste seule en face du sultan omnipotent : il est le maître d'un troupeau d'es-

claves; il est la loi, il est le droit. C'est pour cela que lui seul peut mener à bonne fin la double révolution, à la fois sociale et politique, mais surtout sociale, sans laquelle la Turquie ne peut se régénérer. »

DEUXIÈME PARTIE

LES PEUPLES AFFRANCHIS DU JOUG OTTOMAN

La Grèce, la Serbie, la Roumanie, même la Bulgarie, en dépit de la situation anormale de son gouvernement actuel, enfin, le Monténégro, dont l'indépendance date encore d'hier, sont un exemple frappant de l'avenir qui attend les populations qui sauront secouer le joug du gouvernement de la Turquie.

Il n'y avait pas, sous la domination ottomane, de nation plongée dans un état social aussi abrutissant et aussi vil que le peuple bulgare. Race lourde, sans imagination, d'un esprit terre à terre, elle osait à peine, avant son affranchissement par les armes russes, lever les yeux sur ses maîtres. Si l'on fait abstraction de l'ingratitude dont ce peuple a depuis quelques années fait preuve vis-à-vis de ses libérateurs, on voit que son existence jadis misérable et abrutissante s'est complètement transformée. Ces esclaves d'hier ont montré une telle vitalité qu'ils font aujourd'hui partie de la grande famille des

peuples civilisés. A peine les nations que nous venons de citer avaient-elles secoué et brisé leurs chaînes séculaires qu'elles ont eu, au souffle seul de la liberté, la conscience immédiate de leurs droits civiques et politiques, qu'elles entendent défendre avec autant d'énergie que de dignité.

Les progrès économiques et sociaux accomplis dans tous ces pays sont prodigieux. On ne saurait s'en faire une idée.

Pour les juger équitablement, il ne faut pas se placer au point de vue étroit de l'Occident. Le contraste ne manquerait certes pas de piquant, mais la comparaison serait injuste. Il ne faut pas comparer leurs progrès avec ceux des grandes nations qui jouissent depuis des siècles des bienfaits de la civilisation. Le pays avec lequel on doit les comparer pour asseoir un jugement solide et équitable, c'est la Turquie dont ils ont été détachés.

Prenons, par exemple, la Grèce qui, par la lutte gigantesque et inégale qu'elle a entreprise pour secouer le joug, a étonné le monde entier et réveillé le sentiment national dans l'âme de toutes les autres races esclaves de la Turquie.

VIII

RÉGÉNÉRATION INTELLECTUELLE DES GRECS

L'importance du sujet que nous traitons ici nous impose le devoir de recourir fréquemment au témoignage et à l'opinion d'écrivains distingués dont les écrits font autorité sur les questions d'Orient. Il nous est d'ailleurs difficile, en parlant de la nation hellénique, de faire abstraction de tout esprit de nationalité, car nous lui appartenons par notre origine. Aussi nous aurons plus que jamais recours aux historiens autorisés, et nous nous bornerons à interpréter leurs pensées.

La tyrannie des Turcs avait anéanti les Hellènes au point de vue politique; mais, ce qui était plus grave, la corruption des mœurs de l'époque byzantine et, en grande partie, l'apathie profonde et l'inertie des Turcs s'étaient, pour ainsi dire, incorporés dans le peuple grec. Une insurrection n'eût pas suffi pour le débarrasser de ce fardeau, triste résultat d'une oppression de plusieurs siècles; il fallait pour y réussir mettre encore une fois en mouvement tous les ressorts intellectuels et moraux de la nation et utiliser toutes ses ressources. Ni l'Église, ni les

républicains, ni les impérialistes français, ni les *carbonari* italiens ne devaient, malgré leurs efforts, apporter la liberté aux Hellènes.

Le mérite d'avoir été les premiers à les faire sortir de leur assoupissement, de leur torpeur, revient aux membres de la famille Mavrocordato.

Alexandre Mavrocordato (mort en 1709), à l'origine médecin à Chios, son fils Nicolas et son petit-fils Alexandre, profitèrent de leurs hautes dignités, de leurs grandes richesses et de leur influence pour améliorer les écoles et les établissements d'instruction supérieure. Ils se firent eux-mêmes auteurs et traducteurs et ils donnèrent la première impulsion à une nouvelle vie intellectuelle qui s'étendit, non seulement à la noblesse phanariote, mais encore aux cercles savants de la Grèce, et porta pour la première fois la lumière dans les ténèbres épaisses qui régnaient dans les Principautés danubiennes. « C'était, d'après la manière de voir si classique de Machiavel, faire un retour (*al segno*) vers le point de départ, vers la source primitive où puisaient les anciens Grecs; c'était poser la pierre fondamentale la plus solide pour la reconstruction de l'édifice; lorsque, depuis cette première impulsion, on fit de l'ancienne langue hellénique, qui est le moyen d'instruction le plus noble, et qui se trouvait ici admirablement préparée pour l'usage, le principal véhicule de toute instruction scolaire (1) ». Il est vrai

(1) *Histoire du* XIX[e] *siècle*, par G.-G. Gervinus.

que déjà au XVI[e] et au XVII[e] siècle on avait enseigné la langue hellénique dans les quelques écoles savantes de Constantinople, de Chios, de Janina, etc., mais c'était seulement dans le but de former de jeunes ecclésiastiques, et même parmi les prêtres la connaissance de la langue hellénique était restreinte à un cercle tellement petit, que Tournefort put dire qu'il n'y avait pas douze personnes dans le pays sachant cette langue (1). Mais depuis qu'au Phanar on commença à attacher de la valeur à l'amélioration de la langue romaïque (le grec vulgaire), on enseigna la langue hellénique dans un but plus général et pour un cercle plus étendu, dans les nouvelles écoles qu'Alexandre Mavrocordato fonda à Constantinople et le prêtre Makarios à Patmos (2). Cette résurrection seule de l'ancienne langue fit naître parmi les membres dispersés de la nation un nouveau sentiment de confraternité et d'union nationale. L'Église avait offert, il est vrai, des consolations communes dans les dangers et dans les malheurs ; mais elle renfermait dans son giron toutes les masses, si étrangères les unes aux autres, des Slaves, des Bulgares et des Arnautes et elle n'aurait jamais pu, à elle seule, réaliser l'unité nationale; jamais on n'aurait pu trouver des guides plus maladroits pour en montrer le chemin aux Hellènes que ces popes

(1) *Voyage dans le Levant*, 1717.

(2) *Cours de littérature grecque moderne*, par Jacovaky Rizo-Nerulo, 1827.

et ces moines sans instruction, devenus de vrais paysans par la vie qu'ils menaient au milieu de leurs ouailles et plongés dans la superstition et le bigotisme. Au contraire, les premiers savants un peu connus de cette ère nouvelle, les Corfiotes Boulgaris (né en 1716) et Théotokis (né en 1736), ce dernier véritable fondateur des sciences exactes en Grèce, méritent la reconnaissance de la nation; car par leur enseignement, par leurs écrits et par leurs traductions, ils ont été les premiers à ébranler les préjugés du clergé, à secouer son apathie et à imprimer ainsi un nouveau cachet à l'instruction nationale. La littérature néo-grecque, qui depuis trois siècles n'abordait que des sujets théologiques (1) s'occupa dès lors de la philologie et des sciences pratiques, et la langue, défigurée dans la littérature ecclésiastique par un style ampoulé et par des *xénismes* (introduction de mots étrangers), commença à prendre un développement original qui contrasta singulièrement avec son état antérieur.

En 1774, la signature du traité de Kutjuk-Kaïnardjik, entre la Russie et la Porte, a eu cette heureuse conséquence de faciliter d'une manière indirecte l'amélioration de l'état actuel des chrétiens de l'Orient. Depuis ce traité, l'Europe a assisté au spectacle d'un mouvement littéraire unique peut-être dans l'histoire.

---

(1) Cf. Vrétos, *Philologie néo-hellénique* (ouvrage en langue grecque), Athènes, 1854.

« En général, dit M. Cordon, la marche des connaissances est lente et graduelle; mais parmi le peuple grec elle ressemble à une explosion soudaine; ce fut quelque chose de presque miraculeux, une révolution d'idées qui contrastait singulièrement avec le flegme et la patiente immobilité des autres *rayas*. De tous côtés on vit surgir des écoles, des collèges, des bibliothèques.... »

Il y avait déjà à cette époque un petit nombre d'écoles; bientôt elles se multiplièrent. Dans l'Asie Mineure une ville se formait depuis quelques années sur la pointe nord du golfe de Smyrne. Un prêtre du nom de Œconomos avait obtenu, sous les bienfaisants Kara-Osmanoglou, un firman qui purgea des autorités turques la ville de Cydonie (*la ville des coings*; Aïvali, en turc) ; aussitôt l'industrie et l'organisation communale s'y développèrent spontanément et avec un tel succès que ce village devint, au bout d'une vingtaine d'années, une ville riche et florissante de trente-cinq mille âmes. « Aussitôt après l'éloignement des musulmans, écrit M. Villemain, une ville élégante s'éleva sur les ruines du pauvre village; de nombreuses églises la décorèrent; des manufactures peu connues dans l'Orient y portèrent les arts de l'Europe; la liberté, la richesse, embellirent *Cydonie*, placée sous le ciel le plus pur, près du rivage de la mer. »

M. Brunet de Presle, parlant de ce village, s'exprime ainsi : « Aussitôt la population se décupla, la

ville s'enrichit de monuments et d'habitations élégantes, et le commerce y fit affluer des richesses ».

M. Pouqueville visita *Cydonie* en 1817, et la trouva si florissante qu'il ne pouvait en parler plus tard, sans se répandre en éloges sur l'esprit de philanthropie qui y régnait, sur la gratuité de l'enseignement et sur la distribution de généreux subsides qu'on faisait aux élèves. Cet auteur se rappelait « avec bonheur », les soirées qu'il avait passées à Cydonie à lire avec quelques élèves les auteurs anciens pendant que d'autres se préparaient à la représentation des anciennes tragédies. Le collège comptait alors trois cents élèves ; il renfermait des richesses littéraires, une bibliothèque, une imprimerie, en un mot, il prospérait. Quatre ans après l'Orient était en feu ; Cydonie n'existait plus. Les écoles avaient été dissoutes, les bibliothèques détruites, les professeurs tués ou dispersés.

Cydonie eut un pendant enThessalie dans la ville d'Ampélakia (1800), qui, par ses ateliers de teinture de fils de laine, se mit en relations d'affaires avec un grand nombre de villes d'Allemagne. Il s'établit un courant d'échanges entre celles-ci et la Grèce, et le travail et l'aisance ne tardèrent pas à se répandre dans toute la contrée. Ce ne furent ni une position avantageuse ni des secrets de fabrication qui déterminèrent la prospérité de cette industrie : ce fut la libre association des ouvriers, le choix qu'ils firent volontairement de leurs chefs, et la conciliation qu'ils surent maintenir entre les intérêts du travail et

ceux du capital. Mais cette association hellénique pendant longtemps si prospère, fut arrêtée dans son essor et anéantie par une répression barbare. Aussi, elle disparut, sans avoir attiré l'attention du monde civilisé.

L'association d'Ampélakia comprenait vingt-deux villages de la Thessalie. Tous les habitants, hommes, femmes, enfants, y prirent part. Les plus expérimentés, riches ou pauvres, furent envoyés à Constantinople, à Smyrne, à Vienne, à Amsterdam, à Londres, à Odessa, pour y établir des comptoirs et des magasins. D'ailleurs, l'association s'étendait aussi à l'exploitation agricole, industrielle, commerciale, etc. Les femmes et les enfants blanchissaient et teignaient le coton, le liaient par écheveaux, et le mettaient en paquets. Les hommes s'adonnaient aux travaux des champs, inspectaient les autres travaux dans toutes les familles, assemblaient les fils de coton travaillés et teints, les transportaient dans les magasins du chef-lieu et de là à Salonique. Toutes les commissions étaient nommées par l'universalité des habitants âgés de vingt et un ans, réunis en assemblée générale. Souvent les plus pauvres, ayant été reconnus les plus capables, furent élevés aux premières places par le suffrage de leurs concitoyens.

Les commissions étaient au nombre de cinq :

1° La commission de régence;

2° La commission administrative ;
3° La commission agricole ;
4° La commission directrice industrielle ;
5° La commission de contrôle.

Tous les trois ans on renouvelait la commission industrielle et celle de contrôle.

Avant la répartition des bénéfices annuels, on déduisait d'abord :

1° Le prix d'achat du blé pour les pauvres ouvriers, des dons à faire aux pachas; les frais d'hôpitaux, d'écoles, de bibliothèques, d'imprimerie, de routes, d'églises, d'administration, du loyer des bureaux d'agences à l'étranger, de voyage ;

2° Les intérêts des capitaux avancés par chaque membre de l'Association, à raison de 15 p. 100 (1);

3° Les sommes votées par l'assemblée générale pour récompenser les agents selon le degré de satisfaction qu'ils avaient donné par leur bonne gestion et leur talent.

Les bénéfices restants se partageaient entre les ouvriers propriétaires de champs de coton et les ouvriers non propriétaires.

L'association d'Ampélakia prospéra à un tel point qu'elle excita la jalousie des plus fortes maisons de

(1) Aujourd'hui encore le taux légal en Turquie est de 12 p. 100.

l'Europe. Cette association s'était constituée solidement en 1795 avec un capital de 100 000 francs environ; en 1810, époque de son apogée, elle possédait plus de 20 millions de francs, et ses effets commerciaux étaient répandus sur toutes les places. Tant de prospérité, tant de bonheur devaient nécessairement attirer la méfiance, la jalousie et la colère des oppresseurs. Il n'était pas dans les desseins de la Providence de laisser se lever sous l'empire du despotisme, de la loi du sabre, le grand jour de la fraternité, de la solidarité et de l'association de toutes les forces de l'activité humaine.

La Porte excita les Turcs du voisinage d'Ampélakia à fondre sur ces lieux où régnait tant de bonheur, à les ravager et à en disperser les habitants. Ali, pacha de Janina, se fit l'exécuteur de cette œuvre de destruction. En même temps, plus de 10 millions de francs, concentrés à Vienne et constituant une grande partie des fonds que l'association avait en Europe, furent engloutis par la banqueroute financière de l'Autriche en 1811, et les malheureux Ampélakiotes, ayant perdu leur territoire et leurs capitaux, se dispersèrent dans toutes les parties du monde, et depuis n'ont jamais pu se réunir de nouveau. Ampélakia n'est plus qu'un monceau de ruines (1) ! »

---

(1) *Ampélakia ou les Associations et les Municipalités helléniques*, avec documents confirmatifs, par F. Boulanger. Paris, Guillaumin et Cie, éditeurs.

Ce système d'association prospéra aussi dans les îles de l'Archipel, notamment à Chio, Hydra, Psara et Spetzia. Grâce à lui, il se forma, dans ces trois dernières îles, une escadrille de plusieurs centaines de navires marchands, solides et bien équipés, et un corps de marins faisant avec leurs petits bateaux les voyages les plus dangereux dans la mer Blanche, bravant les plus gros temps sans cartes marines ni boussole, dirigeant leurs vaisseaux avec une adresse et un savoir nautique remarquables, et s'exerçant même à la guerre, à laquelle ils prenaient plaisir dans leurs combats avec les pirates barbaresques. Des richesses très considérables furent ainsi amassées dans ces îles; on y entendit parler, pour la première fois, de millionnaires parmi les rayas, et, parmi les Grecs établis dans les villes du littoral russe dans la mer Noire, il y eut des entrepreneurs qui gagnèrent une fortune colossale, comme ce Varvakis (de Psara), dont les revenus étaient, disait-on, d'un million de roubles par an. Sur les rochers nus d'Hydra et sur les pentes douces des côtes de Spetzia, on vit s'élever dès lors de splendides maisons de pierres, construites dans le style génois, qui donnaient à ces îles un aspect riant et riche, et permettaient à leurs chefs-lieux, véritables villes libres de l'empire turc, de rivaliser avec Chio, dont la position magnifique, l'existence indépendante et riche avaient ravi, depuis un siècle, tous les voyageurs.

L'horizon des Grecs s'élargit aussi; la souplesse de leur esprit, leur impatient désir de savoir et d'ap-

prendre, et la facilité qu'ils montraient à s'approprier ce qu'ils voyaient et entendaient, frappaient d'étonnement tous les voyageurs du commencement de notre siècle. Leurs besoins augmentaient, et en même temps leur goût pour tout ce qui rend la vie plus agréable et plus facile, condition indispensable du progrès. Les fils des gens opulents partirent en foule pour l'étranger, où ils étudièrent le commerce, la médecine ou les humanités. Paris, Vienne, Leipzig, Trieste, Livourne, Munich devenaient successivement les foyers d'où rayonnait la civilisation sur ce peuple renaissant. C'est dans ces villes que les jeunes gens apprenaient à se comparer aux étrangers, à se connaître et à rougir de l'abaissement social, intellectuel et moral de leur nation.

Les Grecs comprirent très bien que le commerce et la navigation pouvaient seuls favoriser le développement de la nationalité hellénique. Ils s'y adonnèrent avec passion, et plusieurs d'entre eux surent acquérir d'immenses richesses. La Russie vivait, à cette époque, sous le règne bienfaisant de l'empereur Alexandre, et une généreuse philanthropie y était à la mode. Les Grecs n'eurent garde d'échapper à la contagion. A Odessa, ils méritaient les honneurs qu'on leur rendait, en faisant servir leurs richesses au bien-être général. Ce même Joannès Varvakis, à qui la ville et la province d'Astrakhan (depuis 1788), et plus tard Taganrog, furent redevables de si grands bienfaits, prodigua à Psara, son

île natale, à Chio et à toute la Grèce les dons et les encouragements de toute sorte pour relever le moral et le patriotisme de ses compatriotes; à Livourne et à Moscou, les frères Zossimas, qui soutenaient l'une des deux écoles de Janina, étaient appelés les Médicis grecs ; les frères Kaplanis à Janina, et d'autres encore, suivaient honorablement ces exemples. Si Tournefort pouvait croire, il y a cent ans, qu'il n'y avait pas douze personnes en Grèce sachant l'ancien grec, ceux qui connaissent le mieux ce pays (1) disent maintenant qu'il n'y a pas une seule commune grecque possédant une certaine aisance, soit dans la Turquie, soit en dehors de l'empire, qui n'ait son école hellénique.

A Vienne, les intérêts grecs avaient un centre commun, depuis qu'on avait ouvert une nouvelle route commerciale conduisant en Turquie, et passant par Belgrade et Semlin. Déjà, depuis la chute de Venise, Vienne était la ville où s'imprimaient principalement les ouvrages grecs. En 1811, les savants de Bucarest, sous la direction d'Anthimos Gazis, fondèrent *le Mercure savant* (Λόγιος Ἑρμῆς), considéré par les Grecs comme les archives de leur littérature moderne et par les étrangers bien informés, Leake, par exemple, comme le signal d'une ère nouvelle dans la renaissance de la Grèce. Enfin on fonda à Athènes, sous l'influence des étrangers, la

(1) Leake, *Researches in Greece.*

Société des philomuses, ayant pour but l'établissement d'une bibliothèque et d'un musée, ainsi que de nouvelles écoles ; cette Société trouva, lors du Congrès de Vienne, des protecteurs parmi les hommes les plus haut placés dans le monde des savants, des diplomates et des princes.

C'est que, à partir de la Révolution française, on avait trouvé un centre d'union et le but commun vers lequel devait être dirigé tout mouvement de nature à contribuer au progrès moral et matériel de la nation. Ce fut cette pensée de la renaissance politique de la patrie qui, semblable à l'étincelle électrique, dut frapper toutes les forces et tous les éléments isolés pour les fondre tout d'un coup et en faire sortir un ensemble homogène.

Ce moment fut merveilleusement saisi par la famille Ypsilanti, à laquelle appartenait le prince Constantin qui mit au service de la grande idée les ressources de l'art diplomatique, et Rhiga qui la lança au milieu du peuple et la grava, par sa mort tragique, dans tous les cœurs nobles et épris de la liberté.

Les hardis navigateurs de la marine grecque se demandaient avec confusion, à leur retour, pourquoi, rois sur leurs vaisseaux, ils redevenaient des esclaves en rentrant dans leurs foyers ? On entendait dire aux capitaines de navires les paroles de Thémistocle : « Nous aurons un pays et une patrie tant que nous aurons deux cents vaisseaux armés

en notre possession. » Tous ceux qui étaient jeunes et enthousiastes possédaient les immortelles poésies de Rhiga et les chants qui les ont imitées; le patriotisme mordant d'Alfieri y fut introduit par les drames de Néroulos et de Zampélios, dont le *Timoléon* fut représenté à Bucarest (1818) au milieu de l'enthousiasme le plus vif. L'esprit de la *liberté gauloise* agitait partout les Grecs, et si les Français avaient mis seulement le pied sur la terre grecque, ils auraient aussitôt fait éclater l'incendie. Les Armatoles essayèrent vainement de se révolter, et leur insuccès découragea les esprits révolutionnaires qui résolurent d'attendre une occasion plus propice. Les regards de la nation se portèrent alors sur l'étranger, pour y chercher des secours; les insulaires et les habitants de la Morée espéraient les trouver en Angleterre ; beaucoup de savants et de marchands du continent les attendaient de la France, et le bas peuple, de la Russie (1).

Les chefs de l'Église étaient les premiers à prendre position parmi les promoteurs du mouvement qui se préparait; et, plus tard, ils devinrent dans l'hétairie les protecteurs les plus zélés des nouvelles idées politiques. Dans ce pays, il n'y avait pas de hiérarchie puissante formant une barrière entre prêtres et laïques, ni de querelles de secte, puisque tous les moines appartenaient au seul ordre de Saint-Basile;

---

(1) Docteur Holland, *Travels in the Ionien islands*, 1815.

le célibat n'excluait pas les ecclésiastiques de la vie de famille, et la différence d'éducation et d'instruction ne séparait pas le paysan du pope, qui, après l'accomplissement du culte, ne dédaignait pas de cultiver son champ; de plus, l'esclavage séculaire avait passé le niveau de l'égalité sur la tête des grands et des petits comme sur celle des riches et des pauvres, et les persécutions et les martyres avaient noué, par le sang versé, les liens les plus forts entre le pasteur et le troupeau. Il ne faut pas s'étonner si l'influence des ecclésiastiques fut pour la cause nationale un auxiliaire d'une puissance incalculable. C'est pour cela que les révolutionnaires klephtes et les réactionnaires ecclésiastiques se retrouvèrent sur le terrain patriotique, où les écrits éloquents de Koraïs (1) et la verve entrainante de Rhiga réussirent à les réunir.

Cette préparation toute morale du soulèvement grec était indispensable, car de l'issue de la lutte suprême dépendaient, comme le disait Koraïs après Eschyle, « la patrie, l'épouse et l'enfant, les sanctuaires et les tombes des pères ». C'était une lutte à laquelle, suivant le *Tragoudion* de Colocotronis, Dieu, la religion et la nature appelaient le peuple aux armes contre les fils barbares d'Agar, qui lui avaient ravi ses lois, ses mœurs et son honneur, sa vie, sa foi et ses vertus.

---

(1) Σάλπισμα πολεμιστήριον (*la Trompette guerrière*), 1801.

Depuis que les réfugiés savants, parmi lesquels Koraïs occupait la première place, avaient commencé, à Paris et dans les grandes villes de l'Europe, à faire connaître l'ancienne Grèce à la Grèce moderne et toutes les deux au monde européen, les savants de toutes les nations rivalisaient entre eux pour expliquer aux indigènes leur propre sol et leur histoire ancienne; depuis que les élèves grecs quittaient en grand nombre leur patrie pour aller en Europe, les maîtres des sciences en Europe affluaient en Grèce. Les travaux sur *les Antiquités grecques* entrepris par Villoison et Choiseul-Gouffier (1), le *Voyage* de De Guy (2), comparant déjà les institutions sociales et politiques de la Grèce ancienne et moderne, et le *Voyage du jeune Anacharsis*, par Barthélemy (1788), les observations sur le commerce de la Grèce, par Beaufort (3), les *Voyages* de Touqueville, vers la fin du XVIII[e] et le commencement du XIX[e] siècle : tous ces ouvrages témoignent de l'intérêt que les Français portaient à tout ce qui se passait en Grèce. Cet intérêt se continua longtemps grâce au voyage de Chateaubriand, en 1806, et à son *Itinéraire des ruines*, guide précieux pour la plupart de ses successeurs, et grâce à Sonnini qui appela ses contemporains à une nouvelle croisade contre les Turcs. On sait que, plus tard, pendant la Restauration, les royalistes ne

---

(1) *Voyage pittoresque de la Grèce*, 1782.
(2) *Voyage littéraire en Grèce*, 1771.
(3) *Commerce de la Grèce*, 1799.

tombèrent d'accord avec les libéraux que pour secourir la Grèce.

Le nombre des hôtes étrangers allait toujours en augmentant et ils ne pouvaient voir, sans gémir, les tortures criantes infligées au peuple grec. Tous les voyageurs étaient émus d'une profonde compassion, en voyant ces misérables opprimés habiter des cabanes délabrées, dans des villages déserts situés dans la plaine inculte et flétrie ou sur les flancs dénudés de rochers sillonnés par des ornières qui tiennent lieu de routes et n'ont pas, depuis des siècles, entendu le bruit d'un chariot! Et cela dans un pays « où il n'y a pas une pierre qui n'ait un nom, où il n'y a pas un ruisseau ni une source que la poésie ou l'histoire n'aient rendu célèbres, où les ombres des grands morts planent autour de chaque rocher, de chaque anse de la côte et de chaque vallée! Aussi tous ceux qui avaient mis une seule fois le pied en Grèce faisaient des vœux pour sa régénération.

C'est dans ces circonstances que prit naissance, en 1814, l'*Hétairie politique* dont la devise était : « L'UNION ARMÉE DE TOUS LES CHRÉTIENS DE L'EMPIRE TURC POUR FAIRE TRIOMPHER LA CROIX SUR LE CROISSANT ». La lutte suprême éclata enfin en 1821, lutte gigantesque, désespérée et inégale, entre une poignée de héros et un empire colossal, qui plus d'une fois fit trembler l'Europe. Après une guerre d'extermination qui

dura plus de sept ans, le soulèvement de la Grèce ne fut pas complètement couronné de succès, mais enfin, il eut une issue heureuse au moment même où tout paraissait perdu.

Le cadre de ce livre ne nous permet pas de nous attarder sur les péripéties dramatiques de cette guerre qui étonna le monde tout entier et permit aux combattants d'obtenir l'appui désintéressé d'amis et de protecteurs puissants. Nous nous bornerons, dans le chapitre suivant, à esquisser les progrès accomplis sur le terrain social, économique et politique par les Grecs depuis leur affranchissement.

IX

L'ÉTAT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET POLITIQUE DE LA GRÈCE

De nos jours, on est souvent injuste pour les jeunes nations, et beaucoup d'inexactitudes, les unes volontaires, les autres involontaires, se répandent dans le public. M. Poujoulat écrivait autrefois : « L'Italie se plaint des derniers écrivains qui l'ont visitée, et qui ont publié mille erreurs, mille extravagances sur ses monuments, sur son caractère et sa situation présente. Elle a souffert de leur passage comme on souffre d'une invasion. Car c'est un fléau pour un peuple que ces écrivains qui dénaturent tout, le présent et le passé, les mœurs et l'histoire. » — La presse française s'est toujours indignée, avec raison, des calomnies publiées à l'étranger contre la France. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, elle-même, irritée d'avoir lu des paroles blessantes contre son pays, s'est écriée un jour : « L'invention et le mensonge se sont donné pleine carrière ces jours derniers. »

Mais que doit dire la Grèce qui, reléguée dans un coin de l'Europe, lit dans la presse occidentale

des appréciations inexactes, injustes même, sur le moindre de ses actes, lorsque des publicistes COMPLAISANTS OU MERCENAIRES comblent sans pudeur d'adulations et encensent ce gouvernement barbare et détestable voisin, qui s'appelle le « gouvernement impérial ottoman » !

Il est vrai que la renaissance de la Grèce a été accueillie par l'Europe avec des illusions et un enthousiasme qui devaient naturellement se dissiper bientôt devant la réalité. Aussitôt le joug secoué, on n'a pas vu renaître à Athènes la sagesse de Solon, le désintéressement d'Aristide, le génie de Thémistocle; et le siècle de Périclès n'a pas recommencé le lendemain de l'indépendance.

La nation grecque paye durement aujourd'hui, bien plus encore que certaines fautes de ses chefs de partis, l'exagération de l'enthousiasme dont elle a été l'objet en 1821. Le plus grand malheur de ce peuple est que, tout en parlant beaucoup de lui, on ne l'a jamais suffisamment étudié ni compris. Et cependant les races, comme les hommes, gagnent toujours à être connues dans l'exacte mesure de leurs défauts et de leurs qualités, telles que les ont faites leur naissance, leur éducation, les vicissitudes qu'elles ont traversées, les influences qu'elles ont subies.

Pour juger équitablement la Grèce contemporaine, il faut avant tout connaître les conditions matérielles dans lesquelles se trouvait le pays au lendemain de son affranchissement, après vingt siècles de domina-

tion étrangère, qui ont interrompu la libre tradition. C'est là le point capital. Nulle part, la domination turque n'a été plus dure qu'en Grèce, parce que nulle part elle n'a rencontré dans la population une résistance plus tenace, plus irréductible. Et quand, après quatre siècles de ce régime, la Grèce a voulu secouer le joug, il lui a fallu traverser les épreuves les plus rudes qu'elle ait jamais subies pour atteindre enfin, sanglante et épuisée, le but qu'elle poursuivait. Pendant sept ans, exaspéré par l'audace de ces *rayas*, l'ennemi a promené sur la terre attique une dévastation telle que le monde n'en avait point vu depuis les guerres du moyen âge : deux cent mille personnes, pour s'en tenir à l'estimation la plus modérée, furent massacrées ou emmenées en esclavage par les hordes barbares. Les plantations d'arbres de toute espèce, qui constituaient une des plus grandes richesses du pays, furent partout systématiquement arrachées ou incendiées. Pendant tout ce temps, la terre demeura sans culture. Il n'y eut pas une ville ou un village qui ne fût réduit en un monceau de ruines, et, d'après les témoignages les plus autorisés, il n'y avait pas alors dans toute la Morée, en dehors de Nauplie, une seule maison qui eût conservé son toit et ses murailles intactes. « Quand, dit M. Cheston, le roi Othon fut élu premier roi de Grèce, Athènes était une misérable ville, renfermant quelques milliers d'habitants qui vivaient dans des taudis en ruines. Dans tout Athènes, on n'eût pas trouvé une maison pouvant servir de résidence, même provisoire, à un

roi. Le commerce était mort; c'était une pauvre ville de province de troisième ordre, végétant parmi les reliques d'un passé glorieux. Un demi-siècle a passé, et les changements qu'il a apportés dans Athènes sont tels que, n'était l'Acropole, on ne la reconnaîtrait pas... C'est maintenant une belle ville de cinquante à soixante mille habitants (ce chiffre a été dépassé en 1890 — 110 000 habitants). La rue d'Hermès, qui va du square du Palais à la station du chemin de fer du Pirée, est bordée de beaux magasins fort achalandés. De même, les rues d'Éole et de Minerve, qui coupent la première à angle droit et vont de l'ancienne Stoa d'Hadrien à la nouvelle place de la Concorde; tandis que dans la rue du Stadium, dans le boulevard de l'Université, il y a beaucoup de maisons qui méritent presque le nom de palais, tant l'installation en est vaste et l'architecture imposante. » Certes, il fallait aux Hellènes un travail opiniâtre et une intelligence ouverte au progrès pour s'élever au-dessus de la situation où ils végétaient sous la tyrannie des sultans, mais on n'aurait jamais supposé qu'ils pourraient parvenir en quelques années au résultat qui précède, étant donné leur point de départ.

Il n'y avait rien de fait et *tout* devait être créé par une poignée d'hommes, qui comptaient dans leurs rangs de grands patriotes, mais qui étaient dépourvus d'instruction et d'éducation sociale. Ils avaient l'esprit municipal, aussi l'esprit de famille, mais ils ignoraient les nouveaux principes qui régissent le

gouvernement d'un État. On ne pouvait pas trouver, en 1830, de citoyens instruits dans la vie publique et élevés dans le devoir civique. Or, que sont cinquante années dans la vie d'une nation? L'éminent directeur de l'*Économiste français* a dit, avec l'autorité qui lui appartient : « L'importance de l'œuvre française en Algérie est inconnue à l'étranger et en France même par ces esprits prompts qui veulent que l'ensemencement, la germination et la récolte se fassent en un clin d'œil, et qui trouvent que quarante-cinq ans sont une période très longue dans la vie des nations. »

Que ne parle-t-on ainsi quand il s'agit de peuples hier encore la proie du barbarisme, de la Grèce, dont la tête seule est dégagée, et dont le corps est encore serré dans des étaux de fer! En présence du résultat obtenu dans une existence politique d'une soixantaine d'années, ne devrait-on pas avoir une grande confiance dans l'avenir de ce pays?

« Il fut un moment de mode de mépriser les Grecs, écrivait M. C. Allard, et non seulement de les croire incapables d'une régénération sérieuse, mais de les accuser de tous les vices. Un publiciste allemand, M. Falmerayer, vrai fils du pays des rêves et des sophismes, a cru récemment brûler son temple d'Éphèse en soutenant qu'il n'existait plus de Grecs. Nous pouvons répondre à cette étrange assertion que dans l'Archipel et l'Asie Mineure, partout, en Orient, où le commerce, l'industrie, la civilisation semblent renaître, nous n'avons vu que des Grecs, et l'action

de cette noble race ne s'étend pas seulement aux terres qui sont vraiment siennes, à l'Archipel, à l'Asie Mineure : les Grecs ont couvert le monde de leurs comptoirs, et partout ils ont pu être étudiés de près. La colonie grecque a donné à la couronne commerciale de Marseille un de ses plus beaux fleurons; les maisons grecques jouissent, dans cette métropole de la Méditerranée, d'une réputation d'honneur et de probité égale, sinon supérieure, à celle des autres nations. »

M. Edmond About, qui a trop jugé les Hellènes de tous pays en étudiant exclusivement une petite partie des Athéniens, reconnaît au moins qu'il y a une nationalité grecque d'un caractère original : « Suivant une certaine école paradoxale, dit-il, il n'y aurait plus de Grecs en Grèce; tout le peuple serait slave ou albanais. Mais il suffit d'avoir des yeux pour distinguer les Grecs, peuple fin et délicat, des grossiers Albanais-Slaves. »

« A la suite des conquêtes macédoniennes, dit le docte F. Lenormant, et déjà même avant cette époque, les Grecs se sont dispersés sur un espace de terrain immense, agissant partout à l'aide de leur double supériorité intellectuelle et commerciale, modifiant par leur simple contact les tribus les plus différentes et les conquérant à l'hellénisme, laissant, en un mot, l'empreinte indélébile de leur passage jusque dans les régions les plus éloignées du monde antique. Cette supériorité, ils la devaient non à la vigueur ou à la pureté physique de leur race, à la puissance

effective de leurs cités, mais aux forces de leur âme et de leur génie.

» La race grecque représente la force motrice dans l'empire ottoman, comme, il y a vingt-deux siècles, elle la représentait dans l'Asie des Perses. Là où le commerce, l'industrie et la civilisation ont été portés à un certain degré de développement dans les pays orientaux, c'est aux Grecs qu'en revient l'honneur. Ecclésiastiques, médecins, avocats, changeurs, marchands, secrétaires des pachas, employés de finances, interprètes dans toute la Turquie, les Grecs ont jeté sur ce pays comme un immense réseau qui leur permet d'accaparer toutes les affaires.

» De toutes les races qui habitent la Turquie, continue M. Lenormant, la race grecque est la plus intelligente, et celle qui possède le plus remarquable ensemble de qualités. Les Grecs ont une vie de famille plus intime, plus unie et plus pure que bien des peuples méridionaux; plus avancés qu'eux, ils traitent les femmes avec respect, et, par cette seule raison, il est permis d'affirmer que la perspective d'une civilisation supérieure leur est ouverte. Ce sont là les traits les plus caractéristiques qui distinguent le Grec du Turc; de l'Albanais sauvage qui avilit sa femme jusqu'à en faire sa servante et presque sa bête de somme; du Slave courageux, mais sans intelligence. Ce sont ces qualités qui, même dans la servitude, rapprochent les Grecs des sociétés occidentales, et qui leur ont valu des sympathies que l'on a pu ébranler, mais non jamais entièrement déraciner.

» L'œuvre des Grecs en Orient, la mission qui leur est dévolue et qu'ils s'appliquent à remplir est donc grande et belle. C'est pour cela que le microscopique État de la Grèce, tout faible, tout troublé qu'il paraisse, demeure d'une importance capitale dans les affaires de l'Orient et ne saurait trop attirer l'attention des politiques. »

En essayant de donner une idée du caractère et de l'état social et intellectuel des Hellènes, nous avons négligé le reproche qui leur est peut-être le plus souvent adressé, celui d'être *rusés* et en général *peu scrupuleux*.

Timeo Danaos et dona ferentes!... Ulysse ne représente pourtant pas à lui seul tous les rois de l'Hellade ; son génie dans la ruse a été une exception, et c'est dans l'exception qu'il a puisé sa réputation. Ulysse personnifie la diplomatie de son temps, comme certains hommes illustres personnifient de nos jours la diplomatie moderne ; les nations qui les comptent dans leurs rangs s'en glorifient, et leur honneur n'en souffre pas ; la Grèce peut, elle aussi, compter parmi ses gloires ce sage héros qui sut unir au courage la prudence, et qui servit mieux son pays par son intelligence et sa profonde habileté que l'invincible Achille et le terrible Ajax par leur force physique et leur fougue guerrière.

Voici comment s'exprime sur l'improbité légendaire des Hellènes, M. Lenormant, qui a été chargé de missions officielles dans leur pays, y a longtemps

habité et a pénétré jusque dans leur foyer domestique et leur vie intime.

« Nous n'avons jamais, pour notre part, pu parvenir à concilier ce reproche avec les faits que nous révélait une expérience personnelle. Nous avons trois fois voyagé dans le Levant; nous avons fait de longs séjours dans les villes et dans les campagnes, et nous n'y avons jamais rencontré un homme qui nous ait fait tort d'un centime. C'est au point de vue commercial, il est vrai, que l'on élève le reproche de friponnerie contre les Hellènes. Cependant nous avons vu d'assez près le commerce du Levant pour savoir quelles en sont les habitudes, combien la probité y est générale, et pour affirmer que ce ne sont pas les négociants européens établis dans les Échelles qui ont le droit de reprocher aux négociants grecs que toutes leurs opérations ne soient pas marquées au coin de la plus scrupuleuse honnêteté. Les classes populaires surtout sont honnêtes, laborieuses, patientes, sobres et d'une chasteté extraordinaire. Dans un état de société plein encore de rudesse et de violence, leurs mœurs sont douces, leur caractère est bon, affectueux et simple ; les gens du peuple accueillent le voyageur avec un empressement touchant. »

Au point de vue de la gratitude, M. Emerson les a toujours entendus parler de leurs bienfaiteurs dans des termes chevaleresques. M. Tuckerman constate que ce sentiment est bien développé chez ce peuple.

Mais arrêtons-nous là, de peur de nous écarter trop de notre sujet. Nous avons dû recourir à l'opinion de plusieurs écrivains consciencieux qui, par un exposé fidèle des faits et par un jugement impartial, ont acquis une autorité incontestable. Si nous nous sommes permis de nous étendre assez longuement à l'endroit des Hellènes, nous n'avons eu d'autre but que de contribuer à arrêter les attaques des malveillants, à inspirer aux détracteurs de la nation hellénique le désir de l'étudier et à éclairer l'opinion publique sur la valeur morale de ce peuple, qui depuis trente siècles est sur la scène de l'histoire, et aujourd'hui encore constitue l'élément le plus vivace de l'Orient.

Population.

D'après les données du ministère de l'intérieur, on comptait en Grèce en 1821 : 938 765 habitants réduits, en 1828, à la suite de la guerre de sept ans pour l'indépendance, à 741 950 habitants.

Les recensements faits successivement donnaient

En 1838	752 077	
1861	1 096 810	
1870	1 457 398	(dont 232 221 pour les îles Ioniennes).
1879	1 670 470	

Ce chiffre atteignait 1 906 189 en 1888, sans compter environ 300 000 habitants qu'apporta à la Grèce l'annexion de la Thessalie.

Agriculture et plantations.

On ne se lassera jamais de répéter que, malgré les conditions exceptionnelles de fertilité dans lesquelles se trouvent les provinces aussi bien de la Turquie d'Europe que celles de l'Asie Mineure, malgré la facilité qu'elles auraient à cultiver les produits les plus variés de l'ancien et du nouveau monde, l'agriculture et l'industrie y sont encore à peu près nulles. C'est dans cet état de misère et de dévastation que le royaume hellénique a hérité de ces provinces, il y a soixante ans.

Ici encore, plus que jamais, il importe d'établir un parallèle entre la Turquie et la Grèce, pour avoir une idée de la prospérité que donnerait à la Turquie l'introduction d'un système agronomique rationnel. Le sol de la Grèce, quoique beaucoup moins riche et moins fertile que celui des provinces turques, a pourtant donné des résultats incroyables depuis son affranchissement, et cela avant qu'on ait pu introduire dans tout le pays un système agronomique plus ou moins perfectionné.

La superficie des terres cultivées était, en 1821, au moment où éclata la guerre de l'Indépendance, de 223 800 hectares; elle en comprenait en 1860 plus de 372 000 et aujourd'hui, avec les îles Ioniennes et la Thessalie, elle dépasse 2 millions d'hectares, soit presque la moitié du royaume.

La production des céréales n'atteignait en 1821

que 500 000 hectolitres; elle représente actuellement une valeur de 80 à 90 millions de francs.

La culture de la vigne à raisin de Corinthe, qui occupe un des premiers rangs parmi les produits agricoles du jeune royaume, donnait à peine, en 1831, un poids total de 5 millions de livres. Plus tard, la production atteignait successivement :

	livres.
En 1855	14 000 000
1863	90 000 000
1876	195 000 000
Elle dépasse actuellement	300 000 000

Le tableau ci-après indique l'accroissement de la production des :

Vins	*ocques*.	88 832 000	132 000 000
Huiles d'olives	—	5 842 000	22 000 000
Tabac	—	1 070 000	2 670 000
Figues	*quintaux*.	111 000	234 000

Ces résultats, obtenus en si peu de temps, se passent de tout commentaire, et démontrent ce qui pourrait être réalisé dans les fertiles provinces de l'empire ottoman, s'il y existait un gouvernement soucieux.

« Les fâcheuses conditions agricoles, dit M. de Scherzer, ancien consul général d'Autriche-Hongrie à Smyrne, s'expliquent par l'insouciance que le gouvernement ottoman a, de tout temps, montrée à l'endroit de l'instruction publique, des routes et du bien-être matériel du paysan.

« *Délaissé* plutôt que protégé, *accablé* par un *système d'impôts irrationnels* et dès lors onéreux,

qui l'empêchent de profiter de son labeur, *molesté par d'impitoyables fermiers* ou *usuriers*, ignorant, privé d'appuis et de bons conseils, le paysan turc semble mériter l'épithète de ***Rudschber*** que la langue turque lui applique et qui signifie *tourmenté.* »

Ce qui faisait le plus de défaut à l'agriculture grecque, c'étaient les capitaux. Ici encore il y a eu un progrès. Il n'y a pas longtemps que les laboureurs empruntaient leurs semences à 30 p. 100 pour huit mois. Dès 1842, il s'était formé une Banque nationale, qui rendit immédiatement de grands services et qui prête aujourd'hui à un intérêt beaucoup moindre aux propriétaires cultivateurs des sommes importantes, soit sur hypothèque (environ 75 p. 100 du total prêté), soit sur garantie personnelle (25 p. 100). Mais ce n'est qu'un début. Il reste de ce côté beaucoup à faire.

Developpement industriel et commercial.

En 1845, M. Lecomte, étudiant la situation industrielle de la Grèce, constatait à peine l'existence de quelques petites manufactures de gaze, de quelques bonneteries, de quelques petites tanneries, et une fabrication de mouchoirs, le tout fait à la main. Le développement industriel, proprement dit, du pays, date à peine de 1869.

On compte aujourd'hui 142 grandes usines à vapeur, pour différentes industries, organisées et

fonctionnant comme en Occident; plus de 300 fabriques analogues aux usines à vapeur et plus de 400 autres petites manufactures, dans lesquelles travaillent environ 35 000 ouvriers et ouvrières, donnant annuellement, d'après les estimations les plus modestes, des produits d'une valeur de 200 millions de francs.

Le Pirée seul, ville de plus de 34 000 âmes aujourd'hui, n'était, il y a soixante ans, qu'une plaine déserte où s'élevaient trois misérables chaumières; on y trouve plus de 40 usines à vapeur : filatures de coton et de soie, forges, fabriques de faïence, verreries, fabriques de clous, minoteries à vapeur, fabriques de tissus et de meubles, etc., qui lui ont valu, à juste titre, le qualificatif de « Manchester de la Grèce ». Le progrès industriel se remarque aussi bien dans les îles que sur la terre ferme.

Syra, Zante, Corfou, Nauplie, Parnasside, Corinthe et d'autres villes, possèdent des fabriques de vins et de liqueurs, des moulins à vapeur, des fabriques d'huile, d'importants chantiers, des tanneries, des savonneries, des fabriques de poterie et de céramique, des forges et fabriques de machines, des poudreries, des teintureries, des carrières de marbre renommées, des arsenaux militaires, etc.; sans parler des industries minières qui forment une des principales richesses du pays.

Un commerce florissant accroît sans relâche la richesse nationale. Les exportations, en 1821, étaient à peine de 10 millions de drachmes.

A l'origine du nouveau royaume, le mouvement commercial était insignifiant. D'après M. Lecomte,

	Drachmes.
L'importation en 1845 était de............	22300000
L'exportation —	11000000
Ensemble............	33300000

Nous trouvons, dans une autre intéressante publication statistique du ministère de l'intérieur, qu'en 1867 la moyenne du commerce spécial en Grèce était pour les périodes de :

	Importations.	Exportations.
	Drachmes.	Drachmes.
1851 à 1853...............	23670000	11080000
1854 à 1858...............	30953000	18606000
1859 à 1863...............	49775000	29105000

Ce mouvemeut s'est successivement élevé :

	Drachmes.	Drachmes.
En 1865 à.................	90251000	51671000
1870 à.................	97021000	52908000
1873 à.................	117642000	76858000
1882 à.................	160173000	85780000
1887 à.................	131849000	102652000
1888 à.................	109145000	95653000
1889 à.................	132653000	107778000

Le mouvement maritime présente le même progrès. Ce mouvement était, entrées et sorties réunies :

Années.	Navires.	Tonneaux.
1860.........................	»	2298158
1870.........................	16757	2554954
1882.........................	17592	4505656
1888.........................	11441	4793603

Voici le mouvement de la navigation entre les ports helléniques et l'étranger en 1889 :

ENTRÉES.

	Nombre de navires.	Tonnage.
Bateaux à vapeur chargés helléniques..	265	141101
— — — étrangers....	2032	1921297
— — sur lest helléniques..	13	10370
— — — étrangers....	159	135087
— voiles chargés helléniques..	1586	140134
— — — étrangers....	978	46577
— — sur lest helléniques..	584	32161
— — — étrangers....	385	13491
Bateaux à vapeur et à voiles........	6002	2440218

SORTIES.

	Nombre de navires.	Tonnage.
Bateaux à vapeur chargés helléniques..	311	151202
— — — étrangers...	1978	1857434
— — sur lest helléniques..	47	46378
— — — étrangers...	108	104406
— voiles chargés helléniques..	884	84097
— — — étrangers...	772	31576
— — sur lest helléniques .	866	94089
— — — étrangers...	527	26487
Bateaux à vapeur et à voiles..........	5493	2396629

Instruction publique.

Pour compléter ce tableau général, nous ajouterons que, sur toute l'étendue du territoire grec, il y avait, en 1886, 1033 écoles publiques de garçons avec 67000 élèves et 138 écoles de filles avec 12000 élèves. Il existait, en outre, 165 écoles libres

de garçons avec 7000 élèves et 111 écoles libres de filles avec 4500 élèves, soit en tout 1447 écoles primaires fréquentées par 91 000 élèves. L'enseignement secondaire comprenait 33 gymnases et 254 écoles helléniques, avec un nombre de 4156 élèves pour les gymnases et de 12901 pour les écoles helléniques. L'Université d'Athènes, qui comptait 52 professeurs et 2700 étudiants pour ses quatre facultés, constitue un corps tout à fait distinct et indépendant de tous ces établissements; il faut ajouter une école d'agriculture, six écoles de navigation et l'École militaire des Évelpides. Des hospices, des asiles, plusieurs sociétés littéraires et savantes, une Société archéologique, un Observatoire, une Académie et un Institut polytechnique sont, en outre, autant d'institutions fondées exclusivement par l'initiative et les libéralités des particuliers. Le palais Olympique, qui est un chef-d'œuvre, et pour la construction duquel le grand patriote Zapa a dépensé plus de 2 millions de francs, est analogue au palais de l'Industrie de Paris, destiné aux expositions nationales.

Travaux publics.

L'essor extraordinaire qui, notamment pendant ces dernières années, a été donné à des entreprises de travaux publics, mérite une mention particulière. Jusqu'à l'année 1863, il y avait à peine 110 kilomètres de routes carrossables en Grèce, et jusqu'à 1882, un seul tronçon de 8 kilomètres de chemin de fer,

entre Athènes et le Pirée. C'est à dater de cette époque qu'une véritable révolution s'est manifestée dans le pays au point de vue de la construction des voies carrossables et ferrées et d'autres travaux publics, tels que : ports, bassins, endiguements, etc. Des 110 kilomètres de voies carrossables en 1867, la Grèce en a aujourd'hui plus de 2550 et environ 400 autres en construction. Au lieu de 8 kilomètres de chemins de fer, elle en possède actuellement plus de 600 ouverts au trafic, et de 840 en construction, si l'on y comprend la dernière adjudication faite au groupe anglais de M. Godfreyd, pour la construction de la grande ligne du Pirée à Larisse qui doit relier la Grèce au système des voies ferrées internationales.

Il importe de faire remarquer que de 1867 à 1880, l'État a dépensé 20 580 233 francs, et depuis 1888 inclusivement, 57 057 041 francs, soit un total de 77 639 273 francs rien que pour la construction de routes carrossables. Ces sommes ont été prélevées sur les citoyens au moyen de l'impôt, mais elles ont contribué naturellement à augmenter l'actif de la richesse nationale.

A Athènes circulent plusieurs lignes de tramways; d'autres villes sont sur le point d'en établir également; partout on déploie la plus grande activité pour accroître les moyens de communication nécessaires au développement de la richesse nationale.

Le percement de l'isthme de Corinthe est une œuvre considérable et d'intérêt général.

Tour à tour Jules César, Caligula, l'empereur Hadrien, Néron, avaient fait exécuter des travaux dans le but de joindre les deux mers.

Les avantages que la navigation en général, mais particulièrement celle de l'Adriatique, doivent retirer du percement du canal de Corinthe sont énormes et incontestables.

Le cap de Messine est situé par le 30e parallèle, et les navires venant de Marseille et de Barcelone doivent descendre au sud jusqu'au 36e, en contournant la presqu'île de Morée et en doublant le cap Matapan — si redouté des navigateurs par les gros temps — pour remonter ensuite jusqu'au 41e degré, latitude de Salonique et du canal des Dardanelles conduisant à la mer Noire.

Lorsque l'isthme de Corinthe sera percé, la route du détroit de Messine à l'entrée des Dardanelles sera presque rectiligne avec le 38e de sorte que les navires partis de Marseille, par exemple, atteindront les Cyclades avec une avance de quarante-huit heures, au moins, sur la route actuelle, sans compter que, par le canal de Corinthe, on évitera le très dangereux passage du cap Matapan.

Jusqu'avant la néfaste catastrophe du Comptoir d'escompte, les travaux du percement de l'isthme de Corinthe avaient été poussés avec une telle activité que plus des deux tiers des travaux étaient déjà achevés. Ils ont été momentanément interrompus par la malencontreuse crise financière de la chute du Comptoir d'escompte. Mais depuis, une nouvelle

société a été reconstituée et a repris la suite des travaux.

Le desséchement du lac Copaïs qui, il y a quelques années, était considéré impossible, est aujourd'hui un fait accompli.

Ce lac, le plus grand de la Grèce, est un bassin fermé où s'accumulent les eaux des rivières qui descendent des versants nord du mont Parnasse et de l'Hélicon. C'est un marais couvert de roseaux, dont les terres sont d'une fertilité remarquable due à la grande quantité de matières organiques qu'elles renferment, mais la fièvre paludéenne règne sur les bords du lac. Les cultures adoptées pour la grande partie des terres qui bordent le Copaïs sont celles du maïs, du coton, du blé, de la vigne et du tabac. D'après les analyses faites à Paris par le laboratoire de l'École nationale des ponts et chaussées, ces terres sont abondamment pourvues de matières azotées; quelques-unes constituent de véritables engrais; elles sont toutes assez riches en acide phosphorique pour fournir de nombreuses récoltes avant de demander des amendements phosphatés. Le desséchement a donc un double but : restituer 25000 hectares de terres fertiles à l'agriculture, et assainir une contrée infestée par le paludisme dans un rayon de 15 à 20 kilomètres autour du lac. Après plusieurs tentatives et efforts infructueux, il s'est reconstitué une société anonyme, et les travaux à l'heure qu'il est, sont sur le point d'être terminés.

Ainsi, partout où l'on porte les regards, on constate des progrès considérables qui se sont accomplis dans l'espace de quelques dizaines d'années.

Voilà les faits et chiffres par lesquels la Grèce répond à ceux qui demandent quelle force ce royaume a acquise sur le terrain économique depuis qu'il est fondé et quelles améliorations intérieures il a réalisées.

La construction des ports forme en Grèce une branche de travaux honorée d'une sorte de prédilection de la part des communes, car elles sont en grand nombre, celles qui, situées sur les bords de la mer, voient dans cette position géographique leur avenir et leur prospérité. Sous l'influence de cette conviction les conseils communaux ont pris, les uns après les autres, différentes décisions relatives à la construction de leurs ports. Le gouvernement, pour mettre un terme à cette situation et pour placer ces entreprises sous le régime d'une réglementation identique, a demandé à la Chambre, il y a quelques années, et a obtenu par une loi générale, l'autorisation de ratifier de plein droit les décisions communales de ce genre : cette loi fixe le maximum des droits à percevoir sur l'importation, sur l'ancrage des navires, etc. A peine cette loi fut-elle promulguée, que plusieurs communes s'empressèrent d'en profiter, sollicitant l'approbation de leurs délibérations et se soumettant à des impositions extraordinaires, pour se procurer les ressources nécessaires au curage de leurs

ports « dont plusieurs n'avaient probablement jamais été cürés *depuis la création du monde*. Grâce à cette animation, qui fut générale, dit M. P.-A. Moraïtinis dans son remarquable ouvrage *la Grèce telle qu'elle est*, un grand nombre de ports sont aujourd'hui dragués et curés. »

« Le Pirée était, en 1830, rempli de vase et de sable, et à peine accessible aux bateaux des pêcheurs. » Il est aujourd'hui un des plus beaux ports de l'Archipel, profond, large, et animé par la présence de bâtiments et de vaisseaux de guerre de tous pavillons et de toutes dimensions.

Les ports de *Spetzia*, de *Nauplie*, de *Coron*, de *Kyparissia*, de *Catacolo*, de *Cyllène*, de *Patras*, de la *Nouvelle-Corinthe*, de *Syra*, de *Naxos*, de *Santorin*, de *Chalcis*, etc., sont autant de travaux pacifiques à l'actif de la Grèce actuelle et qui honorent l'initiative des communes, dont la sollicitude n'est pas du tout platonique.

Dans l'aperçu que nous venons de faire, nous n'avons pu donner qu'une esquisse rapide du développement économique de la Grèce, des progrès accomplis et des améliorations matérielles *réelles*, obtenues depuis son affranchissement jusqu'à présent.

Ce résultat, relativement prodigieux, est dû presque exclusivement à l'initiative privée qui, partout dans le pays, efficacement secondée par le gouvernement, a fait preuve d'efforts remarquables. Ce résultat nous donne la mesure de ce que peut une nation mue

par le patriotisme, lorsqu'elle a entre les mains la direction de ses propres destinées.

Nous ne prétendons pas qu'il ne reste plus rien à faire en Grèce. Au contraire, ce qu'il y a à faire encore est considérable, mais ce qui a été accompli en si peu de temps est énorme.

« La Grèce ne serait pas ce qu'elle est, dit dans une remarquable étude le distingué économiste M. Joseph Chailley-Bert, c'est-à-dire le pays dont l'histoire a charmé notre jeunesse et la résurrection politique passionné des générations qui ont précédé la nôtre; le pays d'où toute civilisation, qu'elle vienne d'Asie ou d'Afrique, s'est répandue sur l'Europe, dont la langue a formé celles de presque toutes les nations existantes et dont les arts ont laissé à notre admiration des monuments encore sans rivaux après deux mille ans d'efforts et d'émulation; la Grèce ne serait pas tout cela, que l'étude en présenterait un intérêt considérable, et plus considérable pour un Français que pour tout autre. La France, en effet, a dans l'histoire de la Grèce contemporaine une part plus grande que n'importe quelle autre nation. La sympathie que la Grèce souffrante a, comme tous les opprimés, inspirée parmi nous, l'aide matérielle que nous lui avons fournie dans l'œuvre de délivrance, ont créé entre elle et nous des liens durables. Si bien qu'aujourd'hui encore, la France, par ses capitaux, par ses représentants dans toutes les branches de l'activité artistique et industrielle, tient en Grèce une situation prépondé-

rante. A la vérité, notre commerce avec elle est moins important que celui de l'Angleterre. Mais, à l'intérieur du pays, nos entreprises, nos écoles, nos ingénieurs l'emporteront sur ceux de n'importe quelle autre nation (1). »

---

(1) *L'Économiste français* des 9 et 23 juin 1888.

X

ROUMANIE

Si la Roumanie est indépendante, si elle est un royaume, si sa prospérité matérielle et son crédit moral ont grandi, si les institutions parlementaires tendent à y passer de l'état de fiction à celui de réalité, c'est au pays lui-même, c'est à ses hommes politiques, que l'esprit de parti divise, mais que le patriotisme réunit, qu'elle le doit. Après tout ce que nous venons de dire sur le peuple grec et sur le royaume hellénique, ce serait nous répéter inutilement si, dans cet aperçu rapide de l'état actuel des différents pays et provinces détachés de l'empire ottoman, nous voulions entrer dans l'examen minutieux des progrès prodigieux accomplis en Roumanie, en Serbie, en Bulgarie et autres pays limitrophes, depuis qu'ils se sont affranchis du joug des sultans.

Il suffit de citer quelques chiffres concluants, qui témoignent du développement constant de ces peuples depuis qu'ils ont en main l'administration et le gouvernement de leurs propres destinées.

Mouvement commercial de la Roumanie.

Années.	Importations. fr.	Exportations. fr.	Total. fr.
1873........	96 867 000	157 370 000	255 237 000
1876........	175 933 000	235 256 000	401 189 000
1882........	268 852 000	244 730 000	513 582 000
1884........	359 907 000	220 650 000	580 557 000
1887........	314 681 000	265 727 000	580 408 000

Population.

En 1859, on évaluait la population de la Roumanie à 4 422 000 habitants. Le recensement de 1889 a donné 5 376 000 habitants comme chiffre total de la population.

Chemins de fer en exploitation en 1888.

Lignes d'État....................	2 235	kilomètres.
— particulières.............	224	—
Total	2 459	kilomètres.

Enseignement primaire.

Écoles primaires :

	Écoles.	Instituts.	Élèves.
Écoles primaires rurales............	2459	2378	83 076
— — urbaines de garçons.	146	479	23 832
— — — de filles...	125	345	12 949
— normales primaires..........	8	85	741

Enseignement secondaire.

7 lycées	2108	élèves.
10 gymnases	2027	—
9 séminaires......................	1512	—

Enseignement spécial et privé.

31 écoles spéciales..................	2035	élèves.
205 — privées	11 124	—
5 — de commerce.............	772	—
11 — secondaires et professionnelles de filles	1316	—

XI

SERBIE

Au début de ce siècle, les voyageurs qui pénétrèrent dans ce pays ne cachèrent pas leur consternation. L'esprit asiatique avait tout envahi ou tout laissé périr. Il y a cent ans, à peine, on n'apercevait ici qu'un peuple de serfs et de pâtres, parmi lesquels les plus grands héros étaient des marchands de porcs, parce que les porcs se contentent de glands et que dans le fond des forêts on peut vivre libre et oisif. Cela n'a pas empêché ces esclaves d'hier de réaliser des progrès surprenants depuis leur indépendance. Le voyageur qui les visite à quelques années d'intervalle ne les reconnaît plus. Il parcourt mollement, en chemin de fer, ces routes sur lesquelles il avait été durement cahoté par des charrettes antédiluviennes. Il retrouve des villes naissantes, des hôtels et des trottoirs, où il avait laissé des bourgades, des taudis et des fondrières.

Population.

La population de la Serbie, d'après le recensement fait en 1878, était de 1 669 337 habitants. En 1890, il

a donné 2 157 638 habitants, soit une augmentation d'environ 500 000 habitants sur une superficie de 48 555 kilomètres carrés.

Commerce.

Années.	Importations.	Exportations.	Total.
	fr.	fr.	fr.
1884	43 399 000	40 000 000	80 399 000
1885	40 473 000	37 615 000	78 088 000
1886	42 030 000	40 718 000	82 748 000

Chemins de fer.

Les voies ferrées en exploitation ont un parcours de 526 kilomètres.

XII

BULGARIE

De cette vigoureuse nation bulgare, qui balança jadis la fortune des empereurs, il ne restait, au début du siècle, que des débris informes.

Dans l'intéressant livre que M. René Millet vient de publier sous ce titre : *Souvenirs des Balkans*, il écrit en parlant des Bulgares :

« Lorsque les hommes cessent d'avoir une destinée collective, incapables de s'aider les uns les autres, ils flottent à la merci des vents contraires. La différence d'un fleuve ou d'une montagne, un rayon de soleil, une tempête, une peste, une armée qui passe, décident de leur misère ou de leur prospérité. Les voyageurs qui ont traversé les environs de Widdin vers 1880, nous peignent des Bulgares maladifs et décharnés, vivant sous terre. Les habitants de ce pays qui, à cette époque, était une énorme banlieue, fournissaient à la capitale les trois objets essentiels en Orient : le pain, le tabac et les roses. Ils acceptaient si bien leur sort que les premières campagnes des Russes les trouvaient fidèles à la Porte et soulevés contre l'envahisseur.

» Lorsque le sultan Mahmoud visitait les cités bulgares, une foule émue et respectueuse se pressait sur ses pas et parmi ces grappes humaines, qui couvraient les terrasses pour mieux le voir, on criait : Vive le *Padichah!* »

Aujourd'hui ces anciens esclaves, grâce au sang russe versé à flot pour leur émancipation, s'agitent et cherchent à devenir un royaume indépendant. Il y a là, abstraction faite de l'ingratitude sans exemple dans les annales historiques des peuples dont ils ont fait preuve à l'égard de leurs libérateurs et bienfaiteurs séculaires, un mouvement dont on ne peut nier l'importance et la vitalité.

La principauté de Bulgarie est un État de création récente, où des progrès notables ont été accomplis. C'est un pays en évolution. Sa prospérité est sûre, s'il sait tirer parti des richesses de son sol.

On y remarque plusieurs villes assez importantes et qui sont surtout appelées à un développement des plus rapides.

La capitale de la principauté, Sophia, s'est embellie et agrandie. Les chaussées qui y conduisent sont bien entretenues, et lorsque les différents réseaux des voies ferrées en projet seront construits, elle deviendra un centre commercial très important. Le peuple bulgare est une race laborieuse, pleine de sève et de vigueur, qui s'adonne surtout à l'agriculture. Aussi, grâce à sa situation privilégiée, la Bulgarie est forcément appelée à jouer un rôle considérable dans la péninsule.

Superficie et population.

La principauté, avec la Roumélie orientale, a une superficie de 99 872 kilomètres carrés et une population de 3 154 375 habitants.

Commerce.

Années.	Importations.	Exportations.	Total.
	fr.	fr.	fr.
1886	64 285 309	50 404 314	114 689 623
1887	64 742 481	45 747 247	110 489 728
1888	66 362 431	64 298 634	130 561 065
1889	72 869 245	80 581 076	153 450 321
1890	82 382 877	71 321 323	159 704 200

Budgets.

Les chiffres ci-après, puisés à source certaine, dénotent le développement progressif des ressources de la principauté de Bulgarie.

	EN FRANCS	
Budget de	Recettes.	Dépenses.
1879-80	23 013 700	21 494 555
1880-81	23 114 500	27 306 267
1881-82	28 154 280	29 143 814
1882	26 054 280	29 000 517
1883	30 568 280	31 502 427
1884	33 191 300	34 722 423
1885	34 899 900	35 780 323
1886	47 150 916	46 991 683
1887	47 218 266	46 927 046
1888	53 676 046	61 707 744
1889	63 484 952	78 496 418
1890	72 549 030	81 093 175
1891	80 478 700	80 208 233

Ainsi, en douze années, le budget de la principauté a presque quadruplé et, depuis l'exercice de 1885, le budget a plus que doublé.

Chemins de fer.

Les voies ferrées en exploitation présentaient, en 1889, une longueur de 692 kilomètres.

XIII

BOSNIE ET HERZÉGOVINE

Pour donner une idée de la situation que la Bosnie et l'Herzégovine avaient sous la domination ottomane et de celle qu'elles ont aujourd'hui, nous ne saurions mieux faire que de nous rapporter au témoignage de l'économiste érudit, M. Émile de Laveleye, qui dans son ouvrage, *la Péninsule des Balkans*, a dit :

Sous la domination turque la condition des paysans était devenue tout à fait intolérable. Après la conquête ottomane, le territoire fut, comme c'est l'habitude en pays turc, divisé en trois parts ; la première pour le sultan ; la seconde pour le clergé ; la troisième pour les propriétaires musulmans. Ces propriétaires étaient les nobles bosniaques, les chrétiens convertis à l'islamisme et les spahis, à qui il n'était pas rare de voir le sultan donner des terres en fiefs. Les laboureurs devinrent, sous le nom de *kmets* (colons) ou *rayas* (bétail), des espèces de serfs. Tout d'abord et jusqu'au milieu du dernier siècle, les kmets n'eurent à livrer aux grands propriétaires (*agas*) ou aux petits propriétaires (*begs*) qu'un dixième des produits sur place, sans avoir à les transporter au domicile de leurs maîtres, plus un autre dixième à l'État pour l'impôt. Les spahis et begs vivaient en grande partie des razzias qu'ils opéraient dans les pays voisins, et l'État, ne faisant rien pour la communauté, avait peu besoin d'argent. Mais peu à peu les musulmans élevèrent leurs exigences : ils vinrent jusqu'à exiger le tiers ou la moitié de tous les produits du sol, livrables à leur domicile, plus deux ou trois jours de corvées par semaine. Il ne resta bientôt plus aux kmets que ce qui leur était strictement nécessaire pour

subsister. Dans les hivers qui suivaient une mauvaise récolte, ils mouraient littéralement de faim. Aussi, réduits au désespoir, se réfugiaient-ils par milliers sur le territoire autrichien, où le gouvernement leur donnait des terres, et, en attendant, les nourrissait. En 1840, l'Autriche commença à s'émouvoir de cet état de choses; elle fit entendre des réclamations à la Porte, et celle-ci, à diverses reprises, donna des instructions à ses gouverneurs, pour qu'ils intervinssent en faveur des paysans bosniaques.

Exaspérés des garanties accordées aux chrétiens, et qui leur paraissaient autant d'atteintes à leurs droits séculaires, les begs maltraitèrent et dépouillèrent plus que jamais leurs paysans; ceux-ci n'avaient aucun recours possible auprès des juges et des fonctionnaires musulmans. Les rayas bosniaques cherchèrent de nouveau leur salut dans l'émigration. Cet exode eut lieu en 1873-1874 et l'Europe se rappelle encore les lamentables scènes qui le marquèrent. Plus énergiques, et soutenus par leurs voisins du Monténégro, les Herzégoviniens se soulevèrent; c'est ainsi que commença la mémorable insurrection, origine des grands événements qui ont si profondément modifié la situation de la péninsule.

Quelle est aujourd'hui la situation économique des cultivateurs ?...

M. de Laveleye fit la connaissance d'un capitaine dalmate, M. Domitchi, qui s'est beaucoup occupé de la géologie et de la minéralogie du pays. Il exploite, au pied du mont Inatch, une concession où l'on rencontre, chose très rare, du mercure à l'état liquide. M. Domitchi assure que le pays est très riche en minéraux de toutes sortes. Près de Tuzla, les salines appartenant au fisc livrent une partie du sel consommé dans le pays. En 1883, elles ont donné une augmentation de bénéfice de 300 000 florins, ce qui, pour le dire en passant, *est l'indice d'une plus grande prospérité.* Non loin de Varès, on produit du fer excellent. Des bassins de lignite de très bonne qualité existent près de Zenitcha, de Banjaluka, de Travnich, de Ronzieta et de Mostar;

on a recueilli également des minerais très riches de chrome, de cuivre, de manganèse, de plomb argentifère et d'antimoine. Une collection des minerais de la Bosnie figurait à la dernière Exposition universelle de Paris. L'État s'est réservé la propriété de toutes les mines, mais une Compagnie, la *Bosnia*, a obtenu des concessions importantes et en a commencé l'exploitation.

Tant que la Bosnie a appartenu à la Turquie, elle est restée une vraie terre inconnue. Aujourd'hui si on veut se renseigner sur son orographie, sa géologie, sa constitution, la répartition de la propriété, son régime agraire, sa population, ses races, ses occupations, il n'y a qu'à feuilleter la publication officielle appelée *Ortschafts und Bevolkerungs Statistik von Bosnien und der Herzegovina*, et l'on connaît ce pays mieux que le sien propre.

XIV

TUNISIE

Pour compléter cet aperçu, il ne nous reste qu'à jeter un coup d'œil sur les progrès accomplis en Tunisie sous le bienfaisant protectorat de notre République.

Les circonstances qui ont amené la France à faire entrer cette contrée africaine dans sa sphère d'action immédiate sont encore dans toutes les mémoires, et on sait dans quelle situation se trouvait la Régence au moment où nous avons pris en main la gestion de ses intérêts.

Ici encore, nous préférons passer la parole à un éminent homme d'État dont le témoignage a une autorité que personne n'osera mettre en doute; nous voulons parler du récent rapport soumis par l'honorable M. Ribot, notre ministre des affaires étrangères, au président de la République, sur la situation de la Tunisie :

« Au point de vue financier, dit M. Ribot, *le déficit permanent, les emprunts usuraires, la plus grande partie des ressources engagées à des créanciers*

étrangers, l'affermage de presque tous les revenus du pays, l'exploitation des contribuables par les intermédiaires, la perception violente des impôts, la fortune publique livrée au pillage.

» Au point de vue administratif : tous les ressorts du gouvernement *affaiblis* ou *brisés*, les transactions *arrêtées*, pas de *routes*, pas de *ports*, pas de travaux publics ou des travaux fastueusement inutiles, les populations *manquant d'eau*, dans un pays où l'eau est la vie, et livrées, sans défense et sans protection, aux accidents naturels et aux épidémies, et, par suite, notre frontière de l'Algérie sans cesse violée par des tribus indisciplinées et ouverte à tous les maux résultant d'un tel voisinage.

» La France ne pouvait se désintéresser d'un état de choses qui n'était pas pour elle sans périls. Elle fut amenée à intervenir et assuma ainsi la tâche de restaurer un pays jadis prospère, mais qu'un désordre séculaire avait ruiné.

» Les conditions dans lesquelles le problème se posait étaient nouvelles. Une nation de civilisation européenne se donnait pour mission de *rétablir l'ordre, la paix publique et la prospérité* dans un pays de civilisation musulmane, et cela *sans faire disparaître le pouvoir local, sans prétendre le remplacer*, mais en se contentant de le *conseiller*, de le *contrôler* et de le *guider*.

» Telle fut la conception originaire du régime du protectorat. Tandis que la Tunisie, avec son sol fertile et sa population laborieuse, présentait un champ

d'expériences particulièrement propice, la France se mettait à l'œuvre avec le sentiment exact de l'intérêt exceptionnel et de la nature particulièrement délicate de l'entreprise. Elle offrait ses administrateurs et ses militaires pour rassurer les intérêts particuliers, ses ingénieurs pour concevoir et diriger les grands travaux, ses agriculteurs et ses vignerons pour apprendre à tirer parti de la richesse du sol.

» La fertilité du sol tunisien et particulièrement la disposition favorable de certaines régions pour la culture de la vigne déterminèrent bientôt un courant de colonisation de la France vers la Tunisie. Et ce courant eut pour effet particulier de diriger vers la Régence non seulement des hommes, mais aussi des capitaux. On comprit rapidement qu'il convenait de préparer le système législatif nouveau de telle façon qu'il pût offrir *un abri sûr* aux tentatives si intéressantes qui allaient se produire.

» Il fallait donc, à la fois, ménager *des intérêts respectables se rattachant au passé*, et pourvoir à de nouveaux intérêts devant lesquels s'ouvrait l'avenir.

» C'est à ce double but que durent répondre l'ensemble et le détail des mesures qui furent prises, et qui ont fait de la Tunisie troublée et accablée de 1881, la Tunisie pleine de vie et pleine d'élan de 1890.

» Les mesures qui forment l'œuvre du gouvernement du protectorat ou qui sont dues à son influence peuvent se répartir en quatre groupes principaux concernant :

» 1° La réorganisation et la réforme administrative ;

» 2° La réforme et la réorganisation financières auxquelles se rattachent les dispositions relatives au domaine public, au domaine de l'État et aux biens habous;

» 3° La réforme judiciaire et la loi sur la constitution de la propriété foncière;

» 4° L'institution de directions autonomes, chargées des travaux de l'enseignement et des services spéciaux des postes et télégraphes ainsi que de la police sanitaire et de l'agriculture. »

On ne saurait mieux résumer et dépeindre l'état de tous les territoires placés sous la domination des sultans que ne le fait notre honorable ministre des affaires étrangères, en parlant du passé de la Tunisie. Nous ne sachions pas avoir dit autre chose de la situation actuelle de l'empire ottoman, telle qu'elle est dans sa triste réalité. C'est donc pour avoir pris la liberté de mettre à nu, dans nos diverses publications, les plaies gangreneuses qui rongent la Turquie, à cause de l'incurie et du manque de patriotisme des serviteurs d'Abd-ul-Hamid, qu'on nous accuse d'être un détracteur systématique, alors que les mêmes faits sont dénoncés, avec plus d'autorité, plus de vigueur et plus de talent, par des écrivains distingués et par des hommes d'État éminents!

TROISIÈME PARTIE

LES INTÉRÊTS FRANÇAIS EN ORIENT

XV

ESQUISSE HISTORIQUE DE L'ANCIEN COMMERCE DE MARSEILLE AVEC LES ÉCHELLES DU LEVANT

Dès la plus haute antiquité, Marseille, colonie phocéenne, avait tourné ses efforts et ses entreprises vers les opulentes contrées de l'Orient. Grâce à l'esprit entreprenant de ses habitants, qui étaient à même d'apprécier l'importance de la péninsule asiatique d'où ils étaient venus, et qui connaissaient ses intarissables ressources, un puissant essor avait été donné au commerce de Marseille avec les Échelles du Levant. Plus tard, les croisades contribuèrent au développement de la marine. Dès ce moment, s'établit entre l'Asie et l'Europe, un échange de produits dont les facteurs furent les Vénitiens et les Génois

et aussi les habitants de Marseille et de Montpellier. Mais, plus tard, l'altération des monnaies, la proscription des Juifs et des Lombards, les impôts excessifs, les confiscations déguisées sous le nom de lois somptuaires, firent le plus grand tort au commerce à l'époque de Philippe le Bel.

Les règnes des premiers Valois furent signalés par les mêmes abus et, de plus, par les désastres de la guerre avec les Anglais.

Malgré les efforts de Jacques Cœur pour lutter contre la concurrence des républiques italiennes, Marseille ne put recouvrer son ancienne suprématie commerciale dans le Levant qu'après que l'empire turc se fût définitivement assis sur les ruines des dynasties byzantines.

Réunie à la France en 1481, Marseille marcha de succès en succès dans ses relations avec les Échelles. L'alliance de François Ier avec Soliman II acheva de cimenter les liens qu'elle avait déjà contractés avec l'Orient. Cette alliance rendit les Français maîtres du commerce du Levant. Le pavillon français pouvait seul être admis dans les ports de l'empire ottoman; il servait aussi de tutelle à tous les autres peuples maritimes en relation avec l'Orient, qui le sollicitaient comme une faveur de l'ambassadeur de France à Constantinople. Plus tard, les Anglais, les Vénitiens, les Hollandais et les Génois avaient été admis à commercer avec la Turquie.

En 1642, vingt-quatre particuliers, négociants et autres, se réunirent pour organiser une Société

d'Orient. Le capitaine Ricaud, de Marseille, figurait à sa tête. Muni d'un privilège du roi, il s'appliqua à rendre au commerce français le prestige de son passé. Ces essais de colonisation auraient pu prospérer, si les dernières années du règne de Louis XIII n'avaient pas été entachées de mesures fiscales.

Le règne de Louis XIV donna un nouveau et glorieux élan au commerce maritime de Marseille. C'est de ce siècle que date une ère de prospérité nouvelle pour le commerce de Marseille, qui *n'a plus été égalée ni même tentée depuis*. Ce n'est plus Marseille seule désormais qui lutte pour s'approprier le commerce du Levant, c'est Duquesne, Tourville, le chevalier de Valbelle, le comte d'Estrées, le maréchal de Vivonne, le marquis de Martel, le comte de Châteaurenault; c'est toute la France derrière cette illustre pléiade de grands hommes de mer. L'impulsion descend de haut; la dédaigneuse et susceptible aristocratie de Louis XIV ne craint point de déroger en se prêtant aux combinaisons les plus hardies qu'engendre le commerce. Louis XIV attachait la plus grande importance au *commerce du Levant*, et pensait, comme son ministre de la marine, *qu'on ne pouvait négliger ce commerce sans déchoir à l'extérieur; qu'il avait besoin d'être soutenu contre le commerce des étrangers par une puissante protection et une bonne police.* Un des principaux titres de gloire de Louis XIV et de Colbert est d'avoir su donner à ce commerce une active impulsion. Parmi les cinq grandes Compagnies qui furent créées pour

exploiter le commerce français dans les diverses parties du monde, il faut citer celle du Levant, qui avait été créée en 1664. Colbert obtint en sa faveur un arrêt du conseil d'État, contenant les avantages, droits, prérogatives, exemptions et autres privilèges accordés par le roi à la Compagnie. Cet arrêt, qui se trouve dans les registres du conseil d'État et à la chambre de commerce de Marseille, est ainsi conçu :

Le Roy aïant reconnu, avec beaucoup de satisfaction, que les soins et applications qu'il a bien voulu prendre pour le rétablissement du commerce dans son roïaume, et les notables sommes de deniers qu'il a employées, non seulement pour l'armement des vaisseaux que Sa Majesté entretient continuellement pour netoyer les mers de pirates, et rendre la navigation libre, mais encore celles qu'elle a avancées aux Compagnies qu'elle a formées des Indes orientales, occidentales et du nord, outre les privilèges et exemptions qu'elle leur a accordées, ont procuré de notables avantages, tant auxdites Compagnies qu'à tous les autres sujets qui font profession du trafic et de la navigation : ce qui auroit invité bon nombre de sujets de Sa Majesté de toutes les conditions à suivre ses bonnes intentions et concourir à une si louable entreprise, en formant diverses Compagnies pour le commerce, tant de la mer Océane, que Méditerranée, qui doivent sans doute apporter l'abondance et la richesse à tous ses sujets et augmenter la réputation de sa couronne aux pays étrangers. Et voulant Sa Majesté donner les marques de sa bonté et de sa protection royale à la Compagnie du Levant, et lui donner moïen de trafiquer aux Échelles de la mer Méditerranée, costes et païs de la domination du Grand Seigneur, celles de Barbarie et d'Afrique, tant pour le débit et introduction des marchandises du cru que manufactures de France, et en retirer de celles venant dudit païs, propres tant pour la consommation dans le roïaume que pour en pourvoir les païs étrangers; ouï sur ce le rapport du sieur Colbert, conseiller du Roy en son Conseil royal, etc.; Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné et ordonne qu'il sera payé à ladite Compagnie du Levant la somme de dix livres, ainsi qu'elle l'a cy-devant accordé, pour chacune pièce de

drap qu'elle fera transporter pendant quatre ans hors du roïaume pour lesdits païs ; et ce par le Trésorier des bastiments, ars et manufactures, sur les ordonnances du sieur Colbert, etc. ; A déchargé et décharge ladite Compagnie de tous droits d'entrée et de sortie pour les munitions et vivres nécessaires pour équiper et avitailler les vaisseaux et bastiments qu'elle fera construire dans le roïaume, pour lesquels elle jouira du bénéfice accordé par l'arrest du Conseil du 7 décembre 1674 ; Veut et ordonne Sa Majesté que ladite Compagnie soit aussi exempte de tous octrois et droits qui se païent dans les villes et lieux à leur profit, pour les marchandises qu'elle fera entrer et sortir, et que les intéressés, directeurs et commis préposés par ladite Compagnie jouissent du droit de bourgeoisie et de tous les autres droits, privilèges, franchises, prérogatives et exemptions personnelles et pour toutes les marchandises, tant desdits païs du Levant, que ladite Compagnie tiendra en magasin ou envoiera pour son compte, pour être vendues ou entreposées, que pour les marchandises du cru, ou manufactures de France, ou des païs étrangers, dont elle fera trafic. Et seront lesdits intéressés, directeurs et commis préposés par ladite Compagnie, exempts de guet et garde de ville et autres corvées. Permettant Sa Majesté à ladite Compagnie de faire décharger les marchandises des païs où elle fera son commerce dans les lieux d'entrepôts et de les faire passer par transit, en faisant les déclarations nécessaires à cet effet ; comme aussi les faire décharger de bord à bord, dans les rades, sans que, pour raison de ce, lesdits intéressés soient tenus de payer aucun droit, ny même pour les dettes solidaires des lieux ou communautés de leur establissement, et sans que les effets de ladite Compagnie, ny les parts et portions qui appartiendront aux intéressés puissent être saisies pour quelque cause, prétexte et occasion que ce puisse être, soit pour les affaires de Sa Majesté, ou par des créanciers d'aucuns intéressés, pour raison de leurs debtes particulières, ny les directeurs de ladite Compagnie tenus de faire voir l'estat desdits effets, ny rendre aucun compte aux créanciers desdits intéressés, sauf à eux de faire saisir et arrêter entre les mains du caissier de ladite Compagnie, ce qui pourra revenir auxdits intéressés par les comptes qui seront arrestés par la Compagnie, auxquels ils seront tenus de se rapporter, etc. Sa Majesté a accordé et fait prest à ladite Compagnie, pendant le temps de six ans, de la somme de *deux cent mille livres* sans aucun intérêt, et consent que toutes les pertes qui pourront arriver au commerce de ladite Compagnie, pendant les *quatre premières années* de son establissement, soient prises sur ladite somme de 200 000 livres, à

condition toutefois qu'après lesdites six années expirées, la Compagnie sera tenue de rendre et rapporter au Trésor royal le fonds que Sa Majesté aura presté en deux années, aussi sans intérests, déduction préalablement faite desdites pertes, si aucunes sont arrivées, suivant les comptes de la Compagnie, et représentées par les intéressés et directeurs, à ceux que Sa Majesté commettra à cet effet. Promettant Sa Majesté à ladite Compagnie de la protéger et défendre envers et contre tous; mesme d'emploïer ses armes en toutes occasions pour la maintenir dans l'entière liberté de son commerce et navigation, et lui faire faire raison de toutes injures et mauvais traitements qui lui pourraient être faits; de faire escorter les envois et retours aux frais et dépenses de Sa Majesté par tel nombre de ses vaisseaux de guerre et galères qu'il sera nécessaire, partout où besoin sera, et pour l'exécution du présent arrest seront toutes lettres et expéditions nécessaires délivrées, etc., etc.

Donné à Saint-Germain-en-Laye, le 18e jour de juillet, l'an de grâce 1670, et de notre règne le 28e.

(*Signé*) LOUIS.

(*Et plus bas*) COLBERT.

Jamais le système colonial de la France n'eut un aussi vaste développement. Mais peu après, la prépondérance de Louvois qui, pour maintenir son autorité, précipitait Louis XIV dans des guerres perpétuelles, contribua à ruiner l'œuvre de Colbert. Sir William Temple, visitant la France en 1678, rendait un éclatant hommage à l'administration de Colbert, à la prospérité industrielle et commerciale de la France, et proclamait ce pays le plus riche et le plus florissant du monde.

Colbert, le premier, jeta un coup d'œil sévère sur la conduite des *Consulats français dans le Levant*, qui ne répondaient pas aux espérances qu'on avait fondées sur eux. Il leur donna en 1669, entre autres

instructions, l'ordre de respecter avec soin la forme de gouvernement des villes de leur résidence, de s'enquérir des denrées qu'on y récoltait, des manufactures qui y étaient établies, des marchandises qu'on y apportait, etc. La réorganisation des consulats et les renseignements que Colbert se faisait remettre sur les ressources de chaque pays et sur les avantages que le commerce français pouvait y trouver ont essentiellement contribué à la richesse nationale. « Dans tous les cas qui intéressaient le commerce en général, dit une ordonnance de 1681, le consul devait convoquer une assemblée de tous les marchands, capitaines et patrons de tous les vaisseaux français. Les consuls devaient envoyer, de trois en trois mois, au lieutenant de l'amirauté et à la chambre de commerce de Marseille, copies des actes publics et des délibérations des assemblées. »

Pour protéger les comptoirs dans les Échelles, Marseille dut y établir des représentants de la communauté, chargés non seulement de maintenir le bon ordre parmi les nationaux, mais aussi d'aplanir toutes les difficultés, tous les conflits qui pouvaient survenir entre eux et les musulmans, obtenir l'appui des pachas et traiter avec eux des conditions, souvent rigoureuses, qu'ils imposaient aux chrétiens pour leur permettre de résider et de trafiquer dans leurs États. Les consuls correspondaient directement avec la chambre de commerce de Marseille. Celle-ci mettait le plus grand scrupule dans le choix des immigrants qui désiraient aller se fixer dans les

Échelles. La conduite, la vie privée même et intime de tous les membres qui formaient le corps de la nation dans chaque Échelle étaient soumis à une police très rigoureuse. La conduite scandaleuse d'un certain nombre de mauvais sujets parmi les nationaux provoqua, en 1685, une ordonnance royale ainsi conçue :

De par le Roy,

Sa Majesté ayant esté informée qu'un grand nombre de marchands françois, qui ont commis plusieurs malversations dans le royaume, ou fait des banqueroutes considérables, se retirent dans les païs étrangers et particulièrement dans les Échelles du Levant, où non seulement ils font des commerces illicites, mais même se rendent méprisables aux Turcs, dans les commerces qu'ils font avec eux, par leur mauvaise foy, ce qui pourrait dans la suite causer un préjudice notable aux marchands résidant dans lesdites Échelles, et à ceux qui y vont traffiquer, à quoy étant nécessaire de pouvoir,

Sa Majesté a fait très expresses inhibitions et défense aux marchands françois qui voudront passer en Levant pour s'y établir de ne s'embarquer pour cet effet qu'après avoir été examinez et receus par la Chambre de commerce à Marseille, et que leurs noms y ayent esté transcrits dans un registre qui sera tenu cet effet, à peine contre les contrevenants de deux mille livres d'amende, applicable à l'hôpital des forçats de ladite ville; fait pareillement défense Sa Majesté, sous les mêmes peines, à tous capitaines ou patrons de vaisseaux, etc., de les recevoir dans leurs bords, etc., etc.; mande Sa Majesté au sieur Morant, intendant de la Justice, Police, etc., de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, etc.

Fait à Fontainebleau, le 21 octobre 1685.

(Signé) LOUIS XIV.

(Et plus bas) COLBERT.

Cet important document est accompagné de l'ordonnance suivante :

Thomas Alexandre Morant, chevalier, conseiller du Roy en se Conseils, Me des Requêtes ordinaire de son Hostel, Intendant de Justice, Police et Finances, et commandant pour Sa Majesté en Provence :

. . . .

Nous ordonnons que ladite ordonnance, dont copie dûment collationnée par notre secrétaire demeurera en notre greffe, sera exécutée selon sa forme et teneur, et, à cet effet, publiée et enregistrée ès archives de la Chambre du Commerce de cette ville, à ce qu'on n'en ignore, et copie d'icelle et de notre présente ordonnance envoyée à la diligence des sieurs Échevins et Députez du commerce aux Consuls françois établis dans les Échelles du Levant, pour tenir la main à leur exécution.

Fait à Marseille le 29 octobre 1685.

(Signé) MORANT.

Par Monseigneur,
BERNARD.

Les négociants français établis dans les Échelles du Levant formaient un corps qui prenait le titre de *nation*. Chaque nation avait son assemblée, composée de tous les négociants âgés de plus de vingt-cinq ans et résidant depuis au moins deux ans dans les Échelles. Cette assemblée était convoquée et présidée par l'ambassadeur, le consul ou le vice-consul. Les assemblées de la nation élisaient chaque année un ou deux députés, suivant le nombre de ses membres. Ces députés étaient chargés des affaires de la nation et veillaient aux intérêts du commerce. Ils provoquaient la convocation des assemblées et conféraient avec les consuls sur toutes affaires de la nation. Ils informaient la chambre de commerce de Marseille des événements qui pouvaient survenir dans les Échelles, et qui intéressaient le commerce.

Quiconque suit de près l'histoire du commerce

français avec les Échelles, depuis le règne de Louis XIV jusqu'au commencement de notre siècle, ne peut qu'admirer le zèle et la sollicitude des rois, de leurs ministres, de leurs ambassadeurs, de leurs consuls et de la chambre de commerce de Marseille pour favoriser le développement du commerce national à l'extérieur.

Pour nous rendre un compte exact de toute la sollicitude que la chambre de commerce de Marseille mettait à favoriser à l'extérieur le commerce national, nous signalerons encore le document suivant :

La Chambre de Commerce ayant fait diverses conférences (1733-1734) pour examiner dans quelle situation se trouvent les Échelles du Levant, tant par rapport au commerce qu'à la police et aux dépenses de chaque corps de la Nation, à l'effet de pouvoir rendre du tout un compte exact à M. Icard, Inspecteur du Commerce, elle a estimé nécessaire pour remplir un semblable sujet de dresser les mémoires suivants sur lesquels elle se flatte qu'il sera fait attention.

Extrait concernant l'Échelle de Smyrne.

M. l'Inspecteur ayant déjà fait sa tournée à Smyrne, la Nation de cette Échelle l'aura sans doute informé de l'état du commerce et des règles que l'on y observe, de même que des moyens praticables pour le *rendre meilleur* et plus avantageux.

La Chambre, voulant concourir aux représentations de cette Nation, a fait part de ses vues à des négociants qui ont résidé plusieurs années en ladite Échelle, qui leur ont fait faire les observations suivantes :

1° Que le commerce de Smyrne, ayant beaucoup de rapport et de connexité avec celui que l'on fait dans les Échelles de Constantinople et de Salonique, tant des marchandises d'entrée que de beaucoup de celles de sortie, telles que sont les laines et les cires, du moment qu'il a esté étably des règles pour la fixation du prix des draps qui se vendent dans cette première Échelle, il a fallu

nécessairement en fixer aussi le prix dans Symrne, et encore à Salonique, afin que les négocians des trois Échelles ne s'entre-nuisent point, etc. ;

2° Que la nécessité de ces fixations ayant paru indispensable, on doit les laisser subsister, mais que le commerce de Smyrne se faisant différemment que celui de Constantinople, il conviendrait qu'il fût étably une différence dans la façon de se régler ; l'on prétend qu'il ne devra point être permis de troquer les draps pour des marchandises de sortie, parce que cette facilité est sujette à des abus en ce qu'on est maître de s'entendre et de prendre ou de donner les marchandises en troque à tel prix ou sous telle tare ou escompte dont on peut convenir en secret : et il est encore adjouté que le party qu'a pris la Nation de Smyrne par ses dernières délibérations de faire vendre en commun tout l'indigo et de faire des répartitions à fur et mesure de chaque vente, ne sçaurait convenir au bien du commerce, en ce que ceux qui envoyent de l'indigo moins beau et inférieur à celuy des autres, le vendent au même prix et dans le même temps dès que ces différens indigos ont passé avec un même bâtiment, ce qui fait négliger d'envoyer de belle marchandise, parce que en prenant de celle qui coûte moins on peut la vendre à un même prix que la première et cela entraîne une négligence dans les affaires et oste le goût de l'émulation qui en doit être l'âme, l'on trouverait donc qu'il serait bien plus convenable de laisser vendre l'indigo en liberté, à condition qu'on le vendît *ceux* (*sic*) que la Nation y aurait fixés, sous des peines très sévères envers ceux qui contreviendraient aux Règlements ;

3° Que quoyque ce fussent là les moyens d'éviter certains abus, néanmoins on envisage d'une autre part que les ligues pour la vente des draps et encore des indigos, qui font un objet très intéressant du commerce d'entrée à Smyrne, suspendant très souvent les opérations de la traite des denrées que les négociants de Marseille tirent de l'Archipel, M. l'Inspecteur a une connaissance parfaite de ce commerce et il sçait que pour l'ordinaire celui qui envoye un bâtiment à la traite du blé ou de l'huile y met un fond en draps, ou en indigo, proportionné à la valeur du chargement de blé ou de l'huile qu'il se propose d'acheter, et que ce bâtiment va toucher à Smyrne pour y vendre son fond. Or si ce fond ne peut être librement vendu, il s'ensuit que la traite des denrées est traversée par le trop long séjour du bâtiment sur l'Échelle où il doit attendre l'occasion de la vente au prix fixe, et ce séjour constitue les négociants aux frais d'une longue starie et peut faire manquer

les occasions de faire les traites dans les temps et les lieux propres et convenables;

4° On prétend que l'usage introduit parmi les négociants de Smyrne de nommer des commissaires pour faire les achats de certaines marchandises venant de Perse par les caravanes peut être abusif et qu'il conviendra de laisser à un chacun la liberté de traiter ces marchandises en son particulier; qu'il est même arrivé par le passé qu'une caravane n'ayant porté qu'une fort modique partie de rhubarbe, le commissaire qui fit la visite déclara qu'elle était gâtée et en fit voir une prétendue montre d'estre mauvaise qualité, ce qui détermina la Nation à ne la point acheter, mais quelque temps après la même rhubarbe ayant été achetée et envoyée en cette ville, elle fut trouvée de la première qualité.

La Chambre a connaissance des abus qui se sont insensiblement glissés dans l'administration des deniers de la Nation de ladite Échelle; elle sçait que les députés reçoivent les importations ou avaries sur un certain taux qu'ils mettent aux espèces et qu'ils donnent sur un pied différent lorsqu'ils payent les appointemens et autres dépenses qu'ils ont prises sur le produit de ces droits. Elle sçait encore qu'on fait dans cette Échelle des dépenses qui ne sont point autorisées et que l'on passe dans les comptes sous le nom d'autres qui le sont, et ces deux cas sont très abusifs, ils ont été relevés tous de la reddition des comptes des frères Saint-Amand et Peirier, députés en l'année 1733 et M. le comte de Maurepas en a eu connaissance par les représentations que la Chambre eut l'honneur de luy en faire le 9 juin 1734. Ce ministre, toujours porté à réprimer tout ce qui peut porter préjudice au commerce, a envoyé à M. l'ambassadeur à la Porte les pièces et mémoires concernant cette affaire à l'effet d'éclairer les faits.

Indépendamment de cet admirable système de surveillance et de contrôle que la chambre de commerce et les représentants du gouvernement français exerçaient, aux siècles passés, dans la gestion des intérêts généraux des nations, établies dans le Levant, le roi envoyait de temps à autre des inspecteurs généraux pour examiner toutes les affaires et vérifier les comptes des établissements français dans

les Échelles, avec le pouvoir de leur imposer des règlements par ordre du roi.

Un document très intéressant, qui a trait à la mission du baron Tott, brigadier des armées du roi, en 1777, est le suivant :

Arrivée de M. le baron Tott, brigadier des armées du Roy, et inspecteur général des Échelles du Levant et de Barbarie, à Smyrne, le 9 novembre 1777.

Assemblée pour la lecture des ordres du Roy le 24 novembre 1777.

Adresse à M. de Peyssonnet, consul général à Smyrne et dans les îles de l'Archipel :

M. de Peyssonnet, je vous fais cette lettre pour vous expliquer ma volonté sur la mission de S. le baron de Tott, brigadier de mes armes et inspecteur général des établissements français au Levant et en Barbarie... Je lui ai donné tout pouvoir d'examiner les affaires de votre département, de liquider les dettes, de vérifier les comptes, de rejeter les sommes qui y auraient été passées abusivement, de faire les dépenses, de faire exécuter l'ordonnance et les arrêts du 9 décembre 1776, de prendre connaissance de tout ce qui regarde la police, le commerce et la résidence de mes sujets et protégés et de faire des règlements provisoires sur tous les objets qui lui sont désignés par les instructions...

De par le Roy.

Règlement provisoire de l'Échelle de Smyrne.

Nous Fr. baron de Tott, etc.

Sa Majesté, en exécution des arrêts de son conseil du 9 décembre 1776, se proposant de donner un règlement lorsque l'inspection sera terminée, il est ordonné provisoirement ce qui suit :

Article premier. — Le tarif remis au préposé pour la perception du droit du consulat ayant été évalué par la Chambre de Commerce en livres tournois, il devra être perçu sur cette évaluation en piastres zelots avec l'agio de 20 p. 100 en sus, etc.

Suivent les articles 2, 3... 8, concernant le règle-

ment de ces dépenses. Sept autres articles concernent le règlement général des matelots. — Trois articles sont relatifs aux jugements dans les causes des Français avec les gens du pays. Ajoutons : Ordonnance pour le transport des billets. — Ordonnance pour le séquestre des biens des ex-jésuites. — Ordonnance pour la suspension de la procession du jeudi saint.

Assemblée du 23 mars 1778.

RÈGLEMENT PROVISOIRE POUR LES NÉGOCIANTS COMPOSANT LE CORPS DE LA NATION FRANÇAISE ÉTABLIE A SMYRNE.

ARTICLE PREMIER. — Le syndic présidera les assemblées privées de la Nation, qui seront convoquées par lui toutes les fois que les intérêts particuliers de l'Établissement l'exigeront après en avoir préalablement prévenu le Consul.

ART. 2. — Il sera tenu pour ces assemblées privées un registre syndical qui sera paraphé par le Consul et dans lequel on inscrira toutes les délibérations, etc.

ART. 3. — L'Échelle de Smyrne étant composée d'un grand nombre d'établissements, les avis passeront à la pluralité afin d'éviter l'opinion de l'intrigue particulière au bien général, etc.

ART. 4. — Les négocians s'abstiendront scrupuleusement dans leurs assemblées particulières d'agiter aucun droit ayant trait à l'autorité, et ils se borneront à délibérer sur ce qui sera purement relatif à leur commerce et à leurs intérêts particuliers.

ART. 5. — Dans les cas où le corps des négocians aurait des représentations à faire au Consul, le syndic devra lui en exposer le motif, sur lequel ce magistrat jugera s'il y a lieu à convoquer une assemblée nationale.

ART. 6. — Lorsque les assemblées convoquées par le Consul auront lieu, toutes les délibérations et autres actes qui s'y passeront continueront à être enregistrés par le chancelier, etc.

ART. 7. — Excepté les quatre assesseurs, dont l'élection se fera dans une assemblée présidée par le Consul suivant le règlement qui les concerne, et les estimateurs des tares pour la draperie et

autres marchandises qu'il nommera d'office sur la requête de la Nation, les charges de syndic, d'auditeur, de commissaire des comptes, etc.

ART. 8. — S'il advenait que le syndic donnât à la Nation des sujets de plaintes assez graves, elle pourra, après en avoir jugé, procéder à son remplacement.

ART. 9. — Le syndic veillera à ce que ceux qui seront chargés de quelque emploi s'en acquittent avec le zèle et l'exactitude nécessaires.

ART. 10. — Dans tous les cas de l'élection d'un syndic la Nation ira en corps le présenter au Consul et le prier de l'agréer.

Les articles 11, 12 et 13 concernent le cérémonial.

ART. 14. — Les négocians éviteront dans leurs assemblées privées tout ce qui pourrait y introduire la division. Ils aviseront à un règlement particulier qu'ils rédigeront à la pluralité des voix, et à l'exécution duquel ils seront soumis lorsque le Consul l'aura approuvé et signé.

Fait le 20 mars 1778.

Ainsi, la correspondance échangée avec les agents consulaires fait connaître la variété des attributions de la chambre de commerce de Marseille, en même temps qu'elle permet d'étudier l'histoire et les mœurs des populations répandues dans le Levant. Les moindres détails lui étaient soumis.

Le marquis Dusson de Bonac, ambassadeur à Constantinople, écrivait, en 1722, à la chambre de commerce : « Vous me trouverez toujours disposé à contribuer de tout mon pouvoir à vos bonnes intentions et à concourir à tout ce que vous me communiquerez de vos vues pour l'augmentation du commerce des sujets du Roy dans le Levant et une plus

exacte direction dans toutes les Échelles. Vous ne devez point être en peine de vos intérêts dans celle de Constantinople; les sieurs G. Rémuzat et J. Peirier, actuellement députés, sont des gens d'une probité reconnue. »

Plus tard, le 30 juillet 1753, M. le comte des Alleurs, ambassadeur, « un homme de grand sens, pensif, parlant peu, allant au fait, un air simple et naturel, mais fin et délié », annonçant son arrivée à Constantinople, ajoutait: « Je sais très bon gré à MM. les députés de la nation de Constantinople de vous avoir informés de mes attentions sur tout ce qui peut intéresser le commerce du Levant... J'ose me flatter, messieurs, que vous seriez satisfaits de mon zèle si vous étiez bien exactement instruits du détail de mes soins, des embarras qui se rencontrent aujourd'hui dans le commerce du Levant, des obstacles que produisent la diversité des génies et des opinions, le caractère particulier des Turcs, de jour en jour plus avides et plus éclairés, la concurrence de nos rivaux et les manœuvres de nos ennemis... Si quelque chose pouvait ajouter à l'attachement naturel que j'ai pour mes devoirs, ce serait le désir de parvenir à votre estime, en vous donnant des preuves multipliées de la considération distinguée, avec laquelle je suis, etc. »

Le citoyen Marie Descorches, envoyé extraordinaire de la République française, écrivait aux officiers municipaux de la commune de Marseille en 1794: « Je vous envoie la liste des membres pourris qui

nous ont purifié par leur émigration. Nous avons encore sous la cocarde et les formes patriotiques quelques intrigans qui voudraient nuire, mais que la masse des bien intentionnés tient à terre. Il ne faut plus, je crois, que la plus légère attention du gouvernement sur eux et sur nous, pour rallier ceux qui ne sont que trompés et faire disparaître ceux qui les trompent. »

La conduite et la manière de vivre des particuliers ne faisaient pas moins l'objet d'une surveillance très rigoureuse de la part des agents consulaires français. Le comte de Pontchartrain, ministre de la marine, écrivait en février 1700 à la chambre de commerce : « La plus part des François établis au Caire ont une conduite scandaleuse et pleine de toute sorte de débauche. Le Roy a prescrit au consul de renvoyer en France toutes les personnes qui se conduiront mal, ayant soin de remettre au capitaine du navire qui les ramènera un procès-verbal des faits constatés à leur charge. Les députés du commerce devront s'entendre avec le consul pour faire cesser le désordre, dont ils sont en quelque sorte responsables, parce qu'ils ne se montrent pas assez scrupuleux dans le choix des émigrans... » Un nommé Rose (1727) demeura enfermé pendant plus de deux ans dans la maison du refuge de Marseille « pour avoir causé du scandale à la Canée par son libertinage ».

M. d'Amirat, consul à Caron, en Morée (1748), rapporte ce qui suit sur les Français établis dans

son département : « Le principal commerce de ce département est celui du change de fonds que les négocians français y introduisent, ou par eux-mêmes, ou par la voie de leurs maisons de Marseille. On place ici l'argent au change de 20 à 30 p. 100... Il arrive ordinairement que les Turcs, étant obligés de succomber sous le poids du change onéreux de 30 p. 100, ne payent ni change ni capitaux, et dans ce cas, les négocians font vendre les propriétés des emprunteurs. » Plus loin, nous trouvons une ordonnance de ce même consul, en date du 23 octobre 1748, qui est un curieux spécimen de la façon dont on entendait alors la liberté des personnes et des échanges : « Nous, Consul général de la Nation françoise, etc., faisons expresses inhibitions et défenses aux nationaux résidant dans ce département, de jouer aux jeux de hasard ou autres jeux capables d'intéresser leur fortune; leur interdisons l'usage des repas somptueux qu'ils se donnent les uns aux autres dans certaines occasions, et surtout lors du séjour des négocians françois ou étrangers qui passent par l'Échelle; leur défendons d'entretenir chez eux des chevaux et un trop grand nombre de domestiques, l'usage des chevaux ne devant être permis que de temps à autre, lorsqu'ils sortent de la ville pour leurs affaires ou quelque récréation honnête. Nous renouvelons les défenses précédemment faites aux nationaux de *s'habiller de draps anglois ou autres étoffes étrangères*, préférablement à celles de France, autant par éco-

nomie que pour engager, par leur exemple, les Turcs et les Grecs du pays à rechercher nos draps et nos étoffes, et enfin nous leur enjoignons d'éviter toutes les habitudes contraires à une conduite régulière, et qui pourroient être pour eux des occasions de dissiper les fortunes. »

Nous nous bornons à ces citations, parce qu'il serait trop long d'analyser et de transcrire ici le nombre de documents inédits de la plus haute importance qu'on trouve aux archives de la chambre de commerce de Marseille.

Avant de terminer cette esquisse, nous devons ajouter que les députés du commerce de Marseille se montraient très difficiles pour délivrer des certificats de résidence dans les Échelles. Voici, entre autres, un fait qui prouve la sollicitude du ministre, le comte de Maurepas, à cet égard. M. Garoute, négociant français, était malade à Salonique. M. de Maurepas avait autorisé sa femme à aller le soigner, mais dès qu'il fut rétabli, on renvoya Mme Garoute en France. « L'intention du roi, dit le ministre, est d'ailleurs de rappeler des Échelles toutes les autres personnes de la Nation qui peuvent y être dangereuses et inutiles ; je ferai usage, à cet effet, de la liste que vous vous proposez de m'envoyer. » (3 janvier 1731.)

En général, la permission d'aller faire le commerce dans le Levant était une faveur très vivement disputée.

De 1752 à 1783, les Français avaient à Smyrne 29 maisons de commerce très importantes; ils en possédaient 11 à Constantinople et 8 à Salonique et Cavala. Ces établissements pouvaient être considérés comme des espèces de succursales dont Marseille était la métropole. Un édit du roi, en date de mars 1781, réglementait les cautionnements que ces maisons devaient fournir à la chambre de commerce avant d'obtenir la permission d'aller se fixer en Orient.

Cet édit contient les six articles suivants :

Article premier. — Ceux de nos sujets qui voudront aller résider dans les Échelles du Levant et de Barbarie pour faire le commerce seront obligés d'obtenir notre permission. A cet effet, ils s'adresseront à la Chambre du Commerce de notre ville de Marseille, qui présentera leur demande avec ses observations au secrétaire d'État ayant le département de la marine.

Art. 2. — Après avoir obtenu permission, ils seront tenus de fournir à ladite Chambre du Commerce un cautionnement bon, valable et suffisant. Ce cautionnement sera passé par acte public par-devant notaire. Il ne pourra être moindre de *soixante mille* livres pour les Échelles de Constantinople, Smyrne, Salonique, Alexandrie, etc., et de *quarante mille* livres pour toutes les autres Échelles.

Art. 3. — Les négociants français qui résident déjà dans lesdites Échelles fourniront les mêmes cautionnements dans les délais qui seront fixés par l'ordonnance que nous nous proposons de rendre à cet effet.

Art. 4. — Les cautions répondront, jusqu'à la concurrence des sommes pour lesquelles elles auront fourni leur cautionnement, des avances et de tous les dommages qui pourraient être essuyés par la Nation française en Levant et en Barbarie à la suite des événements auxquels la *conduite* et les *affaires* des négociants cautionnés et des personnes attachées aux maisons desdits négociants donneraient lieu, et lesdites cautions y seront contraintes même par corps.

ART. 5. — En cas de mort ou de faillite des cautions, les négociants cautionnés seront obligés de fournir, dans un an, une nouvelle caution, et après ce temps les ayants cause des anciennes cautions seront et demeureront déchargés.

ART. 6. — Les cautions qui seront offertes par les maisons déjà établies en Levant et en Barbarie, ou qui s'établiront à l'avenir seront admises ou rejetées par ladite Chambre de Commerce sous l'autorisation de l'inspecteur du commerce, nous réservant à nous et à notre conseil de pourvoir sur les contestations qui pourraient s'élever relativement auxdites admissions ou rejets, et les juges des consuls de notre dite ville de Marseille connaîtront, sauf l'appel à notre parlement, de toutes les contestations qui concerneront les obligations contractives par les cautions. *Si donnons en mandement* à nos amés et féaux les édits ils ayent à faire lire, publier et enregistrer et le contenu en celui garder et observer selon sa forme et teneur, nonobstant tous édits, déclarations, arrêts et règlements et autres choses à ce contraires auxquels nous avons dérogé et dérogeons par le présent chose ferme et stable à toujours nous y avons fait mettre notre scel.

Donné à Versaillles au mois de mars, l'an de grâce 1781 et de notre règne le 7me.

(*Signé*) LOUIS.

(*Et plus bas*) COMTE DE PROVENCE, LA CROIX CASTRIES.

Les draps formaient toujours l'objet principal du commerce de Marseille avec les Échelles. Le gouvernement attachait un grand intérêt à la bonne fabrication des draps, parce qu'il espérait conserver ainsi à la France le monopole de cette branche importante du commerce du Levant. Parmi les fabriques qui alimentaient le commerce, la plus importante fut celle de la jurande de Carcassonne, dont les produits destinés au Levant s'élevaient, en 1780, à plus de 50 000 pièces par an, d'une valeur moyenne de 10 millions de francs. Les draps anglais dits *shaloons* portèrent un grand préjudice à ces envois, qui, en

conséquence, avaient perdu toute faveur dans le Levant. Les manufactures de Verviers et d'Aix-la-Chapelle leur opposèrent également une concurrence des plus funestes.

Le commerce de Marseille avec la Turquie en général et le port de Smyrne en particulier, pendant le dernier siècle, est représenté par les chiffres ci-dessous.

IMPORTATION A MARSEILLE.

Années.	De Smyrne seule. Livres.		De Turquie en général. Livres.
1700................	2087304		»
1712................	2619961	sur	13030674
1714................	4360226	—	22359219
1719................	5048319	—	23230450
1750................	5629076	—	21006254
1755	7207385	—	23349418
1766................	10611300	—	24940147
1789................	12805603	—	28315803

EXPORTATION DE MARSEILLE.

	A Smyrne. Livres.		En Turquie en général Livres.
1749................	4222984	sur	17734169
1765................	5695921	—	17944509
1767................	7087654	—	20821328
1776................	8489791	—	18267976
1789................	9545793	—	21038540

Tous ces renseignements sont puisés à des documents authentiques de la chambre de commerce de Marseille.

D'après les documents officiels transmis à cette

chambre de commerce par M. Amoureux, alors consul de France à Smyrne, le commerce général de ce port avec toute l'Europe était de 52 720 000 francs soit 21 791 000 à l'importation et 30929000 à l'exportation. Sur ce chiffre il revenait donc à la France 22 351 396 francs, soit 42,41 p. 100 du trafic général. Bien que le commerce général de Smyrne n'eût subi aucune variation sensible en 1839 — il était à cette époque de 52 885 000 francs, — la part afférente à la France ne représentait plus que 3,10 p. 100.

Aujourd'hui, le mouvement commercial du port de Smyrne comporte plus de 220 millions de francs. Sur ce chiffre, la quotité pour la France est d'environ 81 p. 100, soit à peine 40 millions de francs, importations et exportations réunies, tandis que l'Angleterre y figure pour plus de 40 p. 100.

Ce qui est triste encore pour notre commerce actuel avec Smyrne, c'est que les chiffres ci-dessus sont plutôt apparents que réels, tandis que ceux de l'Angleterre sont *bien réels*, car l'exportation de la France pour la Turquie se divise en deux parts bien distinctes : les produits de notre propre industrie et de notre sol, et ceux des pays étrangers qui ne font que traverser notre territoire. Cette dernière catégorie comprend pour une valeur assez notable des objets manufacturés de la Suisse et de la Belgique qui, sur les tableaux statistiques, figurent comme provenant de France.

Après 1789 la suprématie commerciale de la

France en Orient subit la plus grave atteinte.

La longue guerre maritime écarta trop longtemps le pavillon français du Levant. Les Anglais se hâtèrent de remplacer l'influence française, et le riche commerce de Marseille avec Smyrne et les autres Échelles, interrompu longtemps, ne put plus, jusqu'à nos jours, se relever et reconquérir son ancienne prépondérance.

Après la funeste journée d'Aboukir, qui fit un irréparable tort à la marine française, les Anglais avaient réussi à faire adopter à la Porte de nouveaux tarifs, qui rendaient impossible le commerce français en Turquie.

Vers la fin de l'empire, les relations de Marseille avec les Échelles avaient perdu toute leur importance, et le commerce français était totalement anéanti, lorsque le marquis de Rivière fut chargé d'une mission spéciale à Constantinople par Louis XVIII qui, soit par faiblesse, soit par impéritie, signa un nouveau tarif, qui soumettait les négociants français à des droits cinq fois plus forts que ceux que payaient les négociants des autres États. Les marchandises françaises étaient retenues par les douanes turques, qui ne consentaient à les livrer qu'au prix du nouveau tarif. Cette intolérable inégalité à l'égard des Français se prolongea plusieurs années. En 1830 seulement, le tarif des Autrichiens ayant été revisé, fut assimilé à celui des Français. Dans les années suivantes, l'égalité entre les puissances européennes fut successivement rétablie, à mesure que l'époque

du renouvellement de leurs conventions arriva. Enfin, un traité de commerce intervenu le 25 novembre 1830 entre la France et la Porte fit cesser cet état abusif des choses. Plus tard, en 1861, ce tarif fut remplacé par un nouveau, qui est encore actuellement en vigueur. D'après ce tarif, les importations des produits des pays étrangers payent à leur entrée en Turquie 8 p. 100 *ad valorem*. A l'heure actuelle, la Turquie négocie avec les puissances le renouvellement de ses traités de commerce.

Telles ont été, en résumé, les alternatives de succès et de revers que le commerce de Marseille avec les Échelles a subies jusqu'à 1840.

Dans les chapitres suivants nous examinerons l'état actuel de la représentation commerciale de la France en Asie Mineure et la position acquise déjà par nos rivaux dans ces grands centres commerciaux et agricoles.

XVI

SMYRNE

Smyrne est bâtie dans une situation ravissante, au fond d'un golfe qui pénètre à environ 7 myriamètres dans l'intérieur des terres. L'aspect général ne manque pas de charme, surtout après la construction de ses quais et ports, qui donnent aujourd'hui à la ville un cachet tout à fait européen. « La rade de Smyrne est une des plus belles et des plus sûres. Tous les pavillons s'y mêlent, toutes les solennités nationales, tous les événements politiques y sont librement célébrés. Cette rade est souvent remplie de plusieurs escadres, outre d'innombrables bâtiments marchands. C'est l'Élysée des marins du Levant. » *Smyrne l'Aimable*, la *Couronne de l'Ionie*, la *Perle de l'Orient*, l'*Œil d'Anatolie*, telles sont les épithètes qui lui ont été prodiguées par les poètes et par les voyageurs les plus remarquables. La beauté du golfe où Smyrne baigne ses pieds, la nature splendide de ses campagnes, la douceur de son climat, l'éclat de son ciel lumineux, la position, l'étendue et la sûreté de sa rade, les facilités des communications, grâce aux deux lignes de chemins de fer qui

la relient avec une grande partie de l'intérieur de l'Asie Mineure, rendent cette place la plus importante du Levant. Grâce à sa situation géographique, Smyrne, malgré la décentralisation de son ancien mouvement commercial par l'extension de la navigation à vapeur, absorbe encore aujourd'hui l'importation et l'exportation de la plus grande partie de l'Asie Mineure. Les autres villes maritimes de l'empire se soutiennent, soit par les ressources qu'elles puisent dans leur commerce intérieur, soit par les rapports fréquents qu'elles entretiennent avec les îles voisines.

Pendant un intervalle de trois mille ans, tour à tour ont grandi puis disparu, dans cette contrée qui a Smyrne pour capitale, des nations célèbres, des États florissants : Perses, Grecs, Macédoniens, Romains, Byzantins, Phéniciens et Francs se sont disputé sa conquête, et tous l'ont possédée successivement jusqu'à ce que, après avoir essuyé les outrages de tant de maîtres, elle ait fini par tomber sous la domination du despote le moins éclairé.

De nos jours plus que jamais, depuis la domination ottomane, Smyrne porte le cachet d'une ville grecque, d'une ville chrétienne, d'une ville civilisée, relativement plus prospère sous tous les rapports que toute autre ville de l'empire ottoman.

Au commencement du XVIIIe siècle, Smyrne comptait à peine 30 000 habitants; mais bientôt l'immigration s'y porta de préférence à toutes autres villes et régions de l'Anatolie. Elle dépasse actuelle-

ment 200 000 habitants avec ses environs. Seule la ville compte aujourd'hui environ 30 000 maisons et 10 000 magasins.

La population grecque figure pour à peu près 50 p. 100 dans ces chiffres. Les Turcs comptent pour une cinquantaine de milliers d'habitants; c'est pourquoi Smyrne est appelée par ces derniers : *ghiavour Ismire* (Smyrne l'*infidèle*). Le reste de la population est représenté par les différentes autres nationalités : Israélistes, Arméniens, Francs (Levantins) et étrangers.

Dans notre précédent chapitre, nous avons vu que, d'après les documents officiels de M. Amoureux, le commerce général de Smyrne était, en 1787, de 52 720 000 francs, soit 21 791 000 francs à l'importation et 30 929 000 francs à l'exportation. Il ne dépasse pas, en 1839, 52 885 000 francs, dont 17 029 000 francs à l'importation et 35 856 000 à l'exportation.

A partir de cette époque, le commerce de ce port important prit un essor considérable, et il suivit une progression constante à mesure de l'avancement des voies ferrées vers l'intérieur de la province.

Le tableau suivant suffit pour en donner une idée suffisante au lecteur :

Années.	Importation.	Exportation.	Ensemble.	
	fr.	fr.	fr.	
1850...	31 031 000	36 227 000	67 528 000	
1855...	57 000 000	63 000 000	120 000 000	Guerre de Crimée.
1856...	71 857 000	72 221 000	144 078 000	
1857...	61 187 000	62 935 000	124 122 000	
1860...	59 663 000	46 159 000	105 822 000	

Années.	Importation.	Exportation.	Ensemble.	
	fr.	fr.	fr.	
1872...	86846000	121671000	208517000	
1873...	116710000	103971000	220681000	
1874...	112263000	98489000	210752000	
1875...	87085000	97401000	184486000	Époque de la
1876...	71498000	115730000	187237000	banquer. fin.
1877...	77060000	117051000	194111500	de la Turquie.
1880...	99510000	96312000	195822000	
1881...	116403000	104600000	221003000	

Les chiffres précis du mouvement commercial, pendant la dernière période décennale, nous manquent. Mais les recettes suivantes de la Société des quais de Smyrne, provenant des droits de quai sur les marchandises entrées et sorties, nous prouvent un développement constant de ce commerce.

RECETTES DE LA SOCIÉTÉ DES QUAIS.

Années.	Sur importations.	Sur exportations.	Ensemble.
	$	$	$
1886..........	1660407	1366735	3027141
1887..........	1813578	1380250	3193828
1888..........	1787583	1203013	2990596
1889..........	1649946	1541676	3191622
1890..........	1623274	1623077	3246351

MOUVEMENT MARITIME.

Entrées seules.

Années.	Navires.	Tonnage.
1874............	5751	716089
1875............	5369	822702
1876............	5798	897019
1877............	5873	882427
1878............	5522	795881
1879............	5565	845064
1880............	5503	1037155

Années.	Navires.	Tonnage.
1881	5 350	1 069 667
1882	5 670	1 151 656
1883	5 788	1 208 544
1884	5 679	1 207 255
1885	6 306	1 383 061
1886	6 507	1 412 293
1887	6 652	1 480 558
1888	6 422	1 472 338 (saison de mauvaises récoltes).

XVII

LES NATIONALITÉS

Les Grecs.

Il est incontestable que l'élément musulman domine comme nombre en Orient; mais, par contre, comme force morale, la race grecque forme l'élément le plus vivace, et représente partout la force intellectuelle, la force civilisatrice, la force motrice.

Après tout ce que nous avons déjà écrit, dans la deuxième partie de ce livre sur le peuple hellénique, nous croyons inutile de nous étendre davantage sur les Grecs de la province de Smyrne. Nous nous contenterons seulement de citer le témoignage autorisé et tout récent de l'éminent géographe M. Élisée Reclus qui, en parlant des Grecs, écrit :

« Nul peuple ne sait mieux assurer l'avenir par l'éducation des enfants. Dans chaque ville les écoles sont la grande affaire.

» Les négociants, après s'être entretenus du prix et de l'expédition des denrées, discutent des méthodes pédagogiques, apprécient le mérite des professeurs, encouragent le zèle des élèves. Pour doter

et entretenir les écoles, il n'est sacrifice que ne fassent les communautés. »

Sur une population d'environ 350 000 âmes, exclusivement hellénique, Smyrne et les nombreuses villes de sa province possèdent 97 classes d'écoles supérieures et moyennes, et 240 écoles des deux sexes, fréquentées annuellement par environ 20 000 élèves. Tous ces établissements sont séculiers et ne doivent absolument rien ni au gouvernement ni à aucune propagande ou congrégation religieuse. Ils sont entretenus, comme les hospices des communautés grecques en Orient, par des dotations, des cotisations annuelles des particuliers, dues à la libéralité des membres des colonies grecques.

De toutes les provinces de l'Asie Mineure, Smyrne seule possède des écoles supérieures, dont le couronnement est l'*école évangélique*, grand collège de premier ordre.

L'origine de cette école est, en quelques mots, celle-ci. Avant 1733, il existait à Smyrne une petite école, créée en 1707, mais qui, à cause de l'insuffisance des ressources, ne pouvait donner l'instruction nécessaire à toute la jeunesse de la communanté grecque. Les jésuites établis à Smyrne s'efforçaient alors d'attirer la jeunesse dans leurs écoles. En présence de ce danger, quelques patriotes s'entendirent pour réorganiser et doter la petite école communale. Son principal fondateur, P. Sevastopoulos, afin de la mettre à l'abri des machinations dirigées contre elle par les jésuites, et de toute autre violation du fait

des autorités turques, sollicita et obtint la protection du gouvernement anglais.

Cette confiance accordée à l'Angleterre et qui s'est conservée encore jusqu'à nos jours chez les chrétiens de l'Anatolie, fut inspirée par cela seul que la politique anglaise en Orient n'a jamais eu pour objet de favoriser le prosélytisme protestant parmi les chrétiens du Levant. Sa prédominance et sa suprématie, partout où cette nation exerce son influence, sont dues exclusivement à la puissance de sa politique purement économique et commerciale.

Si les chrétiens de l'Anatolie n'ont peut-être pas encore tous les raffinements des sociétés civilisées de l'Occident, au moins doit-on reconnaître et proclamer bien haut que, dans leur simplicité, ils sont plus clairvoyants et moins superstitieux que beaucoup de peuples de l'Occident. Cela provient de ce que le système d'éducation en Orient a pour base fondamentale les lettres grecques et l'histoire de la Grèce antique. En conséquence, l'imagination de la jeunesse s'habituant de bonne heure à rayonner dans les horizons lointains et étendus des anciennes républiques, rien ne peut plus, lorsqu'on arrive déjà aux temps du christianisme, les attacher aux prestiges et aux miracles des moines et des prêtres du moyen âge, ni à ceux des Byzantins.

Chez eux, l'homme le plus ignorant ne reconnaîtra jamais l'infaillibilité d'un patriarche œcuménique, du chef de leur Église. Le culte religieux, chez le chrétien orthodoxe de l'Anatolie, est en même temps un

attachement profond à l'unité de sa race. L'enseignement séculier, que la République française cherche à faire prévaloir en France au risque de soulever contre elle tous les fidèles et de troubler souvent la paix religieuse, est établi sans contestation dans les communautés chrétiennes les plus reculées de l'Asie Mineure. Ces communautés savent se régir avec indépendance, possèdent leurs écoles, leurs bibliothèques, leurs hôpitaux, quelquefois des musées, comme à Smyrne, et tout cela en dehors de l'action des prêtres, qui sont respectés tant qu'ils ne cherchent pas à gouverner autre chose que la conscience de leurs fidèles. Encore la confession chez eux n'est-elle qu'une simple formalité, et le clergé n'a-t-il jamais entrepris de pénétrer le secret des familles. Au contraire, si jamais quelque patriarche, ou métropolitain, ou évêque s'avisait de fermer quelque école communale laïque pour confier l'éducation de la jeunesse au clergé, nous ne saurions dire si les chrétiens de l'Anatolie le feraient tout simplement destituer, ou bien l'enfermeraient dans quelque asile de fous.

Les Turcs.

Tous les voyageurs qui ont parcouru l'Orient non seulement de nos jours, mais dans les siècles précédents ; tous les observateurs qui y ont vécu à une époque quelconque, se sont accordés à reconnaître qu'aucune des qualités qui font les grands peuples

n'a manqué et ne manque aux Turcs; ils ont le courage militaire, et surtout la finesse diplomatique, qu'à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, ils ont apprise des Phanariotes, dont le nom occupe une des plus célèbres pages de l'histoire des relations diplomatiques de la Sublime-Porte; ils ont l'honnêteté privée, le génie du commandement, la discipline civique. Il semble donc qu'ils auraient dû se fondre sans trop de peine avec les peuples progressifs de l'Europe avec lesquels, depuis déjà plus de quatre siècles, ils se trouvent en contact. Il n'en a rien été cependant; partout où ils ont passé, partout où ils passent encore, c'est comme une armée en campagne; ils sont — par l'égoïsme détestable de leurs sultans et de leurs gouvernants — campés, plutôt que fixés comme une nation, dans les pays qu'ils ont conquis! Phénomène qui serait inexplicable. s'il ne s'expliquait tout naturellement par cette confusion du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel : à aucune des périodes de son existence nationale, la Turquie ne s'est regardée comme un peuple ordinaire, s'établissant sur un territoire pour le cultiver, pour y vivre paisiblement des fruits de son travail. Les conquérants turcs ne regardèrent jamais les peuples qu'ils ont soumis à leur joug comme les membres organiques de l'État, mais comme une annexe formée de vassaux et de tributaires qui n'ont qu'à payer sans murmure les impôts divers, lourds et oppressifs, qu'il plaît au maître d'exiger d'eux. C'est pourquoi le Turc, en gé-

néral, n'exerce aucune industrie, aucun commerce.

Le proverbe dit : « Le Franc a la science, l'Arménien le commerce et l'Osmanli la majesté. » Le Turc est donc majestueux et cela lui suffit. Malheureusement, dans notre civilisation moderne, la majesté n'est pas un moyen d'existence; c'est ce qui explique pourquoi tant de malheureuses populations musulmanes succombent sous la misère la plus noire, sur la plus riche et la plus féconde des terres qu'elles habitent !

Le Turc ne connaît, nous l'avons déjà dit, que quatre carrières : être fonctionnaire, soldat, prêtre ou agriculteur ; et quel agriculteur ! Il ne faut pas que ce mot « agriculteur » nous fasse illusion. Le cultivateur turc, s'apercevant que les exactions et les impôts lui enlèvent toute chance de bénéfices, a pris, de tout temps, le parti de produire seulement pour sa consommation personnelle. Indolent de sa nature, insouciant, inactif et ne s'inquiétant guère du lendemain, il est, comme individu, taciturne, placide, sérieux, et il ne manque pas de bon sens naturel. Les Ottomans d'autrefois avaient moins d'incurie.

Les femmes turques du peuple, soumises aux travaux les plus pénibles et à tous les mauvais traitements, sont de bonne heure flétries et ridées. Leur beauté dans les familles aisées montre que, si elles menaient une vie moins dure, les femmes du peuple seraient aussi belles que les hommes, dont la taille présente de belles proportions.

L'orgueil de race est excessif chez les Turcs, mais

en même temps ils sont hospitaliers. Cette qualité est une religion chez eux; et lorsqu'ils ne sont pas fonctionnaires, ministres ou courtisans des hommes au pouvoir, ils sont généralement bons, sincères, honnêtes et bienfaisants.

Au point de vue de l'instruction, c'est le peuple le plus arriéré et le plus ignorant.

« Si, par impossible, dit M. Ch. Scherzer, l'esprit d'un des créateurs de la puissance islamique ou des lettres orientales revenait sur la terre, il se voilerait à la vue de l'abêtissement qui a atteint les fils du Prophète. L'éducation et l'enseignement rationnels, qui peuvent seuls infuser à un organisme social une vie saine et vigoureuse, sont choses inconnues dans ce milieu. »

Les Arméniens.

Les Arméniens de la province de Smyrne, comme ceux du reste de l'Asie, sont l'un des plus anciens peuples du vieux monde; ils ont conservé leur antique écriture et leur langage national.

Dans leur pays d'origine, dans ces régions escarpées qui s'étendent de la mer Noire à la vallée de l'Euphrate et à la mer Caspienne, les Arméniens forment un peuple laborieux, honnête, doux, très attaché à ses croyances et à ses traditions historiques. Bien que naturellement docile et souple, peu héroïque et belliqueuse, cette malheureuse nation a eu beaucoup à souffrir et elle souffre encore de la férocité

de la domination turque et de la rapacité des Kurdes; encore aujourd'hui les exactions, les actes d'arbitraire et de cruauté inouïes sont très fréquents et provoquent les courageuses réclamations des âmes charitables. Mais qui s'occupe en Europe d'appuyer les droits des faibles en Orient et de réclamer de la Porte l'exécution des garanties promises à Berlin en faveur des populations de l'Arménie?

Les Arméniens de la province de Smyrne s'occupent exclusivement du commerce, s'ils ne sont pas employés ou fonctionnaires.

XVIII

LES COLONIES EUROPÉENNES

Les Anglais.

Parmi les colonies européennes de Smyrne et de sa province, la colonie anglaise est la plus importante et la plus influente. C'est depuis la révolution de 1789 que les Anglais ont supplanté la France, autrefois maîtresse de l'Orient. Ils n'y ont pas seulement réussi en ruinant la marine militaire et commerciale de la France, si florissante au XVIII[e] siècle, et en laissant dans l'esprit des populations le souvenir de leurs triomphes maritimes : ils ont fait plus et mieux. Afin de mieux exploiter les fertiles contrées de l'Asie Mineure, ils ont fondé des comptoirs et des établissements permanents. Ce serait peu encore pour expliquer leur supériorité actuelle. En même temps qu'ils exploitent les richesses naturelles de la province de Smyrne, ils se rendent peu à peu maîtres des esprits, font pénétrer dans toutes les classes de la société leur langue, leurs habitudes, leur civilisation. Depuis 1848 ils ont fondé plusieurs écoles destinées à donner à la jeunesse de leur colonie une éducation vraiment britannique; grâce à ces institu-

tions, ils restent groupés et unis, demeurent en contact avec leurs compatriotes et servent à la fois leurs propres intérêts et ceux de leur patrie. Dès lors il s'établit entre les colons et le gouvernement un échange de vues et d'intérêts qui amènent le gouvernement anglais à protéger toujours et quand même ses sujets habitant l'étranger, et ceux-ci à servir par tous les moyens possibles l'influence et l'extension des idées anglaises. Les Anglais possèdent au plus haut degré un orgueil national qui se dénote même dans leurs opérations commerciales. C'est justement grâce à cet attachement étroit à leur caractère national et aux idées de leur pays, qu'ils sont toujours plus forts, unis et compacts, et qu'en même temps qu'ils servent la politique économique de leur pays, ils contribuent au développement et à la prospérité de leurs intérêts nationaux et privés. Dès lors les négociants anglais en Orient demeurent les auxiliaires très précieux de leurs représentants diplomatiques et consulaires.

Rien n'est négligé dans l'éducation des résidents anglais de Smyrne ; on leur enseigne les langues vivantes avec une rare perfection ; en même temps ils apprennent très exactement à se rendre compte de la situation économique du pays. Non seulement les Anglais ont acquis une grande influence morale en donnant l'exemple d'une colonie unie et forte, mais ils ont insensiblement communiqué aux habitants de la province, à la jeunesse éclairée de Smyrne, leur esprit sérieux et pratique. Ils ont eu le double

mérite de rester eux-mêmes, et de transformer selon leurs idées les hommes au milieu desquels ils sont appelés à vivre et à travailler.

Les Allemands.

La propension de la race allemande à étendre sa domination sur ces pays bénis du ciel, date de la chute de l'empire romain. Les Slaves et surtout les Byzantins étaient une proie facile aux yeux des Allemands; c'est ce qui a donné lieu de tout temps à ce mouvement lent mais persévérant qui les a amenés vers le Bas-Danube et vers le littoral de l'Adriatique.

Depuis l'accomplissement de l'unité pangermanique, mais surtout depuis le traité du congrès de Berlin, le germanisme marche résolument à la conquête économique non seulement des pays de la péninsule balkanique, mais particulièrement des opulentes contrées de l'Asie Mineure et de la Syrie.

Le grand succès des Allemands dans l'expansion de leur influence, faut-il le répéter, repose particulièrement sur les principes de solidarité et d'association qu'ils pratiquent; principes qui les amènent à se grouper et à s'associer pour établir à l'extérieur des représentations commerciales permanentes.

Déjà le célèbre économiste List avait reconnu l'importance des pays du Levant pour l'Allemagne, lorsque Roscher, un autre économiste éminent, conseillait, en 1856, l'émigration en Orient de préférence à l'émigration vers l'Amérique. « Il en serait

autrement, disait-il, si le courant de l'émigration allemande était dirigé vers nos pays voisins de l'Est, c'est-à-dire vers les parties fertiles, mais clairsemées de la Hongrie, vers la Moldavie, vers la Roumanie, la Bulgarie et l'Asie Mineure. Le génie si pratique de List, ajoute Roscher, a toujours recommandé cette idée. C'est là où, par la voie de conquêtes pacifiques, on pourrait faire *naître une nouvelle Allemagne qui l'emporterait en grandeur, population et richesse, sur l'ancienne Allemagne et qui formerait le boulevard le plus sûr contre la Russie et le panslavisme.* » Voilà ce que l'on pensait déjà en Allemagne en 1856 des pays de l'Orient méditerranéen.

Or, cette nouvelle Allemagne et ces conquêtes pacifiques que List et Roscher rêvaient il y a plus de trente ans et auxquelles ils attachaient une si haute importance pour la politique coloniale de leur mère patrie, le génie et l'esprit pratique des Allemands sont en train de les réaliser aujourd'hui lentement, sans bruit et sans parade, mais sûrement et avec persévérance.

Pour donner une idée de l'esprit d'entreprise qui pousse les Allemands à la conquête économique des meilleures positions commerciales, notamment des marchés du bassin de l'Orient méditerranéen, nous nous faisons un devoir de donner ici l'extrait d'un rapport officiel de la Société commerciale allemande de Berlin. Les efforts et les tentatives de cette importante Société offrent un intérêt tout particulier et méritent d'être signalés :

Nos communications s'adressent aussi bien à nos compatriotes qu'aux Orientaux, dit le rapport de la direction, puisqu'il s'agit de l'examen de toute une série de questions tendant vers un but commun, qui est d'ouvrir à l'esprit entreprenant de nos ouvriers et de nos commerçants un nouveau champ d'activité en Orient, destiné à profiter aussi bien à l'Allemagne qu'aux populations des contrées à exploiter. La création de notre Société a pour objet, non seulement d'ouvrir de nouveaux débouchés à notre industrie dans les pays étrangers, mais surtout de contribuer en même temps au bien-être de leurs habitants, en développant leurs ressources, par l'établissement chez eux de comptoirs permanents, de colons industriels et agricoles. Car nous agirions d'une façon antiéconomique et imprudente, si nous nous proposions simplement de forcer l'offre de nos produits à des populations encore peu fortunées, mais dont les ressources sont susceptibles d'être considérablement augmentées par un développement plus rationnel de leur agriculture encore primitive.

Notre programme a donc pour objet :

a. L'exportation des produits de l'industrie allemande en échange des matières premières à importer directement des pays de production ;

b. La rédaction, l'examen, etc., de projets de travaux publics ou particuliers, tels que construction de canaux, de ponts, de chemins de fer, de tramways, d'aqueducs ; l'entreprise du desséchement des terres, l'introduction du gaz et de la lumière électrique ; la fourniture de bateaux à vapeur, de machines, de matériel de télégraphe, de téléphones, etc. ;

c. L'émigration d'ouvriers spéciaux pour chaque industrie ou entreprise nouvelle et la recherche des capitaux nécessaires pour l'établissement de ces entreprises ;

d. La négociation d'emprunts pour le compte des gouvernements et des municipalités ;

e. L'encouragement et la stimulation de la culture intellectuelle des classes agricoles...

Comme résultat pratique de nos tentatives, nous avons à citer : 1° l'établissement, en 1882, de dépôts allemands au Pirée, à Constantinople et dans les principales villes de la Grèce et de la Turquie, dans lesquels les acheteurs étrangers peuvent voir et acquérir des machines et des modèles de toute espèce de nos usines ; 2° la création à Smyrne d'un établissement vinicole de premier ordre pour l'amélioration de la culture de la vigne et pour la fabrication des vins de raisins frais du pays, avec les nouveaux procédés européens.

Cet extrait sommaire d'un rapport officiel des directeurs de la Société allemande démontre la grande importance que l'Allemagne attache à cette partie de l'Orient.

Il serait trop long d'insister ici sur les autres entreprises de cette Société en Syrie, en Asie Mineure et ailleurs.

La guerre de 1870, qui a posé les bases de l'hégémonie prussienne dans l'Europe centrale, contribua puissamment au progrès de l'influence allemande en Turquie.

A la suite des victoires prussiennes de 1870, les représentants diplomatiques et consulaires de l'Allemagne dans l'empire ottoman prirent des allures de conquérants et de tuteurs du gouvernement turc, qui s'empressa d'ouvrir à deux battants les portes de l'empire aux Allemands. Le sultan sollicitait de l'empereur d'Allemagne des officiers instructeurs de son armée (tandis qu'il admettait à la retraite des officiers français) et des hauts fonctionnaires pour sous-secrétaires d'État dans différents ministères.

Il y a une vingtaine d'années, la colonie allemande à Smyrne était à peine connue et le commerce de cette importante ville avec l'Allemagne ne figurait même pas sur les tableaux statistiques des douanes turques. Cette colonie, moins par le nombre que par l'intelligence, l'activité et l'industrie de ses membres, a su arriver dans ces dernières années à une position fort influente. Les Allemands,

qui font presque tout chez eux par l'influence de leurs universités, avaient entre les mains un merveilleux moyen d'influence, et ils s'en servent à Smyrne sans répugnance, ce qui dénote un esprit remarquablement pratique : C'est en langue française qu'ils font leur propagande! Leurs écoles sont donc fréquentées par les deux sexes appartenant à toutes les nationalités, grâce au caractère international de l'enseignement français.

Dans l'extrait de la circulaire de la Société commerciale allemande de Berlin que nous avons donné plus haut, il est question d'un établissement vinicole de premier ordre qui a été fondé à Smyrne pour l'amélioration de la culture de la vigne et pour la fabrication des vins de raisins frais du pays. La richesse des raisins et l'abondance du produit ont tellement frappé les émissaires allemands, qu'après les expériences concluantes sur l'application des procédés européens aux raisins indigènes, ils ont construit le vaste établissement précité. A cet effet, ils ont acheté à proximité de la ville des terrains étendus qu'ils ont plantés eux-mêmes de vignes.

Les magnifiques caves modèles, qui sont creusées à une profondeur de six mètres dans les terres, sont considérées à juste titre comme des chefs-d'œuvre. L'élément indigène, à l'exception de quelques ouvriers pour le travail grossier, est rigoureusement exclu du service dans les fabriques.

Frappés du succès de cette première entreprise, les fondateurs ne tardèrent pas à y joindre une

importante distillerie pour la fabrication des alcools. En 1884, nous avons eu occasion de faire la connaissance d'un inspecteur qui avait été envoyé de Berlin pour y étudier la question de l'établissement d'une grande minoterie, en vue d'alimenter le pays de farines fabriquées dans le pays et de faire la concurrence à celles qui sont importées à Smyrne de France et de Russie, la fabrication indigène étant souvent insuffisante.

Ce qui nous a frappé surtout, c'est que cet inspecteur, qui pour la première fois visitait Smyrne, parlait parfaitement bien les langues du pays et connaissait à fond les habitudes et le caractère des Orientaux. Les moyens par lesquels ces hommes éminemment pratiques arrivent à bien connaître les hommes et les choses au milieu desquels ils comptent exercer leur action et leur influence, ne seraient pas du goût de tout le monde : ledit inspecteur, ingénieur distingué de son métier, avant d'être chargé des intérêts en Orient d'une si importante Société, avait été envoyé d'abord à Constantinople, et il était parvenu à enseigner pendant quelques années comme *professeur de gymnastique* dans l'école commerciale supérieure de la colonie grecque. C'est là, tout en travaillant au développement physique de la jeunesse grecque, qu'il s'est perfectionné lui-même dans l'étude des langues, des mœurs, des usages commerciaux, etc., du pays, afin de mieux servir ensuite les intérêts généraux de la mère patrie à l'extérieur.

L'avertissement que nous donnons ici à nos concitoyens est assez précis pour qu'on le retienne.

La France s'est trop désintéressée de ces questions qui touchent cependant à sa politique traditionnelle, et il n'est que temps pour elle de se souvenir du passé !

Les Italiens.

La colonie italienne mérite aussi d'être mentionnée. Elle est plus nombreuse que les autres, et, depuis quelques années, on remarque un mouvement très accentué en vue d'une organisation rationnelle de sa représentation commerciale et de la propagation de la langue et des idées italiennes par la fondation de nombreuses écoles des deux sexes. Les Italiens possèdent à Smyrne, comme à Constantinople, une chambre de commerce qui compte des négociants très sérieux travaillant activement et utilement. Dès qu'il y a une question à l'ordre du jour, l'ambassadeur d'Italie à Constantinople s'adresse à ces négociants et leur demande des avis motivés, c'est ce qui a eu lieu à l'occasion du renouvellement des traités de commerce avec la Turquie. Les négociants italiens de Smyrne, comme ceux des autres centres commerciaux de l'empire ottoman, ont eu à répondre à tout un questionnaire de leur ambassade, qui ainsi a eu en mains des documents très intéressants et même importants pour lui faciliter ses négociations avec la Porte.

Les Russes.

Il n'y a pas du tout à Smyrne et dans la province de Russes originaires de Russie. Ce sont d'anciens *rayas* grecs ou arméniens qui, à différentes époques, ont obtenu la nationalité ou la protection russe.

Fait curieux à noter : en tous pays civilisés où l'honneur, la vie domestique et les droits des citoyens sont sacrés et efficacement défendus par les gouvernements respectifs, changer de nationalité est en quelque sorte un stigmate, et la renonciation à la nationalité paternelle est considérée, non sans raison, comme un acte déshonorant, équivalant presque à une abjuration de religion. En Turquie c'est tout le contraire, et cela se comprend. C'est qu'il n'y a pas de vexations, d'avanies et de traitements les plus cruels dont les rayas (sujets ottomans) ne soient l'objet à chaque moment de leur misérable existence. Il suffit d'être sujet de S. M. I. le sultan pour être constamment exposé aux persécutions les plus odieuses. Par contre, toute protection, toute considération et les immunités les plus larges sont, dans toute l'étendue de l'empire ottoman, prodiguées toujours et *quand même* aux étrangers, sujets d'une grande puissance quelconque. Voilà pourquoi, parvenir à se soustraire à l'autorité du sultan et de la Porte *Sublime*, par l'obtention de la naturalisation d'une nation civilisée, est le rêve le plus caressé d'un raya; c'est un bienfait signalé, envié et recher-

ché de toute personne qui a eu le malheur de naître sujet ottoman.

Aussi, la Russie ne s'est jamais trouvée dans la nécessité, paraît-il, d'avoir en Turquie, sauf au Mont Athos et à Jérusalem, des nationaux d'origine pour répandre et asseoir son influence parmi les Orientaux.

C'est la seule puissance qui, de tout temps, ait suivi une politique qui lui permette de conserver dans le Levant un prestige immense, sans avoir besoin de coloniser le pays par des émigrants.

Tous ses consuls sont des hommes distingués, spécialement formés pour les pays orientaux. Ils parlent presque tous les langues du pays et connaissent à fond les mœurs, le caractère et les aspirations de chacun des peuples, au milieu desquels ils exercent l'action de leur politique lente mais persévérante.

Un Russe, pour occuper un poste d'agent diplomatique ou consulaire à l'extérieur, doit faire d'abord des études spéciales à l'Académie des langues orientales de Saint-Pétersbourg, puis, quand il en est sorti avec son diplôme, il entre au service du département asiatique du ministère des affaires étrangères. On le dirige alors sur une ambassade ou un consulat afin d'acquérir la pratique et l'expérience nécessaires pour occuper un poste d'agent consulaire. De là résulte la supériorité de la politique russe qui, en Orient, fait cet empire si puissant et si influent.

Pas n'est besoin de constater ici l'immense prestige que la Russie exerce en Orient sur les différentes populations chrétiennes. C'est que celles-ci voient en la personne de l'empereur de la *Nation blonde*, selon l'expression populaire, le patron, le gardien de leur religion et le défenseur des opprimés.

La France s'est posée de tout temps comme la protectrice exclusive du catholicisme à *l'extérieur*; la Russie comme le défenseur des chrétiens sans distinctions de race ni de profession. La première n'a pour elle que les catholiques, c'est-à-dire une minorité insuffisante à notre avis; la seconde a pour elle la chrétienté tout entière, ce qui est énorme. Et ce n'est pas le côté sentimental qui préoccupe seulement la politique russe en Orient; le terrain économique n'est pas négligé par ses agents et même par les agents de la Compagnie russe de navigation, qui, tout en étant les représentants d'une Compagnie privée, sont autant d'agents commerciaux des intérêts généraux du commerce de leur pays. Toutes les fois qu'une question commerciale ou industrielle est à l'étude dans les cercles officiels, ils sont invités à fournir leur avis, qui n'est jamais méconnu.

En un mot, en toute circonstance, le souci des intérêts généraux de leur pays est la pensée maîtresse, le but constant des travaux, non seulement des agents consulaires, mais aussi de tous les particuliers russes établis à l'extérieur. Telle est la cause de leur succès.

Pour en donner une idée nous n'avons qu'à citer un seul fait.

En 1874, le général Ignatieff, ambassadeur à Constantinople, conçut l'idée d'une puissante société commerciale avec des capitaux gréco-russes, pour le développement des relations commerciales et industrielles entre la Turquie et la Russie. Il s'est mis en rapport direct avec la Société d'encouragement de l'industrie et du commerce russes, dont le siège est à Saint-Pétersbourg et dont actuellement il est le président effectif. Cette Société a pour membres des capitalistes, des négociants, des fabricants et des entrepreneurs de grands travaux publics.

Le président de cette Société, M. Pogreboff, qui était en même temps président de la municipalité de Saint-Pétersbourg, écrivit le 13 novembre 1874 au général Ignatieff en sollicitant l'appui de l'ambassade en faveur de l'entreprise commerciale projetée, et, à cet effet, il demandait les renseignements statistiques les plus minutieux sur l'état économique et commercial de la Turquie. Ces renseignements devaient servir de base aux travaux de la commission spéciale qui venait d'être nommée pour cet objet, et qui était présidée par M. Zolotarieff, président du comité de la Bourse de Saint-Pétersbourg.

Tout ceci n'est pas un mystère. C'est déjà du domaine public, les travaux de la commission et sa correspondance avec l'ambassade ayant reçu à cette époque la plus large publicité.

La réponse du général Ignatieff ne se fit pas attendre.

En voici la traduction à peu près textuelle :

Monsieur le Président,

Répondant à la lettre de votre Société en date du 13 novembre, je m'empresse de vous envoyer, ci-joint, un rapport sur l'importance de l'organisation des relations commerciales entre les principaux points manufacturiers et commerciaux russes et les marchés de l'empire ottoman.

Quant au bazar russe qui a été fondé ici, à titre d'essai, comme dépôt d'échantillons des produits de fabrication russe, son insuccès est principalement dû à l'insuffisance des capitaux apportés par trois de nos négociants en cette capitale, et peut-être encore à ce que les fondateurs n'ont pu se concilier la coopération et le concours de nos fabricants.

Je partage donc entièrement l'opinion de l'auteur du rapport : Pour que le but poursuivi soit couronné de succès, la formation en Russie d'une société, dans laquelle entreraient nos principaux fabricants et négociants, est nécessaire. Cette Société s'imposerait le devoir de contribuer au développement et à l'établissement de relations commerciales avec la Turquie.

Je vous remets aujourd'hui le rapport précité, et je ne manquerai pas d'envoyer à votre Société tout autre renseignement sur ce sujet, de nature à intéresser la Société que vous représentez ; je m'y intéresse aussi personnellement, comme Russe et comme représentant de mon pays, chargé d'établir avec la Turquie les meilleurs rapports politiques, et les relations commerciales les plus solides et les plus étendues.

Ces communications ont été successivement suivies d'autres plus complètes, dont toute la presse de Saint-Pétersbourg a rendu compte en février 1876.

Le but projeté de cette importante Société devait être :

a) De développer les échanges entre la Russie et la Turquie par l'achat pour son propre compte, ou

à commission, des produits turcs, et par la vente en Turquie des articles russes;

b) D'effectuer le transport des marchandises entre la Russie et la Turquie;

c) De soigner l'acquittement des droits de douane des marchandises russes en Turquie, et de celles de provenance turque en Russie;

d) De faire des opérations de change, et d'escompter le papier tiré entre les deux pays.

Sur ces entrefaites la guerre éclata et tout resta sur le papier, non pas lettre morte, parce que ce qui est différé pour les Russes n'est jamais perdu. A l'heure qu'il est, même, des tentatives sérieuses sont faites à Saint-Pétersbourg par ladite Société pour la réalisation de l'ancien projet du comte Ignatieff.

XIX

LES FRANÇAIS.

Après cet aperçu nous allons parler de nos compatriotes en Orient, notamment des colonies françaises et de leur rôle en Asie Mineure.

Tout le monde connaît plus ou moins la glorieuse histoire du commerce français avec l'Orient méditerranéen et les conséquences désastreuses qui la suivirent après la funeste journée d'Aboukir.

Bien que les communications soient devenues si rapides et si fréquentes, à peine voyions-nous, si ce n'est depuis trois ou quatre ans, paraître un rapport consulaire par an, et quelquefois seulement tous les deux ans. Ces rapports étaient tellement sommaires, que personne n'avait intérêt à les lire. Nous ne parlons ici que des rapports du consulat général de Smyrne, parce que, nous devons l'avouer pour l'honneur de certains autres de nos consulats, nous avons souvent lu avec plaisir des rapports consulaires très instructifs et très détaillés. Le nouveau consul de Smyrne, sortant de la routine de ses prédécesseurs, s'attache avec un zèle très louable à stimuler le patriotisme de ses administrés et à

les réunir souvent pour la discussion des intérêts généraux de la nation, et à cet effet il a réussi à former aussi à Smyrne, il y a peu de temps, une chambre de commerce française.

Véritablement, il n'est pas juste de demander à nos consuls de tout faire. La tâche d'un agent consulaire en Orient est des plus difficiles et des plus lourdes. Il lui incombe d'être, avant tout, un bon jurisconsulte, parce qu'il est le président du tribunal de commerce, du tribunal civil et le maire de ses justiciables; ensuite, il doit être un homme d'État, un diplomate, parce qu'à chaque instant il peut surgir quelque difficulté plus ou moins grave, sur des questions de droit international.

Si l'on exécute des travaux publics, on lui demande de suite un rapport; il doit donc être bon ingénieur. S'agit-il de quelque nouvelle entreprise agricole, industrielle ou commerciale pouvant intéresser son gouvernement, il doit encore envoyer un rapport; cependant il n'est ni agronome, ni industriel, ni commerçant. Il est indispensable qu'il soit répandu dans la société et aussi qu'on le trouve à toute heure à son bureau. Entreprend-on des fouilles, on exige encore de lui un rapport, pourtant il n'est pas archéologue. Par cela seul qu'il est consul, il est censé être un homme universel, ce n'est pas possible.

Trouver des débouchés pour l'industrie et les produits de toute espèce, rechercher des marchés

nouveaux, créer des comptoirs à l'étranger, tels sont les graves problèmes à résoudre dans tous les États producteurs de l'Europe.

Le commerce français qui, malgré sa vieille réputation, s'est laissé distancer et même supplanter par des commerçants plus vigilants, ne peut rester plus longtemps étranger à cette évolution considérable du mouvement colonial. L'opinion publique s'est émue avec raison d'un tel état de choses, et chacun recherche, à l'heure actuelle, les moyens les plus efficaces, non seulement pour créer des débouchés nouveaux, mais surtout pour conserver des positions qui semblaient jusqu'à présent acquises, mais dont plusieurs, si elles ne sont pas tout à fait perdues, sont sérieusement compromises par la concurrence. Tout le monde en constate les fâcheux effets, mais peu de personnes sont d'accord sur les causes du mal et sur les moyens d'y remédier.

Au lieu de s'accuser soi-même de sa coupable imprévoyance, de ses hésitations et de ses tergiversations sempiternelles, on se lamente et on adresse des doléances au gouvernement; on trouve plus commode, au moment où l'on devrait avoir plus d'initiative et plus de vigilance pour combattre le mal à son début, de se plaindre de ce que les temps sont durs, les conditions précaires, les gouvernements indifférents. On arrive ainsi à cette injustice par la croyance invétérée à la toute-puissance du gouvernement, à sa compétence universelle, et, par conséquent, par la tendance naturelle, instinctive, à invoquer son appui

pour tous les embarras qui nous peuvent survenir.

On a accusé le gouvernement d'être fervent partisan du libre-échange. On en a fait dès lors un protectionniste modèle au risque de provoquer à l'étranger de regrettables représailles contre les produits de l'industrie française, et pour rappeler les paroles prononcées par M. Lockroy, on arrive à établir des barrières non seulement de peuple à peuple, mais de province à province, de département à département. Au lieu de remonter à la principale cause de l'infériorité de l'influence commerciale de la France à l'étranger, qui réside dans la torpeur de l'initiative privée, on se plaît à en rendre responsables ses représentants officiels, en les accusant d'avoir laissé ses rivaux s'emparer de tous les marchés et des meilleures positions.

Nous ne contestons pas que l'Allemagne officielle ne contribue pour une grande part à la conquête économique, graduelle mais sûre, de cette partie de l'Orient où les Français ont pendant longtemps tenu le commerce entre leurs mains. Il est hors de doute que les commerçants allemands trouvent un appui et un concours considérable et très efficace auprès de leurs ambassadeurs et consuls; mais, d'un autre côté, il nous semble injuste de taxer, d'une manière générale, nos représentants d'incapacité et peut-être de manque de sollicitude patriotique.

Nous connaissons plus d'un consul français en Orient et nous pouvons affirmer en toute conscience que leur fonction n'est pas une simple sinécure,

comme on se plaît malheureusement trop à le penser en France !

Pour que la sollicitude de nos diplomates et de nos agents consulaires puisse produire tous les bienfaits qu'elle comporte, il est indispensable que l'initiative privée la précède. Pour que les colonies françaises dans le Levant puissent acquérir un droit légitime à la protection énergique de la France officielle, il faut d'abord que nos nationaux, à l'instar des Allemands, viennent s'y établir, que des colonies s'y forment et s'y multiplient. En effet, si la politique coloniale de l'Allemagne n'a jamais été aussi active qu'en ce moment en Turquie, c'est que la *sollicitude et les efforts du gouvernement allemand sont constamment secondés par l'initiative privée.* C'est cette communauté de vues et d'efforts qui fait leur force et leur assure la victoire.

En Orient, on assiste, surtout depuis une quinzaine d'années, à une véritable invasion d'Allemands, d'hommes d'initiative, intelligents et doués d'un esprit aventureux et entreprenant, qui viennent s'y établir, y former des groupes compacts et unis et qui, à cet effet, trouvent naturellement toute espèce d'appui et de protection auprès de leurs autorités.

Par contre, à part quelques fort rares exceptions, on ne voit guère quels sont les Français, hommes de volonté et assez aventureux qui s'expatrient et vont se fixer dans cette partie de l'Orient qui est à quelques lieues de nos portes et où jadis notre pavillon était seul admis et servait de tutelle à tous les autres

peuples de l'Europe qui avaient des relations dans ces parages. Le négociant et l'industriel français, peu disposés à se déplacer, attendent habituellement les clients derrière leur comptoir.

Quels sont donc les industriels, négociants ou capitalistes français sérieux qui sont allés dans le Levant pour créer des entreprises d'intérêt national ?

Il n'est pas naturellement question de cette classe de Français qui parcourent tous les ans les principales villes de la Méditerranée et de la mer Noire et qui s'estiment heureux lorsqu'ils réussissent à gagner la vie quotidienne, se souciant peu du milieu qui la leur procure. Ce n'est pas avec cette armée de bohêmes et de bohémiennes en tournée que la France recouvrera son ancienne prépondérance au dehors.

Si donc l'influence commerciale de la France périclite depuis quelque temps en Orient au profit de nos rivaux plus vigilants, ce n'est pas seulement par la faute seule de nos ambassadeurs et de nos agents consulaires le plus souvent incapables. C'est en grande partie aussi la torpeur de l'initiative privée chez nous, l'étroitesse de vues, en matière d'expansion commerciale, de nos compatriotes, industriels, commerçants, agriculteurs qui fait de jour en jour diminuer en ces pays notre influence économique.

L'Allemand voyage, observe, étudie. Il est constamment à la recherche du coin de terre qui lui convient; il pénètre par la brèche ouverte, il prend racine dans n'importe quel milieu et il se met immédiatement à étudier la langue, le caractère et les

mœurs des différentes populations, afin de les mieux exploiter.

L'Anglais, lui aussi, est colonisateur comme l'Allemand. Mais quelle différence entre l'influence bienfaisante que répand la domination économique du premier et l'action désastreuse du dernier pour les populations au milieu desquelles il va exercer son influence.

L'Anglais en affaires est sympathique par son esprit pratique et par le bien-être qu'il répand.

L'Allemand est exclusif, insociable et homme à prétentions.

L'Anglais, en même temps qu'il exploite les richesses naturelles d'un pays, fait pénétrer dans toutes les classes ses habitudes, sa civilisation. Son ambition est d'avoir, en tout et partout, la haute main et de gouverner. Les deux compagnies de chemin de fer à Smyrne, qui appartiennent à des Anglais, nous offrent l'exemple des avantages que retirent de ces entreprises et la jeunesse indigène employée dans tous les services, et les populations environnantes.

L'Allemand qui arrive le plus souvent sans ressources, débute timidement; il rôde, il cherche sa place, et lorsqu'on le laisse marcher librement, il entre chez vous, s'assied pour ainsi dire dans votre salon, se couche dans votre lit et finit par vous chasser de votre domicile ou vous force à travailler exclusivement pour lui.

Tels sont les grands traits caractéristiques qui distinguent, en Orient, l'Allemand colonisateur de

l'Anglais progressif. Or, si à la suite d'un mouvement envahissant, irrésistible, l'Allemand est toléré dans les pays étrangers, il ne s'ensuit pas que la lutte contre cette domination apparente soit difficile et impossible pour nous.

Le Français, qui sait se plier à tous les climats, à toutes les conditions d'existence, a pour lui les sympathies et les préférences des races étrangères, parce qu'il sait mieux que tout autre se fondre avec les indigènes et s'approprier aux différents milieux. Mais pour cela il ne faut pas être enfermé chez soi. Si l'on veut tirer le plus grand profit de cet énorme avantage acquis à la France dans les pays orientaux, il faut s'expatrier, voyager et se fixer au milieu de ces populations amies, sans distinction de race ni de religion, qui tournent constamment les regards vers cette France noble, libérale et généreuse, dont elles attendent leur régénération. Il ne faut pas oublier que dans ces pays d'avenir la France a des alliés naturels, qui ont avec elle non seulement une grande communauté d'intérêts, mais encore des ennemis communs, car l'Autriche et l'Allemagne se sont substitués à la Turquie pour convoiter leur pays.

Il n'est pas juste, en effet, que les particuliers restent les mains croisées et attendent tout de l'État, de leurs ambassadeurs et de leurs agents consulaires. Les sympathies et les liens internationaux sont durables alors seulement qu'ils sont fondés sur le principe de l'échange des services, sur des bien-

faits réels et palpables, sur des œuvres qui, tout en servant à développer l'industrie et le commerce français au dehors, contribueraient en même temps au bien-être des populations orientales par la création chez elles de comptoirs permanents, par l'établissement de colons industriels et agricoles pour l'exploitation des immenses richesses naturelles que recèlent les fertiles contrées de l'Asie Mineure.

On aura beau se livrer en France à des réformes constitutionnelles, économiques, financières, administratives, fiscales, politiques, — tout cela ne pourra malheureusement nous ouvrir les débouchés dont nous avons besoin, cela ne nous rendra pas les marchés que nos concurrents nous ont ravis, si les premiers intéressés : négociants, industriels et capitalistes, ne renoncent pas à leurs vieilles habitudes routinières, ne deviennent pas plus pratiques et ne s'expatrient point.

On pourrait facilement remplir tout un volume sur cette question qui présente tant d'intérêt, mais le témoignage de M. Lockroy nous dispense de ce travail aride, parce qu'il résume notre pensée.

Lors de l'inauguration du Cercle des conférences commerciales de Paris, l'éminent député, alors ministre, en faisant appel à l'initiative privée, s'exprimait ainsi :

« L'industrie et le commerce sont des champs de bataille où, en pleine paix, il se produit des chocs et des désastres immenses. Tous les peuples s'arment pour cette lutte. C'est à qui produira le plus

et défendra le mieux ses marchés. Le grand problème à cette heure, c'est d'avoir et de garder des débouchés. Les Allemands s'installent partout, ils s'étendent de proche en proche et gagnent chaque jour du terrain. Voilà la vraie politique; c'est à l'initiative de nos industriels et de nos commerçants de la faire triompher en France, comme elle triomphe ailleurs. Notre pays a d'admirables éléments de richesse. Il peut se mesurer sans crainte avec tous ses rivaux. »

On ne pouvait mieux parler.

Mais que dire de certaines maisons françaises qui se font représenter en Orient par nos rivaux les plus dangereux, les Allemands et Autrichiens ?

Ici encore nous préférons nous appuyer sur le témoignage d'un homme autorisé.

M. Cilière, gérant du consulat de France à Constantinople, auteur d'un beau travail sur le commerce, l'industrie et l'agriculture de la Turquie, a tracé, avec une remarquable compétence, un tableau exact de la place de Constantinople. Parlant de la représentation du commerce français en Turquie, il constate avec tristesse que nos négociants et fabricants marquent même une tendance fâcheuse à accorder *leur confiance à des négociants étrangers, de préférence à des Français.* « C'est ainsi, écrit M. Cilière, pour le dire en passant, que beaucoup des plus importantes maisons de commerce de France sont représentées à Constantinople par des Allemands ou des Autrichiens, alors qu'il y a dans la colonie

française tant de négociants honorables et au courant des affaires. Si ces maisons voient copier leurs produits par les concurrents étrangers, elles ne peuvent accuser que leur propre imprudence. »

Il paraît que, dans une faillite récente, sur 102 maisons de commerce françaises intéressées, 19 *seulement étaient représentées par des Français*, et on a vu que la plupart des maisons de Lyon ont des représentants *allemands* ou *autrichiens*.

Par contre, si certains de nos négociants sont imprudents, d'autres ne sont pas hardis. Ils hésitent parfois à accorder à leurs correspondants les détails assez longs que ceux-ci demandent. Souvent même, ils exigent le paiement anticipé des marchandises qu'ils envoient. C'est tout simplement s'interdire de vendre dans un pays où les capitaux sont rares, où l'intérêt légal de l'argent est à 9 p. 100, et était, il y a deux ans encore à 12 p. 100, où le taux de l'intérêt réel est de 12 à 20 p. 100.

Mais le plus scandaleux de tout, c'est qu'il y a des sociétés françaises qui, sous l'étiquette du patriotisme et de la défense en Orient des intérêts commerciaux de la France, se prêtent à des manœuvres de mesquine spéculation et finissent par se mettre à la remorque de nos concurrents et ennemis déclarés.

L'idée de la création de musées commerciaux, de la fondation de syndicats industriels pour l'organisation d'un corps de voyageurs destinés à parcourir

tous les marchés et à répandre les échantillons des produits appartenant aux adhérents du syndicat, comme aussi le projet d'une exposition flottante et même de la vulgarisation du volapük comme langue internationale, sont des moyens qui trouvent chez nous un grand nombre de partisans. Malheureusement, si le patriotisme et la loyauté d'un sentiment qui dénote une grande sollicitude, n'ayant d'autre objet que la défense de l'intérêt général, de l'intérêt collectif, a pu faire croire à la possibilité de mettre en pratique avec succès la conception de tant de plans, l'indifférence que les partisans de ces projets ont rencontrée auprès de notables maisons a dû leur causer une triste déception. Cela ne doit cependant surprendre que les idéalistes et ceux qui ne connaissent que la théorie des affaires.

Si des fabricants connus et autorisés, dont les opérations se chiffrent par centaines de mille et même par millions de francs par an, se montrent peu disposés à contribuer à la réalisation des projets de ce genre, c'est simplement parce que cela leur porte ombrage et leur est préjudiciable; car confier la représentation de leurs intérêts particuliers à des intermédiaires et à des agents irresponsables, destinés à servir aussi la collectivité des intérêts de leurs voisins qui, bien qu'ils soient des nationaux, peuvent être des concurrents, c'est, cela se conçoit, antiéconomique et opposé aux intérêts de leurs propres affaires. Les commissionnaires ou commissionnaires-négociants, intermédiaires eux-mêmes

qui sont parvenus à force de persévérance et très souvent au prix de grands sacrifices, à nouer depuis longtemps des relations commerciales et à créer une clientèle dans ces régions lointaines, n'ont, eux aussi, aucun intérêt à abdiquer leur rôle au profit de n'importe quel syndicat, destiné naturellement à les éliminer un jour. Au contraire, quel que soit leur patriotisme — et rien ne nous autorise à leur contester ce sentiment — ils se trouvent forcément dans le droit de légitime défense de leurs intérêts. Ils ne pourraient agir autrement sans méconnaître et leur rôle et leur intérêt.

Mais, si l'idée de la création des syndicats industriels sur la base d'adhésion et de cotisation, dans le but de faire répandre aux quatre coins du monde les échantillons et les types des produits nationaux, paraît peu pratique, sinon illusoire, il ne faut pas en conclure qu'il n'y a plus rien à faire.

Il ne s'agit pas, comme beaucoup l'ont prétendu, de supprimer la commission comme intermédiaire, — c'est une pure utopie, — mais bien d'élargir les rayons des échanges de la France, de favoriser l'exportation et de développer le commerce par une sage et intelligente organisation nationale, par la réglementation de la commission elle-même indispensable entre le producteur et le consommateur.

Il suffit d'être un peu familiarisé avec la routine des affaires pour comprendre que des intérêts considérables ont été plus d'une fois compromis et exposés à des désastres pour avoir été confiés à des inter-

médiaires irresponsables, intermédiaires qui, chargés de traiter une affaire à la commission, n'engageaient que la responsabilité du fabricant.

C'est que le rôle d'un intermédiaire irresponsable n'a en thèse générale qu'un but qui domine toutes ses préoccupations : c'est d'arriver à obtenir, des clients étrangers et peu connus des fabricants qu'il représente, le plus gros chiffre d'affaires possible afin de s'assurer une plus forte remise sur ses opérations. Le reste ne le regarde guère, à moins qu'il n'en demeure lui-même garant vis-à-vis de ses mandants. Mais, dans ce cas, un syndicat qui se formerait, sur la base de la responsabilité personnelle, ne saurait jamais faire face à ses engagements, vis-à-vis du groupe des adhérents qu'il aurait à représenter, qu'au moyen de capitaux considérables, car plus ses opérations se développeraient, plus ses moyens financiers et son crédit devraient être importants et inspirer au commerce une confiance absolue.

Mais établir ce principe, n'est-ce pas indiquer qu'il faut recourir au concours des capitaux, du travail et du talent de plusieurs hommes d'élite et de capacités reconnues ? Il n'y a donc qu'une association fondée sur le principe de la responsabilité qui, seule, puisse répondre aux nécessités impérieuses du moment, et avoir chance de succès et de prospérité.

Que l'on qualifie cette association : Syndicat, Banque commerciale, Union de l'industrie et du commerce ou Jean-Paul et Cie, le nom importe peu, le vendeur ne désire et n'exige qu'une chose : connaî-

tre les garanties que tout intermédiaire est à même de lui offrir.

Le rôle de cette Société serait de rechercher dans quelle mesure et à quelles conditions existent les besoins qu'on irait satisfaire; de suivre de près, par ses établissements permanents, les goûts des consommateurs, et d'offrir des matières et des articles « loyaux ». En d'autres termes, il ne s'agirait pas de s'adresser à cette classe de revendeurs qui sont devenus la plaie et les parasites du commerce en Orient, qui ne recherchent que les qualités les plus médiocres des marchandises, *avec marques contrefaites*, parce que ce commerce déloyal leur permet de réaliser de plus gros bénéfices. Il s'agirait, bien au contraire, d'établir des bazars permanents et d'être constamment en contact immédiat avec la véritable clientèle qui consomme, c'est-à-dire avec le grand public. En d'autres termes, le rôle de la Société serait de prendre les produits de l'industrie et du commerce français à leur source même et de les livrer à la consommation sans qu'ils passent par l'intermédiaire de marchands spéculateurs.

C'est aussi le seul moyen de défendre à l'étranger nos produits contre l'imitation et la falsification des marques. Lorsque l'acheteur saura que dans tel bazar français, établi chez lui, il peut trouver les véritables marques et être honnêtement servi, il est évident qu'il n'ira pas les acheter contrefaits à des débitants suspects.

En admettant naturellement le principe de l'utilité

de sociétés commerciales qui auraient pour objet de créer à l'extérieur des comptoirs-bazars, pour ainsi dire, il ne faudrait pas non plus chercher dès le début à trop embrasser à la fois.

C'est une grande utopie, d'abord, que de vouloir étendre les opérations d'une société commerciale aux quatre coins du monde. Ensuite, même en adoptant le principe régional, c'est-à-dire : limiter l'action de la Société dans un rayonnement déterminé, — dans les bassins, par exemple, de la Méditerranée et de la mer Noire, — il ne faut pas non plus aller s'établir immédiatement sur tous les points ou centres commerciaux des pays à exploiter. Outre les capitaux considérables qu'il faudrait, cela exigerait, d'un autre côté, une administration compliquée et étendue, à laquelle il n'est pas facile d'assurer du jour au lendemain les compétences toutes spéciales et le rouage nécessaire dont elle a besoin. Il serait plus prudent, et en même temps plus pratique, de procéder par étapes, en choisissant au début les points qui offrent le plus de garanties de succès et qui n'exposent point à des aléas, à des déboires et au découragement.

Telles sont les considérations qui, en 1887, amenèrent un nombre de notables fabricants, à s'unir pour la fondation d'une société commerciale dans le but exposé plus haut.

Contrairement à la façon dont se forment habituellement les sociétés anonymes, un comité de fondateurs s'organisa, et cela sans bruit, sans parade et

sans aucune réclame. Ce comité se forma sur un programme précis et bien déterminé, dont voici la conclusion :

A la suite d'une étude approfondie de la situation, nous avons jugé devoir prendre pour objectif Athènes ou Smyrne qui, grâce au développement extraordinaire qu'elles ont pris pendant ces dernières années, nous offrent un large champ d'activité.

Le rejet, par le Sénat, du traité de commerce avec la Grèce, créant aux produits français une infériorité notoire à leur entrée en Grèce, le comité a décidé d'établir son premier comptoir à Smyrne.

Notre capital est composé d'actions effectives qui devront être entièrement libérées dans les six mois de la constitution définitive de la Société.

Il n'y a point d'apport ni de part de fondateur.

La Société offre au commerce une autre garantie, qui est de régler les factures et les comptes au siège social, à Paris, aux conditions de la place, pour éviter à ses fournisseurs les ennuis et les dangers des règlements avec l'étranger.

La Société est française ; elle a son siège à Paris et est justiciable du tribunal de commerce de la Seine.

La moitié de notre capital étant déjà assurée par les fondateurs et leurs amis, ce n'est que pour l'autre moitié que nous faisons appel à tous ceux qui sont soucieux du relèvement de la représentation commerciale de la France en Orient, et aux personnes qui désirent, en même temps, donner une grande extension à leurs propres affaires avec l'étranger, par l'entremise de la Société.

Il importe de faire observer que le capital primitif, jugé indispensable par les fondateurs, pour les besoins d'un premier Comptoir-Bazar, était de un million de francs.

On était déjà à la fin du mois de juin 1887, c'est-à-dire en pleines vacances, et à peine environ 600 actions, soit 300 000 francs du capital appelé, étaient souscrites. Si l'on devait attendre la souscription

totale du capital prévu, on risquait de perdre peut-être trois mois encore en attendant la rentrée des vacances. Par conséquent, non seulement la saison d'hiver était perdue, mais on était exposé à perdre encore celle d'été de 1888, jusqu'au jour de l'ouver-verture des magasins.

D'un commun accord, les fondateurs décidèrent alors de constituer sans retard la Société au capital de 300 000 francs, déjà souscrit. Pendant la période préparatoire de la construction des magasins, de l'achat des marchandises, de l'organisation intérieure de l'entreprise, etc., ce qui devait nécessiter plus de six mois, peut-être jusqu'au printemps, on s'occuperait de l'augmentation du capital jusqu'à 500 000 francs, au moins, au moyen de nouvelles émissions, à porter successivement à un million.

Toutes les formalités accomplies, la première assemblée constitutive se tint le 17 juin 1887, et la Société se constitua sous les auspices de hauts personnages qui tenaient à encourager dans ses efforts l'instigateur de l'entreprise.

L'idée première, le plan, la préparation et l'exécution appartenant au promoteur, la direction générale de l'entreprise lui échéait naturellement de droit. Le succès de l'entreprise même ne pouvait être assuré que par l'unité de direction et de vue, et par l'esprit de suite, si nécessaires dans les opérations du commerce et de l'industrie. Mais avec l'administration multiple et amovible de l'anonymat, qui mène souvent à l'anarchie, comment pouvait-on

rendre plus ou moins stable cette direction et la prémunir contre le danger d'une révocation arbitraire ? On n'a pas oublié cet aventurier belge et sa troupe de reporters, faisant invasion dans l'assemblée générale du Crédit mobilier, et renversant en un tour de main l'ancienne administration pour se mettre à sa place. Malheureusement, avec la doctrine des arrêts en faveur de ce peuple souverain des actionnaires, les majorités factices deviennent des majorités légales.

Grâce à cette omnipotence créée dans les sociétés anonymes, il se trouve des conseils d'administration peu scrupuleux qui, en dépit d'engagements moraux, ne se gênent pas pour s'approprier le fruit du labeur d'autrui. Et cela, parce que la cour suprême, se fondant sur les articles 22 et 41 de la loi de 1867, prononce la nullité de toute clause statuaire limitant la faculté de la révocation.

Mais n'anticipons pas.

Il est à noter que l'entreprise en question, ayant pour but essentiel la défense des intérêts du commerce français à l'étranger, il avait été convenu qu'aucun avantage personnel, sous forme de part de fondateur, ne serait créé en faveur de qui que ce fût.

Immédiatement après la constitution de la Société, le 27 juin 1887, le conseil délibéra et, en vertu de la faculté qui lui était conférée par l'assemblée générale, une nouvelle émission de 200 actions nouvelles, soit 100 000 francs, fut autorisée.

Le 1er juillet 1887 le directeur se rendit à Smyrne pour la location d'un magasin convenable.

La Société, qui était une société de grand commerce, ne devait pas se présenter à l'étranger comme un simple boutiquier. Cet établissement devait avoir plusieurs rayons dont voici la nomenclature :

1er Rayon : Modes et nouveautés;
2e — Soieries, lainages et draperies;
3e — Lingerie, bonneterie, etc. ;
4e — Mercerie, maroquinerie, parfumerie et papeterie;
5e — Tapisserie, tenture, linoléum ;
6e — Articles de ménage et quincaillerie;
7e — Glaces, miroirs, verrerie, faïence ;
8e — Orfèvrerie et horlogerie;
9e — Bimbeloterie, vannerie et petits meubles ;
10e — Chocolats, produits coloniaux, etc.

Dans ces conditions, à défaut d'un magasin disponible, répondant aux besoins de la Société, le directeur, avec l'autorisation du conseil d'administration, passa un bail, pour une période de neuf ans, avec un des plus gros propriétaires de Smyrne, qui s'engagea à construire, dans le quartier le plus riche et le plus central de la ville, de vastes magasins d'après un plan spécial dressé par le directeur de la Société et approuvé par le conseil d'administration.

Ce local, comprenant environ 1000 mètres carrés, est divisé en deux parties distinctes : la nouvelle

construction proprement dite a deux étages de plus de 440 mètres carrés, et un grand dépôt dans le fond, transformé également en magasin pour les articles de ménage et le linoléum.

Ces magasins, qui ne coûtent que 12 500 francs de loyer annuel seulement, sont sans contredit les plus beaux et les plus attrayants qui existent aujourd'hui dans l'Orient.

Dans une première réunion du conseil d'administration, dans lequel on avait admis comme membre un Autrichien, commissionnaire établi à Paris (ce qui était une première faute), réunion tenue au mois d'octobre 1887, à la rentrée à Paris du directeur, après le vote du budget des frais généraux annuels et d'agencement, l'administrateur délégué soumit une proposition tendant à centraliser tous les achats de la Société entre les mains d'un de ses collègues commissionnaire. Voici textuellement dans quels termes cette proposition fut soumise par l'administrateur délégué :

« M. J. L. (le commissionnaire autrichien en question) a trouvé que le taux de 2 p. 100 de commission, que je lui fixais pour tous les achats faits en France par sa maison, était bien peu élevé, mais que cependant il l'acceptait. Mais il entend que cette commission lui sera allouée sur *tous les achats de la Société* faits non seulement *en France*, *mais aussi à l'étranger.* »

De prime abord, pour des hommes incompétents en la matière, le taux de 2 p. 100 paraîtrait séduisant, d'autant plus que l'administrateur commissionnaire

attitré s'offrait à mettre un coin de ses bureaux à la disposition de la Société, à titre gratuit.

Mais il suffit d'approfondir un peu la question pour s'apercevoir des désavantages notoires qui en découlent pour une Société commerciale indépendante, se condamnant à aliéner sa liberté d'action, fût-ce même à des conditions en apparence exceptionnellement favorables, au profit d'une seule personne.

1° M. L. mettait comme condition que tous les achats lui seraient réglés au comptant, tandis que lui, n'accordait pas le moindre crédit à la Société.

2° Si des fabricants voulaient bien faire crédit directement à la Société, lui, commissionnaire, déclinait toute solidarité envers les créanciers, bien que la commission de 2 p. 100 sur les achats directs, faits sans son intermédiaire, lui fût due quand même.

3° Cette commission porterait également sur tous achats que la Société, par ses relations et grâce au but patriotique qu'elle poursuivait, ferait à des fabricants français à des conditions de faveur qui, d'ordinaire, ne sont pas accordées aux commissionnaires de Paris.

4° Il y a beaucoup d'industriels français qui, soucieux du relèvement de la représentation commerciale de la France à l'étranger, se sont intéressés comme actionnaires dans l'entreprise et ont accordé à la Société des prix de vente vraiment exceptionnels, qu'ils n'accordent pas à tous leurs clients. Ceux-ci n'admettraient jamais l'intervention d'un commission-

naire entre eux et la Société, surtout d'un commissionnaire qui n'est pas Français (1).

D'ailleurs, avant que cette condition fût mise sur le tapis par l'administrateur délégué, une notable maison de Paris avait proposé au conseil d'administration de s'intéresser dans l'entreprise en souscrivant 200 actions, soit 100 000 francs au moins, et, de plus, en s'offrant de faire à la Société un crédit en compte courant jusqu'à concurrence de 300 000 francs, à la condition de se réserver une commission de 5 p. 100 sur les achats faits par son intermédiaire et de 2 1/2 p. 100 sur les achats directs de la Société.

Eh bien, cette proposition, qui était de beaucoup plus avantageuse que les conditions posées par M. L., fut rejetée par les fondateurs, — dont l'administrateur délégué faisait pourtant partie, — pour la seule raison qu'une Société commerciale qui se respecte ne doit jamais aliéner sa liberté d'action.

« Quel que soit le prix de la liberté, il faut bien la payer aux dieux, » a écrit Montesquieu.

« Il en est de même pour le progrès de la richesse, ajoute l'éminent économiste M. Paul Leroy-Beaulieu; lui aussi a son prix, et il faut bien l'acquitter. Lui aussi fait quelques victimes.

» Dans le cas qui nous occupe, ces victimes, ce sont les intermédiaires. Le progrès ne les épargne pas; il les réduit, parfois les supprime...

» Les grands magasins n'ont que faire d'intermé-

(1) M. L. est israélite autrichien, comme nous l'avons dit.

diaires entre eux et les fabricants; ils peuvent s'en passer, et de plus en plus ils s'en passeront (1). »

D'un autre côté, il y avait une autre raison qui s'opposait absolument à l'adoption de la proposition de l'administrateur délégué et celle-là était péremptoire. La maison de commission de l'administrateur autrichien en question qui faisait à peine, avant la constitution de la Société, un chiffre d'affaires variant entre 250 000 et 300 000 francs tout au plus par an, devait porter ce chiffre à environ un million de francs, comme commissionnaire attitré d'une nouvelle Société française ; et cela sans risque aucun de sa part, puisque la Société nouvelle s'engageait à lui régler toutes ses factures au comptant. On peut s'imaginer maintenant à quel point le crédit de ce commissionnaire attitré aurait pu se relever sur la place de Paris aux dépens de la Société commerciale française. Celle-ci s'étant interdit, en outre, tout achat direct à la fabrique, s'exposait, après avoir enrichi son commissionnaire, — dans le cas où, deux ou cinq ans après sa constitution, elle serait venue à rompre son engagement et à se présenter sur la place comme acheteur, — à n'être reçue que comme un client nouveau dont le chiffre d'affaires est encore inconnu sur le marché, et, partant, à se trouver obligée de recommencer à se créer son crédit.

Telles sont les réflexions que le directeur général de la Société crut de son devoir de soumettre au

(1) *Répartition des richesses*, par M. P. Leroy-Beaulieu.

conseil d'administration, en opposition à la proposition de l'administrateur délégué, tous les autres membres du conseil paraissant disposés à la ratifier.

La séance fut très orageuse, l'administrateur commissionnaire ayant fait dégénérer la question en personnalité. Dès lors le conseil se sépara sans délibérer, réservant son vote pour une prochaine réunion.

« Le temps porte conseil. » Après mûre réflexion, cinq administrateurs sur sept reconnurent la gravité de l'admission d'un commissionnaire attitré. D'un autre côté, le censeur de la Société, lorsqu'il a eu connaissance du procès-verbal de la dernière séance, s'est formellement opposé à la proposition de l'administrateur délégué. Il existe même dans les archives du conseil d'administration une protestation très énergique à ce sujet, émanant de M. Ch. M., un des administrateurs, absent à la dernière réunion.

En conséquence, le conseil se réunit de nouveau extraordinairement pour décider qu'il serait alloué à M. J. L., commissionnaire administrateur, une commission de 4 p. 100 au lieu de 2 p. 100, mais seulement sur les achats *qui seraient faits par son canal, toutes les fois que la Société trouverait avantage à lui passer des ordres.*

A partir de ce moment, ce monsieur, d'accord avec l'administrateur délégué, ne pardonna plus au directeur général l'attitude que celui-ci s'était permis de prendre dans cette circonstance.

Telle est la cause originelle, le point de départ de l'inimitié, des intrigues de ces deux personnages, et des injustices commises plus tard par le conseil d'administration à l'égard du directeur.

Ces intrigues se sont donné libre cours après le départ de ce dernier pour rejoindre son poste à Smyrne, vers la fin du mois de décembre 1887.

Depuis ce moment, l'administrateur délégué n'a pas laissé échapper la moindre circonstance pour créer des embarras au directeur, même à l'occasion des affaires les plus insignifiantes et les plus futiles.

Faire les achats de cette interminable variété d'articles dits de Paris, combiner et organiser la comptabilité spéciale si compliquée que peut nécessiter une administration de détail, dans le genre des maisons de nouveautés et des bazars; discuter et passer des contrats avec des fabricants pour des produits de nature et de spécialité différentes; parcourir à cet effet tout Paris; être à son bureau pour recevoir les offres des représentants de commerce; rédiger toute sorte d'imprimés, de circulaires, d'étiquettes, de prospectus, de réclames, de règlements; en corriger les épreuves; prévoir et combiner l'agencement des rayons futurs d'un magasin dont les dispositions n'étaient encore connues que par le plan de construction; — tout cela et tant d'autres détails inhérents à l'entreprise, fut l'œuvre d'un seul homme, du directeur de la Société.

Un service non moins important rendu à la Société par le directeur, service qui mérite d'être signalé,

est aussi les avantages exceptionnels qu'il a assurés à la Société, grâce à ses relations personnelles avec l'administration des Messageries maritimes, pour le transport à forfait de toutes les marchandises de la Société.

De tout temps ce transport se fait, d'habitude, par la voie du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée *viâ* Marseille à destination des Échelles du Levant. Par cette voie, le taux de transport, pour les colis comprenant les articles de Paris, les nouveautés, les meubles, etc., varie entre 18 et 30 francs les 100 kilos, de Paris à Smyrne, si toutefois les colis ne sont pas soumis au *cubage*, ce qui augmente encore les frais.

En vertu d'une convention passée avec l'administration des Messageries, le directeur obtint des conditions exceptionnellement favorables dont aucun importateur de Smyrne n'a encore joui :

Au lieu de la voie ferrée Paris-Lyon-Méditerranée, les Messageries maritimes se sont engagées à transporter par la voie maritime, *viâ* le Havre, toutes les marchandises de la Société au taux unique de 8 fr. 50 les 100 kilos; marchandise prise à domicile à Paris, jusqu'à Smyrne, camionnage et transit au Havre, ainsi que transbordement à Marseille compris.

Il en résulta des bénéfices notables pour la Société.

Ceux qui pensent qu'il suffit de réunir les capitaux nécessaires pour constituer une Société, d'acheter des marchandises, de leur assigner la place indiquée

par la routine et de remettre au premier venu le soin de gérer l'entreprise, se trompent étrangement.

Toute Société de production prospère est et reste, en quelque sorte, la chose d'un seul homme, et l'on peut lui appliquer le mot classique : Tant vaut l'homme, tant vaut la chose. Il y a chez les hommes deux sortes d'émulation : l'une d'activité et d'énergie quand l'individualisme domine ; l'autre de négligence et d'inertie quand l'individualisme est tracassé.

C'est là une vérité si évidente qu'il serait puéril de chercher à la démontrer.

Pourtant, ni l'administrateur délégué, ni l'administrateur commissionnaire ne se sont arrêtés à aucune considération d'intérêt général et supérieur de la Société, si ce n'est à celle qui dès le début fit leur unique objectif : Comment ravaler l'individualité dominante de l'instigateur et du créateur de l'entreprise, du directeur général ?

Lesdits administrateurs, profitant de l'absence de celui-ci de Paris et de la démission donnée, en décembre 1887, par le censeur de la Société, pour des raisons personnelles, ont réussi à faire revenir le conseil sur sa précédente décision au sujet de la question de la centralisation des achats de la Société entre les mains de M. L..., commissionnaire administrateur autrichien.

Voici dans quels termes le conseil notifia sa décision au directeur général à Smyrne.

Nous citons ces documents ici, parce qu'ils ont été déjà livrés à la publicité :

Paris, le 7 février 1888.

Monsieur le directeur général,

Le conseil s'est réuni... pour prendre connaissance de votre lettre du 28 janvier dernier.

Cette lettre a tout d'abord provoqué la démission de M. l'administrateur délégué.

. . . .

Si à certains moments vous éprouvez des impatiences légitimes, il faut songer que jusqu'à présent le conseil, lui aussi, n'a eu que des espérances, et il sera très heureux si l'autorité, que vous aurez acquise par des succès futurs, lui donne la possibilité de vous permettre de vous mouvoir plus à l'aise. . . . .

Sur les instances du conseil, M. H. L..., a bien voulu retirer sa démission, mais aux conditions suivantes :

1° *Concentration de tous les achats entre les mains du commissionnaire de la Société* qui se contentera d'une commission de 2 p. 100. Cette concentration interdit au directeur général tout achat direct soit aux fabricants, soit à leurs agents ou voyageurs de Smyrne.

2° Le directeur général a bien assez d'occupation à Smyrne pour établir et ouvrir les magasins, marquer la marchandise, surveiller son personnel, etc., etc.

Les commissions, dont la responsabilité restera au directeur, seront transmises sans exception à l'administrateur délégué, qui les donnera à exécuter au commissionnaire.

Le conseil, trouvant toutes les conditions proposées par l'administrateur délégué parfaitement conformes aux intérêts de la Société, les fait siennes et les accepte à l'unanimité.

Les administrateurs sont persuadés que M. le directeur général n'est pas moins soucieux qu'eux-mêmes de la bonne marche de la Société *dont il est le promoteur* et qu'il n'hésitera pas à faire le sacrifice de son opinion personnelle si même elle n'était pas tout à fait conforme à celle du conseil.

Le conseil, en notifiant cette délibération au directeur général et redoutant une démission prématurée probable de sa part, le président et deux autres de ses collègues lui ont adressé simultanément des

lettres privées amicales pour le prier d'accepter sans protestation et *à titre provisoire* leur détermination.

Le président écrivait :

Mon cher X..., soyez bien persuadé, et ce n'est pas en mon nom seul que je vous parle, que tous dans le conseil nous avons grande confiance en votre loyauté, votre désir de bien faire. Je dis *tous* et sans aucune exception... Surtout ne revenez pas sur tous les incidents précédents... Vous n'avez ici que des amis...

Un autre administrateur écrivait :

Mon cher X..., je viens aujourd'hui vous demander une preuve de la confiance que je me plais à penser que vous devez avoir en moi... Croyez-moi, acceptez franchement, sans arrière-pensée, la limitation de vos pouvoirs que le conseil veut vous imposer pour quelques mois, votre responsabilité personnelle diminuera d'autant; en réalité vos pouvoirs seront les mêmes. Croyez-moi, laissez *passer cette bourrasque*, le conseil vous en saura gré... Croyez *qu'en dépit des apparences le conseil a pleine confiance* en vous.

Un troisième administrateur écrivait :

Mon cher X..., croyez que *tous* rendent témoignage à votre intelligence, à votre énergie et à votre activité. La seule chose qui reste à démontrer, c'est que, appliquées au but rationnel que vous poursuivez, ces qualités se transforment en succès.

Tant qu'il n'y aura pas un commencement de preuve, soyez coulant sur les instructions qui vous paraîtront sévères, excessives, de notre conseil...

Les plus sages sont ceux qui laissent *passer les bourrasques* et vous savez qu'il est prudent de n'attendre *cette sagesse* que de vous QUI ÊTES SEUL que d'un conseil où NOUS SOMMES SEPT, etc.

Au reçu de ces lettres, le directeur a cru de son devoir de répondre par télégramme, adressé au président :

Déférant aux vœux unanimes du conseil, me conformerai strictement contenu sa lettre 6 février.

Avant de clore cette partie historique des divergences de vues entre le conseil d'administration et son directeur général, il n'est pas sans intérêt de signaler quelques autres faits, très caractéristiques, qui dénotent d'un côté, l'incompétence de certains administrateurs en matière de commerce extérieur, et leur prétention à être capables de tout diriger par le seul fait qu'ils sont le pouvoir souverain dans une société anonyme ; d'un autre côté, l'esprit égoïste qui les porte à chercher à se créer des avantages personnels dans la Société.

A. — LES CONDITIONS D'UNE CONSIGNATION.

Le représentant d'une importante maison de liqueurs de Paris vint à Smyrne pour la première fois, en février 1888, en vue d'y constituer un agent pour l'écoulement de ses produits dans le pays.

Ayant appris que la nouvelle Société était sur le point d'y établir un établissement français, il s'adressa au directeur pour lui proposer, de préférence, la représentation de sa maison.

M. X... répondit qu'il l'accepterait volontiers, après en avoir référé à son conseil d'administration.

Ledit représentant y consentit et partit pour Constantinople sans nommer un agent à Smyrne en attendant la réponse promise du directeur des Comptoirs français.

M. X... écrivit à ce sujet une lettre au président de son conseil : celui-ci communiqua à Paris avec la maison en question, qui de son côté répondit qu'elle consentait à confier sa représentation, pour la ville de Smyrne, à la nouvelle Société en lui *consignant* ses produits. Elle priait par conséquent le président du conseil de lui proposer les conditions de la représentation, en indiquant en même temps la quantité et les sortes de marchandises à consigner. Le président du conseil d'administration transmit cette lettre à l'administrateur délégué afin de faire le nécessaire.

Quelle procédure bureaucratique pour une simple représentation ! Et l'on s'étonne après cela que les maisons françaises à l'étranger se trouvent dans une infériorité notoire vis-à-vis de leurs concurrents!

L'administrateur délégué, de son côté, ne manqua pas d'oublier les termes de la circulaire du conseil d'administration, adressée au commerce, en date du 28 octobre 1887, dans laquelle il est dit :

« ... En dehors des achats que notre Société fait pour son compte, elle accepte de représenter des fabricants désireux de répandre leurs produits dans l'Asie Mineure; nous nous mettons à leur disposition A DES CONDITIONS A DÉBATTRE AVEC NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL... » Au lieu d'inviter ce directeur à débattre les conditions de la représentation en question avec le fabricant, il écrivit directe-

ment à celui-ci, à peu près en ces termes : « Nous sommes très honorés, messieurs, de votre proposition. Vous aurez à nous établir vos prix franco Marseille ou le Havre. A partir d'un de ces points la marchandise que vous nous CONSIGNEREZ voyagera à NOS RISQUES ET PÉRILS (!!). Nous aurons à rembourser tous les frais de transport et de douane, etc. Nous laisserons la RESPONSABILITÉ DU CHOIX A NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL... » Et en terminant cette lettre, il priait les consignateurs de lui faire connaître la remise que le fabricant réserverait à la Société sur la vente.

Les fabricants s'empressèrent naturellement d'accepter ; et c'est alors seulement que l'administrateur délégué envoya copie de cette correspondance au directeur, en l'invitant à indiquer les sortes des boissons à consigner (1).

---

(1) Voici la réponse faite par le directeur :

Smyrne, le 31 mars 1888.

Monsieur l'administrateur délégué,

En réponse à vos estimées des 13 et 23 courant, au sujet de la consignation C... et Cie, je ne saurais vous dire mon avis sur ce qu'il y aurait à faire avant de recevoir leur collection d'échantillons. Je crois de mon devoir de vous faire observer cependant que notre Société ne devrait pas accepter des consignations à de si lourdes conditions, telles qu'elles sont formulées dans votre lettre aux fabricants. Nous pouvons bien faire l'avance des frais pour compte d'une marchandise consignée, mais de là à assumer la responsabilité de faire voyager les *marchandises consignées à nos risques et périls*, il y a loin.

Aussi me semble-t-il imprudent d'écrire aux fabricants que vous

B. — COUPABLE « D'INCONCEVABLE LÉGÈRETÉ ».

Dans un envoi de marchandises, composé de plus de 80 colis, parvenu à Smyrne par un paquebot des Messageries maritimes, il se trouvait trois ballots de lingerie provenant de la Compagnie L...

Cette marchandise, emballée au moyen d'une simple enveloppe de canevas, de paille et de toile, rien n'était plus facile, pendant le voyage, que d'opérer une soustraction malveillante. Au moment du débarquement à la douane de Smyrne, il fut constaté qu'un des trois ballots avait *dégonflé* à la suite d'un vol à bord. Il y manquait quelques pièces d'une valeur d'environ 90 francs.

Procès-verbal fut dressé en présence du préposé de l'agence des Messageries maritimes. On réclama à celles-ci aussi bien qu'aux fabricants expéditeurs, que la direction de Smyrne déclarait responsables à cause de la défectuosité de l'emballage.

---

rendez responsable votre directeur du choix des articles que celui-ci ferait.

Comment ! un fabricant, dont la marque est absolument inconnue dans ce pays, désireux de propager ses produits par nos efforts, me demanderait quel est l'assortiment qu'il conviendrait de nous consigner : me basant sur les qualités les plus courantes des marques connues, je lui indiquerai les sortes à envoyer. Si, à l'arrivée de la marchandise consignée, le public, pour une raison quelconque, ne goûte pas les produits de cette nouvelle marque, entendez-vous en rendre responsable votre directeur? Mais, dans ce cas, vous rendriez responsable la Société elle-même envers le fabricant, et cela contre le principe même de la consignation...

Aussitôt nos fabricants de répondre au président du conseil d'administration, à peu près en ces termes :

Monsieur le président,

Nous avons l'honneur de vous dire qu'une marchandise ne sortant jamais de nos magasins que dans des CAISSES bien *conditionnées*, la réclamation de votre directeur de Smyrne ne peut pas nous concerner, puisqu'il parle dans sa lettre de ballots que nous n'avons point délivrés.

Cette assertion suffit à l'administrateur délégué pour s'emporter contre le directeur.

Au lieu de transmettre à celui-ci la réponse des fabricants en lui demandant des explications, l'administrateur lui adressa une réprimande des plus dures en lui reprochant de s'être permis de formuler à l'égard de notables fabricants une réclamation, avec UNE INCONCEVABLE LÉGÈRETÉ, au risque de *compromettre le prestige de la Société!*

Le directeur se contenta de remettre au siège social le certificat suivant, émanant des Messageries maritimes :

Smyrne, le 19 mai 1888.

L'agent des Messageries maritimes déclare avoir reçu par le paquebot *Mendoza*, 17 C p le A, trois BALLOTS et non pas trois CAISSES à la marque C. P. L. 275/277, à l'adresse des Comptoirs...

L'Agent,

CH. S...

A cette pièce concluante était jointe la lettre suivante :

Smyrne, le 18 mai 1888.

Monsieur l'administrateur délégué,

Entre gens appelés à servir l'intérêt général d'une Société, il peut arriver, il me semble, des divergences de vues, des malentendus ; il peut même se glisser souvent des erreurs dans une correspondance ou dans un compte : personne n'est infaillible. Une discussion pourrait aussi survenir, mais quand on se respecte mutuellement, les questions, même les plus graves, peuvent être discutées et aplanies d'une façon convenable.

Je ne m'explique donc point le ton agressif et blessant de vos lettres des 1er et 7 mai, au sujet de mes réclamations.

Qu'est-ce qui vous autorise, monsieur l'administrateur délégué, à taxer de fausses les réclamations de votre directeur, si ce n'est le plaisir de saisir l'occasion la plus futile pour me dire que je vous adresse des réclamations avec *une inconcevable légèté ?*

J'ai l'honneur de vous affirmer que les trois colis ne sont pas arrivés dans des caisses...

Devant l'évidence du certificat ci-dessus reproduit, les fabricants, qui prétendaient qu'il ne sort de leurs magasins que des *caisses bien conditionnées*, répondirent qu'il résultait d'une enquête faite chez eux, que « les trois colis en question sont réellement sortis de leurs magasins *en ballots* et non pas en *caisses* ». En conséquence ils s'offraient, pour cette fois, à rembourser à la Société « la moitié de la valeur des objets volés ».

C. — TISSUS ANGLAIS OFFERTS POUR TISSUS FRANÇAIS.

Dans un envoi d'échantillons de tissus effectué par l'administrateur commissionnaire attitré de la Société, indiqués comme provenant de fabrication française, la direction de Smyrne constata, après examen,

qu'il y avait une certaine quantité d'étoffes d'origine anglaise. Elle signala immédiatement le fait au siège social, en faisant observer que ces tissus, que M. L... (le commissionnaire autrichien), qualifiait de marchandise française offerte à UN FRANC le mètre, n'étaient que de l'article ANGLAIS, et, si la direction de Smyrne ne se trompait pas, de la maison SIMON ISRAEL de Bradford, coûtant *au maximum* SIX PENCE le yard, soit 63 centimes le mètre, ce qui en ramènerait le prix à 68 centimes au lieu de UN franc, prix auquel l'offrait le commissionnaire attitré de la Société !

Nier devant l'évidence eût été compromettre à tout jamais sa situation privilégiée. Le mieux était donc de trouver un subterfuge plausible. On en peut juger par la réponse suivante du commissionnaire :

En effet, les échantillons trouvés dans notre collection envoyée à Smyrne y ont été joints par erreur de notre employé, qui a oublié de faire remarquer que cette marchandise, *prise en Angleterre*, reviendrait à 6 pence le yard. Le prix de un franc le mètre est entendu pour marchandise *prise à Paris*...

Mais malheureusement pour ce commissionnaire autrichien, il ne s'agissait nullement de la *différence* énorme entre le *prix* français et anglais, mais de ce fait incorrect d'envoyer des échantillons *de fabrication anglaise* dans une *collection d'échantillons de produits français*.

Quant aux allégations d'une erreur de l'employé, elles ne peuvent non plus être prises au sérieux lorsqu'on connaît l'intimité du commissionnaire

autrichien avec l'agent résidant à Paris de la maison Simon Israël (de Bradford) : tous deux déjeunent chaque jour ensemble.

D. — DISGRACE DU DIRECTEUR A CAUSE DE SON REFUS DE CRÉER UN MONOPOLE AU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. M., industriel, en acceptant la vice-présidence du conseil d'administration, a cru que la Société ne devrait tenir dans ses magasins que les tissus de sa fabrication, exclusivement.

Lorsqu'il apprit qu'un de ses concurrents, la puissante maison de MM. S.-R. et Cie était entrée dans la Société comme actionnaire, il porta une plainte contre le directeur général au président du conseil. l'accusant de manquer à ses devoirs. L'administrateur délégué en donna communication au directeur, qui répondit par la lettre suivante :

Smyrne, le 18 janvier 1888

Monsieur l'administrateur délégué,

J'ai été péniblement surpris en lisant la copie de la lettre de M. M***.

Il est vraiment regrettable de voir des membres honorables de notre conseil d'administration, qui n'entendent *juger de mes efforts et de mes services, pour la réussite* de notre entreprise, *que par les faveurs et la prépondérance que je leur créerais dans les affaires de la Société au détriment peut-être* de l'intérêt *général de la Société.*

1° J'ai eu l'honneur de le déclarer déjà en plein conseil, *lors de la discussion de la question de nous engager avec une maison de commission,* et je crois de mon devoir de le déclarer encore une fois, que, comme directeur responsable envers le conseil d'ad-

ministration qui m'honore de sa confiance, *je dois avoir en vue avant tout l'intérêt général* de notre Société. C'est seulement après avoir assuré son succès qu'il me serait permis *de servir alors individuellement* les intérêts *particuliers* de tous les fondateurs, *fussent-ils de simples actionnaires ou des administrateurs.*

Or, dès le début, et avant même la constitution définitive de notre Société, j'ai déclaré à M. M., comme à tous les autres souscripteurs sans distinction, que j'ai eu l'honneur de voir, que, cherchant à intéresser à la création de cette Société les plus notables maisons de France, et ces maisons pouvant avantageusement lutter avec leurs concurrents étrangers, il était bien entendu que, *lors de nos achats, toute préférence* leur *serait donnée.* — Voilà *le seul engagement* par moi contracté non seulement avec la maison de notre honorable vice-président, mais avec tous nos actionnaires. De là à avoir pris un engagement de créer à qui que ce soit la jouissance d'un monopole, il y a loin.

D'ailleurs, notre honorable vice-président *reconnaît* lui-même, dans sa lettre du 29 décembre 1887, *que je lui ai promis* de lui donner la préférence *à qualité égale et à prix égaux*, ce qui prouve que la Société a bien le droit d'acheter les mêmes articles partout ailleurs si elle obtient des conditions plus avantageuses. Ce serait toute autre chose *si nous étions un simple syndicat commandité par des fabricants*, mais nous sommes une Société anonyme commerciale.

2° Pour ce qui est de l'injuste reproche qu'il m'adresse *d'avoir intéressé* à notre Société ses *concurrents MM. S. R. et Cie*, je m'en rapporte au témoignage de notre honorable président.

Jusqu'au mois de juillet dernier, je ne connaissais cette maison pas même de nom. En me rendant à Smyrne, je me suis arrêté à Aix-les-Bains... (Le directeur raconte ici comment, par M. F. F., député, il fit la connaissance, à Aix-les-Bains, de M. S.)

Du reste, nous devons considérer l'acquisition du concours de cette maison au succès de notre entreprise comme un *élément sérieux*, car le jour même où j'ai été rendre visite à ses chefs, à Paris, ils avaient une caisse d'échantillons de leurs produits prête à partir pour Smyrne à l'adresse d'un commissionnaire.

L'exposé que je leur fis de notre affaire et du but que nous poursuivons trouva un accueil tel que M. S. arrêta immédiatement l'envoi de ces échantillons à Smyrne et me déclara qu'il était tout prêt à s'unir à nous et à nous accorder tout le concours de sa maison pour la réussite de notre entreprise.

Il s'est, dès le début, empressé de me faire observer *qu'il n'entre*

pas dans notre entreprise comme concurrent de qui que ce soit et qu'il ne demande l'exclusion de personne. Il souscrivit à dix actions et afin de faciliter les débuts de notre Société, tout en nous accordant les conditions les plus avantageuses du comptant, il nous ouvrit un crédit de 15 000 à 20 000 francs en compte courant sans intérêt.

Dès lors, croyez-vous qu'il eût mieux valu avoir cette maison contre nous qu'avec nous? Je pense au contraire qu'en l'ayant avec nous, nous devenons les maîtres de la situation pour régler ses *débouchés à Smyrne en partageant nos commissions entre MM. S. R. et Cie d'une part, et M. M. de l'autre.*

. . . .

Depuis mon arrivée, ici, je n'ai pas encore eu un instant de répit. *Je travaille jour et nuit...*

. . . .

Si à côté de tout cela, je devais encore perdre mon temps pour réfuter des accusations on ne peut plus injustes que l'un de nos plus respectables administrateurs formule contre moi, au moment précisément où je m'attendais avec quelque raison à d'autres appréciations, c'est me DÉCOURAGER à tout jamais, car si je n'ai pas AU MOINS une SATISFACTION morale, inutile alors d'être honoré de la confiance du conseil d'administration.

4° Encore un dernier point de la lettre de M. M..., à relever.

M. M..., écrit que je lui avais promis que sa participation consisterait en marchandises. Ce que j'ai dit et répété à tous les industriels souscripteurs, c'est que la *souscription à la Société devait être effective.* Mais en fait, aussitôt que la Société commencerait à faire ses achats, cette souscription effective des industriels se transformerait forcément en marchandises, parce que, en leur achetant leurs produits nous aurions naturellement à leur en payer la valeur. La preuve, c'est que j'ai déjà passé à M. M... une première commission se montant à environ 7000 à 7500 francs. Voilà donc la moitié de sa souscription qui lui sera rendue à la livraison de ses produits. Si ses prix nous permettent d'écouler facilement ses produits, les commandes que j'aurai à lui donner atteindront, non seulement le montant de sa souscription, mais elles la dépasseront et la doubleront dès la première année. Mais je ne pourrais pas, vous le reconnaîtrez vous-même, lui passer du coup une commission de 15 000 à 20 000 francs pour ses produits seuls, avant d'avoir pu me rendre un compte exact de l'importance de leur vente. *Il ne faut pas oublier que la saison la plus productive est la saison* D'HIVER; et nous DÉBUTONS, nous, dans la saison *d'été qui compte* TROIS MOIS MORTS (juin, juillet et août).

Enfin, je ne m'explique point pourquoi M. M... a préféré *garder le silence* lors de la dernière réunion du conseil à laquelle nous assistions tous, et *me dénoncer au conseil maintenant que je suis absent de Paris !...*

On aurait pu citer une foule d'autres faits égoïstes à la charge du conseil d'administration, dénotant la façon dont certains administrateurs entendent exercer leur mandat, mais ce serait aller trop loin, et le cadre de ce volume ne nous le permet pas.

Voilà au milieu de quels ennuis et de quelles tracasseries le directeur a dû accomplir son organisation et préparer l'ouverture des magasins, qui fut vraiment un événement inaccoutumé pour les habitants de Smyrne.

Après une ouverture brillante des magasins, comme on n'en a jamais vu en Orient; après une inauguration des plus solennelles, rehaussée par la présence du consul général de France, entouré de plusieurs de ses honorables collègues, des chefs des clergés, des notabilités et des plus élégantes dames de la société smyrniote; après une vente exclusivement au comptant de plus de 68 000 francs dans l'espace de cinquante jours, sur un stock de marchandises d'environ 235 000 francs, et cela dans une époque de morte saison; après les efforts infatigables du directeur pendant sept ans pour arriver à la création de cette première œuvre française en Orient; au moment enfin où il croyait trouver la compensation et la récompense légitime de ses soins, de ses sacrifices et de son dévouement, le conseil d'administration,

mû par des sentiments mesquins a attendu que tout fût achevé et l'organisation complète, pour se débarrasser une fois pour toutes de l'instigateur et du créateur de cette œuvre. A ses yeux, le directeur se permettait, semble-t-il, d'exprimer trop librement son opinion sur l'intérêt général et supérieur de l'entreprise.

Est-il donc fatal, dans la Société anonyme, association de capitaux, que l'élément travail soit à la merci de l'autre ? Est-il bien digne aussi pour une Société, fondée surtout dans un but patriotique et non point en vue d'une basse spéculation, de s'approprier sans rougir l'œuvre d'autrui ?

Voici exactement comment l'usurpation s'est accomplie :

Une fois l'organisation des services terminée et la vente ouverte au public, le directeur, à la veille d'entrer dans la morte saison, écrivit à son conseil, en date du 26 mai dernier, qu'il jugeait sa présence nécessaire à Paris, d'abord, pour élucider toute question de divergence de vues entre l'administration et la direction; ensuite pour étudier en commun les besoins des magasins pour la saison d'hiver, qui en tous pays est la plus lucrative et la plus féconde en affaires.

Le conseil répondit, par lettre du 4 juin 1888, ce qui suit :

Monsieur le directeur général, votre lettre est arrivée assez à temps pour que votre demande d'autorisation de venir à Paris

ait pu être soumise à l'approbation du conseil d'administration qui s'est réuni le 1er juin.

Quel que puisse être le désir du conseil de vous être agréable, il a cependant été d'un avis unanime qu'il n'y avait pas lieu pour le moment, d'accéder à votre demande, et il base sa résolution sur les motifs suivants :

1° Tout l'avoir de la Société se trouve aujourd'hui concentré à Smyrne. En votre qualité de directeur général, c'est vous qui en avez seul la gestion et seul la responsabilité vis-à-vis du conseil d'administration. Ce n'est pas au bout d'un mois que les magasins sont ouverts, que vous pouvez vous décharger de tout cela *sur un personnel trop nouveau, dont le conseil n'a pas encore été à même d'apprécier les capacités ou les services et qui* N'A PAS QUALITÉ POUR VOUS REMPLACER...

2° . . . .

3° Le conseil pense que vous comprendrez les raisons qui motivent sa décision. Il vous prie, pendant le premier exercice, de ne pas quitter Smyrne où votre présence est indispensable... Il a en vous CONFIANCE ABSOLUE ET IL VOUS LE PROUVE

La question des achats ne doit pas vous préoccuper : vous vous êtes adjoint des chefs de rayon dont vous nous avez vanté la capacité ; il vous suffira de déléguer vos pouvoirs à l'un d'eux qui viendra avec des listes d'achats établies par vous, avec un budget fixé par vous ; nous sommes convaincus que le conseil ne regrettera point sa décision qui lui donne, en vous sachant à Smyrne, UNE TRANQUILLITÉ qu'il n'aurait plus si vous étiez à Paris...

Le conseil n'a pas voulu se séparer sans vous remercier des télégrammes et des lettres où vous parlez de l'ouverture brillante des magasins ; IL A FOI DANS L'AVENIR DE NOTRE ENTREPRISE, ET IL A FOI DANS LA SAGESSE ET LES CAPACITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Agréez, etc.

Pour le Conseil d'administration,

Le Président,

F. G.

Le directeur, se conformant aux ordres de son conseil, rédigea un rapport détaillé sur la situation et sur les besoins de la Société. Il le fit parvenir à

Paris par son secrétaire, qu'il y envoyait, lequel était accompagné d'un autre employé supérieur, spécialiste pour les achats.

Ce secrétaire, un jeune homme initié par le directeur lui-même au service du secrétariat, était auparavant employé à 150 francs par mois dans une maison de commerce. Grâce à l'amitié que le directeur lui portait il fut installé par celui-ci dans un poste de confiance avec un traitement de 300 francs par mois.

Le directeur lui accordait une confiance si absolue qu'il lui confia, outre son rapport au conseil d'administration, une lettre « absolument confidentielle » destinée à M. P. R., à Paris, un des principaux actionnaires et banquier de la Société.

Malheureusement ce jeune homme, au lieu de remettre cette lettre à son destinataire, la porta aux administrateurs de la Société. Alors le conseil pensa que le moment était on ne peut plus propice pour se débarrasser de son directeur en le remplaçant par ledit secrétaire.

Sans perdre de temps, le conseil délibéra et télégraphia au directeur :

Partez premier bateau et télégraphiez jour exact votre arrivée Marseille.

Le directeur en fut stupéfait. Comment, voilà un conseil qui, quelques jours auparavant, lui écrivait, au moment où les employés supérieurs qui le remplacent à Smyrne pendant ses absences étaient encore à leur poste :

Tout l'avoir de la Société se trouve concentré à Smyrne... Ce n'est pas au bout d'un mois que les magasins sont ouverts que vous pouvez vous décharger sur un personnel... qui n'a pas qualité pour vous remplacer.

Maintenant que les deux principaux employés de direction se trouvaient à Paris, ce même conseil lui télégraphiait de quitter, lui aussi, son poste!

Il répondit télégraphiquement :

Impossible partir avant rentrée mon secrétaire.

Deuxième dépêche du conseil en date du 3 juillet :

Conseil vous autorise confier direction caissier principal. Partez premier bateau. Télégraphiez.

Il fallait obéir, d'autant plus que le directeur venait de recevoir une lettre du conseil en date du 23 juin, dans laquelle l'administrateur délégué motivait ainsi la nécessité urgente de la présence du directeur à Paris :

Aussi, malgré la grande responsabilité que nous pouvons encourir, nous sommes-nous décidés à vous faire venir à Paris. Il faut que de vos entrevues avec le conseil ressorte un accordement; sinon, notre affaire, qui avait un si brillant avenir, végétera et finira par succomber.

Il est indispensable que vous arriviez avec un budget de réduction des frais généraux... Il est bien entendu, *qu'avant votre départ, vous vous entendrez avec les membres du conseil de surveillance* (1) *pour qu'ils soient mis au courant de tout ce qui pourrait se passer pendant* VOTRE ABSENCE, *et que vous donnerez à la personne, à qui vous confierez la direction des magasins, des* INSTRUCTIONS DONT ELLE NE DEVRA PAS S'ÉCARTER.

---

(1) Il y avait auprès de la direction de Smyrne, un conseil de surveillance et de contrôle, nommé par le conseil d'administration et composé de deux notabilités de la ville.

Cette lettre, traçant nettement l'objet de la conférence à laquelle le directeur était convoqué par dépêche, celui-ci partit sans aucune défiance, après s'être strictement conformé aux dispositions de la lettre qui précède.

Après le récent vote de *confiance absolue* du conseil, en date du 4 juin, rien ne pouvait faire présager qu'il s'agissait là d'une surprise inqualifiable.

Arrivé à Paris le 13 juillet, il rendit aussitôt visite au président du conseil d'administration. Celui-ci le retint à déjeuner, en compagnie de son associé, ce dernier aussi membre du conseil d'administration.

Rien dans leur conversation ne trahit les mesures excessivement graves déjà prises à l'égard du directeur, mesures que celui-ci ignorait encore. Les amphitryons s'enquirent de la manière dont il avait fait la traversée et d'autres choses indifférentes.

Sur ces entrefaites, le président déclara que le conseil se réunirait le 16 juillet, c'est-à-dire trois jours plus tard. Le directeur était convoqué à assister à cette séance.

Le lendemain, 14 juillet, il se rendit au château de M. P. R., à Andilly, pour lui rendre visite. M. P. R. est le destinataire de la lettre confidentielle dont il été question plus haut.

C'est un haut personnage et banquier des plus considérés à Paris. Après un échange de politesses, M. P. R. aborda le premier la question :

« — Avez-vous confiance, dit-il, dans les deux employés que vous avez envoyés de Smyrne et accrédités auprès de votre conseil d'administration ?

» — Si je devais m'en défier, répondit le directeur surpris de la question inattendue, l'un ne serait pas mon secrétaire et l'autre, un de mes principaux chefs de rayon !

» — Eh bien, reprit M. P. R. en lançant un regard pénétrant par-dessus ses lunettes, vous êtes jeune et sentimental encore : vous devriez pourtant vous défier un peu des gens ! Il me semble que vos employés vous ont joué un mauvais tour ici. Si je ne me trompe pas, votre secrétaire a dû quitter Paris avec pleins pouvoirs pour vous remplacer à Smyrne. La lettre confidentielle que vous m'avez envoyée par lui, c'est M. V. (administrateur) qui me l'a remise ouverte...

M. X. en était stupéfait. Il n'en croyait pas ses oreilles...

Il se disait : « Comment, je suis directeur statutaire, créateur de l'entreprise, je possède le même nombre d'actions inaliénables que tout administrateur, je suis seul investi, en vertu d'une procuration notariée, des pouvoirs conférés au conseil d'administration par l'article 25 des statuts, et le conseil se permet d'en disposer avant de me notifier au moins ma révocation ? »

Ceci lui parut tellement monstrueux de la part de gens qui, tout récemment encore, déclaraient dans

leur lettre officielle du 4 juin qu'ils avaient *confiance absolue* en leur directeur, qu'ils avaient *foi* dans l'avenir brillant de l'affaire, *foi dans la sagesse et dans les capacités* de ce même directeur, que celui-ci ne pouvait revenir à sa stupéfaction, ni croire à la révélation, si réelle pourtant...

Vint le 16 juillet, jour de la réunion du conseil : quatre membres sur sept étaient présents et le directeur.

Il va sans dire qu'il n'y était plus question de l'objet pour lequel ce dernier avait été appelé à Paris, — ce n'était qu'un prétexte. Il dut subir la lecture d'un véritable acte d'accusation, laborieusement préparé par l'administration déléguée, et portant d'un bout à l'autre sur des questions de pure divergence de vues, plus absurdes les unes que les autres. Aucun fait grave n'était imputé à l'accusé, aucune malversation ne lui était reprochée.

Dénouement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paris, le 17 juillet 1888.

Monsieur X...,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 juillet courant, et de vous notifier, par la présente, le vote qui a été rendu à l'unanimité par le conseil.

Séance du 16 juillet 1888.

Présents :

MM. F. G. (Président),
Ch. M. (Vice-Président),
P. D. et J. L. (Administrateurs).

M. P. D., faisant fonctions d'administrateur délégué, donne lecture à M. X. (directeur général), d'une note contenant le résumé des griefs que le conseil a relevés contre son directeur général ainsi qu'il appert des procès-verbaux du conseil d'administration des 2 et 4 juillet courant.

Après avoir entendu la réponse de M. X..., qu'il ne juge pas suffisante, le conseil entre en délibération et, vu l'article 25 des statuts de la Société anonyme des Comptoirs parisiens du Levant qui nomme M. X. directeur général; vu l'article 3 du contrat intervenu entre le conseil d'administration de ladite Société et M. X. qui est ainsi conçu :

« Le conseil d'administration peut révoquer M. X. dans deux cas :

» 1° . . . .

» 2° Pour avoir contrevenu aux termes dudit contrat en ayant commis une des irrégularités prévues, etc. »

Le conseil, à l'unanimité, révoque M. X. de ses fonctions de directeur général et ce, à dater de ce jour, 16 juillet 1888.

Recevez, monsieur, etc.

Pour le Conseil d'administration

Le Président,

F. G.

Quelle triste comédie jouée par des gens qui se respectent! Cette mise en scène n'était, en vérité, qu'une mauvaise plaisanterie!

En voici la preuve : d'après la lettre qui précède, MM. les administrateurs prétendent *n'avoir décidé*

la révocation du directeur que parce qu'ils ont jugé la réponse de ce dernier insuffisante.

Eh bien, cette assertion est fausse. Le conseil n'a pas attendu la défense de celui-ci pour juger s'il y avait motif sérieux pouvant justifier une révocation.

Voici d'abord un télégramme de Smyrne, du 16 juillet, déposé à quatre heures de l'après-midi tandis que la révocation fut prononcée à onze heures du soir :

Bruit répandu en ville que X. révoqué. Télégraphiez vérité.

Cette dépêche est adressée par M. Z..., de Smyrne, à son père, demeurant à Paris.

Mais, ce qui est beaucoup plus probant encore et bien antérieur au jour de la réunion du conseil (16 juillet), c'est la lettre suivante du conseil d'administration lui-même, adressée *à la nouvelle direction* en date du DIX juillet, c'est-à-dire SIX JOURS avant la séance du 16 juillet et au moment où le directeur était encore en mer, se dirigeant sur Marseille où il n'est arrivé que le 12 juillet.

Paris, le 10 juillet 1888.

Messieurs,

... Nous nous demandons si les traités passés avec les journaux (locaux) sont réellement utiles à nos affaires ; faites-nous connaître votre sentiment à cet égard, et n'oubliez pas, dans votre rapport, d'envisager les inconvénients qui pourraient peut-être, d'un autre côté, résulter de la RUPTURE de ces traités; par exemple, cela mécontenterait-il du MONDE INFLUENT ? Y A-T-IL LIEU DE S'EN PRÉOCCUPER?

N° 58. — Cette lettre nous portait une commission de cent douzaines d'assiettes.

A cet égard, nous avons décidé de vous retourner toutes les commissions qui nous parviendraient encore DE L'ANCIENNE DIRECTION ; le Conseil VOUS AYANT INVESTIS DES POUVOIRS POUR LA GESTION COMMERCIALE DE NOTRE AFFAIRE, vous aurez à examiner, etc...

Le Président,

F. G.

Ce qui précède est péremptoirement concluant non seulement quant à la révocation, mais surtout quant au manque absolu de scrupules de ces administrateurs qui demandent à la nouvelle direction s'il *n'y aurait pas de mécontentement dans le monde influent de Smyrne en cas de* RUPTURE des traités passés entre M. X... (directeur révoqué) et les journaux de Smyrne. Pourtant ces traités n'ont été passés que sur autorisation expresse de ce même conseil d'administration !

Telle est la récompense accordée par les administrateurs au promoteur de cette œuvre fondée, à force de sacrifices et d'efforts infatigables, dans un but essentiellement patriotique. Elle a dégénéré aussitôt, et elle est devenue la VACHE NOURRICIÈRE d'un Autrichien qui, en sa qualité de commissionnaire attitré et privilégié d'une Société française, est demeuré ainsi le maître absolu de la situation ! Et l'on parle après cela du relèvement à l'étranger du prestige de la représentation commerciale de la France !

Il est vraiment triste de rencontrer, dans cette vaillante et laborieuse France, des hommes qui, sous l'étiquette du patriotisme et de la défense, à l'étranger, des intérêts commerciaux du pays, se prêtent à des intrigues de mesquine spéculation et finissent par se mettre à la remorque de ceux mêmes qui sont les ennemis déclarés de l'influence française en Orient.

Voilà une Société française, dans le Levant, qui se constituait en champion des produits français, mais qui admettait dans ses magasins des marchandises allemandes et autrichiennes, fournies et imposées par un commissionnaire attitré autrichien !

Cet exposé n'est pas une diatribe. C'est le triste historique des faits et gestes d'administrateurs qui, abrités par certaines dispositions de la législation imparfaite de 1867 sur les sociétés anonymes, n'ont eu aucun scrupule pour se permettre des actes que la morale la plus élémentaire réprouve avec indignation.

La morale de ce qui précède est que plus on remonte l'échelle sociale dans l'espoir de rencontrer des mœurs plus pures dans les sphères aristocratiques, pour ainsi dire, des affaires de la haute finance et de la grande industrie, plus on regrette les humbles milieux du commerce bourgeois dont les malices innocentes et les ruses, sans graves conséquences, paraissent alors de vraies vertus et des qualités peu communes, en comparaison des filouteries des grands.

Dans la bourgeoisie des centres commerciaux on rumine sans cesse des projets pour distancer un camarade, un voisin, un concurrent, en lui enlevant sa clientèle, en surprenant le secret de son industrie. Mais tout cela se passe de la meilleure foi du monde, de bon cœur, sans conscience souvent de l'incorrection du procédé. Dans les sphères supérieures de la haute finance, qui comprend la banque, le capitaliste et la grande industrie, c'est tout différent ! La notion de la justice, le respect de la propriété et des droits d'autrui, comme aussi le sentiment de la probité, sont choses malheureusement fort rares.

Par contre, on éprouvera rarement quelque chose de brutal de la part de cette engeance : une sorte de prise de possession douce du bien d'autrui; une manière insinuante de mettre les gens à la porte après les avoir complètement plumés; une façon on ne peut plus mielleuse de les dépouiller de ce qui ne lui appartient pas; telles sont les qualités sublimes qui distinguent ce monde raffiné dont la police, en tout pays, protège les roueries de Bourse, alors qu'elle empoigne impitoyablement le pauvre diable coupable du vol d'un morceau de pain afin de ne pas crever de faim.

Cupides, intrigants, subtils, rusés, faux et astucieux, dangereux, la généralité de ceux qui composent ce monde ont une véritable vocation pour arriver à toujours tromper et filouter leur semblable. Sans aucune faculté créatrice, ces

gens-là exploitent les créateurs des bénéfices qu'ils gardent naturellement pour eux, et on doit s'estimer très heureux si, par extraordinaire, ils daignent parfois en laisser tomber quelques miettes.

Il ne faut pas se lasser de le répéter, la caste dont il s'agit ne fait qu'exploiter ce que le génie ou le travail d'autrui a conquis. Son véritable emblème, a très justement dit un éminent écrivain, c'est le vilain oiseau qui s'installe cyniquement dans le nid construit par les autres. Elle prend le bien d'autrui — c'est sa profession qui le veut — mais à l'aide de conceptions qui ne manquent pas d'une certaine grandeur.

Quatre années se sont écoulées depuis les incidents que nous venons d'exposer, et après mille vicissitudes et des errements inimaginables, après une première réduction de cent mille francs du capital social, après une fusion avec une boutique autrichienne de Smyrne, combinaison sur laquelle les administrateurs de la Société promettaient monts et merveilles aux actionnaires crédules, ils sont arrivés, au mois de septembre 1891, à faire décréter, en assemblée générale, la dissolution de la Société, sans laisser aux malheureux actionnaires, parmi lesquels nous avons l'infortune de nous trouver, l'espoir de retirer seulement le dixième de leurs fonds !

Et celui qui vient de se substituer à la Société française, en achetant tout son actif à VIL PRIX, est

un Autrichien de Smyrne, celui-là même avec lequel le conseil d'administration des « Comptoirs parisiens » avait fusionné deux ans auparavant en promettant aux actionnaires naïfs monts et merveilles de cette combinaison!

XX

LES COMMUNICATIONS MARITIMES ENTRE LA FRANCE ET LE LEVANT

Il y a quelques années, nous avons pour la première fois soulevé la question de la nécessité absolue de créer des communications maritimes directes entre les Échelles du Levant et les ports français de l'Océan. Profondément convaincu des très grands avantages pour le développement des échanges entre l'Asie Mineure et nos ports de l'Océan, l'existence d'une ligne régulière et directe nous paraissait nécessaire avec Smyrme, ce port qui, par sa situation géographique vraiment merveilleuse et par son importance économique, n'aura peut-être pas de rival au monde lorsque la civilisation et la liberté auront enfin repris possession de l'antique Ionie. Dans une monographie publiée en 1885 sur Smyrne et l'Asie Mineure, nous avons raconté par le menu l'histoire des tentatives assidues qui avaient été faites alors à cet effet et la timidité des armateurs français. La question n'ayant pas encore tout à fait perdu son intérêt d'actualité, nous reproduisons ici le chapitre

tout entier que nous lui avions consacré, il y a sept ans :

Parmi les causes qui empêchent le développement des échanges de la France avec le Levant, il en est une qui mérite d'être particulièrement signalée : c'est le coût exorbitant du transport des marchandises.

La majeure partie des produits français provenant de l'intérieur et des départements du nord de la France pour le Levant, par la seule voie d'exportation qui existe, celle du chemin de fer P.-L.-M., et des Messageries maritimes, sont déjà grevés d'énormes frais lorsqu'ils arrivent à Marseille. Là, d'autres frais onéreux les attendent. Citons des chiffres : Le transport des marchandises par petite vitesse, de Paris à Marseille par exemple, est de 11 à 17 francs les 100 kilos. Les tarifs des Messageries maritimes, qui distinguent quatre catégories de marchandises, sont pour la première, 20 francs ; pour la deuxième, 8 francs ; pour la troisième, 5 francs ; et pour la quatrième, 3 francs par 100 kilos, outre les frais de transit, de commission et de taxes.

La Compagnie du Lloyd austro-hongrois, à peu près pour la même distance de Trieste à Smyrne, perçoit sur la première catégorie 4 fr. 95 c. ; deuxième 3 fr. 85 c. ; troisième 2 fr. 80 c. et quatrième 1 fr. 70 c. par 100 kilos.

Les tarifs des Compagnies anglaises de Londres ou de Liverpool à Smyrne, sur un trajet presque trois

fois plus long que celui de Marseille à Smyrne, dépassent rarement 5 à 6 francs par 100 kilos. Il en résulte qu'une marchandise expédiée de Paris à Smyrne, voie de Marseille, paye en moyenne de 18 à 20 francs par 100 kilos et met au moins *onze* jours jusqu'à son arrivée à Marseille, par petite vitesse; plus trois jours d'attente, en moyenne, à Marseille, jusqu'au départ du bateau; enfin sept jours de Marseille à Smyrne : en tout *vingt et un* jours ; tandis que les marchandises expédiées de Londres mettent ordinairement de quatorze à seize jours, tout au plus, jusqu'à Smyrne.

Ces chiffres, dont nous garantissons l'exactitude, sont assez éloquents et se passent de tout commentaire.

Or, la multiplicité de toutes les causes que nous venons de mentionner rend matériellement impossible toute concurrence des produits et des articles français à l'étranger.

Ce triste état de choses ne devrait-il pas attirer depuis longtemps l'attention du gouvernement de la République, faire l'objet principal de la sollicitude du ministre du commerce et des colonies, et préoccuper les chambres de commerce ?

Le transit des produits échangés entre les départements du nord et de l'ouest de la France et les Échelles du Levant ne connaît aujourd'hui d'autre route que celle de Marseille. Le taux des tarifs des chemins de fer et des Messageries maritimes est, comme on vient de le voir, loin de faciliter le déve-

loppement des échanges avec l'étranger et de permettre aux produits français de soutenir la concurrence. Or, le gouvernement français qui, dans la rédaction du nouveau tarif général des douanes, s'est montré le champion le plus ardent du protectionnisme, ne doit-il pas étendre un peu plus le patriotisme et engager les Compagnies de transport à opérer sur leurs tarifs une réduction analogue, afin de niveler, plus ou moins, leurs taux avec ceux des tarifs des Compagnies étrangères, au moins en ce qui concerne le commerce d'exportation. Les modifications à apporter, dans le détail desquelles nous ne pouvons pas entrer ici, doivent être appliquées à toutes les catégories des marchandises.

Aussi, pour ouvrir de nouveaux débouchés entre les Échelles du Levant et les localités productrices du Nord et de l'Ouest, qui constituent les plus riches départements de la France, la création d'un service maritime direct et régulier, ayant son point de départ dans un port aussi rapproché que possible des principaux centres de production, nous paraît nécessaire. Par l'ouverture de cette nouvelle route, dont l'absence se fait sentir de jour en jour, les draps, les tissus, les toiles, les peaux et cuirs, les denrées coloniales des entrepôts du Havre, les alcools, les beurres, en un mot, la grande variété des produits du sol et des entrepôts de ces riches départements trouveraient à coup sûr des placements avantageux sur les marchés du Levant. Au retour, les bateaux de cette nouvelle ligne apporteraient des céréales, des raisins, des

graines oléagineuses, de l'huile d'olive, des laines, du chanvre, du coton, des peaux brutes, des vallonées, des gommes, de l'opium, de la soie, et nombre d'autres produits qui se consomment en grandes quantités dans toute la France. Et cette voie maritime deviendrait la voie préférée pour relier l'Orient avec les entrepôts de la Manche et de la mer du Nord, parce que la mer est incontestablement la voie la plus économique.

Il est possible que cette idée, dont la réalisation contribuerait à détourner une certaine partie du trafic actuel du transit de Marseille, établi durant les siècles par une vieille routine, fasse pousser les hauts cris. On nous accusera peut-être de méditer la ruine de l'importance commerciale de la métropole de la Méditerranée, au profit du Havre ou de Dunkerque. Sans doute, les départements du Nord et de l'Ouest y gagneraient beaucoup, parce que de nouveaux débouchés viendraient à se créer; mais gagneront-ils au détriment des ports du Midi? Qu'il nous soit permis d'en douter; car la rapidité des communications devenant plus grande, les frais de transport plus modiques, les prix de revient se réduisant par conséquent sensiblement, les débouchés s'accroîtront progressivement, et Marseille, de même que le Midi, ne tardera pas à en profiter aussi bien que le nord et l'ouest de la France.

Avant l'extension de la navigation par l'application de la vapeur, Smyrne était le seul entrepôt du commerce de la Péninsule asiatique. Cependant, son

commerce général, importation et exportation réunies, ne dépassait pas le chiffre de 100 millions de francs par an. La multiplication des lignes de steamers, qui est venue déplacer le mouvement commercial de cet entrepôt central, avait naturellement fait naître de sérieuses craintes pour le commerce de Smyrne. Mais ces craintes se sont promptement dissipées, lorsqu'on a reconnu que la décentralisation produite par ce développement des communications, loin d'amoindrir le mouvement, l'a, tout au contraire, favorisé dans des proportions incroyables : les communications, devenues plus rapides, multiplièrent les relations, et par suite les affaires avec l'Orient. Il est vrai que, par suite de l'établissement de ces nouvelles lignes, les îles de Syra, Chios, Mytilène, Rhodes, Chypre et les villes maritimes d'Adalia, Alexandrette, Mersine, Beyrouth et autres, sont entrées en relations directes avec l'Europe. Mais les exportations et importations de Smyrne ont aussi augmenté, car le commerce bénéficiait également des avantages qu'offrent toujours les expéditions rapides, qui permettent de profiter en temps utile de la situation du marché européen; de sorte que, malgré la décentralisation créée, le mouvement du commerce du port de Smyrne progressa rapidement, et de 100 millions de francs qu'il était, il y a une trentaine d'années, dépasse actuellement 250 millions par an.

Il est donc à croire que le sort de Marseille, et d'autres ports du midi de la France, ne serait pas

beaucoup plus malheureux que celui de Smyrne, si une ligne maritime directe et régulière venait à s'établir entre le Nord et les Échelles du Levant. Un autre avantage immense qui en serait la conséquence, c'est que la création de ce nouveau service suffirait seule, sans l'intervention même du gouvernement, pour engager les Compagnies de chemins de fer à abaisser les taux de leurs tarifs, afin de pouvoir soutenir la concurrence. Là où la concurrence n'existe pas, le commerce ne trouve pas le moindre soulagement de la part des Compagnies puissantes, soit de chemins de fer, soit de navigation.

Il y a environ trois ans, un négociant de Smyrne, profitant de son séjour à Paris, eut l'occasion de soumettre à des notabilités de Paris et du Havre ses vues sur l'avantage qu'il y aurait à créer ce service maritime régulier. Il insista surtout sur ce point que, en présence de la haute importance économique et commerciale que présentent les Échelles du Levant, le gouvernement de la République devrait fixer plus particulièrement son attention sur ces parages, avoir une sollicitude plus prononcée pour l'organisation de ses relations commerciales et pour la création de nouveaux débouchés à son industrie et à son commerce.

Aujourd'hui, à défaut de communications faciles, les affaires avec le Havre et Rouen sont nulles, et très limitées avec les ports français de l'Océan. A peine quelques chargements d'orge, de graines oléagineuses et, depuis quelques années, de raisins

noirs se font-ils de temps à autre de ces places, et ce commerce n'est accessible qu'à cinq ou six fortes maisons, qui, disposant de larges moyens, peuvent noliser des navires ou des steamers, ce qui forme pour elles une sorte de monopole. Mais un grand nombre de négociants, qui pour n'être pas millionnaires ne sont ni moins sérieux, ni moins entreprenants que ces maisons, ne peuvent rien faire avec les grands entrepôts du nord et de l'ouest de la France, parce qu'ils ne trouvent pas la facilité des communications rapides et directes qui permettrait au commerce de se créer de nouveaux débouchés, et d'échanger de petits lots de marchandises au fur et à mesure des besoins, tant de Smyrne que des places françaises. Ils se trouvent forcément écartés des marchés des susdits départements français, parce qu'il n'existe pas de service maritime régulier comme il en existe plusieurs, par exemple, avec Marseille; et tous ces services réalisent de bons frets. Certes, ce n'était pas le cas dès le début, mais il est de règle qu'aucune affaire apportant des changements radicaux dans les habitudes contractées de vieille date ne donne dès les premiers essais des résultats satisfaisants. Il faut un peu de patience et essuyer quelques déboires tout d'abord, pour réaliser ensuite des bénéfices sérieux.

L'absence de ce service régulier, qui serait si utile et si nécessaire à la classe si intéressante du petit commerce, — classe qui, soit dit en passant, représente une masse sérieuse, — est la principale cause

de l'insignifiance des échanges entre le nord et l'ouest de la France et le Levant. Les rares affaires qui se traitent entre ces contrées ne profitent qu'à quelques maisons et à des pavillons étrangers. Le consul général de France à Smyrne, M. Pellissier de Raynaud, dans sa sollicitude pour le développement du commerce de son pays, a attiré plusieurs fois l'attention du gouvernement de la République sur la nécessité absolue de ce service maritime sous pavillon français. On trouve notamment dans le rapport adressé par lui au ministère des affaires étrangères, à la date du 26 février 1881, le passage suivant : « Il est regrettable que notre marine n'ait pas participé plus largement à ces éléments de fret, surtout pour l'intercourse entre Smyrne et les ports français de l'Océan, où nos paquebots et nos voiliers ont fait presque entièrement défaut. Sur 20 paquebots et voiliers qui ont chargé à Smyrne des raisins et des graines oléagineuses pour Bordeaux, Saint-Nazaire, Nantes, le Havre, Rouen et Dunkerque, nous n'avons eu qu'*un* seul bateau à vapeur sous le pavillon national, de la portée de 500 tonneaux. Toutes les autres expéditions, dont l'ensemble cependant ne représente pas moins de 5000 tonneaux, ont été effectuées par des paquebots et des voiliers étrangers. »

Certes, il ne faut pas se dissimuler qu'une Compagnie de navigation qui viendrait à créer ce service aurait à lutter dès le début contre ces dificultés, notamment contre la routine et l'opposition de certaines maisons qui voudraient maintenir le *statu quo*

dans le but unique de sauvegarder leurs intérêts personnels. Elle aurait aussi à compter avec la concurrence des pavillons anglais et hollandais, qui, de longue date, jouissent, sans autre privilège que CELUI CRÉÉ PAR L'INDIFFÉRENCE DE LA FRANCE, du monopole des lignes entre le Levant, l'Océan et la mer du Nord. Mais ces difficultés ne devraient pas être de nature à décourager les armateurs français. En effet, les Compagnies étrangères ne peuvent facilement ni faire faire escale sur plusieurs points de la côte de l'Océan français à leurs vapeurs, ni livrer des connaissements directs pour l'intérieur sur des tarifs uniformes établis entre les Compagnies de navigation et de chemins de fer français aux mêmes conditions qu'une sérieuse Compagnie de navigation française pourrait le faire. La concurrence étrangère céderait le pas après une lutte de quelques mois, lorsqu'elle aurait la conviction que l'établissement de cette ligne régulière sous pavillon français serait sérieusement résolu.

Il faudrait s'attendre aussi à l'opposition active et acharnée des principaux courtiers maritimes à Smyrne, les uns Anglais, agents exclusifs des armateurs anglais, et les autres, agents de la Compagnie Néerlandaise, tous particulièrement hostiles aux intérêts français.

Le courtier hollandais seul s'adresse quelquefois aux Compagnies françaises, mais il ne le fait que lorsqu'il ne trouve pas ailleurs, et ne donne jamais à prix égal la préférence au pavillon français. Ces

courtiers, par le concours des circonstances, se sont créé une sorte de monopole sur la place de Smyrne et ne craignent rien plus que toute affaire qui pourrait porter atteinte à leur prépondérance. Aussi, toutes les fois qu'une personne nouvelle touche aux questions maritimes, ils se coalisent contre l'importun. Ils ne reculent devant aucun moyen pour l'empêcher de réussir. Ils vont colportant partout des calomnies, tant contre le nouvel agent que contre la valeur de la Compagnie, menaçant au besoin les commerçants de ne pas accepter leurs marchandises pour d'autres destinations desservies par les Compagnies qu'ils représentent, s'ils donnent leur chargement pour le nord ou l'ouest de la France aux vapeurs de la nouvelle Compagnie. D'un autre côté, ils s'appuient sur quelques forts chargeurs, moyennant certaines concessions et facilités qu'ils font à ceux-ci, et que nous devons signaler.

Quelques maisons de commerce assez puissantes de Smyrne ont, pour ainsi dire, entre leurs mains seules, depuis l'apparition du phylloxéra, le commerce des raisins secs d'Orient avec le nord et l'ouest de la France. Le but de ces maisons est d'empêcher toute concurrence et de réduire à l'impuissance ceux qui n'ont pas une fortune suffisante pour accaparer des chargements entiers, mais qui pourraient établir des affaires sérieuses et suivies, si des communications maritimes directes et régulières étaient organisées. De cette communauté de vues et d'intérêts est née une sorte d'association défen-

sive entre ces maisons et les courtiers maritimes anglais et hollandais; et ces maisons de commerce n'ont pas eu de répugnance à établir avec ces courtiers une entente par laquelle elles s'engageaient à donner tous leurs chargements exclusivement aux vapeurs et voiliers qui seraient consignés à quelqu'un des courtiers susdits, et à combattre de toutes leurs forces les tentatives de ceux qui chercheraient à établir une ligne régulière sous pavillon français avec le nord de la France. Par contre, les courtiers s'engageaient à leur procurer tous les navires dont elles pourraient avoir besoin et aux taux du fret le plus réduit de la saison, et à n'accepter, pour les mêmes destinations que celles de leurs expéditions, aucune marchandise du même genre de la part d'autres chargeurs de Smyrne, si ce n'est en cas de vide, et alors moyennant un fret plus élevé d'au moins cinq francs par tonne.

On ne pouvait prévoir une pareille combinaison lorsque des personnages influents de Paris et du Havre avaient mis en rapport avec un armateur sérieux du Havre, qui pouvait tenter la création et l'organisation d'une ligne entre le Havre et Smyrne, le négociant de Smyrne cité plus haut.

Cet armateur voulut examiner le projet qui lui avait été soumis pour la première fois en septembre 1881. Il répondit que cette question, par sa haute importance, l'intéressait beaucoup, qu'elle rentrait dans ses vues et qu'il était disposé à l'étudier d'une manière spéciale, mais qu'il était trop préoccupé

dans le moment par la transformation de sa propre maison en Compagnie anonyme de navigation, pour qu'il lui fût possible d'aborder immédiatement cette étude.

En attendant la résolution que pouvait prendre cette maison, sur l'invitation dudit armateur, il revint à Smyrne pour préparer le terrain. La Compagnie Havraise venait de se constituer. Alors on se mit à l'œuvre pour lui assurer d'avance, en attendant l'organisation du service régulier, quelques affrètements à forfait, en faisant venir au moins un ou deux de ses vapeurs sous pavillon français.

En octobre 1882, la maison de Smyrne reçut une dépêche de la direction de la Compagnie Havraise, qui offrait un steamer si les chargeurs lui garantissaient un chargement complet.

Ces garanties obtenues, on demanda l'autorisation de prendre des engagements définitifs.

A ce moment les courtiers anglais et hollandais ne combinaient pas et n'organisaient pas encore contre le service français une opposition systématique, parce qu'ils ignoraient que la Compagnie Havraise offrît déjà des steamers. S'imaginant être toujours les maîtres absolus de la situation, ils ne se montraient pas très pressés de s'engager avec les chargeurs à accepter leurs marchandises à un taux raisonnable pour Rouen en leur offrant des vapeurs. Au contraire, en présence de l'abondance du fret à cette époque-là pour ces destinations, ils s'abstenaient de faire des offres, espérant obtenir 40 à

45 francs de fret. Alors les négociants, comptant sérieusement sur l'offre du vapeur de la Compagnie Havraise à 30 francs, garantirent un chargement complet et gardèrent le secret de cette opération.

Mais leur surprise fut aussi grande que leur découragement lorsqu'ils reçurent la dépêche suivante : « Affrètement Smyrne Havre manque : n'engagez absolument aucune marchandise. » La situation de l'agent de l'armateur français devenait difficile à Smyrne : Si on communiquait cette dépêche aux chargeurs qui avaient particulièrement compté sur l'offre ferme de la Compagnie du Havre, on risquait de tout compromettre, même l'avenir de l'affaire. Les chargeurs désappointés se plaindraient naturellement de cette manière de traiter des affaires, manière qu'ils pourraient considérer tout au moins comme de la légèreté. Cette première affaire manquée arriverait sans doute, comme cela s'est produit du reste, à la connaissance des courtiers anglais et hollandais, qui, convaincus déjà qu'ils tenaient toute la place entre leurs mains, seraient encore rendus plus puissants et s'empareraient à l'avenir, une fois éveillés, de toutes les affaires maritimes. Les négociants, déçus dans leurs espérances par la situation que la Compagnie Havraise leur créait, ne pourraient plus compter sérieusement sur les offres de son agent pour s'engager une seconde fois avec lui. Sous le coup de ces impressions, peu encourageantes, et devant l'insistance des chargeurs qui demandaient une réponse catégorique, on crut devoir télégraphier

au Havre : « Moralement engagés pour empêcher chargeurs passer concurreuce, urgent expédier steamer 12/1500 portée. »

Le courtier anglais avait pris vent de la chose : il cherchait par tous les moyens à savoir ce qui se passait. Malheureusement, les télégrammes à la Compagnie Havraise restèrent sans réponse ; on ne savait plus comment se justifier devant les chargeurs, qui se plaignaient amèrement, — non sans raison. Il en résulta que le courtier anglais, mis en éveil, accapara la totalité du fret à exporter, environ 3000 tonnes, tant du port de Smyrne que de ceux de la côte, à un fret uniforme de 30 fr. pour le Havre et Rouen, prouvant ainsi que là où les Anglais travaillent les autres ne doivent que s'effacer.

Les courtiers anglais et hollandais finirent naturellement par savoir exactement ce qui se passait, et alors ils réunirent leurs efforts afin de paralyser toute tentative de la Compagnie du Havre pour l'organisation future du service français projeté. A cet effet, un proche parent du principal courtier hollandais, agent de la Compagnie Néerlandaise, fut envoyé à Paris pour établir une entente avec quelque autre Compagnie, dans le but d'envoyer des vapeurs à Smyrne avant ceux que la Compagnie du Havre projetait d'envoyer, mais n'envoyait jamais. De leur côté, deux courtiers de Smyrne se mirent en campagne pour s'assurer le concours des principaux chargeurs. Ils leur firent comprendre qu'il y allait de leur propre commerce avec les marchés français

du nord et de l'ouest, commerce qui, comme nous l'avons dit dans les pages qui précèdent, se trouve aujourd'hui centralisé exclusivement entre les mains de cinq ou six maisons. Or, en leur garantissant des avantages exceptionnels pour le transport de leurs chargements, ils parvinrent à former avec eux une alliance dans le but exclusif de combattre en commun tout service régulier français avec les ports de l'Océan. Les chargeurs s'engagèrent, en conséquence, à n'exporter leurs marchandises de la prochaine campagne que par l'intermédiaire des susdits courtiers. Fort de ces garanties, le frère du courtier hollandais, se trouvant à Paris, s'aboucha avec une maison étrangère de Paris et du Havre, représentant des Compagnies maritimes anglaises.

Sur ces entrefaites, l'agent de la Compagnie Havraise reçut une lettre du Havre, en date du 16 avril 1883, dans laquelle on lui écrivait que la flotte de la Compagnie venait d'être mise au complet, ce qui allait lui permettre d'établir le nouveau service. La direction engageait en même temps son agent à lui donner un aperçu des affrètements de la prochaine campagne, commençant au mois d'août. Celui-ci se mit à la besogne et envoya les renseignements demandés, en recommandant de ne plus tergiverser, si l'on ne voulait pas se voir devancé par la concurrence étrangère.

En effet, la situation s'était aggravée pour le groupe qui sollicitait ce service, car les tâtonnements, les hésitations et les tergiversations de la

Compagnie Havraise avaient laissé le temps aux autres de découvrir l'économie du projet et d'arrêter tous les efforts de ceux qui travaillaient à assurer au pavillon français le trafic entre le Levant et les ports français de l'Océan.

Enfin, après mûres réflexions et longues études, la direction de la Compagnie Havraise informa officiellement ses agents à Smyrne qu'elle avait décidé d'organiser un service mensuel régulier sur Smyrne, et les autorisa à porter cette décision à la connaissance du commerce, à engager le fret pour son premier vapeur et à accepter des marchandises pour le Havre et Rouen directement, et pour Saint-Nazaire, Nantes, Bordeaux, Anvers et Hambourg avec transbordement au Havre.

Mais au moment où l'on travaillait à assurer le chargement du premier vapeur, qui devait arriver avant ceux des concurrents étrangers, un incident regrettable vint porter le désarroi dans le port de Smyrne, en faisant suspendre toutes les affaires. L'éclaireur d'escadre français l'*Infernet*, commandant Connau, arrivait d'Alexandrie en patente brute, et son équipage communiquait avec la terre avant d'avoir obtenu l'autorisation sanitaire. Smyrne fut immédiatement déclarée comme ville contaminée, et par conséquent ses provenances soumises partout à des rigueurs quarantenaires.

En raison de cet événement malencontreux, quoique ni Smyrne ni ses environs n'eussent eu aucun cas même suspect, quoique la santé à bord du navire

de guerre français n'eût cessé d'être excellente, la quarantaine fut appliquée rigoureusement et continuée, de sorte que la Compagnie Havraise se crut obligée de rapporter ses premières dispositions et de remettre à plus tard l'envoi d'un premier vapeur. C'était une faute, et une faute grave. C'était, au contraire, l'occasion de commencer l'établissement de la ligne, car le commerce, privé de communications et ayant néanmoins des engagements à satisfaire, surpayait les frets, ce qui aurait été une large compensation pour les jours de quarantaine que les vapeurs auraient pu avoir à subir.

C'est ce que les adversaires comprirent fort bien, car ils surent tirer parti de cet ajournement et se mirent en campagne pour accaparer d'avance toutes les marchandises pour la France, promettant de faire venir des vapeurs aussitôt les chargements engagés, malgré les quarantaines, promesses qu'ils tinrent à la lettre. Plus courageux et mieux avisés que la Compagnie Havraise, les courtiers coalisés firent venir les vapeurs, et entre le temps de la demande de l'arrivée à Smyrne, des chargements, et du voyage de retour, les quarantaines qui frappaient les provenances de Smyrne étaient levées à Constantinople, en Grèce et en France, de sorte que les chargeurs jouirent de toutes les chances désirables, grâce aux rivaux de la Compagnie française; ce qui les indisposa davantage contre le service projeté de celle-ci.

Les agents de la Compagnie du Havre avaient ce-

pendant insisté de toutes leurs forces auprès de la direction, tant par lettres que par télégrammes, pour la supplier de ne plus retarder l'expédition d'un premier vapeur ; ce fut en vain.

Ce n'est que le 24 septembre qu'ils reçurent un télégramme de la Compagnie leur disant qu'elle était en pourparlers pour affréter un vapeur de 1600 tonnes, et leur demandant si les chargeurs lui garantissaient d'avance un chargement complet. A la réception de cette dépêche, les agents de la Compagnie parvinrent à assurer, parmi quelques négociants les plus sympathiques aux intérêts du pavillon français, la presque totalité du chargement, mais à la condition que la Compagnie Havraise autoriserait ses représentants, sans retard, à prendre des engagements fermes et par écrit avec les chargeurs, parce que la concurrence étrangère, qui avait déjà annoncé deux vapeurs de 2000 tonneaux chaque, prenait des engagements fermes pour le Havre, Rouen et Dunkerque directement.

Le moment était bien critique pour le début, et au désavantage de la Compagnie du Havre, qui s'était laissé devancer par des concurrents d'occasion. Pour les écarter et s'assurer le succès de son premier chargement, il n'y avait qu'un moyen : c'était d'agir avec vigilance et de faire mieux et plus promptement que ces concurrents.

Mais avec le système habituel d'hésitations et d'atermoiements de la majeure partie des directions des maisons françaises, qui les rend notoirement

inférieures aux Anglais, la Compagnie Havraise recula encore une fois devant ses rivaux et donna ainsi aux chargeurs une preuve de sa complète impuissance, au moment précisément où elle devait, si elle tenait à reconquérir le terrain perdu à cause de ses tâtonnements sempiternels et se relever aux yeux des chargeurs d'une place aussi importante que celle de Smyrne, prouver à la concurrence la ferme intention qu'elle avait de soutenir quand même la lutte.

Le 5 octobre, depuis le 24 septembre, ses agents n'avaient pas encore le nom du steamer offert pour pouvoir prendre des engagements définitifs avec les chargeurs. Ceux-ci conservaient encore très vif le souvenir de ce qui leur était arrivé l'an dernier avec l'offre de la Compagnie du Havre. Alors, ils commencèrent à soupçonner que cette Compagnie n'était pas encore en possession du vapeur qu'elle offrait, et qu'elle était toujours à sa recherche. Las d'attendre et craignant d'être encore une fois victimes d'une mystification, ils déclarèrent à ses agents qu'ils se trouvaient obligés de se dégager de leur promesse de donner du chargement au vapeur dont ils n'étaient pas à même de faire connaître le nom, et qu'ils allaient charger sur ceux des concurrents, déjà arrivés et sous charge dans le port de Smyrne.

La Compagnie française, mise au courant de la gravité de la situation, s'empressa, mais trop tard, d'annoncer le départ d'un steamer sous pavillon

danois, affrété par elle, et devant arriver à Smyrne vers le 16 octobre. En même temps, sans prévenir ses amis à Smyrne, elle s'adressa aux Anglais, ses concurrents, et leur proposa une coopération mutuelle, dans le but de supprimer toute lutte et de monopoliser entre leurs mains les chargements du Levant pour le nord de la France.

A notre avis, c'était non seulement une imprudence, mais encore une preuve d'impuissance que d'agir ainsi, au lieu d'user de tous les moyens dont la Compagnie disposait pour les écarter. La lutte aurait été courte et n'aurait pas exigé de grands efforts; car la Compagnie Havraise disposait d'une flotte d'une vingtaine de steamers de premier ordre et pouvait lutter avantageusement contre des gens qui étaient obligés de prendre des steamers à forfait et de risquer de perdre beaucoup; ce qui serait infailliblement arrivé, si la Compagnie Havraise, envoyant ses propres vapeurs, s'était contentée, pour les premiers voyages, de faire seulement ses frais! Mais elle préféra céder et elle alla même jusqu'à solliciter la coopération de ses adversaires. Ceux-ci, naturellement, ne demandaient pas mieux, parce que leurs vapeurs, d'après l'entente établie alors entre eux et elle, devant charger avant les steamers de celle-ci à Smyrne et dans ses environs pour le Havre, Rouen et Dunkerque, ils auraient dû faire eux-mêmes, dans leur propre intérêt, à la Compagnie Havraise, les avances que celle-ci leur faisait. La Compagnie Havraise n'avait qu'à autoriser

ses agents à baisser le fret de 5 à 10 francs par tonne sur le taux de 35 francs contracté par ses rivaux pour les chargements de leurs deux vapeurs. Par cette mesure, elle arrêtait le succès de la concurrence et s'imposait sérieusement sur la place. Aucun argument n'eût été plus puissant et plus persuasif pour le commerce que celui de l'établissement d'un nolis avantageux. Et cette baisse, elle devait l'autoriser d'autant plus que le bateau affrété par elle ne lui coûtait que 22 fr. 50 la tonne, tous frais compris. Au lieu d'agir avec énergie, la Compagnie Havraise s'inclinait devant les agents maritimes et créait ainsi à ses représentants une situation notoirement inférieure. Non seulement elle les mettait dans une fausse position, mais, contrairement à sa lettre du 24 juillet, la Compagnie Havraise, sur les instances de ses concurrents, leur défendit encore d'accepter des marchandises pour Hambourg, afin de ne pas froisser l'agent de la Compagnie Néerlandaise, le courtier hollandais. Elle avisait aussi ses agents que de leur côté ils devaient s'entendre avec le courtier hollandais pour charger indistinctement et conjointement et les steamers de la Compagnie Havraise et ceux de ses concurrents de la veille, de manière à maintenir les cours des frets à 35 francs pour Rouen et 40 pour Paris.

Cette entente visait tous les vapeurs destinés pour Saint-Nazaire, le Havre, Rouen, Dunkerque et Anvers. Il avait été arrêté que les rivaux de la Compagnie française chargeraient les premiers le

Sénégal (2000 tonnes), le 10 octobre, pour le Havre et Rouen ; puis le *Benbrack* (2000 tonnes), le 15 octobre, pour Dunkerque, et en dernier lieu la Compagnie Havraise aurait à charger, après le 15 octobre, le *Nordsoen* (vapeur danois de 2000 tonneaux), seulement pour le Havre, et un autre, à la fin du mois d'octobre, pour Saint-Nazaire et le Havre.

Cette convention semblait en principe donner des résultats pratiques. Mais en réalité, pour quiconque connaît les conditions et le caractère des places du Levant, il était certain qu'elle ne pouvait que produire des résultats déplorables. Il ne fallait pas perdre de vue que les relations de Smyrne avec l'Ouest et le Nord sont encore à l'état de naissance et que, par suite, les quantités de marchandises qu'elle exporte pour les destinations sus-indiquées atteignent à peine le chiffre de 6000 à 8000 tonnes par an, et que cette situation rendait humainement impossible le chargement complet de quatre vapeurs, d'environ 2000 tonnes chaque, dans un espace de 20 jours. Il était clair que le *Sénégal* et le *Benbrack* enlèveraient 4000 tonnes environ et qu'il ne resterait pas grand'chose pour le *Nordsoen,* de la Compagnie Havraise, devant charger le troisième. Ses adversaires le savaient fort bien et c'est sous les conseils et les instigations du courtier hollandais, mieux écoutés par ses amis, que ces messieurs insistèrent pour charger les premiers leurs deux vapeurs, comme étant arrivés sur les lieux avant

celui annoncé par la Compagnie Havraise, qui cependant était plus puissante, mais qui acceptait tout et prenait la situation que ses adversaires voulaient bien lui faire. Contrairement aussi à ce qui avait été convenu entre ces messieurs, les deux vapeurs des concurrents arrivèrent en même temps. Aussi le fret ne suffisant pas pour Dunkerque, le *Benbrack* qui ne devait charger que pour Dunkerque prenait aussi des marchandises pour le Havre. De cette manière, il enlevait une partie du chargement du *Nordsoen*.

Ces messieurs faisaient ce qu'ils voulaient et ne tenaient aucun compte des stipulations passées entre eux et la Compagnie Havraise; et celle-ci ne faisait rien ; elle laissait ses adversaires maîtres absolus de la situation.

Une faute plus grave encore que ses indécisions, ce fut d'envoyer un steamer sous pavillon danois au lieu de le prendre dans sa propre flotte sous pavillon français; car il faut savoir que le pavillon joue un grand rôle en Orient.

En présence de ces faits déplorables et des procédés regrettables de la direction de la Compagnie Havraise, ses agents et le groupe de négociants favorables à l'organisation du service français, qui, en acceptant la représentation de la Compagnie du Havre, n'avaient pas en vue exclusivement de faire les affaires proprement dites de cette Compagnie, mais bien de servir les intérêts généraux du commerce avec le nord de la France sous pavillon

français, se concertèrent et prirent la résolution d'informer la direction du Havre, qu'étant donnée sa coalition avec une maison étrangère, représentée à Smyrne par des courtiers hostiles aux intérêts du pavillon français, ils renonçaient à s'occuper à l'avenir de ses intérêts.

Nous ne pouvons croire que la direction de cette Compagnie ait agi ainsi de gaieté de cœur et sous l'empire que ses rivaux avait su exercer sur elle. Le projet primitif qu'elle avait adopté après une longue étude visait essentiellement, comme nous l'avons dit, l'établissement de communications directes et régulières entre le Levant et les places commerciales de l'Océan français. L'organisation de ce nouveau service a un avenir incontestable, mais elle impose à l'entrepreneur certains sacrifices au commencement, et surtout une certaine fermeté pour lutter contre l'opposition de ceux qui ont intérêt à éterniser l'état actuel qui leur assure une sorte de monopole du commerce avec le Nord.

Si nous sommes entré dans des détails minutieux au sujet des communications maritimes entre le Levant et la France, c'est que la question, par sa haute importance, mérite une attention toute spéciale, et qu'il était nécessaire de donner au lecteur qui s'y intéresse une idée exacte des efforts déployés par un bon nombre de négociants français et d'amis de la France, établis à l'extérieur, pour le développement

de l'influence commerciale de la France en Orient et de montrer en même temps de quelle manière certaines directions de grandes Compagnies françaises entendent souvent servir les intérêts de leur pays.

Pour donner une conclusion à ce chapitre, nous devons répéter que tant qu'il ne s'établira pas un lien aussi étroit que possible entre la politique économique de la République et les intérêts du commerce général et particulier à l'extérieur, l'influence de la France en Orient ne pourra jamais se relever de son infériorité notoire.

Voilà ce que nous écrivions il y a sept ans.

Depuis, l'administration de la Cie des Messageries Maritimes a introduit d'importantes améliorations et modifications dans son organisation intérieure et dans son service, et s'est attachée à lui imprimer un caractère essentiellement commercial. Elle a créé à ses risques et périls, un service commercial hebdomadaire libre, mais RÉGULIER et AVEC DATES FIXES de départ de ses steamers, entre Londres, le Havre, Marseille, Syra, Smyrne, Constantinople et les ports de la mer Noire. Eh bien, cette grande ligne, qui fait d'autant plus d'honneur à l'initiative de l'administration de cette puissante compagnie, qu'elle ne jouit d'AUCUN SUBSIDE de la part du gouvernement comme certaines des lignes postales, donne aujourd'hui de tels résultats que la Compagnie n'a qu'à se féliciter de l'innovation hardie de ses administrateurs.

XXI

LES PORTS ET LES QUAIS DE SMYRNE

Jusqu'en 1867, la ville de Smyrne n'avait pas de port d'abri ni de quais. Les premiers qui conçurent l'idée d'en construire furent des Anglais qui, à cet effet, obtinrent, en 1867, une concession du gouvernement ottoman. En compensation des charges que cette entreprise imposait aux concessionnaires, le gouvernement ottoman leur octroya le privilège de la perception d'un droit de quai sur toutes les marchandises importées et exportées à Smyrne, et cela pour une période de trente-cinq ans.

En vertu d'une convention entre la Société fondée par les concessionnaires et MM. Dussaud frères, entrepreneurs de travaux publics à Marseille, ces derniers se chargèrent alors de l'exécution de tous les travaux prévus dans le cahier des charges de la concession pour une somme *à forfait* de 5 millions de francs.

A la suite d'une foule de circonstances malheureuses, la Société indigène des quais de Smyrne n'a pu faire face à ses engagements vis-à-vis de MM. Dussaud qui, par la force des événements et se

trouvant créanciers de la Société pour une assez forte somme, se sont substitués, en 1869, *en tout et pour tout*, à la Société en déconfiture, moyennant rachat de tous les droits, privilèges et charges de celle-ci.

Il est à *retenir* que pour un privilège d'exploitation pendant une période de trente-cinq ans, finissant avec l'année 1912, les concessionnaires ont assumé des charges en travaux nécessitant une dépense de plus de 12 millions de francs.

Après l'achèvement de tous les travaux par MM. Dussaud frères (de Marseille), en 1876-77, il est arrivé en cette affaire ce qui arrive un peu partout avec les Anglais.

La colonie anglaise de Smyrne, une des plus importantes et des plus influentes, tant qu'elle a vu ou cru voir le succès de cette entreprise impossible, est restée spectatrice indifférente. Mais aussitôt que les entrepreneurs français eurent mené à bonne fin tous les travaux et quand leurs recettes augmentèrent progressivement, les Anglais ont cherché, avec l'appui effectif de leur ambassade à Constantinople, à susciter à ceux-ci toutes sortes de difficultés. Cette lutte, qui dura plus de huit ans, découragea à tel point MM. Dussaud frères qu'ils décidèrent de vendre leurs droits et leur concession pour lesquels les Anglais se présentèrent alors acquéreurs. Les négociations aboutirent, au mois de mai 1882, à la signature, à Londres, d'un contrat qui donna même lieu au lancement de circulaires en vue de provoquer des souscriptions. Mais, pour des raisons inutiles

à énumérer ici, les engagements pris n'ont pas été exécutés et les négociations furent rompues au dernier moment. C'est alors que M. N***, représentant d'intérêts français à Smyrne, fit observer au directeur de la Société des Quais, neveu de M. Élie Dussaud, combien il serait contraire aux intérêts nationaux français, que cette magnifique entreprise des ports de Smyrne fût vendue *par eux* aux Anglais et non pas à des Français. Le directeur de la Société, répondit que son oncle cherchait à faire *une* affaire et non pas du *patriotisme*; que si des Français étaient disposés à *concourir* avec les Anglais ils n'avaient qu'à se présenter pour acheter l'affaire. D'ailleurs déclara alors le directeur de la Société des Quais, les négociations avec les Anglais étant à cette époque-là rompues, il était tout disposé à donner mandat à M. N***, si celui-ci voulait l'accepter, à l'effet d'aller négocier l'affaire à Paris. Il accepta, et, au mois de mai 1883, muni de ce mandat officiel et d'un dossier complet de l'affaire, M. N*** vint à Paris où il entama des négociations avec l'appui de hauts personnages. Même le gouvernement français, ayant été saisi officieusement du danger qu'encourait l'influence française en Asie Mineure par suite des manœuvres des Anglais, le président du conseil des ministres chargea alors un de ses amis, d'une manière tout à fait privée, d'inviter à titre privé M. Dussaud à venir à Paris pour l'engager à renoncer à la vente de son affaire aux Anglais. On était déjà à la fin du mois de juillet 1883.

M. Dussaud, en réponse à cette invitation, télégraphia d'abord, à la date du 1er août, qu'il se rendrait bientôt à Paris, mais le lendemain, il invita M. N***, par un deuxième télégramme, à son château à Courthezon pour conférer avec lui,

A l'arrivée de ce dernier à Courthezon, le concessionnaire des quais lui apprit qu'il venait de recevoir de Constantinople des nouvelles lui permettant de croire que ses négociations antérieures avec les Anglais étaient sur le point d'aboutir définitivement. Il jugeait dès lors peu opportun de se rendre à Paris à moins que le groupe français ne lui fît, séance tenante, soit par M. N***, soit directement, des offres fermes aussi avantageuses que celles des Anglais. Cette manière de traiter si cavalièrement ses compatriotes, qui s'étaient occupés de cette affaire dans un but surtout patriotique, en vue d'empêcher les Anglais de se substituer aux Français en Asie Mineure, ne semblait pas de nature à encourager les personnages qui avaient daigné appuyer M. N*** dans ses efforts à Paris. Le concessionnaire justifia son attitude par des considérations d'intérêt purement personnel, que l'affaire de Smyrne étant sa propriété absolue *il entendait en disposer comme bon lui semblait.*

M. N*** lui répondit qu'il y a des propriétés dont on n'a pas le droit de faire usage au profit des rivaux de la France en Orient, ce qui porterait infailliblement une grave atteinte aux intérêts économiques de son pays dans le Levant. Rien ne put

détourner le commissionnaire de sa détermination de négocier quand même avec les Anglais. Dès lors M. N*** suspendit ses négociations à Paris, et rentra à Smyrne, où quelque temps après, à la date du 11 septembre 1883, il reçut une lettre d'un ancien sous-secrétaire d'État, dans laquelle celui-ci lui disait textuellement : « M. D... ne semble pas partager nos sentiments et m'écrit très carrément : *Anglais ou Français*, l'affaire appartiendra au premier arrivant... »

Les illusions du concessionnaire des quais, qui croyait ses négociations de 1883 sur le point d'aboutir, furent encore une fois de courte durée avec les Anglais, car ce n'est qu'en 1886 qu'un contrat de vente fut signé avec M. Watson, représentant d'un groupe anglais et administrateur du chemin de fer de Smyrne à Casaba ; le groupe anglais devenait ainsi acquéreur de l'entreprise française pour une somme de £ 340 000, soit 8 500 000 francs.

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer encore une fois ici que les Anglais figurent dans le mouvement commercial et maritime de Smyrne pour à peu près 50 p. 100 du trafic total, contre 18 p. 100 environ afférent au commerce français ; qu'ils possèdent en outre à Smyrne et dans sa province, la plus importante de toutes les provinces de l'empire ottoman, deux chemins de fer ayant un ensemble de plus de 850 kilomètres de voie ferrée. Or, s'ils réussissaient à s'emparer également de l'entreprise des quais et ports de cette ville, capitale des pro-

vinces asiatiques de l'empire, ils deviendraient incontestablement les maîtres absolus de ce grand centre commercial et agricole de l'Orient, au grand détriment des intérêts commerciaux de la France et de son influence politique séculaires.

Mû par ces idées et ces sentiments qui de tout temps attachèrent étroitement M. X*** à la France, celui-ci s'efforça d'attirer, même à Constantinople, l'attention du gouvernement ottoman sur la gravité de la situation qui lui serait faite au cas où les Anglais deviendraient acquéreurs de cette entreprise. C'est un point vers lequel l'Angleterre fixe de tout temps ses regards comme à une troisième étape, indispensable à ses possessions, après l'Égypte et Chypre, pour atteindre les Dardanelles et Constantinople.

S. M. I. le sultan en fut ému et ordre fut donné à l'ambassade impériale ottomane de Paris de *notifier* sans retard au concessionnaire de cette entreprise que le gouvernement impérial ottoman lui refusait péremptoirement le droit de rétrocéder sa concession des ports de Smyrne à des Anglais et que si le propriétaire désirait s'en débarrasser quand même, alors le gouvernement turc déclarait qu'il se réservait le droit de préférence à tout autre acquéreur particulier. Ce dernier tenta de protester contre ce *veto* du gouvernement turc, soutenant son droit absolu de vendre sa *propriété* à qui bon lui semblait. Ce fut en vain, car les Turcs maintinrent leur manière de voir et le concessionnaire se trouva dans l'obligation de résilier sa convention avec les Anglais. Dès cette

époque il se mit à la disposition du gouvernement ottoman, et, en 1886, des négociations furent entamées avec la Sublime Porte au sujet de la rétrocession de l'entreprise au gouvernement ottoman. Selon l'habitude des Turcs, ces négociations s'éternisèrent indéfiniment sans grand succès d'aboutir. Telle était la situation en 1888.

*Nouvelle intervention de M. N***.*

A l'occasion du renouvellement des traités de commerce de la Turquie avec les puissances, le gouvernement ottoman, reconnaissant l'utilité et la nécessité des entrepôts de douane et des magasins généraux, autorisa en principe leur création dans l'empire.

Originaire de Smyrne, et s'étant de tout temps occupé de l'étude des nécessités économiques de la province de Smyrne, considérant aussi comme un bienfait matériel pour son commerce la création d'entrepôts et de magasins généraux, M. N*** saisit, en 1888, de cette idée, des capitalistes sérieux à Paris, qui l'encouragèrent dans ses efforts et l'engagèrent à solliciter du gouvernement ottoman une concession, se déclarant prêts à se mettre à la tête d'une entreprise de cette nature, surtout s'il y avait moyen de la combiner avec celle de la Société des Quais de Smyrne. M. N*** élabora alors un projet, et fort du puissant appui de S. E. l'ambassadeur de Turquie à Paris, il partit pour Constantinople, muni de plusieurs lettres de recommandation pour le

grand vizir, pour le directeur général des douanes, pour Munir-Pacha, grand maître des cérémonies de S. M. le sultan, et pour d'autres hauts personnages du palais impérial.

Arrivé à Constantinople en janvier 1889, il se mit tout d'abord au courant des négociations de la Société des Quais avec le gouvernement turc, négociations qui se trouvaient dans un état stationnaire, parce que l'affaire telle qu'elle était ne paraissait pas en rapport avec les exigences du concessionnaire et les conditions financières dans lesquelles se négociait l'affaire pour une période de vingt-deux ans d'exploitation que la concession comportait.

Dans ces conditions M. N*** conçut un projet qu'il soumit à S. A. le grand vizir et, par un haut personnage du palais, à S. M. le sultan directement. Dans ce projet, M. N*** proposait : 1° de racheter les quais de Smyrne au nom du département de la liste civile de S. M. le sultan avec tous les droits acquis de la concession des quais ; 2° d'accorder à cette concession une nouvelle prolongation du droit d'exploitation de cinquante et un ans en plus des vingt-deux qui restaient encore à M. Dussaud, *à charge pour la nouvelle Société*, que les amis de M. N*** à Paris s'engageaient à fonder *en apportant un capital de 15 millions de francs*, de construire à ses frais un nouveau port à Smyrne, des magasins généraux, des entrepôts de douane et d'améliorer l'outillage du port de Smyrne, pour l'embarquement et le débarquement rapides des marchandises.

En d'autres termes, la liste civile achetait à son nom les quais de Smyrne aux conditions ci-dessus détaillées, *sans bourse délier*, et le groupe français s'engageait à avancer tous les capitaux pour fonder une nouvelle société d'exploitation à compte à demi avec la liste civile du sultan.

L'idée plut à tel point à Sa Majesté et à son ministre de la liste civile et des finances, S. E. Agop-Pacha, que celui-ci, après avoir retenu pendant trois mois à Constantinople le promoteur du projet, M. X***, après lui avoir demandé des rapports et des mémoires des plus circonstanciés sur la réorganisation et l'économie de toutes les branches de cette vaste entreprise pour la ville de Smyrne, l'autorisa à se rendre à Paris pour préparer le terrain financier et constituer le capital, tandis qu'il s'engageait à terminer le marché avec le représentant de la Société des Quais et à obtenir au nom du département de la liste civile, la prolongation de cinquante et un ans et les autres concessions accessoires contenues dans le projet de M. X***. Celui-ci revint donc à Paris en avril 1889, où, dans l'espace de quelques mois, sa mission ayant été menée à bonne fin et Agop-Pacha ayant signé avec la Société des Quais un acte de rétrocession à la liste civile de tous ses droits pour une somme de 10 500 000 francs, il retourna à Constantinople en novembre 1889 avec des offres fermes de la part des capitalistes qu'il représentait.

Il est à noter que le concessionnaire des quais, qui en 1886, ayant encore vingt-neuf ans d'exploitation,

s'estimait heureux d'obtenir des Anglais une somme de 8 500 000 francs pour sa concession, en obtenait de la liste civile 10 500 000 en 1889, — après avoir, de 1883 à 1889, réalisé, en outre de ce chiffre, par la vente de terrains, une somme de plus de deux millions de francs; il devait son succès aux avantages que le projet assurait à la ville et au commerce de Smyrne, ce qui avait engagé le ministre des finances à lui accorder si à la légère un prix exagéré.

Nous devons nous permettre ici une autre digression pour l'intelligence des conclusions qui vont suivre.

Dans tout ce récit, le nom de la Banque ottomane n'a pas encore été prononcé, bien que son intervention eût paru très naturelle dans une affaire qui intéressait directement le sultan.

C'est que depuis la nomination de Agop-Pacha au poste de ministre des finances, en même temps qu'il était ministre de la liste civile, les rapports de celui-ci avec la direction générale de la Banque ottomane se trouvaient très tendus et en hostilité évidente. Dans cette lutte, c'est le ministre turc qui l'emporta, car l'administration de la Banque ottomane finit par congédier son ancienne direction et nommer à ce poste important Sir Edgard Vincent dont la nomination était agréable à Agop-Pacha.

Cet événement coïncidait avec le deuxième voyage de M. N*** de Paris à Constantinople en novembre 1889. Agop-Pacha, alors en pleine lune de miel avec le nouveau directeur de la Banque ottomane et travail-

lant avec lui à la conversion d'une partie de la dette publique, avait communiqué à Sir Edgard Vincent, comme sien propre, le projet de M. N*** sur les ports de Smyrne, en demandant si la Banque ottomane tenait à cette affaire.

Celle-ci envoya à Smyrne un inspecteur spécial pour étudier de près l'entreprise. Les conclusions de celui-ci dépassèrent les prévisions de la Banque ottomane, qui s'y intéressa chaudement, au point que M. N*** se voyait tout à fait sacrifié et évincé par cette puissante compétition. C'est alors que, s'apercevant du manque de bonne foi du ministre turc dans ses négociations, M. N*** se décida à user de tous ses moyens d'action au palais impérial, d'autant plus que la Banque ottomane ne travaillait dans cette circonstance que pour le compte de son comité de Londres, dont un des membres les plus influents, M. Waterfield, est précisément président du conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer de Cassaba à Smyrne. Bref, grâce à de puissantes interventions en faveur de M. N***, et aussi grâce à cette circonstance que la direction de la Banque ottomane avait, sur ces entrefaites, froissé Agop-Pacha par le refus d'une avance de fonds au ministère des finances, ce dernier retira son dossier des mains de la Banque et appela enfin M. N*** près de lui pour examiner plus sérieusement ses offres et propositions. Trouvant celles-ci, de son propre aveu, plus avantageuses que celles de la Banque ottomane, le ministre autorisa par lettre M. N*** à inviter de

Paris le chef du syndicat qu'il représentait, à aller avec lui à Smyrne pour examiner sur place la situation et à rentrer ensuite à Constantinople pour négocier et traiter alors définitivement avec lui. A cette occasion M. N*** fut même muni à Constantinople de plusieurs lettres de recommandation émanant de hauts dignitaires du palais impérial, pour le gouverneur général de Smyrne. Rentrés à Constantinople avec le capitaliste, ils s'abouchèrent immédiatement avec le ministre, avec lequel les termes d'une convention, définitive cette fois-ci, furent débattus et arrêtés le 14 avril 1890. Ce projet de convention ne pouvait cependant être paraphé par le ministre, sans l'autorisation spéciale de S. M. le sultan, ce qui d'ailleurs n'était plus qu'une simple formalité, selon la déclaration même d'Agop-Pacha. Mais le capitaliste était pressé de rentrer à Paris et Agop-Pacha prétendant avoir besoin d'une dizaine de jours pour obtenir l'autorisation impériale, l'engagea à partir en laissant son représentant M. N*** à Constantinople, sous promesse formelle de leur donner la ratification de la convention avant la fin du mois d'avril. Sur cette promesse d'un ministre, tout à la fois ministre des finances et ministre de la liste civile de S. M. I. le sultan, le capitaliste quitta Constantinople avec la conviction d'avoir enfin définitivement terminé une affaire qui avait traîné depuis si longtemps ! Ceci se passait à mi-avril 1890. Pourtant, avril, mai, juin et juillet s'écoulèrent sans que M. N*** fût plus avancé que le premier jour de

son arrivée à Constantinople. A plusieurs reprises il mit le ministre en demeure d'avoir à lui donner une réponse positive et définitive sur ses intentions. Plusieurs fois ce dernier l'empêcha de quitter Constantinople, l'engageant à patienter et à toujours patienter encore un peu, lui déclarant que c'était une affaire bien finie, mais qu'il n'avait encore pu obtenir la sanction impériale.

Sur ces entrefaites M. N*** apprit, par ses moyens d'informations particuliers, à Constantinople, qu'Agop-Pacha, réconcilié de nouveau avec la Banque ottomane, venait de soumettre à Sir Edgard Vincent, le projet de convention arrêté avec les capitalistes français et s'efforçait d'obtenir de la Banque ottomane, sinon de meilleures, du moins d'égales conditions. Ce procédé parut à M. N*** le comble de la mauvaise foi. Il protesta et quitta Constantinople vers la fin du mois de juillet 1890, après y avoir été berné pendant neuf mois et après avoir dépensé plusieurs milliers de francs, sans parler de la perte qu'à cause de cette affaire, il a dû subir depuis 1888, forcé qu'il était de négliger toutes ses autres affaires. Arrivé alors à Paris, il adressa à Agop-Pacha une lettre de protestation qui mérite d'être citée (1).

---

(1) Monsieur le ministre,

. . . .

Lorsque nous jugeons de loin notre pays, à travers le prisme de la distance, il nous paraît comme une poésie qui se renouvelle, se multiplie, se métamorphose sans cesse ; qui nous charme irrésistiblement et plonge l'âme dans des langueurs incon-

Il ressort de la lettre ici reproduite en note, que la moralité est toujours entendue par les favoris et

---

cevables. Alors notre amour pour le sol natal devient un vrai culte.

. . . .

Je ne me suis point déplacé de Paris ni éloigné de mes affaires en simple spéculateur, qui cherche fortune en courtisant des ministres turcs en vue d'obtenir, par la vénalité et l'intrigue, comme cela se pratique habituellement, des faveurs et des concessions. Au contraire, pénétré de la puissance productive des richesses naturelles que recèle le sol encore vierge, particulièrement, de la province de Smyrne, et m'étant trouvé de tout temps mêlé à l'organisation et au développement de l'entreprise des quais de Smyrne, j'ai eu l'occasion de l'étudier sous toutes ses faces et de me rendre compte de ses avantages comme de ses lacunes actuelles pour juger du parti qu'il y aurait à en tirer à l'avenir pour le bien public par une réorganisation rationnelle et une administration systématique.

Il est inutile de détailler ici :

a) Comment, à mon arrivée à Constantinople, S. M. le sultan, après avoir pris connaissance d'un mémoire résumant mon projet sur l'avenir du port de Smyrne, daigna donner immédiatement ordre à Votre Excellence de l'examiner avec toute l'attention qu'il méritait.

. . . .

c.) Comment alors Votre Excellence, frappée de l'importance de l'entreprise, qu'elle connaissait encore à peine et très vaguement, m'engagea, après des entrevues successives, durant parfois jusqu'à minuit chez Elle et dans son intimité, à Lui résumer l'ensemble dudit projet dans un rapport circonstancié.

d) Comment, à la suite de cette entente sur le principe de l'affaire, Votre Excellence m'autorisa à partir pour Paris et à y préparer le terrain financier pendant que vous deviez, de votre côté, solliciter de S. M. le sultan le privilège de la concession des Magasins généraux pour Smyrne et l'autorisation d'acheter à M. Dussaud les quais actuels, etc.

. . . .

f) Comment, après une entente si formelle et des déclarations ministérielles si catégoriques, bien que non écrites ni signées entre nous, puisqu'il ne m'était pas permis de mettre en doute la bonne foi d'un ministre de S. M. le sultan, — je quittai Constanti-

confidents du sultan Abd-ul-Hamid d'une manière fort différente du reste du genre humain. Le palais

---

nople pour Paris d'où je n'ai pas tardé d'assurer à Votre Excellence le concours financier que je lui avais promis.

. . . .

g) Comment, après votre insuccès de tous les côtés, vous avez enfin fini par m'autoriser, par lettre du 11 mars dernier, à faire partir M. A... de Paris à Smyrne et à m'y rendre moi-même pour l'examen, sur les lieux, de l'état actuel des quais de Smyrne, avant d'entrer en négociations officielles avec Votre Excellence.

. . . .

h) Comment, à mon retour à Constantinople avec M. A... et après des négociations suivies à Constantinople pendant plus de trois semaines, nous avons arrêté d'un commun accord, avec Votre Excellence, les termes d'une convention définitive.

j) Comment, ceci fait, vous avez déclaré à M. A... au ministère des finances, en présence de S. E. Bedros-Effendi : « C'est une *affaire conclue*, seulement je ne saurais encore parapher notre convention avant de recevoir à cet effet les ordres de Sa Majesté. C'est une simple formalité que je dois remplir, bien que le nouveau firman m'autorise à former la nouvelle Société. Il me faudra, avez-vous ajouté, une quinzaine de jours, et, puisque vous êtes pressé de rentrer à Paris, M. X... pourra rester à Constantinople, et aussitôt la sanction impériale obtenue, je vous la télégraphierai au besoin par le canal de l'ambassade impériale à Paris. » Ce sont là vos propres termes sortis d'une bouche ministérielle.

k) Comment, après le départ de M. A... en date du 2/14 avril dernier, les semaines se succédant, sans que j'aie pu obtenir aucune réponse précise de Votre Excellence, je me suis trouvé dans la nécessité, à cause du temps précieux que vous me faisiez perdre à Constantinople, de prier amicalement Votre Excellence de me permettre de rentrer à Paris, à quoi vous me répondîtes encore : « Vous avez déjà attendu six mois, vous pourriez patienter encore quelques jours jusqu'à la fin des fêtes du Baïram... »

l) Comment, me rendant à vos instances, je consentis à prolonger mon séjour à Constantinople, au grand préjudice de mes intérêts particuliers à Paris, et lorsque, les fêtes du Baïram passées, je priai M. S... de vous rappeler de nouveau la nécessité absolue dans laquelle je me trouvais de rentrer à Paris, vous lui répon-

de Yildiz, confondu avec le département de la liste civile, forme une Société en commandite qui ne

---

dites : « *Djanu tchikmadu-yà, altu aï bekledi; bir-katch gun daha sabr etsin; kendissinédé seuïledim.* » (Il n'est pas aux abois, il a attendu six mois, il pourrait patienter encore quelques jours ; je l'ai dit à lui-même.)

m) Comment, après cette réponse, lorsque j'ai de nouveau appris à ma grande surprise, qu'en dépit de nos conventions, vous veniez d'engager à mon insu des négociations nouvelles avec la Banque impériale ottomane, sur la base d'une récente combinaison, et cela à la suite des négociations définitives avec nous et *après m'avoir fait délivrer copie certifiée de tout le dossier de l'affaire et du nouveau firman impérial,* ce procédé motiva ma lettre protestative du mois de mai dernier. Vous me fîtes savoir alors par M. S... qu'il n'y avait rien de fondé dans mes renseignements et que *je devais patienter encore quelques jours.*

n) Comment, las enfin de tous ces retards, je finis par adresser à Votre Excellence la lettre du 3 juin, qui est une mise en demeure.

. . . .

p) Comment j'ai encore été traîné jusqu'au 16 juin; lorsqu'enfin, après des efforts redoublés, après des sacrifices considérables, après de pénibles négociations officielles, ayant abouti à une convention dont les termes furent débattus et acceptés par Votre Excellence, et après m'avoir retenu pendant huit mois à Constantinople, vous avez fini par me faire la stupéfiante déclaration que : « *le grand vizir, par ses intrigues, vous ayant créé un différend et des difficultés avec la Compagnie du chemin de fer d'Aïdin, vous veniez de renoncer à vous occuper de l'affaire des Quais de Smyrne et que vous ne vouliez plus en entendre parler* ».

q) Comment, en même temps que vous me faisiez cette déclaration, vous veniez de reprendre, à la suite de nos offres et des conditions exceptionnelles que nous avions déjà consenties, des négociations nouvelles avec un autre groupe allemand et avec la Banque ottomane. Je vous fis observer alors que je serais le premier à vous féliciter des offres plus avantageuses que tout autre groupe financier saurait vous assurer, si toutefois il n'était pas possible (chose bien improbable) de vous en obtenir de meilleures de la part de mes amis.

Tout ce qui précède et tant d'autres incidents qui font le triste

connaît de devoirs qu'envers les commanditaires et les associés en nom.

Leur demander de tenir leur parole et leurs

---

historique de cette affaire sont tellement connus et de Sa Majesté et de Votre Excellence, comme aussi de ceux qui vous entourent, qu'il est superflu d'entrer ici dans de plus longs détails, les uns plus répugnants que les autres.

Je tiens à faire ressortir seulement que le procédé, innové pour la première fois dans les sphères gouvernementales par Votre Excellence, sous le règne de S. M. I. le sultan Abd-ul-Hamid, est tellement monstrueux et sans précédent dans les annales des procédés ministériels sous les prédécesseurs du sultan Hamid que, si le public tant oriental qu'européen en prenait connaissance, tout serviteur fidèle et honnête de Sa Majesté se couvrirait la face de honte de l'état humiliant auquel se trouvent aujourd'hui abaissés le crédit et la dignité du département de la liste civile en Turquie. Car, lorsque le ministre de ce département, ministre en même temps des finances, a su raffiner à tel point la mauvaise foi dans ses négociations avec des tiers, avec quelle confiance des capitalistes sérieux auraient le courage de s'aboucher à l'avenir avec les représentants directs du khalife et du padichah du monde islamique ?

. . . .

Aucune circonstance, rien ne saurait excuser ni justifier la tactique consistant à accueillir des propositions, à étudier des projets que des particuliers vous soumettent avec confiance, à vous les approprier ensuite, à avoir l'air de négocier durant des mois avec les apporteurs, à faire déplacer des capitalistes, à nous retenir indéfiniment à Constantinople sur la déclaration que « C'EST UNE AFFAIRE CONCLUE », et lorsqu'il vous semble que vous pouvez en réserver tous les avantages exclusivement au profit de la liste civile et de votre entourage, à METTRE LES PROMOTEURS A LA PORTE sans scrupule ni considération d'aucune nature, après les avoir complètement plumés !

C'est peut-être fort habile pour un ministre contemporain de Sa Majesté le sultan Abd-ul-Hamid II, mais c'est trop compter sur la simplicité des gens.

Il est fâcheux que la conduite du seul ministre chrétien aujourd'hui en Turquie s'écarte à ce point de la dignité proverbiale et de

engagements, de rendre la justice d'une manière désintéressée et d'encourager le relèvement économique du pays qui les paye, les nourrit et les engraisse, et de favoriser l'accroissement des revenus de l'État par une exploitation rationnelle des immenses richesses que recèle ce vaste empire, c'est leur demander la chose la plus impossible. Rien ne tient dans les âmes perverses et passionnées de ces commandités, qui sucent impunément le sang de tant d'infortunées populations, contre le sentiment indompté du MOI ET MA BOURSE.

Leur esprit manque absolument d'étendue et de délicatesse. L'intérêt vil et mesquin, voilà le fond de leur morale. Le plus honnête des membres de cette terrible commandite qui est installée dans le palais de Yildiz, cette somptueuse demeure impériale, ne se fait pas faute de commettre les actes les plus repoussants et les plus atroces pour en arriver à ses fins. Les faits dont nous avons été témoin peuvent à peine donner une idée des turpitudes de ces parasites qui abusent sans vergogne des faveurs et de la confiance dont les honore leur chef suprême.

---

la renommée traditionnelle du caractère loyal des Osmanlis ! Il est plus fâcheux encore de laisser supposer que le département de la liste civile trempe dans des opérations équivoques.

. . . .

Dans l'espoir, etc.

N***.

Paris, le 14 août 1890.

Nous ne prétendons pas qu'à la cour du sultan Abd-ul-Hamid, il n'y a que des pleutres et des rebuts de la société. Heureusement pour l'islamisme, des hommes de mérite, d'honnêtes et dévoués serviteurs ne manquent pas à Abd-ul-Hamid. Malheureusement, ceux-ci sont précisément les plus timides et forment une minorité impuissante pour porter remède à un état de choses qu'ils sont les premiers à déplorer. La grande majorité, qui pour l'infortune du pays entoure le souverain, constitue une armée d'adulateurs, de créatures sinistres plus décidées à faire leur propre fortune que celle du pays; de conseillers qui n'ont en vue que la place occupée par leurs voisins; de fantoches lugubres, ridicules, qui vous tendent impudemment la main à la moindre approche; de prévaricateurs, prêts à trahir pour de l'argent et leur chef suprême et les intérêts les plus sacrés de l'État qui les paye. C'est une nuée de sauterelles qui se sont abattues sur les infortunées populations de l'empire et s'engraissent de leur substance. C'est un peuple de reptiles qui vit des dilapidations de la liste civile, et quel peuple! un mélange informe d'appétits que rien n'assouvit, de croyances ennemies, de préjugés, d'ignorances, de superstitions et de vices.

La lettre que nous venons de citer arriva à Constantinople et au palais impérial bien à propos, car Agop-Pacha venait de signer une convention avec la Banque ottomane, agissant pour le compte de la Compagnie anglaise du chemin de fer de Smyrne à

Cassaba, convention qui se trouvait déjà soumise à S. M. le sultan pour être sanctionnée par iradé impérial.

Sa Majesté Impériale, en présence des accusations publiques que M. N*** venait d'adresser à son ministre de la liste civile et des finances, accusation dont celui-ci ne pouvait se disculper en aucune façon, rejeta la convention avec la Banque ottomane. C'était déjà un succès remporté sur les Anglais, parce qu'on les empêchait de s'implanter à Smyrne, mais il n'en est pas moins vrai qu'on n'était pas plus avancé, étant donnée la mauvaise volonté d'Agop-Pacha. Ce dernier, pour ne pas négocier avec des capitalistes français, s'aboucha alors avec un groupe allemand. C'est-à-dire que si M. N*** avait réussi à triompher de la compétition anglaise, nos compatriotes risquaient cette fois-ci d'être évincés par les Allemands, non moins dangereux en Orient pour l'influence française que les Anglais. C'est alors que M. N*** se décida à créer, à Paris, un journal spécial ayant pour but de rendre publics tous ces tripotages des ministres turcs contre l'influence française et nos intérêts nationaux en Turquie, et, d'attirer par là l'attention du gouvernement de la République sur les dangers auxquels nous sommes exposés en Orient.

Telle était la situation vers la fin du mois de septembre 1890, lorsque se présenta, chez M. N***, une personne se disant secrétaire privé d'un de nos compatriotes assez influents qui, à la même époque, travaillait à Constantinople pour l'obtention d'une

grande concession. Jusque-là M. N*** ne connaissait pas ces deux personnages, que nous désignerons, le premier du nom de *Castor*, le second de celui de *Pollux*. Castor fit alors à M. N***, au nom de Pollux de Constantinople, des offres de service en vue de hâter la solution de l'affaire de Smyrne à l'amiable avec le gouvernement ottoman, moyennant une commission de 100 000 francs au profit de Pollux, si celui-ci réussissait. M. N*** accepta et constitua Pollux son arbitre à Constantinople. Inutile de nous étendre ici sur les différents incidents auxquels donnèrent lieu la conduite et les procédés de Pollux à l'égard de M. N***. Disons seulement que le premier, devenu mandataire de celui-ci, se présenta au palais impérial, à titre de médiateur absolument désintéressé, et, usant de son crédit auprès de Sa Majesté, il proposa au sultan une solution à l'amiable du différend avec M. N*** pour l'affaire de Smyrne. L'offre fut acceptée et la Sublime-Porte reçut un ordre impérial de ratifier presque textuellement le projet de convention qui, en avril 1890, fut discuté et arrêté entre le ministre de la liste civile et M. A***, représenté par M. N***. Seulement, au lieu de conserver son rôle de simple arbitre et de médiateur, Pollux a signé, le 27 novembre 1890, ladite convention avec le ministre des travaux publics, en son nom propre, c'est-à-dire qu'il s'est emparé, à la faveur de circonstances inespérées, d'une affaire pour laquelle M. N*** travaillait depuis 1883, affaire que Pollux ne connaissait jusque-là ni d'Adam ni d'Ève.

Il rentra alors immédiatement à Paris pour la mise en société de l'entreprise, soutenant que le sultan Abd-ul-Hamid venait de l'en charger spécialement. Tout en se pavanant de cette mission officielle, il n'a pas négligé de faire aussi appel au concours de M. N***, en lui promettant, par *générosité*, évidemment, un intérêt dans l'affaire de Smyrne, lui, qui, quelques semaines auparavant, sollicitait de ce dernier une commission de 100 000 francs pour lui servir d'arbitre dans ses difficultés avec le gouvernement turc.

Devant le fait accompli M. N*** posa ses conditions, que le mandataire officiel du gouvernement turc dut accepter par écrit. Depuis ce moment M. N*** ne marchanda plus son concours à Pollux, l'agent de la Sublime-Porte. On télégraphia alors au gouvernement turc que le syndicat français acceptait intégralement les clauses de la convention du 27 novembre 1890. Seulement les capitalistes exigeaient que la Porte fixât préalablement la quotité de la participation de l'État dans les *bénéfices nets* de l'entreprise, avant de signer les actes de la constitution du syndicat. Pollux télégraphia donc, au nom des capitalistes, à M. le ministre des travaux publics à Constantinople que si le gouvernement acceptait, pour sa part, 25 p. 100 des bénéfices nets, tous les actes seraient sans retard signés et la Société constituée.

La réponse du gouvernement turc ne se fit pas attendre trop longtemps ; seulement au lieu de discuter sur la quotité, conformément à la lettre même

de la convention qu'il venait lui-même de signer quelques jours auparavant, il méconnaissait la sanction de l'iradé impérial qui assurait à cette convention l'inviolabilité, puisque le sultan décrétait que :

ARTICLE 8. — Après déduction des frais généraux, d'administration et d'exploitation, il sera prélevé sur les recettes 6 p. 100 pour l'intérêt, et 1 p. 100 pour l'amortissement du capital (15000000 fr.).

LA PART à attribuer au gouvernement impérial SUR LE SURPLUS FORMANT LE BÉNÉFICE NET sera fixée, etc.

Au lieu, disons-nous, de discuter sur la quotité de cette part, et de demander 50 p. 100, par exemple, ou plus, ce qui pouvait encore être son droit, le ministre des travaux publics télégraphia qu'il n'entendait signer la convention définitive que *si les capitalistes consentaient à allouer à l'État* 25 p. 100 DES RECETTES BRUTES *de la Société.*

C'est alors que M. N*** adressa encore au grand vizir la lettre suivante (1).

---

(1) Altesse,

Pour justifier l'intervention de Pollux dans la malheureuse affaire de Smyrne et sa substitution à mon lieu et place, il m'a été rapporté et affirmé que le gouvernement impérial, tout en reconnaissant mes sacrifices, mes efforts et mes droits acquis, ne pouvait me charger directement de la constitution de la Société, parce que j'avais osé exprimer trop librement mes griefs, quelque légitimes qu'ils fussent, contre les procédés incorrects du ministre de la liste civile et des finances. C'est pourquoi Pollux fut choisi comme médiateur *désintéressé* et chargé d'amener l'apaisement. Il me semble que nonobstant les flagrantes injustices dont depuis deux ans je suis l'objet, je n'ai pas manqué de fournir à Votre Altesse les preuves d'une modération peu commune dans ma conduite. Du moment qu'il a plu à Sa Majesté de juger utile l'inter-

Le résultat de cette lettre fut que le gouvernement turc télégraphia immédiatement à Pollux qu'il reve-

---

vention de Pollux, je n'ai pas cru devoir la décliner en suscitant des entraves à sa mission, d'autant plus que mes droits, d'après les assurances qui m'ont été données, ne devaient en souffrir d'aucune façon. Dès lors je croyais que tout devait marcher à une solution pratique et équitable, telle que Votre Altesse la désirait. Il n'en fut malheureusement rien. Il faut croire qu'un mauvais génie plane toujours au-dessus des délibérations ministérielles et s'y mêle pour tout compromettre toutes les fois que Sa Majesté Impériale, n'écoutant que les inspirations du bon sens et de la justice, se soustrait aux avis de certains conseillers néfastes de son entourage pour se porter à des actes d'équité. — Je m'explique :

Après de longues délibérations en conseil, le gouvernement impérial autorisa le ministre des travaux publics à signer la convention avec Pollux, qu'un iradé souverain sanctionna immédiatement. Cette convention reproduit et ratifie exactement les clauses et les termes de celle qui avait été débattue et arrêtée, en avril dernier, entre Agop-Pacha et M. A..., représenté par moi. Il n'y a de différence notoire que sur un seul point, jadis bien déterminé et précisé par nous, *accepté aussi par le ministère de la liste civile*, mais, pour une raison ou une autre, laissée aujourd'hui vague et obscure dans la convention signée au nom de Pollux, ce qui naturellement enlève toute valeur à cet acte.

C'est de l'article 8 dont il s'agit. Il stipule que, après déduction des frais généraux et le prélèvement de l'intérêt du capital, *la part à attribuer à l'État ne sera prélevée que sur les bénéfices nets.*

Cette part avait été fixée, lors de nos négociations avec le ministre de la liste civile et des finances. Elle fut établie sous forme de trois cents parts de fondateur sur mille que la nouvelle société devait créer, ce qui représentait 12 p. 100 de bénéfices nets; et ce 12 p. 100 n'était alloué à la liste civile qu'à la condition qu'elle souscrivît le tiers du capital effectif. Aujourd'hui que l'État ne désire se réserver aucune participation comme actionnaire souscripteur dans la nouvelle Société, les capitalistes ont consenti à lui accorder 25 p. 100 de bénéfices nets, au lieu de 12 p. 100 ci-dessus, en compensation de la prolongation du terme de la concession actuelle.



nait sur sa précédente prétention et qu'il acceptait de discuter la quotité de sa participation dans les

---

Je ne saurais exprimer la surprise pénible que, à juste titre, nous a causé la réponse du ministre des travaux publics, prétendant fixer cette part dans la proportion de 25 p. 100 *des recettes brutes* de la Société! Car, outre que c'est une violation flagrante de l'esprit et de la lettre de la convention que S. E. Raïf-Pacha, ministre des travaux publics a signée il y a à peine quelques jours, et que Sa Majesté Impériale a ratifiée par iradé, rien, aucune circonstance, ni aucun précédent ne peut justifier une prétention de cette nature.

La non solution de cette malheureuse affaire, à la suite d'intrigues dont l'origine n'échappe à personne, fait, il n'y a pas le moindre doute à cet égard, les délices de nos ennemis au détriment, bien entendu, de la dignité du gouvernement impérial et des intérêts du pays. Sans parler des armes que le conseil des ministres met, par ses procédés, aux mains de ceux-ci pour discréditer ses actes, il ne saurait jamais mieux desservir Sa Majesté Impériale, qu'en méconnaissant et en foulant ainsi aux pieds une convention solennelle que rien ne devrait violer après la sanction impériale qu'elle a reçue.

Au point de vue du droit, le gouvernement impérial est encore moins autorisé à prétendre s'approprier le quart des recettes brutes d'une entreprise d'utilité publique qui n'impose *aucune charge pécunaire au budget de l'État, qui ne réclame aucune subvention garantissant l'intérêt des capitaux étrangers* que les actionnaires de l'Occident apportent en Turquie pour l'érection d'établissements qui auront pour effet immédiat d'accroître les revenus de la plus importante douane de l'empire, de supprimer la contrebande, pratiquée aujourd'hui sur une grande échelle à Smyrne, et de développer considérablement le mouvement commercial et maritime du pays.

Aujourd'hui la Société des quais de Smyrne comporte une recette brute d'environ 850 000 francs, sur lesquels le gouvernement impérial ne prélève *aucun droit*. Sur la base du projet que j'ai eu l'honneur de soumettre, il y a deux ans, à Sa Majesté Impériale, nous proposons de doter le port de Smyrne de tous les perfectionnements maritimes et commerciaux auxquels les grandes villes maritimes de l'Europe doivent l'essor extraordinaire qu'ont pris leur commerce et leur industrie. Loin de solliciter du gouvernement

bénéfices nets, si le syndicat était définitivement constitué à Paris.

---

le sacrifice d'aucune nature, des capitalistes s'offrent par contre à lui allouer une notable part dans les bénéfices nets de leur entreprise, en compensation d'une simple prolongation, légitime d'ailleurs, de l'exploitation de la concession actuelle.

Revenir aujourd'hui sur une convention discutée et ratifiée, ne peut être que le résultat d'une appréciation erronée des droits de l'État, si ce n'est pas la conséquence d'une compétition de quelque nouveau groupe financier de ceux qui, incapables de rien créer de leur propre initiative, sont toujours prêts à s'approprier, à la dernière heure, par l'intrigue ou *autrement*, le fruit du labeur et des efforts d'autrui.

On me rapporte qu'après le départ de Pollux de Constantinople, M. Waterfield, administrateur de la Banque ottomane à Londres et président du conseil et administrateur de la Cie du chemin de fer de Smyrne à Cassaba, désireux d'assurer les quais de Smyrne au groupe de capitalistes anglais qu'il représente, aurait obtenu le puissant concours de Votre Altesse au succès de ses projets. Je ne veux pas croire, jusqu'à preuve du contraire, à une semblable combinaison pleine d'écueils graves, car je sais qu'ils n'échappent pas à la clairvoyance de Votre Altesse, les dangers politiques qui résulteraient pour la place la plus considérable du commerce de l'empire, si le gouvernement impérial permettait jamais aux Anglais d'accaparer entre leurs mains, après les deux Compagnies de chemins de fer qu'ils possèdent dans la province de Smyrne, l'entreprise des quais et docks, ce qui les rendrait alors infailliblement les maîtres absolus de la capitale de l'Asie Mineure. Le gouvernement anglais n'hésiterait pas sans doute, dans ce cas, à s'emparer, à la moindre occasion favorable, de cette position, sous prétexte de défendre les intérêts de ses nationaux à Smyrne.

Les événements de Dulcigno ne sont pas très loin de notre mémoire, lorsque Gladstone avait soulevé la question de l'occupation de Smyrne.

L'Égypte et Chypre sont là d'ailleurs pour justifier ces craintes. Si donc pareille combinaison semblait prévaloir dans les conseils ministériels à Constantinople en vue d'écarter le projet du syndicat français au profit des Anglais, le devoir de tout patriote serait de pousser sans retard un cri d'alarme et de montrer à Sa Majesté Impériale et au pays le péril qui pourrait en résulter et porter la

C'est alors que Pollux quitta Paris, et quelque temps après son arrivée à Constantinople, le syndicat, s'étant constitué, lui conféra tous pouvoirs pour conclure définitivement avec le gouvernement ottoman, en lui accordant au besoin 50 p. 100 des bénéfices nets.

Pollux, se sentant alors le maître absolu de la situation et croyant peut-être le syndicat à sa merci, télégraphia à son Castor qu'il ne saurait pousser plus loin ses négociations avec les Turcs si, outre la commission primitivement fixée à 100 000 francs et acceptée par lui, les fondateurs de la Société ne mettaient pas, dans le plus bref délai, à sa disposition, une somme de 150 000 francs, plus 600 actions libérées de la Société, sous prétexte qu'il aurait à rémunérer des fonctionnaires haut placés à Constantinople.

Ce dernier procédé, si répugnant qu'il parût à M. N***, n'a pas empêché celui-ci de consentir à porter la commission de Pollux à 180 000 francs au

---

plus grave atteinte à l'intégrité des provinces asiatiques de l'empire.

Il importe donc au plus haut degré, là où il existe en Turquie un intérêt anglais, de laisser toujours place aux capitaux des nationaux d'une puissance maritime rivale, plus désintéressée, telle que la France, lorsqu'il s'agit de servir réellement les intérêts tant économiques que politiques de l'empire.

. . . .

Confiant dans les sentiments de justice et de clairvoyance de Votre Altesse, j'ai l'honneur, etc.

N***.

Paris, le 19 décembre 1890.

lieu de 100 000 francs et à lui faire allouer, en plus, 500 actions de fondation.

Non satisfait de ce nouveau sacrifice de la part de la nouvelle Société, Pollux écrivit à son représentant Castor que ce n'était ni suffisant ni acceptable. Dès lors, il a agi de manière à compromettre les négociations qu'il avait engagées au nom du syndicat dont il était le mandataire officiel, et, s'étant mis d'accord avec le concessionnaire primitif des quais de Smyrne, il a soumis au sultan une nouvelle demande en faveur de ce dernier en vue de lui obtenir une prolongation de quarante autres années, en plus des vingt-deux qui lui restaient seulement, parce que celui-ci lui offrait une commission beaucoup plus considérable que le syndicat parisien.

Il est évident que lorsque pour un privilège de trente-cinq ans d'exploitation d'une concession, qui pour sa mise en valeur a nécessité une dépense de plus de 12 millions de francs, on a obtenu, à la faveur des circonstances et grâce aux intrigues d'un mandataire infidèle une prolongation de quarante ans *sans aucune charge d'exécuter de nouveaux travaux d'utilité publique pour le commerce et la ville de Smyrne*, on peut aisément accorder à l'intermédiaire UN OU DEUX MILLIONS DE FRANCS.

En effet, l'entreprise qui après vingt-deux ans d'exploitation avait été achetée pour la somme de 10 millions de francs, vaut bien aujourd'hui 30 millions, grâce à la prolongation de quarante autres années,

si on prend en considération la plus-value qu'elle acquiert d'année en année.

Il est de notoriété publique que l'intérêt personnel et éphémère des hommes d'État du sultan Abd-ul-Hamid est le mobile le plus puissant de toutes leurs actions. Dans cette circonstance, plus que jamais, l'intérêt général du pays, et particulièrement celui de la ville de Smyrne et de son commerce, a été foulé aux pieds et méconnu.

Les ministres turcs ont rejeté les offres du syndicat parisien qui s'engageait :

1° A exécuter à ses frais, risques et périls: *a*) un nouveau port à Smyrne; *b*) des entrepôts de douane; *c*) des magasins généraux à l'usage du commerce;

2° A warranter des marchandises à un intérêt de 6 à 7 p. 100;

3° A améliorer l'outillage du port de Smyrne, outillage qui aujourd'hui se trouve encore dans un état tout à fait primitif;

4° A prolonger les quais actuels de la ville, etc.

Ils ont accordé à l'ancien concessionnaire une nouvelle prolongation de quarante années, sans lui imposer aucune charge, qui puisse être une compensation pour la ville et le commerce de Smyrne, auxquels on impose de gaieté de cœur et sans être tenu de rendre compte à personne, l'obligation d'acquitter des droits de quai on ne peut plus onéreux, à seule fin d'enrichir une société privilégiée!

Mais lequel, parmi ces hommes d'État, voit autre chose dans le pays qu'il gouverne qu'une ferme à

exploiter et qu'il achève d'épuiser au lieu de travailler à sa prospérité surtout lorsque cette tâche ne coûte rien à l'État? Au contraire!

Il est vrai que le commerce de Smyrne, sur lequel vont peser de tout leur poids, pendant un demi-siècle encore à peu près, les conséquences désastreuses de la dernière convention sanctionnée par le sultan Abd-ul-Hamid, a le droit de protester et d'invoquer la convention internationale intervenue en 1880 entre les différentes ambassades à Constantinople et le gouvernement ottoman et en vertu de laquelle ce dernier s'est formellement engagé à supprimer en 1912 les droits de quai à Smyrne. Mais quel est le malheureux qui, parmi les négociants de cette ville, oserait jamais lever la voix pour attaquer la validité d'un traité impérial, quelque attaquable que celui-ci soit de droit? C'est que, sur une place si importante que Smyrne, tout le monde travaille isolément dans le cercle étroit de ses intérêts exclusifs, se souciant peu des besoins économiques du pays et ne se concertant jamais sur les moyens de développer le commerce. A l'exception de quelques maisons étrangères, dont le nombre est très restreint, il y a peu de personnes qui voient plus haut et plus loin que la sphère bornée dans laquelle chacun limite son action routinière.

Lorsque le gouvernement ottoman, sous le règne du sultan Abd-ul-Azis et sur les conseils éclairés de son éminent homme d'État et grand vizir Fuad-Pacha, a fait la concession de la construction de quais et de

port à Smyrne, il ne pensait pas seulement à l'embellissement de la ville, mais il avait en vue surtout et avant tout de contribuer à l'amélioration des conditions fâcheuses dans lesquelles se trouvait le commerce si considérable du grand port de l'empire.

La Société des Quais, elle-même, promettait solennellement au début que la construction des quais et d'un port à Smyrne, appelés à rendre de signalés services au commerce, qu'elle ne se proposait dans aucun cas, par les nouveaux droits qu'elle viendrait à établir, de grever les frais généraux primitifs du commerce. Tel était du reste, l'esprit de la circulaire vizirielle que feu Fuad-Pacha avait adressée, en date du 1er avril 1868, aux ambassades à Constantinople. Par cette circulaire, le ministre des affaires étrangères assurait aux légations qu'il ne serait imposé au commerce aucune taxe supérieure aux frais nécessités par l'embarquement ou le débarquement des marchandises, dans les conditions où ces opérations étaient accomplies à Smyrne. La Société elle-même avait adressé alors un *memorandum* à l'ambassade d'Angleterre à Constantinople. Or, d'après l'esprit du firman impérial et les promesses des concessionnaires, la construction des quais devant permettre aux navires d'accoster la terre, les nouveaux droits étaient destinés à compenser le commerce de tous frais d'embarquement et de débarquement qu'il supportait avant la construction. Malheureusement cette promesse formelle n'a pas été tenue longtemps, car, soit par hasard, soit de propos délibéré, les proprié-

taires d'un grand nombre de mahones (matériel flottant d'embarquement et de débarquement) se sont vus obligés de s'en défaire à tout prix, ces mahones étant devenues inutiles, et la Société les a achetées à vil prix, puis, sous plusieurs prétextes peu plausibles, elle a défendu aux navires d'accoster les bords. De sorte que le commerce, qui un instant avait cru qu'en dehors de nouveaux droits de quai, il ne serait grevé d'aucune autre dépense, s'est injustement soumis à une nouvelle perception fort onéreuse, *les frais de mahones.* De là, un abus scandaleux et d'un autre genre ne tarda pas à s'établir : une entente entre la Société des Quais et les Compagnies maritimes postales donna lieu à la conclusion d'une convention privée entre elles. En vertu de cette convention les importateurs, sur une base uniforme, sont tenus d'acquitter aux agences maritimes les droits de quai et les frais de débarquement. On conçoit que les entrepreneurs des quais ayant doté Smyrne de quais et de port d'abri aient droit à une juste compensation. Maintenant, que le taux de cette compensation établie par le tarif actuel soit exagéré ou non, le commerce de Smyrne doit s'y soumettre puisqu'il l'a accepté. Mais que les Compagnies maritimes tirent aussi des bénéfices, au préjudice du commerce général, d'une entreprise où elles n'ont rien à voir, elles qui, au contraire, devraient participer plus que tout autre aux charges que l'exploitation des quais impose au commerce, car la construction du port met à l'abri des vents leurs propres vapeurs, le paye-

ment des frais de débarquement à ces agences sur la base d'un tarif abusif, est une chose inique, vexatoire.

D'après une évaluation des plus modestes que nous avons faite, la somme totale que le commerce de Smyrne dépense injustement en frais de débarquement et d'embarquement des marchandises dépasse 600 000 francs, plus 850 000 francs de droits de quais payés à la Société concessionnaire. Or, conformément aux engagements pris par les concessionnaires et confirmés dans la circulaire vizirielle que nous avons citée plus haut, le commerce de Smyrne s'imposant ce dernier droit aurait dû être exempté de toute autre dépense. C'est à la suite des protestations adressées alors par la colonie anglaise et fortement appuyées par l'ambassade anglaise à Constantinople, que le gouvernement ottoman avait contracté solennellement l'engagement, vis-à-vis de toutes les ambassades, qu'à l'expiration du privilège des concessionnaires, en 1912, le DROIT DE QUAI SERAIT SUPPRIMÉ au profit du commerce. Ce fait a été confirmé encore en date du 1er juillet 1880 dans le rapport officiel du commissaire impérial Parnis-Effendi :

Pour donner au commerce et aux gouvernements étrangers, déclarait Parnis-Effendi, une preuve de SA FERME INTENTION de n'imposer des droits de quai que pour couvrir le prix des travaux accomplis, le gouvernement impérial déclare :

1° Que les droits de quai ne seront point augmentés pendant toute la durée de la concession (finissant avec l'année 1912) ;

2° Et qu'A L'EXPIRATION DE CETTE CONCESSION, IL NE SERA PLUS PERÇU QU'UNE TAXE MINIME, strictement suffisante pour couvrir les frais d'entretien des quais et du port d'abri.

Il est, par conséquent, étonnant que le gouvernement ottoman s'arroge le droit de revenir sur ses engagements internationaux formels pour accorder aux concessionnaires des quais une prolongation de quarante autres années, sans obtenir au moins de ceux-ci de nouvelles charges qui puissent être une compensation pour le commerce de Smyrne. C'est aux intéressés directs d'aviser et de défendre leurs droits contre l'arbitraire et les abus aussi scandaleux et révoltants des ministres du sultan Abd-ul-Hamid.

Chaque jour le commerce s'éclaire, se perfectionne, s'étend, prend une activité plus grande, fait des évolutions plus promptes, de manière à dérouter ceux qui, soit par ignorance, soit par des lois fiscales, soit par d'autres causes, se montrent incapables de suivre le mouvement progressif des marchés rivaux. C'est la principale raison de la décadence du commerce autrefois florissant d'un bon nombre de villes, causée par l'ignorance des lois économiques qui régissent les échanges et les débouchés.

Le port de Smyrne est une place commerciale des plus importantes de l'empire. Il absorbe la production et la consommation de tout l'intérieur du littoral et des îles de l'Archipel. Par sa position, il est le centre régulateur de toutes les spéculations de son commerce international, et lorsque ses spéculations sont bien faites elles facilitent le jeu des échanges et profitent à tout le monde ; elles tendent à égaliser et à régulariser le cours des marchandises, comme les déver-

soirs et les réservoirs servent à régulariser le cours des eaux. Mais lorsque, par des frais excessifs ou par des droits fiscaux, elles se heurtent à des obstacles, elles ne produisent que des effets tout à fait opposés. De là, décadence et misère pour tout le monde et décroissance des revenus de l'État lui-même.

L'économie et l'équilibre dans les frais généraux est la base de tous les calculs du commerce, de tous les raisonnements sur lesquels il peut fonder ses opérations : c'est donc, sans contredit, celle qu'il lui importe le plus d'acquérir et de posséder.

Les débouchés et la valeur des produits ont entre eux des rapports intimes. Leur influence complexe s'étend plus loin encore : car ce sont eux qui déterminent l'importance des affaires, et partant le prix de revient des marchandises d'exportation et d'importation. Si donc des administrations, soit publiques, soit privées, viennent imposer au commerce d'une place des droits excessifs, qui forcément font augmenter le prix de revient des produits au point de rendre impossible de soutenir la concurrence des marchés rivaux, cette place, tôt ou tard, se trouvera réduite à être infailliblement évincée par celles qui sont mieux organisées et moins taxées. Les frais démesurés sont toujours un grand obstacle à l'extension du commerce d'un pays.

Que tout le monde commercial, le gouvernement lui-même, et toutes les administrations daignent bien se rendre un compte exact de la gravité de ces ques-

tions vitales pour le commerce de Smyrne. Car si cet état aussi déplorable qu'abusif dure encore quelque temps, on finira par être un beau jour les témoins et même les auteurs imprévoyants de la décadence du glorieux commerce de la capitale de l'Ionie, qui a été de tout temps, non seulement le centre du commerce de l'Archipel, mais a aussi particulièrement contribué à la grandeur et à la prospérité du commerce de plusieurs peuples maritimes de la Méditerranée.

Quant à la France, elle a tout intérêt à veiller sérieusement à ce que le grand port de Smyrne ne soit pas accaparé par l'influence exclusive de quelque puissance étrangère rivale.

Nous le répétons, l'importance de Smyrne est considérable et s'accroît tous les jours. C'est la tête de ligne indiquée des voies ferrées, commencées déjà, et qui vont bientôt, traversant l'Asie Mineure dans toute sa longueur, ouvrir à l'Europe une nouvelle route des Indes. Les amorces de ces lignes sont aux mains des Anglais, de même que les voies ferrées du nord de l'Asie Mineure sont la propriété des Allemands ; la France doit défendre et garder une position digne d'elle dans ces régions de grand avenir, si convoitées par les Anglais et les Allemands.

CONCLUSION

Après l'exposé que nous venons de faire, cette conclusion ne peut être qu'un cri d'alarme. Ce n'est point seulement, en effet, la concurrence anglaise qui menace ce qui nous reste des vieilles conquêtes économiques dans le Levant, mais surtout celle de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie, c'est-à-dire de la Triple-Alliance.

Nous laissons ces rivaux économiques, qui sont avant tous les ennemis politiques de la France, prendre à notre nez et à notre barbe les meilleures positions commerciales, sans essayer de les leur disputer. Au contraire, nous nous effaçons, comme nous l'avons fait en Égypte, avec une humilité vraiment chrétienne. Triste est l'histoire de ces défaillances inexplicables qu'on ne peut imputer qu'à l'incapacité ou à la faiblesse de caractère de gouvernants qui n'ont point su continuer la politique traditionnelle de la France en Orient. Nous qui ne reculerions pas d'une semelle sur le champ de bataille, nous lâchons pied sur le terrain économique devant le premier étranger venu qui sait être patient, audacieux, ou intrigant. Puis, ensuite, nous faisons de belles réflexions philosophiques sur l'égoïsme et

l'ambition de nos voisins, nous nous replions sur nous-mêmes sans voir que l'effacement économique est le prélude de l'effacement politique.

A notre époque de civilisation, l'honneur commercial devait être placé aussi haut que l'honneur militaire. Malheureusement, si nous avons raison de maintenir le second, nous oublions trop souvent le premier. Nousa vons, dans l'Extrême-Orient, dépensé des centaines de millions, fait couler le sang de nos meilleurs soldats pour nous créer un marché que nous n'avons même pas su organiser, auquel nous avons appliqué brutalement les stupides restrictions douanières de la mère patrie. Et ces colonies sont lointaines; elles sont l'objet de nos préoccupations de chaque jour à cause des événements imprévus qui peuventy surgir. Il faut là-bas des fonctionnaires, des soldats, des navires. Près de nous au contraire sont des poputations qui depuis longtemps connaissent et aiment la France et ses produits, elles n'exigent ni fonctionnaires nouveaux, ni soldats, ni gouverneurs, ni états-majors administratifs, elles présentent un marché commercial avantageux.

Mais, si jadis notre renom suffisait en ces contrées pour écarter toute concurrence, il n'en est plus de même aujourd'hui. Nous avons à lutter contre des rivaux qui ne reculent devant aucun sacrifice pour s'établir à notre place. Les populations du Levant qui constatent notre effacement politique dans ces contrées, en augurent que nous faiblissons comme peuple, comme puissance, comme richesse, malgré

les immenses ressources et la force politique que nous possédons.

Cependant, avec quelques efforts, avec un peu d'esprit de suite, sans alourdir nos budgets, sans jeter au vent des centaines de millions comme en Extrême-Orient, nous pourrions reconquérir peu à peu le terrain perdu.

Qu'on y songe bien, les tentatives de colonisation en Extrême-Orient, quelque chères qu'elles puissent nous être après les lourds sacrifices que s'est imposé notre patriotisme, ne doivent pas être l'unique préoccupation de nos hommes d'État. Il ne faut pas que le nouveau-né soit l'enfant gâté auquel on pardonne toutes les peines qu'il a données; il faut se souvenir de l'action séculaire qu'eut la France sur ces riches contrées de l'Asie Mineure, douées d'un climat admirable, où nos entrepreneurs devraient dominer et nos commerçants régner en maîtres. Là en effet nous nous trouvons devant un Orient que la civilisation occidentale a façonné, dont les idées, les mœurs, la culture intellectuelle même offrent de grandes analogies avec les nôtres. Tout cet ensemble de causes crée des intérêts communs que, par insouciance, et il faut le dire aussi, par ignorance, nous laissons peu à peu péricliter.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.. I-XVIII

PREMIÈRE PARTIE.

I. — APERÇU GÉNÉRAL.

Misère publique. — Décroissance des ressources de l'État. — Incurie gouvernementale. — Asservissement sans compensation. — La vénalité et l'épidémie incurable du *bakchich*. — Une société à l'état de nature en plein XIX[e] siècle. — Les panégyristes de l'empire ottoman et la politique de centralisation des pouvoirs du sultan Abd-ul-Hamid. — L'agriculture et les fermiers des dîmes.. 1-22

II. — LE FONCTIONNARISME.

Caractères et mœurs administratifs. — L'homme public et l'homme privé. — Les monopoles et les concessions. — La Dette publique, la Banque impériale ottomane et la Régie coïntéressée des tabacs. — Machinations contre la liberté de la culture du tabac. — Comment s'obtiennent les places dans les administrations. — Les arriérés, les *sérafs* et les *havalés*. — Le faux savoir et l'infatuation des hommes d'État aux connaissances universelles. — Fonctionnement d'une douane turque. — La caste des portefaix et leurs tarifs.................. 23-44

III. — LE POUVOIR PERSONNEL DU SULTAN ABD-UL-HAMID.

L'élection du sultan et la souveraineté du peuple. — Suppression des prérogatives séculaires de la Sublime-Porte. — Éventualité

de mesures préventives contre l'excès de l'abus du pouvoir. — Le condominium européen sollicité en Turquie. — Nervosité héréditaire. — Une cour de reptiles et de fantoches lugubres 45-55

IV. — Le sultan Mourad V.

Le détrônement de ce souverain libéral cause l'effacement de l'influence française en Orient. — Claustration, misère et persécution. — Contraste entre les sultans Medjid et Azis. — Détrônement d'Azis et avènement de son neveu. — Complot des partisans d'Abd-ul-Hamid et usurpation du pouvoir du sultan Mourad. — Détention odieuse de ce souverain. — La Constitution hamidienne, morte à peine née. — Le remarquable ouvrage du comte de E. de Kératry sur la détention du sultan Mourad. — Conclusion du Dr Desjardin de Régla.. 56-84

V. — Les prétendus criminels d'État.

Midhat, Mahmoud et leurs partisans. — Ce que pensent les patriotes turcs. — Les officieux de la Sublime-Porte et ses communiqués. — Ingratitude souveraine à l'égard de ses hommes d'État. — Imprudence et bavardage de Mahmoud-Pacha. — Un coup de génie infernal. — Comment est conduite une instruction criminelle et comment on forme une chambre de mise en accusation. — A quelle particularité le sultan Mourad doit la vie. — La déportation des condamnés et l'exécution de Midhat et Mahmoud Pacha. — Impopularité notoire du sultan Abd-ul-Hamid 85-104

VI. — La société secrète de Yildil-Kiosk « La-illah-il-Allah ».

But de la société. — Les sentiments religieux du sultan Abd-ul-Hamid mis en doute par les croyants. — Le Qôrân et l'espionnage. — Les iradés impériaux. — Un cachot à douze clefs. — R. Bey et ses compères. — Feu Osman-Bey et le témoignage du journal le *Temps*. — Le seul acte honnête du premier chambellan du sultan Abd-ul-Hamid 105-113

VII. — Le réveil patriotique.

Indices d'un épouvantable cataclysme. — Banqueroute finale. — Déficit annuel. — Manigances financières; les badauds de

l'Europe. — Le parti de la Jeune-Turquie. — Rêve impérial pour la constitution d'une grande ligue panislamique. — Complots imaginaires. — La séparation de l'État d'avec le pouvoir spirituel s'impose. — Opinion de Gabriel Charmes et du maréchal de Moltke. — Causes des insurrections en Orient. — Conclusion de M. le vicomte A. de la Jonquière, auteur du remarquable ouvrage : *Histoire de l'Empire ottoman*........ 114-136

DEUXIÈME PARTIE.

La Grèce, la Serbie, la Roumanie, la Bulgarie, la Bosnie et l'Herzégovine. — La Tunisie........................... 137-138

VIII. — Régénération intellectuelle des Grecs.

La famille Mavrocordato. — Résurrection de la langue grecque et la littérature néo-hellénique. — Oeconomos et la ville de Cydonie. — Les associations coopératives d'Ampelakia et des îles de l'Archipel. — Les Hellènes lettrés répandus à l'étranger et les grands patriotes établis en Russie et dans l'Europe continentale. — Les promoteurs du mouvement révolutionnaire, les écrits de Koraïs et les chants de Rhiga ; le *Tragoudion* de Colocotroni. — Affluence des savants de l'Europe occidentale en Grèce. — Le soulèvement armé des chrétiens contre la barbarie.. 139-156

IX. — L'État économique, social et politique de la Grèce.

Les traits d'injustice des critiques superficiels. — Les illusions de l'Europe. — L'État de la Grèce au lendemain de son affranchissement: C. Allard, Edmond About, F. Lemormant, Emerson, Tukerman et le peuple hellénique. — Population de la Grèce. — Agriculture et plantation. — Industrie et commerce. — Instruction publique. — Travaux publics. — Le prestige de la France parmi les Hellènes..................... 157-180

X. — Roumanie.

Les hommes d'État roumains. — Développement économique et politique. — Commerce, population, chemins de fer, instruction publique....................................... 181-182

XI. — SERBIE.

État de la Serbie avant et après son indépendance. — Population, commerce, chemins de fer........................ 183-184

XII. — BULGARIE.

Souvenirs des Balkans. — Avilissement de la race bulgare pendant l'esclavage. — Relèvement national et ingratitude. — Superficie et population. — Commerce, budget, chemins de fer. 185-188

XIII. — BOSNIE ET HERZÉGOVINE.

Émile de Laveleye et l'état économique et social de la Bosnie et Herzégovine. — Exploitation minière............... 189-191

XIV. — TUNISIE.

Le protectorat et le témoignage autorisé de M. Ribot sur le passé et l'état actuel de la Régence. — On ne saurait mieux résumer et dépeindre l'état de tous les territoires de l'empire ottoman.. 192-195

TROISIÈME PARTIE.

XV. — ESQUISSE HISTORIQUE DE L'ANCIEN COMMERCE DE MARSEILLE AVEC LES ÉCHELLES DU LEVANT.

L'alliance de François Ier avec Soliman II. — Le pavillon français tuteur de tous les autres peuples de l'Europe en relations avec l'Orient. — Le règne de Louis XIV et Colbert. — La Compagnie du Levant et ses prérogatives. — Réorganisation des consulats et les nations françaises établies dans les Échelles du Levant. — La sollicitude et les règlements de la chambre de commerce de Marseille. — Ordonnance royale contre la conduite scandaleuse des nationaux en Orient. — Variété des attributions de la chambre de commerce de Marseille. — Curieux spécimen de la façon dont les consuls français entendaient alors la liberté des personnes et des échanges. — Importance des maisons de commerce françaises dans le Levant. — Cautionnement

exigé des Français désireux d'aller s'établir en Turquie. — Produits qui faisaient l'objet du commerce avec l'empire ottoman. — Statistique de 1703 à 1789. — Le régime douanier entre la France et la Turquie depuis la Révolution jusqu'au traité de commerce de 1861........................ 196-221

XVI. — Smyrne.

Situation et aspect de la ville. — Population. — Commerce et mouvement maritime............................ 222-226

XVII. — Les nationalités.

Les Grecs. — L'école évangélique. — Les Turcs. — Les Arméniens.. 227-234

XVIII. — Les colonies européennes.

Les Anglais. — Comment ils se rendent maîtres des esprits et font pénétrer dans toutes les classes leurs idées et leur civilisation. — Tout Anglais établi à l'étranger se considère comme l'auxiliaire de ses représentants consulaires et diplomatiques. — Communauté de vues entre ceux-ci et leurs administrés. — Les Allemands. — Expansion de leur influence. — List et Roscher. — Une Société commerciale allemande de Berlin et son action en Orient. — Établissement vinicole allemand à Smyrne. — Comment on forme de hauts agents commerciaux. — Avertissement à nos concitoyens. — Les Italiens et leur chambre de commerce. — Les Russes. — La protection étrangère sollicitée par les sujets du sultan comme un bienfait exceptionnel. — Le prestige de la Russie en Orient. — Comment se forment les consuls russes. — Le général Ignatieff et sa haute sollicitude pour le développement des relations commerciales et industrielles entre la Russie et la Turquie.. 235-249

XIX. — Les Français.

Les rapports consulaires. — Le rôle de nos consuls. — Recherche des moyens pour notre relèvement commercial à l'étranger. — Lamentations et doléances. — Torpeur de l'initiative privée. — Protectionnistes et libre-échangistes. — Parallèle entre Français, Anglais et Allemands colonisateurs. — M. Lockroy et le moyen de s'assurer des conquêtes économiques. — La représen-

tation commerciale de la France en Turquie. — Les Comptoirs parisiens du Levant. — Manigances administratives et liquidation au profit de concurrents autrichiens......... 250-304

XX. — Les communications maritimes entre la France et le Levant.

Taux de transport entre la France et les Échelles du Levant comparé aux tarifs anglais et autrichiens. — Le dégrèvement des frais de transport par les Compagnies françaises de chemin de fer et de navigation s'impose. — Nécessité de communications maritimes régulières entre les ports français de l'Océan et le le Levant. — Hostilités des courtiers maritimes anglais et néerlandais en Orient contre la création de services réguliers avec l'ouest et le nord de la France. — Tentatives qui ont échoué à cause des tergiversations et de l'indécision sempiternelle des armateurs français. — Réorganisation heureuse et louable des services maritimes des Messageries Maritimes; dégrèvement de leurs tarifs et création de nouveaux services...... 305-330

XXI. — Les ports et les quais de Smyrne.

Historique. — Concession octroyée en 1867 à des Anglais. — Déconfiture de la société fondée par les concessionnaires primitifs et rétrocession de l'entreprise à des entrepreneurs français. — Succès de ces derniers. — Campagne des Anglais contre l'œuvre française et lutte de dix ans. — Découragement des entrepreneurs français et négociations à Londres pour la vente de l'entreprise à un syndicat anglais. — Intervention de M. N***, représentant d'intérêts français à Smyrne, pour la conservation de l'exploitation des ports à l'influence française. — Négociations à Paris. — Manque de patriotisme du concessionnaire et reprise des négociations avec les Anglais. — Signature d'un acte de vente en faveur de ces derniers. — Refus du gouvernement ottoman de reconnaître la validité de cet acte. — Résiliation imposée. — Négociations entre la Sublime-Porte et le concessionnaire français. — Nouvelle intervention de M. N***. — Projet soumis à S. M. le sultan. — Achat de l'entreprise par la liste civile impériale et combinaisons de M. N*** ayant pour objet l'exploitation par un syndicat français de compte à demi avec le département de la liste civile de S. M. le sultan. — Perfidie du ministre turc. — Intrigue de la Ban-

que impériale ottomane contre l'influence française en faveur d'un groupe anglais. — Protestation de M. X***. — Rupture de ses négociations avec le ministre des finances et de la liste civile impériale. — Lettre ouverte adressée à celui-ci et échec des négociations de la Banque impériale ottomane. — Exploits de Castor et Pollux. — Intrigues d'un grand vizir, protecteur des Anglais et de la Banque impériale ottomane contre les Français. — Manigances de Pollux et abandon des intérêts du syndicat français en faveur du concessionnaire primitif qui s'approprie tous les avantages de la combinaison des promoteurs sans en assumer les charges. — Les intérêts de l'État et du commerce sacrifiés par les ministres turcs au profit exclusif de visées particulières. — Démoralisation et inconséquence de la représentation commerciale de la ville de Smyrne. — Importance de ce grand centre commercial et agricole. — Le rôle qui incombe à la France. — Conclusion.......... 331-366

1861-92. — CORBEIL. Imprimerie CRÉTÉ.

